TARIF
DES
DROITS DE DOUANE
& D'ACCISE
EN ANGLETERRE

9016

BIBLIOTHEQUE DU SENAT

SÉNAT
R.F.

S0000000236108

3FPM157

VAUTHIER BEL

1044

(157)

HEUFFNER REL.

36/9016

1162

Tarif
des droits de Douane & d'Accise en Angleterre
avec
les Drawbacks, Primes et Encouragemens &a

Tarif

des Droits de Douane et d'Accise

En Angleterre

avec

les Drawbacs, primes et encouragemens,

Disposé par ordre Alphabétique et d'une manière plus claire qu'auparavant.

Auquel on a joint

Les Loix qui reglent l'Importation et l'Exportation et déterminent les vaisseaux et le mode d'emballage prescrits pour certaines marchandises; les ports auxquels et desquels elles peuvent être expediées et les peines encourues par la violation de ces réglemens, avec un extrait clair et succint de toutes les Loix maritimes qui concernent le Commerce Britannique.

On a aussi inséré

Les droits de convoi et ceux sur les importations d'Amérique conformément au traité de commerce avec ce pays, ainsi que les droits payables d'après le nouveau Système de magasinage des marchandises de la compagnie des Indes. les droits du Port de Londres et tous les autres droits éxistans au 1.er avril 1801.

Et les droits payables en Angleterre et en Irlande sur les importations de l'un à l'autre pays par suite de l'union. les droits d'emballage et de Navigation payables à la cité de Londres et les droits sur les marchandises importées dans les Etats unis. Par David Steel.

Traduit de l'anglais, mis en ordre & comparé au Tarif français par Duhautplessis & Osmont, surnumeraires des Douanes.

Avertissement.

L'acte du Parlement qui établit de nouveaux droits sur le bois de charpente, le sucre, les raisins secs et le poivre, à partir du 1.er Mai 1801., est trop récent pour qu'on ait pu en parler à chacun de ces articles. Il est de la 41.e année du Regne de Georges III. chap. 28.

Préface
de la première Edition.

L'Acte de consolidation qui rassemble sous le même point de vue tous les droits de douane et d'accise et en facilite les calculs, a été très Utile aux Négociants et très profitable à l'Etat. Les divers changemens survenus depuis treize ans rendent un nouveau tarif nécessaire, non par peu être de la part des Législateurs, mais de celle d'un particulier dont le travail doit être d'un grand secours pour l'usage des Commercants. Tel est le But que s'est proposé l'Editeur de cet ouvrage qui croirait avoir laissé beaucoup à desirer s'il s'était borné à donner les Droits et drawbacks. Car les Reglemens sur l'entrée et la Sortie (tels que ceux qui regardent les Vaisseaux, les emballages les ports &c.) sont aussi essentiels à connaître que le montant de l'Impôt. C'est pourquoi il a joint à la fin en forme de notes les loix relatives à chaque article, soit pour son admission ou sa Sortie des ports de la grande Bretagne. S'il ne peut pas se flatter d'avoir atteint la perfection en compilant les nombreux Statuts de cet Empire, il espère du moins que son exactitude et l'ordre méthodique qu'il a observé seront des preuves suffisantes des soins qu'il a mis à son travail

On a inséré dans l'ordre alphabétique le nom des places de commerce, afin de pouvoir introduire dans les notes les loix maritimes qui concernent particulierement leur navigation. C'est ainsi qu'au mot Europe on trouvera les Reglemens qui établissent les rapports commerciaux de l'Angleterre avec les Puissances étrangeres de l'Europe et de la même maniere on trouvera les loix du commerce Britannique avec l'Amérique, l'Asie, l'afrique la Turquie, l'Espagne, le Portugal &.ª à chacun de ces noms Cet arrangement donne les moyens de connoitre promptement ce

dous on a besoin relativement à ces contrées, comme pour les places particulières.

Dans le tarif des droits d'entrée, il y a 3 colonnes celle des anciens droits, celle des droits actuels et celle des drawbacks Il seroit superflu d'indiquer l'usage des deux dernières, quant à la raison qui a déterminé à conserver la colonne des anciens droits on observera que l'acte du Parlement qui regle le Comerce de ce pays avec les Etats unis, a fixé sur les importations qui en sont faites dans des Vaisseaux américains, certains droits additionnels, outre ceux payables pour les vaisseaux anglais et appelés Droits de balance du commerce. Ces Droits sont spécifiés à chacun des articles que cet acte y assujétit particulierement. Mais pour tous les autres le droit de balance est de 10. p^{c} de l'ancien droit (c'est à dire du droit payable avant l'acte de l'an 57. de George III. ch. 15. On a donc été obligé de conserver la quotité de l'ancien droit afin de pouvoir connaitre la valeur du droit de balance sur les Importations d'Amérique non cotées dans le tarif. Supposons par exemple des Pommes apportées des Etats unis dans un vaisseau construit anglais. Elles payent 2. ^{sh} 6. ^{d} $\frac{16}{20}$ par boisseau, mais dans un vaisseau américain elles doivent en outre 10. p^{c} de 2 ^{sh} 4. ^{d} (l'ancien droit) qui font 2. ^{d} $\frac{16}{20}$ voila le principal usage de la colonne, ancien Droit.

On doit observer également que le droit de convoi est additionnel à ceux de Douane. Il est spécifié pour quelques articles et alors on l'y trouvera noté. Mais la quotité de ce Droit pour tous les autres qui n'en sont pas nommément exemts se trouvera au mot Convoi dans l'ordre alphabétique.

On a aussi inséré dans le même tarif tous les articles prohibés qui y sont désignés comme tels, ce qui fait qu'on n'a besoin de les chercher qu'une seule fois

Avec ces augmentations l'Editeur soumet son travail au Public comme formant un tarif des droits de douane et d'accise d'angleterre plus complet qu'aucun de ceux publiés jusqu'ici.

31 Août 1799.

Préface
de la Seconde Edition

L'approbation qu'a obtenu la premiere Edition de cet ouvrage est attestée par la vente rapide qui s'en est faite. Ces encouragemens ont fait chercher avec soin à rendre celle ci encore plus agréable au Public par un grand nombre d'augmentations.

En conséquence l'Editeur a fait précéder d'une astérique (*) tous les articles qui payent le droit général de convoi de trois pour cent de la Valeur et a soigneusement inséré tous les changemens survenus jusqu'au 30. avril 1801.

Les rapports entre la grande Bretagne et l'Irlande se trouvant établis sur une base nouvelle par l'union de ces deux pays, ont fixé son attention et les droits payables sur les importations en Angleterre et en Irlande d'un de ces pays à l'autre forment un Chapitre Séparé.

La disposition commode de tous les articles dans un ordre strictement alphabétique et la réunion à chacun d'eux, au moyen de notes, des différentes Loix, ont été si généralement approuvés non seulement par les officiers des douanes, mais par le public, que l'Editeur les a revues avec la plus grande exactitude. Il en a retranché celles qui n'existent plus, a inséré les changemens que plusieurs autres ont subi et y a joint celles qui sont entièrement nouvelles. Il demande la permission d'ajouter qu'il recevra avec reconnoissance tous les avis qui pourraient tendre à la perfection de son ouvrage.

1.er Juin 1801.

Table des Matières

	Pages
Réduction des monnoies poids et mesures d'Angleterre &c.ª	VIII.
Changemens survenus au tarif	XI
Tarif des droits d'entrée	1.re
Tarif des droits de sortie	167.
Tarif des droits de cabotage	167.
Tarif des Droits d'Accise	169.
Primes et encouragemens	187.
1.re Partie Primes d'exportation	188.
2.eme Partie Primes pour la pêche	192
Primes d'Importation sur les grains et le chanvre	200.
Tarif des droits d'entrée sur les import.ons d'Irlande en Angleterre	202
Sur celles d'Angleterre en Irlande	216.
De l'un de ces Pays à l'autre respectivement	220.
Droit de Bouage	222
d'Emballage	236
de Bailliage	246.
de Portage	250
Notes et Loix sur l'Importation	255
Notes et Loix sur l'Exportation	320
Notes et Loix sur le Cabotage	333.
Notes et Loix sur l'accise	338
Notes et Loix sur les primes	345
Sur les Importations d'Irlande en Angleterre	347
Tarif des Etats unis d'Amérique	348.
Officiers des Douanes américaines,	

ex leurs Districts	349.
Droits d'entrée dans les Etats unis	356.
Droits de Tonnage	368.
Reglemens des Douanes américaines	371.
Monnoies des Etats unis, leur rapport avec la monnoye de France	399.

Réduction

des monnoies poids et mesures d'Angleterre dont il est question dans le Tarif, En Monnoies, Poids et mesures de France.

Monnoie

Il n'y a en Angleterre qu'une seule espèce de Monnoie. La livre Sterling contient 20. Shellings ou Sous Sterling le Shelling contient 12. deniers et le denier contient 8 farthings ou Liards.

Une guinée en or valant 21. Shellings pese un Louis de France plus un douzième ou 26. livres tournois. On peut donc évaluer la livre Sterling à 24 francs au moins. Le Shelling revient alors à 1.^{f} 20.^{c} et le denier Sterling à 0. 10.^{c} c'est d'après cette évaluation qu'a été formée la 4.^{e} Colonne du Tarif.

Poids

La livre anglaise ordinaire nommée avoir du poids se divise en 16. onces, elle équivaut à 0. 453. de la livre décimale. On s'est servi dans la réduction de la livre anglaise en poids métrique d'une méthode assez facile que voici:

On a doublé ..... 0. 453.
2

La valeur de la livre anglaise ce qui a donné ..... 0. 906.
906

& on a pris le dixième du produit qu'on y a ajouté Total ..... 0. 9966.

On voit par le résultat ci dessus quel'approximation

obtenue ne donne qu'une erreur de 0, 0034. ce qui est peu de chose.

La livre anglaise poids de Troye usitée pour peser l'or et l'argent en espèce et les liqueurs se subdivise en douze onces et equivaut à 0. 372. de la livre décimale ou Kilogramme

Pour réduire promtement la livre poids de troye anglaise en livre métrique on a triplé la valeur de la premiere — 0. 372.
3

Ce qui a donné ..... 1. 116.
Et on a pris le dixième de ce produit ..... 1116.
qu'on en a retranché ..... 1. 0044.

Ce résultat fournit une approximation plus que suffisante puisqu'il ne donne qu'une erreur de 0. 0044 en plus

Après avoir ainsi comparé les unités ou bases des poids des deux nations, on va donner la valeur des différentes espèce de poids usités dans le tarif

La charge (Last) de Vaisseau anglaise qui est de 50. pieds cubes ou de 1. mètre cube et $\frac{42}{100}$ vaut à peu près le tonneau francais qui est de 1. mètre cube $\frac{41}{100}$.

Le tonneau est de vingt quintaux et le quintal de 112 liv. ainsi deux quintaux anglais valent à peu près le quintal de 1. et le tonneau dix quintaux décimaux

Mesure de Longueur.

Le pied anglais vaut 0, 3049. du mètre
La Verge anglaise de 3 pieds vaut 0 = 9146. du mètre
L'aune anglaise vaut 1 metre 139. ainsi 7. aulnes anglaises font un peu moins de 8. mètres

Mesure de Grains.

Le quartier de Londres vaut 1 = 852. setiers de Paris
Le Boisseau de Londres dont 8. font un quartier vaut 2 boisseaux et $\frac{3}{4}$ de Paris

Mesure des Liquides. Le gallon à vin vaut

un peu plus de 4 pintes de Paris et le tonneau anglais de 252. gallons vaut 1008. pintes ou 3 muids 1/2 de paris.

Celles sont les données qui ont servi à calculer la 4.e colonne du Tarif dont l'usage est de présenter la quotité des droits perçus en Angleterre en poids et monnoie de France, à coté de celle des droits de la République, de manière qu'on peut voir d'un coup d'œil la différence et le rapport de la taxe des douanes dans ces deux pays.

Observations
Sur les changemens survenus au Tarif anglais

Le Tarif anglais dont on donne la traduction ayant éprouvé plusieurs changemens assez importans, notamment par le Bill proposé aux communes le 13. juin 1803. On a cru devoir faire connaitre ici les plus essentiels en se conformant à l'ordre établi dans cet ouvrage. On parlera donc

1.° des Importations.
2.° des Exportations.
3.° du Cabotage.
4.° de l'Accise.
5.° des Importations d'Irlande en Angleterre.

N.B. On a eu soin de marquer de ce signe + les articles du tarif qui ont subi quelques changemens particuliers et ne sont pas compris dans l'augmentation générale de 12 ½ p.% sur les importations, afin qu'on puisse recourir pour les connaître au Supplément qui suit.

Importations	Droits additionnels	Drawback additionnel	Valeur du droit additionel en francs p.r.l.al d.l
Toutes marchandises importées dans la grande Bretagne (à l'exception du thé et du Vin et de celles désignées ci-dessous) même les marchandises importées par la compagnie des indes orientales payeront comme droit add.el			

Importations	Droits additionnels	Drawback additionnels	Valeur du droit additionnel en francs p. £ st. d.
pour cent livres Sterling de la valeur des droits d'entrée respectifs auxquelles elles sont assujéties par la loi	12. 10. -		12 ½ p°/°
Coton en nature importé par la compagnie des indes orientales droit additionnel par 100 ℔ pesant	" 8. 4		22. "
Cuivre feuilles de cuivre, cuivre rosette et toutes espèce de cuivre, droit additionnel par quintal, (excepté le cuivre importé par la compagnie des Indes orientales)	" 4. 6		10. 80.
Dentelles les droits énormes qui existent sur la dentelle et qui sont de 2 st 9 d par verge présentent un tel appas à la fraude qu'il en résulte un grand desavantage pour les manufactures anglaises et les revenus publics ce droit sera modéré et reduit en total pour l'avenir à 20. p° de la valeur			
Laine du produit de la Turquie, des Etats unis d'Amérique, ou des colonies et Etablissemens anglais, les 100 ℔ pesant	" 12. 6.		33. "
du produit de tous autres lieux, excepté celle importées par la comp.ie des Indes orientales, les 100 ℔ pesant	" 12 6.		33. "
Porcelaines. Les droits sur la porcelaine de 10 p° de la valeur étant trops onéreux à la compagnie des Indes qui en fait l'importation, ils seront reduits à 8o. p° de la valeur			
Sucre. Le Sucre étant devenu			

Importations	Droit additionnel	Drawback addition.el	Valeur du droit add.el en francs p.c.al d.at
une denrée de première nécessité les droits éxistans seront augmentés pas chaque 100 ℔s de	20.		20. p%
Drawback additionnel sur toute espèce de Sucre		20. p%	
Les droits additionnels sont dans la même proportion pour le Sucre importé pas la Compagnie des Indes ainsi que les drawbacks.			
Tonnage, chaque navire allant dans les lieux ou porte ci après et en venant payera les droits additionnels de tonnage suivans:			
Affrique ——— pas tonneau	1.		1. 20. p. Tonneau
Alderney ——— Jg	6.		60.
Baltique (Mer) ——— Jg	1.		1. 20.
Cap. Breton ——— Jg	6.		60.
Cap de bonne espérance ——— Jg	2. 6.		3.
Etats unis d'Amerique ——— Jg	1.		1. 20.
Europe, pour tous pays ou lieux autres que ceux désignés ——— Jg	1.		1. 20.
Gibraltar (Pays au delà du détroit de) ——— Jg	1.		1. 20.
Groenland (mers du) pour la pêche de la Baleine ——— Jg	6.		60.
Guernsey ——— Jg	6		60.
Jean. (S.t) ——— Jg	6.		60
Jersey ——— Jg	6		60.
Indes orientales ——— Jg	3		3. 60.
Labrador ——— Jg	6		60
Man ——— Jg	6		60
Mers du Sud pour la pêche de la baleine ——— Jg	6		60.
Russie ——— Jg	1.		1. 20.
Terre neuve ——— Jg	6.		60.

Exportations

	Droit additionnel			Valeur du droit add.el en francs p.c. d.s
1.° Il sera perçu un droit additionnel sur tous les produits du sol ou des manufacturer de la grande Bretagne exportés pour l'Europe qui pour cent livres de la valeur réelle, sera de	1	"	"	1. p%
2.° Il sera percu un droit additionnel sur tous les produits du sol ou des manufacturer de la grande Bretagne exportés p.r quelque lieu hors de l'Europe ou au delà du détroit de Gibraltar, par 100. liv. ster. de la valeur réelle	3.	"	"	3. p%
3.° Il sera perçu un droit additionnel sur les mêmes marchandises exportées p.r un port ou lieu quelconque du ressort du commerce de la Compagnie des Indes orient.les par 100 £ de la valeur réelle de	4	"	"	4 p%
4.° Enfin il sera perçu sur toutes les marchandises qui ne proviennent ni du cru ni des manufactures d'angleterre, un droit additionnel par 100 £ des droits existans de	12	10	"	12 ½ p%
Coton Les droits additionnels d'exportation sur les cotons en laine seront augmentés par livre de	"	"	1.	22.s 1c 2.d

Cabotage

Il sera perçu sur les effets et march.ses transportés le long des côtes de la grande Bretagne par 100 £ du montant des droits de cabotage existans.	12.	10.	"	12 ½ p%

Accise	Droits additionnels	Valeur du droit add.el en francs p.r q.t d.al
Alambics. Il sera perçu un droit additionnel sur les Alambics égal à la moitié de tous les droits existans sans exception, tels qu'ils sont détaillés dans le tarif au chapitre de l'accise.		
Bierre. Voyez Drêche pr. le drawback.		
Cidze & Poiré. Il sera perçu sur ces boissons un droit additionnel égal à la moitié des droits existans.		
Drèche. Il sera perçu un droit add.el sur la drêche d'orge ou autre grain de la grande Bretagne par boisseau de	„ 2 „	6.f 60. par Boisseau de paris
Par boisseau de drèche moulue ou non moulue faite d'orge ou de tout autre grain appartenant à un faiseur de drêche, marchand de drêche en gros et en détail, brasseur distillateur, Auberginste ou Vivandier de la grande Bretagne ci	„ 2 „	6. 60. id
Drawback. Il sera accordé un Drawback sur chaque barril de bierre forte de la grande Bretagne valant plus de 16. Shellings non compris les droits, et exportée comme marchandises 1.st 11.s 8.d (5.f 90.c		
Eaux de vie. Il sera perçu sur les eaux de vie un droit additionnel égal à la moitié des droits quelconques existans sur tous les esprits distillés en écosse, moutz, mélanges &.a		

Accise	droits additionnels	Valeur du droit add.el francs p. 2.al d.
Thé Il sera perçu sur tous les thés vendus par la compagnie des indes après le 12 Juin 1803, un droit add.el par 100 £ du produit brut		
sur les thés de 1.re qualité de	4 £ . .	4 £. p.%
sur les thés communs	1 £ . .	1 £. p.%
Drawback sur les thés exportés de la totalité des droits		
Vins Il sera perçu sur chaque tonneau de vins de france importés dans la grande B.gne et pour lesquels les droits n'auront pas été payés le 12 Juin 1803. ou avant ou qui le 12 Juin 1803. seront dans quelques magasins sous la clef des officiers de la douane ou de l'accise, ou trouvés par l'officier de l'accise à la 1.re visite effective en la possession de tous négocians ou marchand de vin étrangers, en addition aux autres droits	30. . .	205. 71 par muid de Paris
Il sera paié sur chaque tonneau de tous autres vins non français importés dans la grande Bretagne et pour lesquels les droits n'auront pas été payés le 12 juin 1803. ou avant, ou qui le 12 juin 1803 seront dans quelques magasins sous la clef des officiers de la douane et de l'accise, ou trouvés par les officiers de l'accise à la 1.re visite effective après cette époque en la possession de tous marchand de vins étrangers	20. 1 . .	137. £ 14 £ par muid de Paris
Drawback sur chaque tonneau de vin étranger qui sera exporté, la totalité des droits.		

Accise	Droit additionnel	Valeur du droit add.el en francs. ℔.at ℥.al
Vins Doux Il sera perçu sur chaque Barril de Liqueurs Sortes extraites par infusion, fermentation ou autrement de fruits ou de Sucre mélangés avec d'autres ingrédiens quelconques et appelés communément Vins factices, lorsqu'ils sont destinés à être vendus, un droit add.el de	1. 1. .	57. 60. par muid de paris
Vinaigre Il sera perçu sur les vinaigres comme sur les autres Liqueurs un droit additionnel égal à la moitié de ceux déja existans & détaillés au Tarif de l'Accise.		

Impostations d'Irlande En Angleterre

Il sera perçu sur chaque Barril de vins factices manipulés en Irlande et importés directement de ce pays en Angleterre
ci . . . . . 1. 1. . 57. 60 d.

Observation

Il a été également imposé 1.° une augmentation de 10. p.% en Irlande sur les droits de Douane et sur ceux d'Accise exclusivement des Articles importés de la grande Bretagne.

Les Tabacs en sont exceptés

2.° Une augmentation sur les Droits d'exportation

3.° Une augmentation sur les Liqueurs fortes fabriquées en Irlande de 9.d par gallon et la même taxe additionnelle sur les Eaux de vie étrangeres

4.° Un Droit de 1.sh par baril sur la Bière.

Droits
De Douane
&
Drawbacks
Avec la Loix sur l'Importation
& Chaque Article

Les Articles précédés d'une Etoile * payent tous le Droit de Convoi (Trois pour cent de la Valeur) Voyez cy-après l'article Droit de Convoi. Mais ceux auxquels cette marque n'est pas jointe en sont exempts, ou le payent comme il est spécifié sous chacun d'eux.

† Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit Anglais en Francs p.r 2.d D.at	Droit Francais en Francs p.r 2.d D.at
	£. S. d	£. S. d	£. S. d	s c	
* Acacia ——— pau livre	" . 9.	" " 9. 18/20	" " 6.	217. 80	12. 24
(1.er) Acajou (bois de) de Bahama, d'Honduras ou Yucatan, importé directement, ——— pau tonneau	1. 10. "	1. 13. "	1. 10. "	3. 96.	15. "
Droit de convoi pau Tonneau	" " "	" 10. 10.	" " "	1. 30.	" "
Lorsque l'importation ne s'en fait pas directement de ces Pays ou qu'il est le produit de tout autre endroit, excepté des Etats-unis à bord de Vaisseaux anglais pau tonneau	3. " "	3. 6. "	3. " "	7. 92.	" "
Droit de convoi pau tonneau	" " "	" 10. 10.	" " "	1. 30.	" "
Importé sur des Vaiss.x étrangers ou américains, mais n'étant pas le produit des Etats-unis — p.r tonneau	5. 4. "	5. 14. 4 16/20	5. " "	13. 72	
Droit de convoi ——— p.r tonneau	" " "	" 10. 10.	" " "	1. 30.	
Voyez la Note sur les bois d'Amérique.					
* Acier en barre ——— pau Quint.l	2. 5. 2	2. 9. 8 4/20	2 " 8	119. 24	
* ——— long ——— par Quintal	" 12. 8	" 13. 11 4/20	" 11. 11	33. 48	
* ——— Fil d' ——— par livre	" " 10	" " 11.	" " 9	242 "	12. 24
* ——— Acors. ——— par livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1½	48. 40	3. 6
Afrique Pour les réglemens de l'Importation, Voyez Asie.					
* Agaric ——— par Quintal	" 4. 8	" 5. 1. 12/20	" " "	12. 32	15. 30
* Agates brutes de la grosseur d'une fève ——— pau 100. douzaines	" 3 "	" 3. 3 12/20	" 2. 8.	3. 96 pau 100. douz.e	
——— grosses ——— la pièce	" " 1½	" " 1 13/20	" " 1.	17. la pièce	
Agneau prohibé Voyez Bétail et Provisions					
* ——— Laine de ——— Franche					
——— Peaux d' ——— non préparées avec la laine ——— par 120	" 2. 9.	" 3. " 6/20	" 2. 6.	3. 01 p. 100 kil.	

1er

Importations

	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al 3.al	Droit Francais en Francs p. 2.al 3.al
	l. s. d	l. s. d	l. s. d		
Agneau (Peaux de)					
——— Droit de convoi ——— par 120.....	" " "	" 3. 2	" " "	3. 17. p. 100 p.x	
* ——— Préparées dans l'alun par 100.	" 14. 8	" 16. 12/20	" 5. 10	19. 36 p. 100 pr	
* ——— " " l'huile par 100.	2 " 4	2. 4. 4 8/20	1. 1. 8	53. 24 p 100 pr	
* ——— Non préparées ——— par 120.	" 1 4½	" 1. 6 3/20	" 1. 3	1. 51. p 100	
Voyez Peaux.					
* — **Agnus Castus (graine de)**					
——— par livre....	" " 3.	" " 3 6/20	" " 2	73. "	4. 08.
* **Agrafes** pour les robes, non importables pour le commerce, par des étrangers. Voyez Boucles.	" " "	" " "	" " "	" " "	10. p 100
Aiguilles, appelées aiguilles à emballer, non importables pour le commerce — Voyez Chenets.					
Aiguière non importable pour le commerce, Voyez Chenets.					
* **Aile**, sujette à l'accise par barrique de 32 gallons.....	" 6. 8.	" 7. 4.	" 6. "	19. 36 par muid de paris	
Alderney (Isle de) (2)					
Alkermes (confection d') par once.	" " 8	" " 8 16/20	" " 5½	30. 5 l. 1 sh. 9 d.	
Allemagne ——— (3)					
Aloes hépatique ——— par livre.	" " 6.	" " 6 12/20	" " 4	145. 20.	8. 16.
——— Droit de convoi par 100 livres....	" " "	" 3. "	" " "	7. 92	
——— Importé par la compagnie des Indes Orientales, droit de magasinage par cent de la valeur...	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consommation à l'interieur par livre.....	" " "	" " 6 12/20	" " "	145. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
——— Succotrin ——— par livre	" 1. 2	" 1. 3. 8/20	" " 9	338. 80	" "
——— Droit de convoi ——— par 100. livres.	" " "	" 4 "	" " "	10. 56	" "

Importations

	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2. al. d. al.	Droit Francais en francs p. 2. al. d. al.
	L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.		
Aloës ne venant pas du lieu qui le produit ——— pas livre	" 3. 6	" 3. 10 4/20	" 3 4	1,016. 40.	
——— Droit de convoi — pas 100 livres.	" " "	" 4 "	" " "	10. 56.	
——— Importé pas la compagnie des Indes orientales Droit de magas.ge pas cent de la Valeur	" " "	3 " "	" " "	3 p°	
Droit de consommation à l'intérieur ——— pas livre	" " "	" 1. 3 8/20	" " "	338. 80.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
Altona, Voyez Munitions navales.					
Alun ——— pas quintal	" 7. 2	" 7. 10 12/20	" 6. 2	18. 92	" Sr.
——— de Roche ——— pas quintal	" 3. "	" 3. 3 12/20	" 2. "	7. 92	" Sr.
——— Droit de convoi ——— pas quintal	" " "	" " 11	" " "	2. 42	" "
* ——— de Plume ——— pas livre	" " 1.	" " 1 2/20	" " 3/4	24. 20	30. 60.
Amandes amères — le quintal	" 14. "	" 15. 4 16/20	" 9. 4	36. 96	2. 4.
——— Droit de convoi ——— par quintal	" " "	" 1. 10.	" " "	4. 84	
——— douces ——— pas quintal	2. 6. 3	2. 10. 10 10/20	2. 3. 3	122. 10	
——— Droit de convoi ——— pas quintal	" " "	" 5. 10.	" " "	14 "	
de toutes autres espèces p. 2.al	1. 3. 2	1. 5. 5 16/20	1. 1. 8	61. 16.	
Droit de Convoi pas 2.al	" " "	2 5. "	" " "	5. 80	
Voyez Epiceries.					
* Ambre ——— pas livre	" 1. 3.	" 1. 4 10/20	" 1. 1.	363. "	18. 36
——— Importé pas la compagnie des Indes Orientales Droit de magas.ge pour cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p°	
——— Droit de consommation à l'intérieur ——— pas livre	" " "	" 1. 6 14/20	" " "	411. 40.	
Voyez marchandises importées des Indes Orientales.					
* ——— Tête d' ——— pas livre	" 4. 5.	4 4. 10 6/20	" 4 2.	12. 83	
* ——— Rois ou Gris pas once poids de Troy	" 2 "	" 2. 2 8/20	" 1. 4	85. 54. la liv. d.ale	30. 60. la liv. d.ale

A

Importations

	Ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.at	Droit français en francs p. 2.al d.al
	l. s. d.	l. s. d	l. s. d.		
* Ambre importé par la compie des Indes orientales droit de magasinage par cent de la valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
——— Droit de consommation à l'interieur par once, poids de troy...	. . .	. 2. 2 8/20	. . .	85. 54. la liv. d.ale	
Voyez les marchandises importées des Indes Orientales.					
* ——— liquide ——— par livre l..	. 2. 6	. 2. 9.	. 18. 8	7. 26. id	30. 60 la liv. d.ale
Amérique ——— (4)					
Amérique (Etats d') (5)					
* Amidon, par Quintal. (6)	5. 5. 8	5. 16. 2 16/20	. . .	278. 96	10. 20.
Ammy (Graine d') par livre ..	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	48. 40	4. 8.
* Amoine (Graine d') par livre ...	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	48. 40	15. 30.
* Anacarde cachou, p.liv (7)	. . 9.	. . 9. 18/20	. . 6.	317. 80	6. 12
* Ancre 3no des Vaisseaux construits en Angleterre, par chaque	. 2. 3	. 2. 5 14/20	. 2. 1.	2. 97. chacun	3. 6. le 2.al 3.at
* ——— 3no des Vaisseaux étrang. chaque	. 2. 4	. 2. 6 16/20	. 2. 1.	3. 08. chacun	. .
Anchois (Voyez Poissons) par barrique de 16. l. b.	. 2. 1	. 2 3. 10/20	. 1 10.	29. 59.	18. 36.
Angélique Droit de convoi par Barriq.	. . .	. 1. 2 10/20	. . .	15. 60.	. .
——— par livre l..	. . 2	. . 3 4/20	. . 1 1/2	48. 40	8. 16
Droit de convoi par 100. livres	. . .	. 1. 6.	. . .	3. 96.	. .
* Anguilles vivantes (Voyez Poissons) par charge marine...	4. 13. 6	5. 2 10 4/20	3. 18. 6	12. 34	. 51.
Anis ——— par Quintal.	1. 3. 2	1. 5. 5 16/20	1. 1. 8	61. 16	10. 20.
Droit de convoi par 2.al	. . .	. 1. 10 .	. . .	4. 84.	. .
Anneaux ——— (8)					
Annotto, par livre ——— (9)	. . 1 1/2	. . 1 13/20	. . .	36. 30	
Droit de convoi par 100 l.	. . .	. 18 .	. . .	47. 52	
* Anspects & barre de Vindas, au dessous de 7. pieds de long, à bord de Vaisseaux anglais par 120 pie.	. 6. 8.	. 7. 4	. 6. 2	8. 80 par 120 pieces	
à bord de Vais.x étrang. par 120 pie.	. 6. 11.	. 7. 7 6/20	. 6. 2	9. 13 par 3ch.	

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.c. alg. at	Droit Francais en francs p.c. alg. at
	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.		
* Anisses au dessous de 7. pieds de long venant des Etats unis, à bord de Vaisseaux anglais sont francs; à bord de Vaisseaux américains ils payent le droit de balance de Com.ce pav 120. pièces	" " "	" " 8.	" " "	" 80.p 120. pièces	
* ——— de 7. pieds de long ou plus à bord de Vaisseaux anglais pav 120. pièces	" 13. 7	" 14. 8.	" 12. 4	17. 60 pav 120 pièces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120. pièces	" 13. 7	" 14. 11 6/20	" 12. 4	17. 93. 19	
* ——— Venant des Etats unis ils sont francs, à bord de Vaisseaux anglais; à bord de Vaiss.x américains ils payent seulement le droit de balance, pav 120. pièces	" " "	" 1. 4.	" " "	1. 60. d°	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique.					
Antimoine cru. pav quintal	" 4. 8	" 5. 1 12/20	" " "	12. 32.	3. 6.
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 1. 2 10/20	" " "	2. 90.	
* ——— préparé ou Stibié, pav livre	" " 1	" " 1 2/20	" " 3/4	24 20	8. 16.
Arack Importé pav la compagnie des Indes Orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consommation à l'intérieur pav Gallon	" " "	" " 9 18/20	" " "	0. 24 pav Pinte de Paris	
——— Sujet en outre à l'accise					
Voyez les Esprits.					
Voyez aussi Marchandises importées des Indes Orientales.					
Arrangoes importé pav la Cie des Indes orientales Droit de					

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al 3.al	Droit Francais en francs p. 2.al 3.al
Arrangoes					
magasinage pav cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p°	
——— Importé pav la Cympagnie des Indes orientales Droit de consommation à l'intérieur pav cent de la Valeur	" " "	53. 9. 1	" " "	53. 45 p°	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales & la note sur celles prohibées des Indes Orientales.					
Archelia ou Orchelia					
pav quintal	" 3. 1	" 3. 4 4/20	" " "	4. 04.	
——— Droit de Convoi pav 2.al	" " "	" 4 3	" " "	10. "	
Voyez aumotto.					
Ardoise — Voyez Pierre.	" " "	" " "	" " "	" " "	3.f les ∞
Argent & Oz. ——— (10) monnoyés ou en lingots	" " "	France			
Argentum Sublimé, V. if argent pav livre	" " 8	" " 8 16/20	" " 6.	193. 60	6. 12
——— Droit de convoi pav livre	" " "	" " 1 10/20	" " "	33 "	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage pav cent de la V.eur	" " "	2 " "	" " "	2 p°	
——— Droit de consommation à l'intérieur pav livre	" " "	" " 8 16/20	" " "	193. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Argent battu en feuilles pour les peintres, non importable pour le commerce pav des étrang.rs Voyez Boucles. — par quint.al	" " "	" " "	" " "	" " "	23. 48 le 2.al 3.al
Argile ——— par quintal	" 2. 7	" 2. 10 2/20	" " "	6. 82.	

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit Francais en francs p. 2.al d.al
Argile.					
Droit de Convoi pav Quintal	" " "	" 1. 10.	" " "	4. 40.	
* **Aristoloche** — pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	3. 6.
Armes (11.)					
Arsenic blanc ou Jaune, pp. 2.al	" 4 8	" 5. 1 12/20	" " "	12. 32	1. 2
Droit de Convoi pp. 2.al	" " "	" 1. 10.	" " "	4. 40.	
Asarum (racine de) pp. Livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	2. 04
Asie. (12)					
Aspalathus — pav livre.	" " 2	" " 2 4/20	" " 1/2	48. 40	40. 80
Aspic — Plante odoriferante pr livre.	" 1. 4	" 1 5 12/20	" " 11	387. 20	
Importé pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur.	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consommation à l'Intérieur pav livre	" " "	" 1. 5 12/20	" " "	387. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Assafetida venant du lieu d'origine, pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	6. 12
Droit de convoi pav Quintal	" " "	" 4. 6.	" " "	11. 88	
De tout autre endroit pav livre	" " 9	" " 9 18/20	" " 6	218. "	
Droit de convoi par quintal	" " "	" 4. 6.	" " "	11. 88	
Importé pav la Compagnie des Indes Orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consommation à l'Intérieur pav livre	" " "	" " 3 6/20	" " "	72. 60	
Voyez Marchandises prohibées des Indes Orientales.					
* **Assiettes** de bois pav 12. douz.e	" " 11	" 1 " 2/20	" " 10.	1. 21 pav 12. douz.e	
* **Auriculæ Judæ** — pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit Francais en francs p. q.al d.al
* Autruche (duvet d')					
à bord de Vaisseaux anglais	" " "	Francs			
à bord de Vaisseaux étrangers					
p.au quintal ..... (13)	" 7. 9	" 8. 6. 6/20	" 7. "	22. 5t	" 5t
Avoine lorsque le prix sera au					
dessous de 17.s p.au quartier	" " "	" 7. 2 18/20	" " "	4-77. p.au Setier de paris	
——— Lorsquelle sera à 17.s mais					
au dessous de 18.s p.au quartier ...	" " "	" 1. 1. 4/20	" " "	.73c p.au Id.	
——— Lorsquelle sera à 18.s ou au					
dessus p.au quartier	" " "	" " 2. 4/20	" " "	" 12. p.id	
——— Lorsquelle est importée					
d'Irlande ou des Colonies anglaises					
Si elle est au dessous de 16.s par					
quartier	" " "	" 7. 2 18/20	" " "	4 77. p.id	
——— Si elle est à 16.s mais au					
dessous de 17.s par Quartier	" " "	" 1. 1. 4/20	" " "	1. 38. p.au boisseau de Paris	
——— de 17.s ou au dessus par Quar	" " "	" " 2 4/20	" " "	.28. p.id	
Voyez Bleds & Subsistances.					
——— Farine d') lorsquelle est					
au dessous de 16.s p.au mesure de					
140. Livres Avoir du poids ou 128.					
livres poids de Troy écossais p.au					
mesure	" " "	" 8. 9 12/20	" " "	16. 90. le q.al d.al	
——— a 16.s ou au dessus, mais					
au dessous de 17.s p.au mesure	" " "	" 1. 1. 4/20	" " "	2. 6. le boiss.au de paris	
——— a 17.s ou au dessous p.au mesure	" " "	" 6. 12/20	" " "	1. 6. id.	
——— Lorsquelle est importée					
d'Irlande ou des colonies anglais.					
Si elle est à 15.s la mesure mais					
au dessous de 16.s p.au mesure	" " "	" 8. 9 18/20	" " "	16. 94. id	
——— Si elle est à 16.s ou au dessus	" " "	" " 2 4/20	" " "	" 3f. id	

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.at d.at	Droit francais en francs p. 2.at d.at
Avoine. Voyez Bled moulu & Provisions.					
* Baccæ alkekengi pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	2. 4
Baie de Laurier pav quintal	" 4 8	" 5. 1 12/20	" " "	12. 32	1. 53
——— Droit de convoi par quintal	" " "	" " 10.	" " "	2 "	" "
* Balauste ——— pav livre.	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	5. 10.
Baleine (Côte de) (14)					
* Baleine (Fanons de).					
Sèche étrangère pav Tonneau	95. 18.	107. 13. 9 10/20	88. 18.	258. 45	30. 60
* ——— De Pêche des Etats-unis importée de là à bord de Vaisseaux anglais pav Tonneau	" " "	107. 13. 9 10/20	88. 18.	358. 45	
Baleine (Fanons de) (15)					
* ——— à bord de Vaisseaux américains (le droit de balance compris) pav tonne	" " "	117. 9. 7 1/20	88. 18.	281. 93	
* ——— De pêche anglaise importée pav la Marine des colonies anglaises pav tonneau	2. 15. "	3. " 6	1. 10.	7. 26	
* ——— De pêche anglaise importés pav la Marine anglaise pav Tonneau	1. 7. 6	1. 10. 3	" 15. "	3. 63.	
* Baguets de bois pav douz.e	" " 11	" 1 2/20	" " 10.	1. 21. pav douz.e	
* Barbotine Soudre aux Vers Production du Pays d'où elle est tirée pav livre	" " 6	" 6 12/20	" 1 4	145 20	10. 20.
* ——— N'étant pas production du Pays d'où elle est tirée, pav livre	" 1 6	" 1 7 16/20	" 1 "	4. 31.	
* ——— Importée pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage pav Cent de sa Valeur	" " "	2 "	" " "	2 p.c	

Importations	Ancien Droits Livres Sterlings	Droits actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droits anglais en Francs p.c al d.al	Droits francais en Francs p.c al d.al
Barbotine					
Droit de consommation à l'intérieur pav livre.....	" " "	" 6 12/20	" " "	145. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Barilla ____ pav quintal	" 5. 3	" 5. 9 6/20	" 5 "	13. 86	
Droit de convoi pav quintal....	" " "	" 1. 6.	" " "	3. 60.	
Basin ____ (16.)					
Tout blanc importé pav la Cie des Indes Orientales Droit de magasinage, pav cent de la V.eur.....	" " "	2. 10 "	" " "	2 1/2 p%	
Droit de consommation à l'intérieur pav Verge.....	" " "	" 2 "	" 1. 8.	2. 63. pav metre	
& en outre pav cent de la V.eur....	" " "	22. 3. 6	20. 3. 2	22. 17 p%	
Droit de convoi pav cent de la V.eur	" " "	3 " "	" " "	3. p%	
Voyez marchandises importées des Indes orientales.					
Bassin contrebande non import.tle pour le commerce					
De marbre, mortiers tables et autres marbres polis (excepté les tombeaux et les Dalles polis) pav pied Carré de Superficie	" 1. "	" 1. 1 A/20	" " 10	13.f pav metre quarré	
Batistes Françaises					
la demi pièce n'excédant pas 7 Verges 3/4 de long, ni 7/8 de large, ou si elles passent cette largeur et que la valeur soit au dessous de 2.l 10.s pav demi pièce. (17)	" 5. "	" 5. 6.	" " "	6.f 60.c p. 1/2 pièce de 7/8	12.f 24.c la liv. d. ale
Exportées aux colonies anglaises en Amérique, Drawback	" " "	" " "	2. 10. "		
au dessus de 7/8 de Verge en					

Importations	Ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.at d.at	Droit Francais en francs p. 2.at d.at
Batistes					
largeur et valant plus de 2.″ 10‴ la demi-pièce de 7. verges 3/4 de long pav cent de la valeur	10. " "	11. " "	" " "	11. p%	
——— Exportées aux Colonies anglaises d'Amerique drawback	" " "	" " "	5 13 4	" " "	
——— Et Linons francais emmagazinés pour l'exportation pav demi pièce de 6. aul/2	" " 6.	" " 6 12/20	" " "	5. 66. p% pièce de 6 metr	
——— Droit de convoi pav demi pièce	" " "	" " 1 4	" " "	" " "	
Baume composé pav livre	" 1. 6	" 1. 7 16/20	" 1. "	435. 60.	
——— Droit de convoi pav livre	" " "	" " 2 10/20	" " "	55. "	
——— Importé pav la Cie des Indes Orientales, droit de magasinage pav cent de la valeur	" " "	" 2 "	" " "	2 p%	
——— Droit de consommation à l'Intérieur pav livre	" " "	" 1. 7 16/20	" " "	435. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Baume Naturel pav livre	" 1. 6.	" 1. 7 16/20	" 1. "	4.36. la liv. d.ale	2. 55. la liv. d.ale
——— Droit de convoi pav livre	" " "	" " 1.	" " "	0. 22 la liv. d.ale	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consommation à l'intérieur pav livre	" " "	" " 1. 7 16/20	" " "	4. 36. la liv. d.ale	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* **Bedelium** tiré du lieu d'origine pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60.	12 24
——— Ne venant pas du lieu d'origine pav livre	" " 9	" " 9 18/20	" " 6	217. 80.	

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p. 2.at d.ds	Droits francais en franc p. 2.at d.at
* Bedelium					
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p°.	
——— Droit de consommation à l'intérieur par livre	" " "	" " 3. 6/20	" " "	72. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* Belette (Peaux de) non préparées Voyez Peaux par 120.	" " 11.	" 1. " 2/20	" " 10	1. " " les 100. p.c	f. les 100 p.c
* Ben blanc ou Noir par livre	" " 5	" " 5 10/20	" " 3 1/2	121. "	12. 24.
* Benjoin ——— par livre	" " 6.	" " 6. 12/20	" " 4	145. 20	20. 40.
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p°.	
——— Droit de consommation à l'intérieur par livre	" " "	" " 6 12/20	" " "	145 20.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
Bestiaux. Voyez l'Isle de Man.					
Bêtes à cornes ——— (18.)	" " "	" " "	" " "	" " "	Franches
* Beurre Voyez provisions par quintal	" 2. 6.	" 2. 9.	" 2 2	6. 60.	
* Bézoard des Indes orientales par once poids de Troy	" " 9	" " 9. 18/20	" " 6	3,207.	122. 40
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p°.	
——— Droit de consommation à					

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.al	Droit français en francs p. q.al d.al
Bézoard					
l'intérieur par once poids de troy.....	" " "	" 2. 9	" " "	10,692	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Bierre ordinaire ou forte					
comme l'orge, Voyez Orge.					
La Farine d'Orge est prohibée,					
Voyez Bled moulu Et Provisions.					
* ——— Française ou Hollandaise					
Sujette à l'accise, par cent de la Valeur.....	30. " "	33. " "	" " "	33. p.c	10. f le muid de paris
Voyez France Et Hollande.					
* ——— De Spruce ou Resineuse					
Sujette à l'accise, par barrique de 32. gallons....	" 12 "	" 13. 2 8/20	" 11. "	35. 64 le muid de paris	
* ——— De toute autre espece sujette aussi à l'accise, par barrique.....	" 6. 8	" 7. 4	" 6. "	19. 80 id	
* **Bidon de bois.** par douz.ne.....	" " 11.	" 1. " 2/20	" " 10.	1. 21. par douz.e	
* **Biscuits** Voyez Provisions.					
par quintal.....	" 1. 10.	" 2. " 4/20	" 1. 8	f. 32.	
* **Bismuth**, par quintal....	" 13. 3	" 14. 6 18/20	" 11. 9	38. 70	2. 04
* **Bitume de Judée.**					
par livre.....	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	
Bleu noir par quintal..	" 17. 8	" 19. 5 4/20	" 15. 8	46. 64	2. 04
* **Blaireau (Peau de)**					
non préparée par piece.....	" " 7	" " 7 14/20	" " 6.	77. le 100	20. f les 100.
Voyez Peaux.					
* **Blanc de Baleine fin.**					
par livre..... (19)	" " 8.	" " 8. 16/20	" " 5 1/2	193. 60	30. 40

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs pr. q.al d.al	Droit francais en francs pr. q.al d.al
Blanc de baleine					
——— Gras & huileux pav quintal	" 17. 8	" 19. 5. 4/20	" 11. 9.	46. 64.	
——— Droit de convoi pav tonneau de 252. Gallons	" " "	2. 3. 10.	" " "	15. 60 le muid de paris	
——— de Pecheries des Etats unis et importé en Angleterre à bord de Vaisseaux construits anglais par Quintal	" " "	" 10. 5.	" 11. 9.	46. 60.	
——— Droit de Convoi pav tonneau	" " "	2. 3. 10	" " "	15. 60 le muid de paris	
——— à Bord de Vaisseaux américains pav Quintal	" " "	1. 1. 2 8/20	" 11 9	50. 88.	
——— Droit de Convoi par tonneau	" " "	2. 3. 10.	" " "	15. 60 le muid de paris	
Bled ou Grain (20) Voyez Provisions					
Bled moulu (21) Voyez Provisions					
Bœuf Voyez Bêtes à cornes.					
* ——— Langues de) Voyez Provisions. pav douzaine	1	1 1 4/20		1. 32. p. 0/0	
——— Poil et Peau Voyez Poil de Vache et Peaux de Vache.					
——— Tête de Veau V. provisions.					
Bois (22)					
Bois d'Amérique (23)					
* ——— de Teinture sans autre explication pav quintal	" 1. 8.	" 1. 10	" " "	4. 40.	10. "
* ——— Travaillé sans autre explication	" " "	" " "	" " "	" " "	15. p 0/0
Importés de toutes les parties d'Europe pav cent de la valeur	33. " "	36. 6.	30. 10.	36. 30 p 0/0	
——— Couteaux de) Voy. Couteaux					
——— Blanc (Planche de) Voyez Planches	" " "	" " "	" " "	" "	15. 30.

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit francais en francs p. 2.al d.al
Bois d'Amérique.					
d'Aloes ____ pav livre	" " 6	" " 6 12/20	" " 4	145. 20	40. 80
d'Aspalathe pav livre	" " 3	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	40 80
____ Importé pav la compagnie des Indes orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur	" " " 2	" " " "	" " " "	2 p%	
____ Droit de consommation à l'Intérieur pav livre	" " " "	" 2 6/20	" " "	50. 60	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
* ____ Néphrétique pav livre	" " 6.	" " 6. 11/20	" " 4	144. 10.	51 "
* ____ de Rhodes ____ pav quintal	" 7 "	" " 7. 8 8/20	" 4. 8	18. 48	10. 20
* ____ de Vie ____ pav quintal	" 2 3.	" 2. 5. 14/20	" 2 "	5. 94	
* ____ des Etats unis, il est franc à bord de Vaisseaux anglais, à bord de Vaisseaux américains il paye seulement le droit de balance de Commerce pav Quintal	" " " "	" " 2 14/20	" " "	54 "	
Voyez la note sur les Bois d'Amérique.					
* ____ de Campêche pour boiserie de 8 pouces ou plus d'équarissage à bord de Vaisseaux anglais pav charge	" 9. 11.	" 10. 10 18/20	" 9. 2	1. 31.	
* ____ à bord de Vaisseaux étrangers pav charge	" 10. 4	" 11. 4 8/20	" 9. 2	1. 36.	
* ____ Il est franc venant des Etats unis, à bord de Vaisseaux anglais, à bord des américains il paye le droit de Balance p.r charge	" " "	" " 11 18/20	" " "	0. 12.	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique.					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.		
Bois de Campèche					
——— Sous la teinture par 20. quintaux	11 . «	12. 2. «	« « «	29. 04.	
——— Droit de convoi par 20. quint.x	« « «	« 7. 3.	« « «	0. 87.	
——— Venant des Etats unis il est franc à bord de Vaisseaux anglais, à bord des Américains il paye le droit de balance de commerce par 20. quintaux	« « «	« 1 2.	« « «	2. 64.	
——— Droit de Convoi par 20. 2.aux	« « «	« 7. 3.	« « «	« 87.	
Voyez Annotto en la Note sur les bois d'Amérique.					
* ——— de Fer ——— (24)					
* ——— de Marine de même que bois pour la mature selon leurs différentes grandeurs	« « «	« « «	« « «	« « «	0. 51
Voyez aussi la Note sur les Bois d'Amérique.					
* ——— Marqueté par Quintal	« 4. 5.	« 4 10. 6/20	« 4. 1.	11. 66.	15. «
* ——— des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais, il est franc; mais à bord de Vaisseaux américains, il paye le droit de balance de commerce par 2.al	« « «	« « 5. 6/20	« « «	1. 06.	
* ——— Odoriférant par 2.al	« 5. 6	« 6. « 12/20	« 4. 10	14. 52	20. 40.
* ——— des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais est franc; à bord de Vaisseaux américains il paye le droit de balance du commerce par quintal	« « «	« « 6 12/20	« « «	1. 32.	« «
Voyez la Note sur les bois d'Amérique.					

Importation	ancien droit livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.al	Droit francais en francs p. q.al d.al
Bois pour les Mats					
au dessus de 22. pieds de long et au dessous de 4 pouces de diamètre, sans comprendre l'écorce à bord de Vaisseaux anglais pay 120. pièces	" 6. 8	" 7. 4.	" 6. 2	8. 80 pay 120 pieces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pay 120. pièces	" 6. 11.	" 7. 7 6/20	" 6. 2	9. 13 idg	
* ——— Venant des Etats unis il est franc, à bord de Vaisseaux anglais, à bord des américains il paye le droit de balance pay 120. pièces	. . .	" " 8.	. . .	0. 80. idg	
* ——— de 22 pieds ou plus de long et au dessous de 4 p.s de diamètre, sans l'écorce, à bord de Vaisseaux anglais, pay 120. pièces	" 11. "	" 12. 1 4/20	" 10. 2	14. 52 idg	
* ——— à bord de Vaisseaux étrang.s pay 120. pièces	" 11. 6	" 12. 7 16/20	" 10. 2	15. 18. idg	
* ——— Venant des Etats unis il est franc, à bord de Vaisseaux anglais, à bord de Vaisseaux américains il paye le droit de balance de Com.ce pay 120. pièces	" " "	" 1. 1 4/20	" " "	1. 32 idg	
* ——— depuis 4 pouces jusqu'à 6. de diamètre sans l'écorce, à bord de Vaisseaux anglais pay 120 pièces	1. 4 3	1. 6. 8 2/20	1. 2. 5	32. 01. idg	" 51.
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pay 120. pièces	1. 5. 3	1. 7. 9 6/20	1. 2. 5	33. 33. idg	
* ——— Venant des Etats unis il est franc à bord de Vaisseaux anglais, à bord des américains il paye le droit de balance de commerce p 120. pièces	" " "	" 2. 5 2/20	" " "	2. 91. idg	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit Français en francs p. 2.al d.al
Bois pour les mats Voyez la Note sur les bois d'Amérique.					
* ——— Rond au dessous de 8 pouces de diamètre et de 6. pieds de long à bord de Vaisseaux construits anglais pay 120. pièces	13. 3	14. 6. 18/20	12. 3	17. 49 p 120 pieces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pay 120. pièces	13. 9	15. 1. 4/20	12. 3	18. 12 idg	
* ——— des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais il est franc; mais à bord de Vaisseaux américains il paye le droit de balance de commerce pay 120. pièces	" " "	1. 3 18/20	" " "	1. 59. idg	
* ——— au dessous de 8. p.ces d'equarrissage et de 6. pieds de long, à bord de Vaisseaux construits anglais pay 120. pièces	1. 6. 6.	1. 9. 1. 13/20	1. 4. 6	34. 99 idg	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pay 120. pièces	1. 7. "	1. 9. 8 8/20	1. 4. 6	35. 64. idg	
* ——— des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais est franc, mais sur les vaisseaux américains il paye le droit de balance pay 120. pièces	" " "	2. 7 16/20	" " "	3. 18. idg	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique.					
Boiserie Voyez Planches.					
Boîte Caisse, pay grosse de douze douzaines de caisses, chaque caisse contenant 8. boîtes	" 13. 3	" 14. 6 8/20	" 11. 8	17. 49. pay 12 douz.e	1.f. 30
——— Droit de convoi pay grosse	" " "	" 1. 10.	" " "	2. 20. pay 12 douz.	

Importations	Ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en Francs p. 9.al d.at	Droit Francais en Francs p. 9.al d.at
___Boîte à Pillule, pav grosse de 12 douzaines de caisse chaque Caisse étain, de 24. boites	" 1. 4 1/2	" 1. 6 6/20	" 1. 3.	1. 81 pav 12. douz.e	
____ Droit de convoi pav grosse	" " "	" 1. 2. 10/20	" " "	1. 45 id	
* ____ à poudre pav grosse de 12. douzaines de boites	" 4 5	" 4. 10 6/20	" 3. 11.	5. 83 pav 12 douz.e	
* ___B___ Droit de convoi pav grosse	" " "	" " 4	" " "	" 20. id	
* Bol commun ou Armoniaque, pav Quintal	" 3. 6	" 3. 10 4/20	" 2 4.	9. 24	
* ___ d'Armenie pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	4. 08
* Borax en pâte ou non rafiné pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	6. 12
____ Importé pav la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent de la Valeur	" " "	2	" " "	2 p%	
____ Droit de consommation à l'intez.r pav livre	" " "	" " 3 6/20	" " "	72. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* ___ Rafiné ___ pav livre	" 1. "	" 1. 1. 4/20	" " 8.	290. "	29. 50.
____ Importé pav la Compagnie des Indes Orientales droit de magasinage pav cent de la Valeur	" " "	2	" " "	2 p%	
____ Droit de consommation à l'intérieur pav livre	" " "	" 1. 5 4/20	" " "	290 "	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
* Bordures de Toile ou de futaine pav livre	" " 1/2	" " 1 13/20	" " "	36. 30.	
* ___ de laine pav livre	" " 3.	" " 3 6/20	" " 1	72. 60.	
Bossettes de Brides non importables pr. la Vente Voyez Chenets.					

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.at d.at	Droit francais en francs p. 2.at d.at
* Boucles ——— (25)					
* Boudins et Saucisses. Voyez Provisions. pav livre	" " 3 ½	" " 3 17/20	" " 3	84 70.	
Boule, balle de jaume non importable pour la Vente. Voyez Chenets.	" " "	" " "	" " "	" " "	8. 16.
Bourses ——— (26)	" " "	" " "	" " "	" " "	40. 80.
* Boutargue. Voyez Poissons.					
pav livre	" " 4	" " 4 8/20	" " 3	96. 80	6. 12
* Bouteilles de terre ou de pierre, pav douze	" 1. 2	" 1. 3 8/20	" 1. "	1. 54 pav douz.e	
* ——— de Verre pleines ou vuides pav 12 pintes (27)	" 4 f.	" 4. 10 6/20	" " "	48. 90 les 100. B.lles	4 f les 100. B.lles
* ——— Recouvertes d'Osier p. 12 pintes	" 12 .	" 13. 2 8/20	" 7. 7	132 les 100 b.lles	
* ——— Verre de france ou de Hollande pav quintal	" 4. 1 ¼	" 4 f 6/20	" " 10	10. 66.	
——— & pav cent de la Valeur	12 " "	13. 4 "	" " "	13. 20 p%	
* ——— d'Eaubenite non importables pour le commerce. Voyez boucles.					
* Bottes non importables pour le commerce pav des Etrangers. Voyez Boucles.					
Bottines non importables pour le commerce. Voyez chenets.					
* Boutons étrangers. ——— (28)					
* Bracelets ou colliers de Verre pav grosse de 12 paquets ou dixaines chacun contenant 10. colliers	" 3. 8.	" 4 " 8/20	" 3 6.	4. 84 p. 120 colliers	40. 80.
Brandevin. Voyez Eaudevie.					

Importations	ancien Droit. livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.ab d.al	Droit francais en francs p. 2.ab d.al
Brebis.					
Voyez Bestiaux et Provisions.					
* ——— Boyaux secs de) pour fouets par 12. douzaines	. . 6.	. . 6. 12/20	. . 5.	0. 66. par 12. douz.er	
* ——— Peaux de) non préparées en laine par douzaine	. . 10.	. . 11.	. . 9.	110. p. 100 p.r	
* ——— Peaux de) préparées à l'huile par douzaine	. 4 9	. 5. 2 14/20	. 2 6.	522 p. 100 p.r	
* ——— Préparées d'une autre maniere par douzaine	. 2 6.	. 2 9	. 1. 8.	275. p 100 p.r	
Voyez Peaux.					
* ——— Laine de	. . .	Franche			
* **Bredindin** naturel, par livre	. 4. 5.	. 4. 10 6/20	. 3. 11.	11. 95 la lio. d.ale	
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage par cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
——— Droit de consomm.n à l'intérieur	. . .	6. 12/20	. . .	15. 97 la lio. d.ale	
Voy. March.ses impoz. des Ind. Orien.					
* ——— Coupé ——— par livre	. 10. 3.	. 14 6. 12/20	. 11. 9	37. 41 la lio. d.ale	
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage par cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
——— Droit de consomm.n à l'intérieur	. . .	1. 12. 8 14/20	. . .	86. 39 la lio. d.ale	
Voyez Marchand.ses importées des Indes orientales					
Bremen.					
Voyez Munitions navales.					
Brésil (Bois du)					
pour la teinture par Quintal	. 5. 10	. 6. 5.	. . .	15. 40.	
——— Droit de convoi par 20. Quintaux	. . .	2 8. .	. . .	5. 76.	
Voyez Annotto et le bois venant d'Amérique.					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.at d.af	Droit français en francs p. 2.at d.af
Brésil (Bois du)					
* ——— Jamaique de la) p. 2.at	. 3. 7.	. 4 1. 6/20	. . .	9. 83.	
Voyez Arnotto & le Bois d'amérique.					
* **Briques** ——— pau mille ...	. 12. 3	. 12. 10. 7/20	. 8. 2	15. 24 1e 00/00	75. 1e 00/00
Brocard étranger Voyez fil d'or et d'Argent.					
* **Broches** non importables pour le Commerce pau l'Etranger. Voyez Boucles.					
Broderie étrangère. (29)					
Brosses non importables pour le Commerce. Voyez Chenets.	. . .	. . .	. . .	. . .	40. 20
* **Bruges** Fil de) pau 12. liv. ...	. 9. 11.	. 10. 10. 18/20	. 8. 9.	240. 01.	
Bruyère pour les brosses p.r 2.at ...	. 4. 5.	. 4. 10. 6/20	. 3. 11.	11. 66.	
* **Buffets** non importables pau le commerce étranger. Voy. boucles.					
Bugle (grande) ——— pau livre ... ——— (30.)	. 1. 7.	. 1. 8. 18/20	. 1. 6	459. 8.	
——— Droit de convoi pau 100. livres	. . .	. 7.	. . .	18. 48.	
——— pour être emmagasinée pau livre ...	. . 1.	. . 1. 2/20	. . .	24. 20	
——— Droit de convoi pau 100 livres	. . .	. 7.	. . .	18. 48	
——— lorsquelle sort du magas.in p.r la consom.on intér.re pau livre	. 1. 6.	. 1. 7. 16/20	. . .	435. 60	
* ——— **Petite ou Graine** de) pau livre	. 2. 7.	. 2. 10. 2/20	. 2. 5.	750. 10	
* ——— Droit de magasinage pau livre	. . 2	. . 2 4/20	. . .	48. 40	
——— lorsquelle est tirée du Mag.in p.r la cons.on intéz.e pau liv	. 2. 1. 18/20	. 2. 7. 18/20	. . .	701. 80	
* **Buis** (bois de) Sur Vais.x anglais pau tonne de 20 2.aux ...	2. 13. .	2. 18. 3 18/20	2 9. .	13. 99.	2. 4
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers p. tonne ...	2. 15. .	3. . 6.	2 9. .	7. 26	
* ——— Venant des Etats-unis il est franc à bord de Vaisseaux anglais à bord de Vaisseaux américains, il paye seulement le droit de balance par Tonneau	. . .	. 5. 3. 12/20	. . .	0. 64.	

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit français en francs p.q.al d.al
	L. S. D	L. S. D.	L. S. D		
Voyez la Note sur les bois d'Amérique.					
* Cables goudronnés ou non, p.q.al	. 8. 6	. 9. 4 4/20	. . .	22. 44.	
* Fil de pav Quintal	. 8. 6	. 9. 4 4/20	. . .	22. 44.	
Cacao. noix de. (31.)					
De toutes les colonies angl.es d'Amérique, pav quintal	. 13. 9	. 15. 1 10/20	. 13. .	36. 30.	
De tout autre Pays pr. q.al	. 13. 9	. 15. 1 10/20	. 12. 6	18. 30	
Venant des Colonies anglaises d'Amérique, droit de magasinage, pav Quintal	. 1. 3.	. 1. 4 10/20	. 1. 3.	3. 30	75. -
De tout autre pays, droit de magasinage par quintal	. 1. 3.	. 1. 4 10/20	. . .	3. 30.	
Si elles sont tirées des magasins pour la Consommation à l'intérieur, pav Quintal	. 12. 6	. 13. 9	. . .	33. .	
Importées pour la consomm.on à l'intérieur, payent en outre le droit de convoi pav Quintal	. . .	2. 9.	. . .	6. 60.	
Importées pav la compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent. de la valeur	. . .	2 . . .	. . .	2 pr%	
Droit de consommation à l'intérieur, pav quintal (32)	. . .	15. 1 10/20	. . .	36. 30	
Droit de convoi, par Quintal	. . .	2. 9.	. . .	6. 60	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
* Ecailles ou Epluchures de (33) Pâte de) Prohibée.					
Voyez Chocolat préparé.					
Cachou (Noix de).					
Voyez Anacarde.					

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
	L. S. d	L. S. d	L. S. d		
Café (34)					
Des Colonies anglaises de l'Amérique, pay quintal	1. 18. 6	2. 2. 4 5/20	1. 18. 6	101. 64	75.
——— De tous autres pays, p.r 2.al	1. 18. 6	2. 2. 4 5/20	1. 15. -	101. 64	
——— Des Colonies anglaises de l'Amérique, droit de magasinage, pay quintal	- 3. 6	- 3. 10 5/20	- 3. 6	9. 24	
——— De tout autre endroit, droit de magasinage, par Quintal	- 3. 6	- 3. 10 5/20	- - -	9. 24.	
——— Lorsqu'il sort du magasin pour l'exportation pay 2.al	- - -	4. -	- - -	9. 60	
——— Droit de consommation à l'intérieur, pay Q.al	1. 15. -	1. 18. 6	- - -	92 40	
——— Importé pour la consomm.on intérieure, il paye en outre le droit de convoi, pay Quintal (35)	- - -	3. 4	- - -	8. 90	
——— Importé pay la compagnie des Indes Orientales Droit de Magasinage pay cent de la Valeur	- - -	2 - -	- - -	2 p.c	
Droit de consommation à l'intérieur, pay Quintal	- - -	2. 2. 4 5/20	- - -	101 64	
Droit de convoi pay 2.al	- - -	3. 4.	- - -	8.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
* **Cailloux** ——— par tonneau	- 5. 6	- 6. 12/20	- 5. -	0. 73.	
——— de Guernsey					
Voyez Pierres et Ardoises					
Caisses, petites, non importables pour le commerce.					
Voyez Chenets.					
* **Calamies** ——— pay livre	- - 2	- - 3 5/20	- - 1 1/2	48. 40	4. 59
Calicot ——— (36)					

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en Francs p.c al d.t	Droit Francais en francs p.c al d.al
	£ s. d	£. s. d.	£. s. d.		
Calicot. entierement blanc, importé par la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage, par cent de la Valeur	" " "	2. 10.	" " "	2 1/2 p°	
Droit de consommation à l'intérieur par pièce. (37.)	" " "	6. 8.	" 6. 8.	8.s par pièce	100.s
Droit additionnel à la consommation intérieure, par cent de la valeur	" " "	20. 19. 1	20. 19. 1	20. 95. p°	
Droit de convoi par cent de la valeur	" " "	3 " "	" " "	3. p°	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Joiles de) Imprimées, Sont prohibées.					
Voyez Soies travaillées des Indes Orientales.					
Cambogium, ou Gomme gutte ——— par livre	" " 6.	" " 6 12/20	" " 4.	145. 20	40. 80
Droit de convoi par 100. livres	" " "	" 9. "	" " "	23. 76.	
Importé par la compagnie des Indes Orientales, droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p°	
Droit de consommation, p.r livre	" " "	" " 6 12/20	" " "	145. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Camphre Rafiné, venant du lieu d'origine, par livre	" " 8.	" " 8 16/20	" " 5 1/2	193. 60	12. 24.
Droit de convoi par livre	" " "	" " 1 10/20	" " "	33 "	
De tout autre endroit, par livre	" " 2	" " 2. 2 8/20	" 1. 4	580. 80	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawbacks Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2 at. d. at	Droit français en francs p. 2 at. d. at
	L. S. d	L. S. d.	L. S. d.		
Camphre					
——— Droit de convoi pav livre	" " "	" " 1 10/20	" " "	33 "	
——— Importé pav la compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent de la valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consommation pr livre	" " "	" " 8 16/20	" " "	193. 60	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
——— Non Rasiné.					
venant du lieu d'origine, pav livre	" " 4	" " 4 8/20	" " 2½	96. 80	
——— Droit de convoi pav livre	" " "	" " 1 10/20	" " "	33 "	
——— De tout autre endroit, pav livre	" 1 "	" 1. 1 4/20	" " 8	290. 40	
——— Droit de convoi pav livre	" " "	" " 1 10/20	" " "	33 "	
——— Importé pav la Compagnie des Indes Orientales, droit de magasinage pav cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consommation pav livre	" " "	" 1. 1 4/20	" " "	290. 40	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					
Canaries (Isles de)					
Voyez Espagne.					
* **Canarie (Graine de)** pav quintal	" 16. 6.	" 18. 1 16/20	" 14 7	43. 56.	
Cancre (Ecailles de) pav livre	" " 1.	" " 1 2/20	" " 1/4	13. 20	45.
* **Cancri oculi**, pav livre	" " 6.	" " 6 12/20	" " 4	145. 2	8. 16.
* **Cannes roseaux**, pav mille	" 11 "	" 12. " 14/20	" 9. 9.	14. 47 les 1000.	51. "
* ——— de Promenade, pav mille	1. 18. 6.	2. 2. 4 4/20	1. 17. 3	5. 42 ins	

Importées

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en Francs p. q.al d.al	Droit Francais en Francs p. q.al d.al
	L. S. d	L. S. d	L. S. d		
Cannes					
Importées par la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage par cent de la valeur	" " "	2 " "	" " "	2. p%	
Droit de consommation par $\frac{00}{00}$	" " "	2. 5. 4 $\frac{10}{20}$	" " "	54. 45. les 1000.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Cannes, Jonc, ou Crins de Cheval.					
pour les chapeaux ou bonnets, ne passant pas 22 p.c de diametre, par douzaine	" 3. 6	" 3. 10 $\frac{4}{20}$	" 3. 1 $\frac{1}{2}$	4. 62 par 12.ne	
Droit de convoi par douz.e	" " "	" " 3.	" " "	o. 30. la 12.ne	
au dessus de 22 pouces de diametre par douz.e	" 7. "	" 7. 8. $\frac{8}{20}$	" 6. 3.	9. 24 p. 12.	
Droit de convoi par douz.e	" " "	" " 3.	" " "	o. 30 id	
* **Cannelle** (38)					
par livre	" 4. 5.	" 4. 10 $\frac{6}{20}$	" 4. "	1282. 60	360.
Droit de convoi par livre	" " "	" " 4.	" " "	88 "	
Importée par la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage	" " "	Franche			
Lorsquelle est tirée du magasin pour la consommation intérieure, elle paye les droits entiers; mais si elle en sort pour l'exportation elle paye par cent de la valeur	" " "	2. 10. "	" " "	2 1/2 p%	
Voyez Epices.					
Canevas, (Toile à Voile, de hesse ou de hollande par 120. aunes	1. 7. "	1. 9. 8 $\frac{8}{20}$	1. 5. 3.	35. 64 par 136. metres	
Droit de convoi par 120. aunes	" " "	" 2. 3.	" " "	2. 70.	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit francais en francs p.q.al d.al
	L. S. d.	L. S. d.	L. S. d.		
Canevas					
——— d'emballage, grosses toiles ou canevas de Queenborough pav 120. aulnes	" 18. 2	- 19. 11 16/20	- 16. 11.	23. 98 p. 136 metres	
——— Droit de Convoi pav 120. aul	. . .	1. 6.	- - -	1. 80. ig	
* — de Serpilliere pav 28. aul	" 8. 9	- 9. 7. 10/20	- - -	11 55. pav 32 metres	
Cantharides pav livre	- 1. "	- 1. 1. 4/20	- - 8	290. 40	30. 60.
——— Droit de convoi pav livre	- - -	- - 7.	- - -	124. "	
——— Importées pav la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage pav cent de la Valeur	- - -	2 - -	- - -	2 p%	
——— Droit de consommation p livre	- - -	- 1. 1. 4/20	- - -	290. 40	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* **Capillaire** blanc p livre	- - 2	- - 2 4/20	- - 1½	48. 40	6. 12
S ——— Noir. p livre	- - 1½	- - 1 13/20	- - 1.	36. 30	
Capres ——— p livre	- - 2	- - 2 4/20	- - 1.	48 40	12. 2
—C— Droit de convoi pav 100. livres	" - -	- 3. 6.	- - -	924. "	
Cardamome. pav livre	- - 9	- - 9. 18/20	- - 6.	218. -	61. 20
——— Droit de convoi, pav livre	- - -	- - 1.	- - -	22. -	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent de la valeur	- - -	2 - -	- - -	2 p%	
——— Droit de consommation, p livre	- - -	- - 9 18/20	- - -	218. -	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Cardes pour la Laine. Voyez Fil de Métal & de Quincaillerie.	- - -	- - -	- - -	- - -	9. 18.
* **Carline** ——— pav livre	- - 3.	- - 3 6/10	- - 2	72. 60	4. 80
* **Carmenie** (Laine de)					

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. ℔. al. D. al	Droit français en francs p. ℔. al. D. al
	℔. S. d.	℔. S. d	℔. S. d		
* Carmenic (laine de)					
Poil de chevre pav livre	" " 3	" " 8. 16/20	" " 7.	194.	o. 81
Importé pav la Cie des Ind. Orient.					
droit de Magas.ge pav cent de la V. (39)	" " "	" " 2	" " "	2 p%	
droit de Consommation pav livre	" " "	" " 9 18/20	" "	21. 78.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* Carpo balsamum, pav livre	" " 9.	" " 9. 18/20	" " 6	21. 78	12. 24.
* Carrabé ou Succin, pav livre	" " 3.	" " 3. 6/20	" " 2	72. 60	o. 81.
* Carrasway (graine de) pav Quintal	" 8. 3	" 9 " 18/20	" 7. 6	18. 18.	
droit de convoi, pav Quintal	" " "	" " 7.	" " "	1. 40.	
* Cartami (graine de) pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	3. 60.
* Cartes à jouer, pav douze jeux	1. 1 "	1. 3. 1. 4/20	" " "	27. 72 pav douze	prohibées
* Cartes de Géographie, chaque	" " 6	" " 6 12/20	" " "	o. 66. pav chaque	5 p%
* Cartiers (marchandises du) non importable pour le commerce pav l'Etranger. Voyez boucles.					
Carton	" " "	" " "	" " "	" " "	48. 96
Voyez Papiers de 5.e classe.					
Casse en bourgeons. Importée pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	9.f
Droit de consommn.on pav livre	" " "	" " 4 8/20	" " "	96. 80	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales.					

Importations	ancien droit Livres Sterlings	droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
	L. S. d	L. S. d	L. S. d		
Casse en batons pav liv.	- - 3	- - 3 6/20	- - 2	72. 60	3. 6. 95
——— Droit de convoi pav quintal	- - -	- 1. 4	- - -	3. 52	
——— Imposté pav la Compagnie des Indes orientales, Droit de magasinage pav cent de la Valeur	- - -	2 -	- - -	2 p%	
Droit de consommation pav livre	- - -	- - 3 6/20	- - -	72. 60	
Castor (Huile de) pav gallon	- 2 -	- 2. 2. 8/20	- 1. 4	6. 60. Sinte depart.	
——— Droit de convoi pav gallon	- - -	- - 7.	- - -	0. 17. id	
Castoreum pav livre	- 2 -	- 2. 2 8/20	- 1. 4	640. -	91. 8
——— Droit de Convoi pav livre	- - -	- - 2.	- - -	44 -	
Castor (Peaux de) non préparées pav piece	- - 8 1/4	- - 9. 6/20	- - -	93 p.r 100 p.r	
* ——— des possessions Anglaises d'amérique, la piece	- - 1.	- - 1 2/20	- - -	11. id	
Voyez Peau.					
* ——— (Peaux de Mère de) pav piece	- - 5 1/2	- - 6 1/20	- - -	60. 50	
Voyez Peau.					
* ——— Poil de) coupé & cardé, excepté celui cardé en Russie et imposté de ce pays sur des Vaisseaux anglais pav livre	- 16. 6	- 18. 1. 16/20	- - -	4591. 60	
* **Caviar** pav quintal	- 4. 5.	- 4. 11. 6/20	- 3. 11.	11. 66.	
Voyez Poisson.					
Cauris. Imposté pav la compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent de la Valeur	- - -	2 - -	- - -	2 p%	
Droit de consommon. p. cent de la Valeur	- - -	53. 9. 1.	- - -	53. 46. p%	
Voyez marchandises					

Importations	Ancien dzoit Livres Sterlings	Dzoit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Dzoit anglais en Francs p. 2.al d.al	Dzoit Francais en Francs p. 2.al d.al
	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.		
Cauris = importées des Indes Orienta. et la note sur les marchandises prohibées des Indes Orientales.					
Ceintures, prohibées. Voyez Rubans.					
* **Ceinturier** (ouvrage du) non importable pour le comm.ce par l'étranger. Voyez Boucles.					
* **Cendres** d'herbe Marine et de bois pour Savon, par 2.al	" " 7	" " 1 14/20	" " "	1. 54.	
* **Cerceaux** de fer pour les tonneaux par Quintal	" 11. 5.	" 12. 6. 14/20	" " "	30. 14	
de Bois pour les tonneliers p.00/00	" 5. 11.	" 6. 6 2/20	" 5. 3	7. 31. le 00/00	
* **Cerises** par Quintal	" 4. 6	" 4. 10 6/20	" 3. 11.	11. 66.	
* **Cérusse** par Quintal	" 7. "	" 7. 8 8/20	" 4 8	18. 48.	8. 16
* **Ceterac** par Livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72 60	1. 20
* **Chafouin** (Peaux de) non préparées par 40. peaux	" 3. 8	" 4. " 8/20	" 3. 4	12. 10. les 100. p.x	
Voyez Peaux.					
* **Chaines** non importables pour le commerce par l'Etranger. Voyez Boucles.					
* **Chamœpitys** par livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1½	48. 40	
* **Chandelles** (de Suif) par Quintal (40)	1. 12. 8.	1. 15. 11 4/20	" " "	86. 24.	6. 12
——— de blanc de baleine par Liv.	" 1. 4	" 1. 5. 12/20	" " "	387. 20	
——— de Cire par Liv.	" 1. 8	" 1. 10.	" " "	484. "	
Droit de convoi par Livre	" " "	" " 1.	" " "	22 "	
Importées par la Compagnie des Indes Orientales Droit de magas.ge					

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p.2.al d.al	Droit francais en francs p.2.al d.al
Chandelles					
pav cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consommation pav livre	" " "	" 1. 11 7/20	" " "	233. 50	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* **Chanvre**					
préparé venant d'Europe, à bord de Vaisseaux Anglais pav Quintal	2. 4 "	2 10. 7	1. 19 "	121. 44	
* ——— à bord de Vaisseaux étrang. p. 2.al	2 6. 9	2 13 9 6/20	1. 19 "	129. 6	
——— Non préparé venant d'Europe à bord de Vaiss.x anglais p 2.al	" 3. 8	" 4 2 12/20	" 3. 4	10. 12	
——— Droit de Convoi pav 20. Quintaux	" " "	" 19. 3	" " "	5. 8	
——— à bord de Vaiss.x etrang.s par 2.al	" 3. 11	" 4. 6 1/20	" 3. 4	10. 81	
——— Droit de Convoi pav 20. 2.aux	" " "	" 19. 3.	" " "	5. 8	
——— Venant des colonies anglaises (41)					
——— des Indes orientales (42)					
Voyez l'Article Lin Note 70. relatif aux Vaiss.x qui peuvent importer le chanvre					
Chapeaux ou Bonnets (43)					
de paille n'excedant pas 22 p.s de diametre pav 12.ne	" 2. 9	" 3 " 6/20	" 7. 6	7. 99 pav 12.ne	
——— au dessus de 22 p.s de diametre par 12.ne	" 5. 6	" 6. " 12/20	" 5. "	17. 57 p. 12 ne	
——— de toutes grandeurs payent le droit de Convoi pav 12.ne	" " "	" " 3	" " "	0. 66. id	
* ——— Ecorce d'Arbre ou de Paille pour les) pav livre	" 1. 10.	" 2 " 4/20	" 1. 8	532. 40	
* **Charbon** pav chalder de 36. boisseaux	1. 1. "	1. 3. 1. 4/20	" " "	30. 49 p.s 9 Setiers de Paris	

Importations	ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit francais en francs p. 2.al d.al
* **Chardons**					
pour les Drapiers, pau mille.	» 1. 2	» 1. 3 8/20	» 1. »	1. 54 p 00/00	
* **Chat (Peaux de)**					
non préparées pau cent peaux....	» 11. »	» 12. 1 4/20	» 10 »	14. 52 les 100. p.x	10.f les 100 p.p
Voyez Peaux.					
* **Chauffage (bois de)**					
à bord de Vaisseaux anglais pau					
braste de 6. pieds de large et de haut	» 2. 8.	» 2. 11 4/20	» 2. 6	0. 90. pau metre quarré	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers					
pau braste.....	» 2. 9	» 3. » 6/20	» 2. 6.	1. » id	
Venant des Etats unis il est					
franc à bord de Vaisseaux anglais;					
à bord de Vaisseaux américains, il paye					
seulement le droit de balance p. braste	» » »	» 3. 4/20	» » »	0. 09.	
Voyez la Note sur les bois d'Amérique.					
Chêne (Ecorce de)					
Lorsque l'importation en est					
permise, par Quintal.....(44)	» » 1	» » 1. 2/20	» » »	0. 22.	
——— Droit de convoi pau Quintal.....	» » »	» » 2.	» » »	» 40.	
——— **Noir (Ecorce de)**					
pau Quintal.....(45)	» » 2	» » 2 4/20	» » »	» 44	
——— Droit de convoi par Quintal.....	» » »	» » 2.	» » »	» 40.	
——— **Rouge (Ecorce de)**					
par quintal.....(46)	» » 2	» » 2 4/20	» » »	» 44	
——— Droit de convoi pau Quintal.....	» » »	» » 2.	» » »	» 40	
* ——— **Planche de)**					
de 2. pouces ou plus d'épaisseur					
* ——— à bord de Vaisseaux anglais pau					
charge de 50. pieds cubes.....	» 19. 10	1. 1. 9 16/20	» 18. 4	2. 62.	
* ——— à Bord de Vaisseaux étrang.es					
pau charge.....	1. » 8.	1. 2. 8. 16/20	» 18. 4	2. 72	

Importations	ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al 3.al	Droit francais en francs p. 2.al 3.al
Chêne (Planche de)					
* ——— Il est franc venant des Etats-unis à bord de Vaisseaux anglais; à bord de Vaisseaux américains il paye seulement le droit de balance du commerce. pav charge		1. 11. 16/20		238.	
Voyez la note sur les bois d'Amérique.					
* ——— **Madriers de)** de 8. pc. d'équarissage ou plus, à bord de Vaisseaux anglais, p. charge	9. 11	10. 10. 18/20	9. 2	1. 309	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav charge	10. 1/4	11. 4. 8/20	9. 2	1. 36.	
* ——— Il est franc venant des Etats-unis à bord de Vaisseaux anglais; à bord des Américains il paye le droit de balance de Commerce pav charge		11. 18/20		0. 12.	
Voyez la Note sur les bois d'Amérique.					
* — **Pommes de)** pav boisseau	2	2. 2. 8/20	1. 9	0. 97. pav bois.au de paris	
Chenevis ——— pav Quartier	9. 3	10. 2. 2/20	9. 2	6. 73 pav muid de paris	
Chenets. ——— (47)					20. 40 le 2.al d.al
Cheval (Crins de) pav livre	9	9. 18/20	8.	217. 80	
Droit de convoi pav livre		1.		22	
Chapeaux de) Voyez Chapeaux de paille ou de Jonc.					
Peaux de) Voyez Peaux.					
* ——— **Marin**, ou dents de Cheval marin ——— pav livre	8	8. 10/20	7	187.	

Importations	ancien Droit, Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit Anglais en francs p.2 at 2.at	Droit français en francs p. 2.at 2.at
* Chevaux Juments ou Chevaux hongres.....	2 4	2. 6. 4. 16/20	1. 10. -	66. 68 par chacun	
Chevreux. par livre....	" 2 "	" 2. 2 4/20		5-6. 40	
Droit de convoi par livre.....	" " "	" " 2.	" " "	" 44	
— Chèvre (Peaux de) Préparées importées par la compagnie des Indes orientales, droit de Magasinage par cent de la Valeur.....	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consomm.n par 12.....	" " "	1. 5. 10 4/20	" " "	258. 30 par 100. p.z	" 51. le 2.at 2.at
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* ——— de Turquie, par douz.e.....	" 16. 2	" 17. 9. 8/20	" 7. 6	177. 83 ig	
* ——— d'Espagne, par douz.e.....	1. 16. 4	1. 19. 11 12/20	1. 5. 9	399. 66. ig	
Préparées par douzaine.....	" 2. 9	" 3. " 6/20	" 2. 6	30. 25 ig	
Voyez Peaux.					
* ——— Non préparées par douz.e.....	" 1. 4	" 1. 6. 3/20	" 1. 3.	15. 12 ig	
Voyez Peaux.					
* ——— de toutes espèces non preparées par mille.....	" 8. 3	" 9. " 18/20	" 7. 6.	1. 09 ig	
Voyez Peaux.					
* ——— de Bouc non préparées par douz.e.....	" 5. 6	" 6. " 12/20	" 5. "	60. 50 ig	
* ——— Peaux de) Tannées, par douzaine.....	1. 15. "	1. 18. 6.	" 15. "	385. ig	
——— Poil de) Voyez Poil de Carmenie. (48.)					
Chevreau (Peaux de) avec le poil par 100..... (49)	" 10. 11.	" 12. " 2/20	" 3. 6	14. 41. ig	
——— Droit de convoi par 100. (50)	" " "	" 3. 2.	" " "	3. 80. ig	
* ——— Préparées par 100.....	" 16. 5	" 18. " 14/20	" 8. 6.	21. 67 ig	
Voyez Peaux.					

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2. al. d. al	Droit français en francs p. 2. al. d. al
* Chevrons ou liteaux de bois. Depuis 8. pieds de long jusqu'à 20. n'excédant pas 7. pouces de largeur ni 2 pouces 3/4 de grosseur, venant d'Europe à bord des vaisseaux anglais, pay 120. pièces	1. 19. 9	2. 3. 8 14/20	1. 18. 9	52. 47 p. 120 pièces	francs
* ——— à bord de vaisseaux étrangers pay 120. pièces	2. » 6	2. 4. 6 12/20	1. 18. 9	53. 46. id	
* ——— Venant des Etats unis sont francs à bord de vaisseaux anglais; & à bord de vaisseaux américains ils payent le droit de balance de commerce pay 120. pièces	» » »	» 3. 11 14/20	» » »	4. 77. id	
* ——— au dessus de 20. pieds de long ne passant pas 7. pouces de largeur, au dessus de 2 pouces 3/4 de grosseur, venant d'Europe à bord de vaisseaux anglais pay 120 pièces	3. 19. 6	4. 7. 5 8/20	3. 17. »	104. 91 id	
* ——— à bord de vaisseaux étrangers pay 120. pièces	4. » 11	4. 9. 2/20	3. 17. »	105. 01 id	
* ——— Venant des Etats unis sont francs à bord de vaisseaux anglais; à bord de vaisseaux américains ils payent le droit de balance de commerce pay 120. pièces	» » »	» 7. 11 8/20	» » »	9. 54.	
Voyez la note sur les bois d'Amérique.					
* ——— (Bouts de) au dessous de 8 pieds de long ne passant par 7. pouces de largeur ni 2 p.s 3/4 d'épaisseur, venant d'Europe					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.nl d.nl	Droit français en francs p. 2.nl d.nl
Bezoard (Boules de					
à bord de Vaisseaux anglais, pav 120 pièces	» 13. 3	» 14. 6 18/20	» 12. 10	17. 49 pav 120. pièces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers, pav 120 pièces	» 13. 6	» 14 10 4/20	» 12. 10	18. 42 p. 38	
* ——— Venant des Etats unis à bord de Vaisseaux anglais sont francs; à bord des américains ils payent le droit de balance de commerce, pav 120 pièces	» » »	1. 3 18/20	» » »	1. 59. 18	
* ——— au dessous de 8 pieds de longueur ne passant pas 7 pouces de largeur et au dessus de 2 p.o 3/4 d'épaisseur, venant d'Europe à bord de Vaisseaux anglais, pav 120. pièces	1. 6. 6	1. 9. 1 16/20	1. 5. 8	34. 98 id	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120 pièces	1. 7. »	1. 9. 8 8/20	1. 5. 8	35. 64 id	
* ——— Venant des Etats unis à bord de Vaisseaux anglais sont francs; à bord de Vaisseaux américains ils payent le droit de balance de commerce, pav 120. pièces	» » »	2. 7 16/20	» » »	3. 18. id	
Voyez la note sur les bois d'Amérique.					
* **Chiens marins (Peaux de)**					
non préparées pav 12.me	» 2. »	2. 2 8/20	» 1. 9	22 f pav 100 p.s	10. f
Voyez Peaux.					
préparées, pav pièce	» » 2 1/2	2 15/20	» » 2.	37. 50 id	
Chiffons. Vieux cordages ——— (51)	» » »	Francs			
Payent seulement le droit de convoi pav 20. Quintaux	» » »	13. 3	» » »	1. 59.	Francs

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.q.at d.at	Droit francais en francs p.q.at
* Chine (racine de la)					
Venant du lieu d'origine pav livre	. . 5.	. . 5. 10/20	. . 3 1/2	121.	
* ——— de tout autre endroit pav livre	. 1 3	. 1. 4 10/20	. . 10.	363.	
——— Importée pav la Compagnie des Indes Orientales Droit de magas.ge pav cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
——— Droit de consomm.on pav livre	. . .	. . 5 10/20	. . .	121. .	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
——— (Porcelaine de)					
Importée pav la Compagnie des Indes Orientales Droit de magas.ge pav cent de la Valeur	. . .	2. .	. . .	2 p%	
——— Droit de consommation à l'intez.r pav cent de la Valeur	. . .	109. 8. 6	. . .	109. 42 p%	326
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Chirurgie (instrumens de) non importables pour le commerce.					
Voyez Chenets	. . .	. . .	. . .	. . .	10. p
Chocolat préparé. (52)					
* Chou (graine de)					
pav Quartier de 8. boisseaux	. 13. 3	. 14. 6 18/20	. 12 9.	9. 62 pav muid de paris	102
* Cidre Sujet aussi à l'accise pav tonne de 252 Gallons (53)	6. 3. 3	. 15. 6 18/20	5. 3. 3	92. 96 ins	6. f le m
Cigne (peaux de)					
Non préparées pav peau	. . 11	. 1. . 2/20	. . .	121. pr 100 pr	20. f
Cinabre ou Vermillon.					
pav livre	. . 7	. . 7. 14/20	. . 4 1/2	169. 40	
——— Droit de convoi pav livre	. . .	. . 3.	. . .	66 .	
——— Importé pav la Compagnie des					

Importations	Ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	droits anglais en Francs p. 2.at 9.at	droits Francais en Francs p. 2.at 9.at
Cinabre.					
Indes Orientales, droit de magas.gc par cent de la Valeur	" " "	3 " "	" " "	3 p%	
——— Droit de consommation par livre	" " "	" " 7 14/20	" " "	169. 40	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Cire (d'Abeille) blanche **					
Manufacturée par Quintal	3. 2. 4	3. 8. 6 16/20	3. 1. 4	164. 56	81. 60.
——— Droit de convoi par quintal	" " "	" 6. "	" " "	14 40	
——— Non manufacturée par Quintal	1. 11. 7	1. 14. 8 18/20	1. 10. 7	83. 38	61. 20
——— Droit de convoi par Quintal	" " "	" 4. 9	" " "	11. 40	
* ——— Brute ——— par livre	" 1 3	" 1. 4 10/20	" 1. 1.	363. "	6. 12/
* ——— Baye de Myste par livre	" " 4	" " 4 8/20	" " 3½	96. 8.	
Ciseaux de tailleur.					
——— (54)					
Citrons ——— par mille	" 6. 8	" 7. 4	" 6. 2	8. 80 les 1000.	5. 10.
——— Droit de convoi ——— par mille	" " "	" 3. 2	" " "	3. 80. les 1000.	
* ——— Confits, par tonne, de 252. gall.	1. 15. 3	1. 18. 9 6/20	1. 13. 3	30. 52 par muid	
* ——— Eau de) ——— par gallon	" 5. 8	" 6. 2 16/20	" 5. 1	4. 27 ig	
* **Civette.** par once poids de troy	" 2 "	" 2. 2 8/20	" 1. 4	82. 80 la liv. d.ale	122. 40 la liv. d.ale
* ——— Peaux de) non préparées par 100. pf	" 13. 9	" 15. 1 10/20	" 12. 6	18. 15 p. 100. p.r	
Voyez Peaux.					
* **Clés.** non imposables p.r le Comm.ce					
Voyez boucles.					
Clous de Giroffle. par livre	" 2 8	" 2 11 4/20	" 2. 5	7. 74 la liv. d.ale	1. 53 ig
——— Droit de Convoi par livre	" " "	" " 2 10/20	" " "	0. 55. ig	
——— (55)					

Importations	Ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droits anglais en Francs p. 2.ct d.ct	Droits Francais en Francs p. 2.ct d.ct
Clous de Giroffle.					
——— Importés pas la Compagnie des Indes orientales droit de magas.t	" " "	Francs			
——— Lorsqu'ils sont retirés des magasins pour la consommation, ils payent les droits en entier; mais s'ils sont exportés ils payent pas cent de la Valeur	" " "	3. 10	" " "	3 1/2 p%	
Voyez Epices.					
* **Clous de fer battu** non importables p.r le Comm.ce					
Voyez Boucles.					
Cochenille pas livre ——— (56)	" " 6	" " 6 12/20	" " "	145. 20	4 80
——— Droit de convoi pas livre	" " "	" " 10.	" " "	100. "	
Voyez Annotto.					
* **Coculus indiæ,**					
Venant du lieu de culture pas liv.	" " 5	" " 5 10/20	" " 3 1/2	121.	
* ——— De tout autre endroit pas liv.	" 1. 3	" 1. 4 10/20	" " 10.	253.	
——— Importé pas la Compagnie des Indes orientales, droit de magas.ge pas cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consomm.on pas livre	" " "	" " 5 10/20	" " "	121.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Coeffes de Soye					
Voyez Soyes travaillées.					
Colle forte pas Quintal	" 4. 5	" 4 10 6/20	" 3. 11.	11. 66	12. 24
Colliers de Verre,					
Voyez Bracelets.	" " "	" " "	" " "	" " "	40. 80
Colonies anglaises.					
——— (57)					

Importations	ancien droit livres Sterlings	droit actuel livres Sterlings	drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p.c. al. d.al	Droit francais en francs p.c. al. d.al
* Colophane — pav quint.	. 3. 3.	. 3. 6 12/20	. 2. 2	8. 58	0. 51.
* Coloquinte.					
Du lieu d'origine — pav livre	. . 6.	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	
* —— de tout autre endroit — pav livre	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1 .	435. 60	6. 12
—— Importée pav la Compagnie des Indes orientales, droit de magas.ge pav cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
—— Droit de consom.on) pav livre	. . .	. . 6 12/20	. . .	145. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* Columbo (racine de) pav livre	. . 6.	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	
—— Importée pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
— Droit de consomm.on) p livre	. . .	. . 6 12/20	. . .	145. 20	
* Coing (Fruit) pav cent	. 1. 10	. 2 . 4/20	. 1. 7.	2. 42 pav 100.	2. 4.
* Concombre mariné, pav gallon	. . 9	. . 9 18/20	. . 7 1/2	. 25 pav pinte	
* Confiture — pav livre	. . 6	. . 6 12/20	. . 5.	145. 20	
Convoi (droit de) pav cent de la Valeur — (58)	. . .	3. . .	. . .	3 p%	
* Corail (grains de) pav livre	. 4. 5	. 4. 10 6/20	. 4. 2	12. 83	16. p%
* —— Blanc ou Rouge pr l'usage de la phisique, en fragmens p. livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60	
—— Importés pav la Compagnie des Indes orientales droit de Magasinage, pav cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
—— Droit de Consomm.on, p livre	. . .	. . 3 6/20	. . .	72. 60	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					

Importations	ancien droit Livres Sterlings	droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	droits anglais en francs p. 2.al 3.al	droits francais en francs p. 2.al 3.al
* Corail (grains de) Bruts ——— pav livre	. 4. 6	. 1. 7. 16/20	. 1 .	435. 61.	304.
Importés pav la compagnie des Indes orientales, droit de Magasinage pav cent de la Valeur		2 p%		2 p%	
Droit de consomm.on pav livre		1. 7. 16/20		435. 61.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* ——— Polis ——— pav livre	3.	3. 3. 12/20	2 .	871. 20	
Importés pav la compagnie des Indes orientales droit de magasinage pav cent de la Valeur		2 p%		2 p%	
——— Droit de consom.on pav livre		3. 3. 12/20		871. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
Cordage Goudronné ou Non pav Quintal	8. 6	9. 4 4/20		24. 68	8. 10
Droit de convoi pav 20. quintaux		1. 1. 8		2. 60	
* ——— neufs ——— pav Quintal	8. 6	9. 4 4/20		20. 44	
* ——— Vieux. Voyez chiffons.					
* Cordes d'écorces d'arbres, pav quintal	1. 10	2. 4/20		4. 44	2. 40
* ——— d'Instrument pav douze douzaines de paquets	2. 6.	2. 9.	2. 3	3. 30 p.r 12 douz.nes de paquets	1 5 p%
Cordonnet étranger. ——— (59.)					
* Tressé pav 12 nœuds (60)	2. 3	2 5. 14/20	2 .	83 p.r 160. mètres	
* Coriandre (graine de) pav quintal	4 5	4. 10 6/20	2. 11.	11. 66.	1. 33.
Corinthe (raisins de) à bord de Vaiss.x anglais pp 2.al	1. 3. 4	1. 5. 8.	1. 1. 9	61. 60	2 4.
——— à bord de Vaisseaux étrangers pp	1. 4. 10	1. 7. 3 16/20	1. 1. 9	63 16	

Importations	ancien Droits l. Sterlings	Droits actuel l. Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais ou franc pour quint Dec	Droits francais en franc pour quint dec
Coton manufacturé comprenant la bonneterie (françoise ou hollandoise sujet de plus à l'accise s'il est rayé ou imprimé par Cent de la valeur	12. 0 0	13. 4. 0	"	"	"
Sans autre Description par Cent de la Valeur	44. 0, 0	48. 8. 0	41. 10. 0	"	"
Sans autre Description ou Explic.on importé par la C.ie des Indes ori.les droit. d'magasin. p. Cent de la valeur		2. 0, 0			
Droit d'consommation par Cent de la Valeur	"	122. 4. 5	"	"	"
Droit d'convoi pour cent de la valeur		3, 0, 0	"	"	"
Voyés Marchandises importées des Indes orientales					
en traine venant des Colonies angloises (61)	"	franc			
mais il paye le droit de Convoy par 100 livres	"	0, 8. 9	"	"	"
ne venant pas des Colonies angloises (61) par livre	0, 0. 1	0, 0 12/20	0, 0 3/4		
Importé par la C.ie des Indes ori.les Droit de Convoi par Cent de la Valeur	"	4. 0, 0	"	"	"
par toute autre personne droit de Convoi par 100. Livres	"	0, 12. 6	"	"	"
de Turquie ou des Etats unis Droit de Convoi par 100 Livres	"	0. 6. 6	"	"	"

droits | droits

Importation

	ancien droit en livres de Sterlings	Droit actuel en livres Sterlings	Drawback en livres Sterlings	Droit anglais en francs par quintal
	L.S. Sch.d	L.S. Sh.d	L.S. Sh.d	
Coton filé (62) par livre. —	0 0 3/4	0 0 3 17/20	0 0 3	"
Droit de Convoi par 100 livres	"	0 0 7	"	"
Importé par la Compagnie des Indes or.les droit de magasin par 100 de la Val.	"	2 0 0	"	"
Droit de Consommation p. livre.	"	0 0 3 17/20	"	"
Voyez Marchandises importées des Indes orientales. —	"	"	"	"

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	droit anglais en francs p. 2.al d.al	droit francais en francs p. 2.al d.al
Corinthe (raisins de)					
—— N'importe le Vaisseau doit de convoi par Quintal	" " "	" 1. 2. 10/20	" " "	2. 90.	
* Corne de cerf rapée par livre	" " 3.	" " 3. 6/20	" " 2	72 60	4. 80
* Cornes de Bœuf ou de Vache —— par 100.	" 1. 10.	" 2. " 4/20	" 1. 8	2. 42 les 100.	" 03 les 100.
* —Cornes de cerf— par 100.	" 6. 8	" 7. 4	" 4 5	8. 80 les 100.	2. 55.
—— Pieds de —— par 100.	" " 7	" " 7. 14/20	" " 6.	" 77 les 100.	
—— Corset non importable pour le Commerce, Voyez Chenêts. pour les Corsets de Soye, Voyez Soïes travaillées.					
* Costus doux et amer, par livre	" " 4	" " 4 3/20	" " 2 3/4	96. 80	8. 16.
—— Importé par la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2. " "	" " "	2 pcs	
—— Droit de consomm.on p livre	" " "	" " 4 8/20	" " "	96. 80.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales.					
* Côtes de Sèche — par mille	" 5. 11.	" 6. 6 3/20	" 5. 3	7. 81 les 1000.	
+ Coton (toile de — (61.) de l'Isle de Man Voyez Coton filé.					
* Coton Filé —— (62) par Quintal	1. 12 8	1. 15. 11 4/20	1. 8.	86. 24	3. "
Couperose Verte p.c 2.al	" 1 8	" 1. 10.	" " "	1. 40	5 10.
Droit de Convoi — par 2.al	" " "	" " 2	" " "	" 40.	
* —— Bleue —— par 2.al	" 3 4	" 2. 6 16/20	" " "	6. 16	15. 30
* —— Blanche —— par 2.al	" 4. 8	" 5. 1 12/20	" " "	12. 32	15 30

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.q.al D.al	Droit français en francs p.q.al L.al
Couperose. Droit de convoi pav Quintal	. . .	. 1. 6	. . .	3. 60	
* **Courbes de chêne.**					
* ——— au dessous de 5 pc. d'équarissage à bord de Vaisseaux anglais pav 120. pièces ..... (63)	. 3. 4	. 3. 8	. 3. 1	4. 40 pav 120 pièces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120. pièces	. 3. 6	. 3. 10 8/20	. 3. 1	4. 64. 8	
* ——— Venant des Etats-unis sont franches à bord de Vaiss.x anglais, à bord de Vaisseaux américains elles paysent le droit de balance pav 120. pièces	. . .	. . 4	. . .	. 40 10	
* ——— De 5 pc. et au dessous de 8 pc. d'équarissage à bord de Vaiss.x anglais pav 120 pièces	1. 13 .	1. 16. 3 12/20	1. 10. 6	43. 56. 10	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120 pièces	1 14 5	1 17. 10 6/20	1. 10. 6	45. 43. 10	
* ——— Venant des Etats-unis elles sont franches à bord de Vaisseaux anglais, à bord de Vaiss.x américains elles payent seulement le droit de balance de Commerce pav 120 pièce	. . .	. 3. 3 18/20	. . .	3. 99. 10	
Voyez la Note sur les bois d'Amérique.					
* **Couteaux** pav grosse de 12 douzaines	. 2. 6.	. 2. 9	. 2. 2	3 30. pav 12 douz	Prohibés
——— (**Manches**) de fait en Pays étrangers (n'étant pas fabriqués en France et en Hollande) ne sont pas importables pour le Commerce. Voyez Mords.					

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs pour 2.at 3.al	Droit francais en francs pour 2.al 3.al
	L. S. d.	L. S. d.	L. S. d.		
Couteaux (64)					
* Coutellerie non importable pour le commce pour l'étranger Voyez Boucles					
* Coutelas non importable pour le commce pour l'Etranger Voyez Boucles					
Crême de Tartre pour Quintal	" 4. 8.	" 5. 1 12/20	" " "	12. 32	9. 18.
Droit de Convoi pour Quintal	" " "	3. 4	" " "	8 "	
* Creusets ..... pour 100	" 7	" 7 14/20	" " 6	" 77. les 100.	3. 60
* Cristal en fragmens pour livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	30. 60
* Grains de Colier de) pour 00/00	13. 3	" 14. 6 13/20	" 11. 8	17. 49 les 1000.	
Cuiller à pot non importable pour le Com.ce Voyez Chenets					
* Cuillers d'Etain ou de plomb ne peuvent être importées pour le commerce par l'Etranger Voyez Boucles					
Cuirs pour ceinturons et harnois de chevaux faits en pays étrang.s n'étans pas de France ou d'Hollande ne sont pas importables pour le commerce Voyez Mords					
Manufacturés ou tous autre objets fabriqué, dont le cuir					

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit francais en francs p. 2.al d.al
Cuirs manufacturés fait la plus grande Valeur sans autre explication particulière pau cent de la valeur	77. " "	84. 14.	25. " "	84. 70 p%	
* + **Cuivre** ou Fil d'archal sans autre explication pr. 2.al	2 12 3	2. 17. 5 14/20	2. 9. "	137. 94	40. 8s
* ——— **Poudre de)** pour Vernis pau once	" " 2	" " 2 4/20	" " 1½	774. 40	6. 1s
* ——— **Mine de)** ..... pau Quintal	" " 9	" " 9 18/20	" " 7.	1. 98	
* ——— Non travaillé, Cuivre rosette, monnoye de cuivre et tout cuivre fondu pau Quintal	" 10. 6	" 11. 6 12/20	" 10. 3.	37. 72	
* ——— Savoie en planches pr. 2.al	" 16. "	" 17. 7 4/20	" 15. 9	42 24	
* ——— à demi travaillé Savoie en barres Baguettes lingots forgés p. 2.al	2. " 2	2. 4. 2 4/20	1. 17. 2	106. 4.	
——— Ouvrages de S'ouvrier en cuivre non importables pour le commerce pau des Etrangers					
Voyez boucles					
* **Culm** espèce de charbon de terre pau chaldron de 36 boiss.x	" 15. 9	" 17. 3 18/20	" " "	1. 73. pau 9 setiers separés 10. 36.	2 4s
* **Cumin**, Graine de) pr. 2.al	" 7. 4	" 8. " 16/20	" 4. 11.		
* **Cuscutes** ..... pau livre ...	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	4 8s
Cuves à suspendre non importables pour le Com.ce pau l'Etranger.					
Voyez Boucles					
* **Cuviers** ..... pau 60	" 4 5.	" 4. 10 6/20	" 3. 11.	5.83 p.60	
* **Cyprès Noix de)** pau livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1½	48. 40	2. 4s
* ——— **Bois de)** ..... pau 2.al	" 7. 4	" 8. " 16/20	" 4. 11	19. 36.	
* **Cyclamen** ou pains porcinus p. livre	" " 3.	" " 3. 6/20	" " 2.	72. 60	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
Daim Peaux de					
non préparées pav peau ... (65)	" " 2	" " 2 4/20	" " "	22 la 100 p.r	
* ——— a demi préparées — pav peau ...	" " 2	" " 2 4/20	" " "	13 p.r	
Voyez Peaux					
* **Dalots** de Bois pav douz.e ...	" " 11.	" 1. " 2/20	" " 10	1. 21. p. 12.e	
* **Dates** ——— pav Quintal	2 6. 3.	2. 10. 10 10/20	2. 3. 3	122. 10.	4. 80.
Voyez Epiceries					
* **Daucus creticus** pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	798. 60	10. 20
Davis (Détroit de) (66)					
*† **Dentelle de Fil**					
pav douze Verges ... (67)	" 17. 8.	" 19. 5 4/20	" 15. 8	23. 22 p.s 11. metres	30. 60 la liv. d.ale
* **Dens equi marini** p livre	" " 3	" " 3. 6/20	" " 2	72. 60	
* **Dez** pav paire ...	12. 6	13. 9.	" " "	16. 50. la paire	40. 80
Diagredium					
Voyez Scammonée					
* **Diamants** ... (68)	" " "	Francs			
* **Dictame**					
feuilles & Racine p livre	" " 3.	" " 3 4/20	" " 2	70. 40	4. 08.
* **Doronicum** pav livre	" " 6.	" " 6 12/20	" " 4	145. 20	
Douves pour les futailles					
Voyez Planches					
* **Draps de toile** Vieux					
pav piece ...	" " 6.	" " 6. 12/20	" " 5.	" 66. la piece	
Drèche ... (69)					
Drogues ... (70)					
Travaillées sans autre explication importées pav la Compagnie des Indes orientales					
droit de magasinage pav cent de la Valeur ... (71.)	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consomm.on pav cent de la Valeur ...	78. 11. 5.	" " "	" " "	" " "	" " "

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.st d.st	Droit français en francs p. 2.st d.st
Droques Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
——— Non travaillées sans autre explication particulière, importée par la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage par cent de la valeur (72)		2		2. p°	
——— Droit de consom.on par cent de la val.r		51. 14. 10		51. 70 p°	
Duvet Voyez Marchandises importées des Indes orientales ..... par livre	6	6 13/20	5	145. 20.	30. 6.
——— Droit de convoi par 100 Liv.		6. 6.		17. 16.	
——— De Moscovie ou de Russie à bord de Vaisseaux étrangers par liv.	7.	7 14/20	5	169. 40.	
——— Droit de Convoi par 100. liv.		6. 6.		17. 16.	
Eaux Cordiales, Eaux Spirituenses & autres Esprits, sans explication Sujetes en outre à l'accise par gallon	2. 10.	3. 1 8/20	2. 7	0. 6A par pinte de paris	
——— Droit de Convoi par gallon		2 6/20		0. 06. par id	
Voyez Esprits					prohibé
Eau forte ..... par Quintal	4. 8	5. 1 12/20		12. 32	20. 40
——— Droit de convoi par quintal		2. 8 10/20		6. 50.	
Eaudevie ..... (73)					
——— de France, de Hollande ou tout autre pays par Gallon	2	2 14/20	8.	0. 25. id	
——— Droits de Convoi par gallon Sujete en outre à l'accise		2 10/20		0 06. id	
——— De toute espèce sans autre distinction et non importée par la Compagnie des Indes orient. payent en addition aux autres Droits					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en France p. 2.at d.at	Droit francais en France p. 2.at d.at
Saudevie					
Droit de Convoi pav gallon	" " "	" " 2 s/20	" " "	o. 06. pav pinte de paris	
* ___ de Spa ou Pyrmont & toutes les eaux minérales ou naturelles pav 12 bouteilles chacune ne passant pas trois pintes	" 1. 10.	" 2. " 4/20	" 1. 8.	2. 42 pav 36 pintes	
* **Bène** sur Vaisseaux anglais pav quintal	" 13. 3	" 14. 6 18/20	" 12. 3	34. 98	15 p°.
* ___ à bord de Vaiss.x étrang. App.p. 2.at	" 13. 9	" 15. 1 10/20	" 12. 3	36. 30	
* ___ venant d'Affrique (74)	" " "	Franche			
* ___ Venant des Etats unis elle est franche à bord de Vaisseaux anglais, sur des Vaiss.x amerc.s elle paye seulement le droit de balance pav Quintal	" " "	" 1. 3. 18/20	" " "	3. 16.	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* **Copeaux** p.r les blanchisseurs pav écope	" " 3	" " 3 6/20	" " 2 1/2	o. 33 la pièce	
* **Ecorce** du Girofflier pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	30. 60
* ___ d'Alberia pav quintal	" 9. 6.	" 10. 5. 8/20	" 6. 4	25. 8.	
* ___ de Gayac pav quintal	" 13. 3	" 14. 6 18/20	" 8. 10	34. 96	1. 55.
* ___ de Limoniers ou d'orangers pav livre	" " 1.	" " 1 2/20	" " 3/4	24. 20	8. 16.
___ du Perou ou Quinquina pav livre	" " 9	" " 9 18/20	" " 6	207. 80	16. 32
___ Droit de convoi pav livre	" " "	" " 1.	" " "	22.	
Voyez Drogues					
* ___ Simaroube pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	15. 30
* ___ de Tamarin pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	6. 12
Cumoires non importables					

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p.c. ad val	Droit francs en francs p.c. ad val
Cumoires pour le Commerce Voyez Chenets					
* **Cureüil** (peau de) pau 40. peaux	" 2. 3.	" 2. 5. 14/20	" 2. "	74. 25 les 100. 50. 7	
——— non préparée pau 40. peaux	" 1. 10.	" 2. 4/20	" 1. 8	60. 50. id	1. f. les cent liv. p.
Voyez Peaux					
Clan (Cornes de) pau 100. pieds	" 3. 3.	" 3. 6 6/20	" 2. 2.	4. 23 les 100.	6. 12 les cent liv. p.
* ——— (peaux de) non préparées pau peau	" " 4.	" " 4 8/20	" " "	44. " les 100.	
Voyez Peaux					
* ——— (poil d') pau quintal	" 8. 3.	" 9. 18/20	" 7. 6.	21. 76.	
* **Ellebore** pau livre	" " 1 1/2	" " 1 13/20	" " 1	25. 30.	480.
Elephant (dent de) pau Quintal	1. 6. 5.	1. 9. 14/20	1. 4. 5.	69. 74.	10. 24.
——— Droit de convoi pau Quintal	" " "	" 15. "	" " "	36. "	
——— Importée pau la compagnie des Indes orientales, Droit de magasinage pau cent de la Valeur	" " "	" 2. "	" " "	2. p%	
——— Droit de consom. ou pau Quintal	" " "	" 1. 13. 11	" " "	89. 54.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* **Email** pau livre	" 3. 4.	" 3. 8.	" 1. 6.	968.	12. 24.
Emballage (Toile de) Voyez Treillis					
* **Emeraudes** Voyez Diamants	" " "	Franches			
Emeril pau Quintal	" 1. 10.	" 2. 4/20	" 1. 7.	4. 84.	1. 2.
* ——— de Turquie abord de Vaisseaux étrangers p. Quintal	" 1. 11.	" 2. 1.	" 1. 7.	5. "	

Importations	ancien droit livres Sterlings	droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	droit anglais en France p. 2.al d.al	droit français en France p. 2.al d.al
* Encens ..... pau Quintal	" 4 8	" 5. 1 13/20	" 3. 2	12. 32	10. 20.
* Encre pour les imprimeurs pau Quintal	" 8. 10	" 9. 8 10/20	" 7. 10	23. 50	12. 24.
Epées (poignées de) faites en pays étrangers (n'étant par Quincaillerie de France ou de Hollande) ne sont pas importables pour le commerce					
Voyez Mords					
Epronnier (marchandises de l') non importables pour le commerce pau l'Etranger					
Voyez boucles					
Erons ..... (75)					
Epiceries ..... (76)	" "	" "	" "	" "	10. p%
Epices ..... (77)					
Epingles faites à l'Etranger non importables pour le Comm.ce					
Voyez Mords	" "	" "	" "	" "	61. 20.
* Epinglier (marchandises de l') non importables pour le commerce par des étrangers					
Voyez Boucles					
* Epithimes ..... pau livre	" " 3.	" " 3. 6/20	" " 2	72. 60	4. 80
* Eponge					
venant des lieux d'origine pau livre	" " 9	" " 9 18/20	" " 6	217. 80	
* ——— de tout autre endroit pau livre ...	" 2. 3	" 2. 5 14/20	" " 6.	653. 40	51 "
Escops de Bois					
pau douzaine	" " 11.	" 1. " 2/20	" " 10	1. 21 pau douz.e	
Espagne ..... (79)					
Laine d')	" " "	Franche			

Importations	ancien Droits livres Sterlings	droits actuels livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p. 2.al d.al	Droits francais en francs p. 2.al d.al
Espagne (laine de) franche de droit de convoi					
Toiles d'Ou de Portugal					
unies larges de 36 pouces ou plus pau aune	" " 5	" " 5 10/20	" " 4 1/2	o. 44 pau mètre	
* ——— de plus de 36. pc pau aune	" " 8	" " 8 16/20	" " 7 1/2	o. 77 idg	
* **Espars** au dessous de 22. pieds de long et de 4 pouces de diamètre (non compris l'Ecorce) à bord de Vaisseaux construits anglais pau 120.	" 6. 8	" 7. 4	" 6. 2	8. 80. pau 120 pièces	
——— à bord de Vaisseau étrang.r pau 120.	" 6. 11.	" 7. 7 9/20	" 6. 2	9. 13 idg	
——— Des Etats unis d'amérique à bord de Vaisseaux construits anglais sont France mais à bord de Vaisseaux américains payent le Droit de Balance pau 120.	" " "	" " 8	" " "	o. 30. idg	
* ——— de 22 pieds de long ou plus et au dessous de 4 po. de diamètre non compris l'Ecorce à bord de Vaisseaux construits anglais pau 120.	" 11. "	" 12. 1. 4/20	" 10. 2	14. 52. idg	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pau 120.	" 11. 6	" 12. 7 16/20	" 10. 2	15. 18 idg	
* ——— des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais sont France, mais à bord de Vaisseaux américains ils payent le Droit de Balance pau 120.	" " "	" 1. 1. 4/20	" " "	1. 32 idg	
* ——— de 4 pouces de diamètre et au dessous de 6. non compris l'écorce					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. ?.at d.at	Droit francais en francs p. ?.at d.at
* Sparres à bord de Vaisseaux construits anglais pay 120.	1. 4. 3	1. 6 8 2/20	1. 2. 5	32. 01 p. 120 pieces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pay 120.	1. 5. 3	1. 7. 9 6/20	1. 2. 5.	33. 33. id	
* ——— Des Etats Unis à bord de Vaisseaux construits anglais sont francs, mais à bord de Vaisseaux americains payent le Droit de balance pay 120.	" " "	" 2. 5 2/20	" " "	2. 91. id	
Voyez la Note sur les bois d'Amérique					
Esprit de corne de cerf pay livre	" " 8.	" " 8 16/20	" " 5 1/2	193. 60	122. 40
de Vitriol pay livre	" " 1	" " 1 2/20	" " 3/4	24. 20	20. 40
* Essence de citron pay livre	" 2. "	" 2. 2 8/20	" 1. 4.	5. 81. la livre d. ale	1. 53. la livre d. ale
* Estampes sur papier la pièce	" " 6	" " 6 12/20	" " "	0. 66. la pièce	15. p.s
* Esturgeon pay caque	" 3. 4	" 3. 8.	" 2. 11	4. 40 pay Caque	40. 80.
Voyez Poisson					
* Etain vieux pay Quintal	" 13. 9	" 15. 1 10/20	" 12. 6	36. 30.	4. 08.
* Etain pay quintal	2. 13. "	2. 18. 3 12/20	" " "	139. 92	51. "
* Etoffes faites ou mêlées de laine pay aune	" 5. 6	" 6. " 12/20	" 4. 10	6. 35 pay metre	prohibées
prohibées V. Calicot					
Etoupes (de Lin & de Chanvre) pay quintal	" 2. 9	" 3. " 6/20	" 2. 6.	7. 26	" 51.
——— Droit de Convoi pay 20. ?. au	" " "	" 11. 5.	" " "	1. 37.	
——— de Russie à bord de Vaiss.x étrangers pay Quintal	" 2. 11.	" 3. 2 10/20	" 2. 6	7. 70.	
——— Droit de convoi pay 20. ?. au	" " "	" 11. 5.	" " "	1. 51.	
——— En Général pay Quintal	" 2. 3	" 2. 5 14/20	" 2. 9	5. 94.	

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al 0.al	Droit francais en francs p. 2.al 0.al
* Briers ——— (80.)	" " "	" " "	" " "	" "	40 80
* Cuphorbe pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	6. 12
Europe ——— (81)					
Extrait de Saturne pav livre	" " 3.	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	20. 40
Droit de convoi pav 100. livres	" " "	" 4 "	" " "	10. 56	
Farine, Voyez Farine ou Fleur de Froment et Provisions					
——— d'Orge — est prohibée Voyez Bled moulu & provisions					
* Fecia brugiata pav Quintal	" 3. "	" 3. 3 10/20	" 2 "	8. 69.	
* Fenouil Graine de) pav livre	" " 1 1/2	" " 1. 13/20	" " 1.	36. 30	6. 12
Fenu grec pav quintal	" 3. 4	" 3. 8.	" 2. 3	8. 80	" 61.
* Fer mine de) par tonneau	" 2. 9	" 3. " 8/20	" 2. 6	0. 36.	
* ——— En Saumon) pav Tonneau	" 13. 6.	" 6. " 12/20	" 5. "	0. 73.	
* ——— Vieux rompu pav Tonneau	" 13. 9	" 15. 1 10/20	" 12. 6	1. 82.	
* ——— Venant des Etats unis, il est franc à bord de Vaisseaux anglais (excepté du droit de convoi) à bord de Vaisseaux américains il paye seulement le droit de balance pav tonneau	" " "	" " 6 12/20	" " "	0. 07.	
* ——— Fil de) pav quintal	2. 17. 9	3. 3. 6 6/20	2. 14. "	152. 46.	12 24
* ——— Marchandises de) non importables pour le Comm.ce pav l'Etranger Voyez Boucles					
——— En barres ou non travaillé					

Importations	ancien droit livres Sterlings	droit actuel livres Sterlings	drawback livres Sterlings	droit anglais en francs p. 2.al d.al	droit français en francs p. 2.al D.al
— Fer en barres ou non travaillé savoir de Moscovie ou de Russie à bord de Vaisseaux anglais par tonneau	2. 16. 2	3. 4. 7 2/20	2. 12. 8	7. 75	2. 04.
——— Droit de Convoi par tonneau	„ „ „	10. 10.	„ „ „	1. 30.	
——— à bord de Vaisseaux étrangers par tonneau	3. 9. 1.	3. 19. 5 14/20	2. 12. 8	8. 87.	
——— Droit de convoi par tonneau	„ „ „	10. 10.	„ „ „	1. 30.	
——— De tout autre partie de l'Europe à bord de Vaisseaux anglais par tonneau	2. 16. 2	3. 4. 7 2/20	2. 12. 8	7. 75.	
——— Droit de convoi par tonneau	„ „ „	10. 10	„ „ „	1. 30.	
——— à bord de Vaisseaux étrangers par tonneau	3. 7. 2	3. 17. 2 18/20	2. 12. 8	9. 27	
——— Droit de convoi par tonne	„ „ „	10. 10.	„ „ „	1. 30.	
——— De Etats unis, à bord de Vaisseaux anglais, il est franc des droits, excepté de celui de convoi, à bord de Vaisseaux américains il paye seulement le droit de bas.ce par tonneau	„ „ „	5. 7 8/20	„ „ „	0. 68.	
——— & en outre le droit de convoi par tonneau	„ „ „	10. 10.	„ „ „	1. 30.	
——— Venans des Colonies anglaises à bord de Vaisseaux américains (82					
* — En Baguettes) s'il est coulé ou forgé au dessous de 3/4 de pouce d'équarissage de tout pays à bord de Vaisseaux anglais p. C.al	„ 9. 11.	„ 10. 10 8/20	„ 9. 5.	26. 08	3. 06
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers par quintal	„ 10. 3	„ 11. 3 6/20	„ 9. 5	27. 06.	
——— Cerceaux de) pour les					

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	drawback livres sterlings	droit anglais en francs p. q.al d.al	droit français en francs p. q.al d.al
Fer (Cerceaux de) tonneaux *V. Cerceaux*					
* —— Battu noir ... pav quintal	" 13. 3	" 14. 6. 18/20	" 12. 3	34. 96	6. 12
* —— En tôle ..... pav quintal	1. 2 "	1. 4. 2 8/20	1. " 4	38. 08	6. 12
* —— Fil de fer battu pav quintal	2. 13 "	2. 18. 3 12/20	2 9. 8	139. 92	prohibé
* Battu marchandises de) ne sont pas importable pour le commerce pav l'étranger *Voyez Boucles*					
* Ferronnerie N'est pas importable pour le commerce pav l'Etranger *Voyez Boucles*					
Féves Lorsque le prix au lieu de l'importation sera au dessous de 34 f pav quartier pav Quartier	" " "	1. 2 "	" " "	14 52. pav Setier de Paris	
—— Lorsqu'elles sont importées d'Irlande ou des Colonies anglaises si elles sont au dessus de 32 f pav quartier	1. 2 "	1. 4 2 8/20	" " "	15. 97 ig	
—— de 34 f à 37 f pav Quartier	" "	1. 6.	" " "	0. 99 ig	
—— au dessus de 37 f pav Quartier	" " "	" " 3.	" " "	0 16. ig	
—— de 32 f à 35 f pav Quartier ...	" 1. 6.	" 1. 7 16/20	" " "	1. 09. ig	
—— au dessus de 35 f pav Quartier	" " 3	" " 3 6/20	" " "	0. 18. ig	
—— Exempte de droit de convoi *Voyez Bled et Provisions*					
—— Moulues sont prohibées *Voyez Bled moulu.*					
* Feuilles de rose pav livz	" " 3	" " 3. 6/20	" " 2	72 60.	10. 20
* —— d'Or ..... pav 100. feuilles	" 1. 2	" 1. 3 8/20	" 1. "	1. 54. pav 100. feuilles	26. 11. pav once d. ale
* —— de Violette ou fleurs pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	7. 14

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.c. al. d.al	Droit français en francs p.c. al. d.al
* Ficelle pav cent livres	" 13. 3	" 14. 6 18/20	" 11. 9	38. 48.	8. 16.
* Figues (83.)					
——— a bord d'un Vaisseau anglais pav Quintal	" 10. "	" 11. "	" 9. 2	36. 40	2. 04
——— Droit de Convoi pav 2.al	" " "	" 1. 10	" " "	4. 40.	
——— a bord de Vaiss.x Etrangers par Quintal	" 10. 6	" 11. 6 12/20	" 9. 2	37. 72	
——— Droit de Convoi pav 2.al	" " "	" 1. 10.	" " "	4. 40.	
Fil (84.)					
Filécru (85.)					
pav livre	" 1 3/4	" 1 18/20	" " "	41. 80	0. 5r.
——— Droit de convoi (86.) si c'est du fil d'Emeland, de Lithuanie, ou des Etoupes produites dans les Etats Russiens et importées directement pav cent de la Valeur	" " "	3.	" " "	3. p%	
——— De toute autre espèce et de tout autre endroit il payera pour droit de convoi pav 100. pesant	" " "	" 3.	" " "	7. 92	
——— (87)					
* ——— d'Arbalète pav cent livres	" 14. 8	" 16. 1 12/20	" 13.	42 59	
* ——— Devidé pav douze livres	" 17. 8	" 19. 5 10/20	" 16. 2	329. 89	
——— De Gaze pav livre	" 2. 9	" 3. 6/20	" 2. 6	798. 60	
Voyez Gaze					
* ——— de Métal (88)					
Voyez les differentes espèces aux articles, fil d'Archal ou de cuivre, fil de fer, fil de laiton, fil d'acier, fil vierge, fil de fer blanc.					
* ——— Retors pav Quintal	" 11. "	" 12. 1 4/20	" 9. 9	29. 8	61. 20
* ——— Vierge, de cuivre ou d'Airain p.c. 2.al	7. 6. 11.	8. 1. 7 6/20	6. 11. 11.	387. 86	40. 80

Importations	ancien droits livres Sterlings	droits actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	droits anglais en francs p. 2.ab d.ab	droits francais en francs p. 2.ab d.ab
Fil de Fer pav Quintal	7. 8. »	8. 2. 9 12/20	6 4 »	390. 72	12. 24
Flacons ou Vases (89)					
Flandre (Toile de) Voyez Toile de Flandre d'Hollande & France					
* Tripoli de) pour Nétoyer pav millier	14 »	15. 4 16/20	13 »	18. 28 le millier	1. 2
* Flanelle pav Verge	» 7	7. 14/20	» 6	0. 84. le mètre	
* Fleurs de Camomille pav liv.	1 1/2	1 13/20	1	36. 30.	6. 12
* ——— de Mélisse pav livre	1 1/2	1 11/20	1	34. 10	3. 6
* ——— Indiennes pav livre	6	6 12/20	4	145. 20	5. 10
——— Importées pav la Compagnie des Indes orientales, Droit de magasinage pav cent de la valeur ...	» »	2 »	» »	2 p%	
——— Droit de consomm.n pav livre ...	» »	6 12/20	» »	14. 52	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* Foin pav charge de 36. trousse chaque trousse de 56. livres	11. »	12. 1 4/20	10.	1. 61.	51.
Fondeur (Marchandises du) non importable pour le commerce pav l'étranger Voyez Boucles					
Formes non importables pour la Vente ..... Voyez Mords.					
* Fouets pav livre	3	3 4/20	1 1/2	48. 40	40. 8
* Fourgons non importables pour le commerce pav l'Etranger Voyez Boucles					
Fourreaux (90.)	» »	» »	» »	» »	40. 8
Fourrures Voyez Peaux					

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	droit anglais en francs p.q.al d.al	droit francais en francs p.q.al d.al
France ..... (91.)					
Franges étrangères					
Voyez Broderie étrangere					
* Fresil pav chaldron de 36. boisseaux	" 10. 6.	" 11. 6 12/20	" " "	13. 86. le q. setier de Paris	
Fromages ..... (92)					
Il étant pav d'Irlande p.c 2.al	" 1. 6.	" 1. 7 16/20	" " "	3. 96	4. 59.
Droit de convoi pav 2.al	" " "	" " 11.	" " "	2. 20	
Froment					
Lorsque le prix au lieu de l'importation sera audessous de 50. pav quartier, pav Quartier	1. 4 3	1. 6. 8 2/20	" " "	17. 61. le setier de Paris	
——— A 50.s et au dessus mais audessous de 54.s pav quartier	" " 6	" " 6 12/20	" " "	0. 36. 18	
——— Lorsqu'il est importé d'Irl.de ou des Colonies Anglaises, s'il est audessous de 48.s pav Quartier, pav Quartier	1. 4. 3	1. 6. 8 2/20	" " "	17. 61. 18	
——— S'il est au dessus de 48.s mais au dessous de 52.s pav 2.er pav quarter	" 2. 6	" 2. 9.		1. 81 18	
——— a 52.s ou au dessus pav quarter, pav quarter	" " 6	" " 6 12/20	" " "	0. 36 18	
Voyez Bled & provisions					
——— Farine de) lorsque le prix du Bled sera au dessous de 50.s pav quarter, pav Quintal	" 6. 6	" 7. 1 16/20	" " "	19. 76.	
——— Lorsque le Bled sera à 50.s ou au dessus, mais au dessous de 54.s pav Quarter, par Quintal	" 1. 6	" 1. 7 16/20	" " "	3. 96.	
——— Lorsque le Bled sera à 54.s ou au dessus pav Quarter, pav 2.al	" 1. "	" 1. 1. 4/20	" " "	2 64	

Importations	Ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	droit anglais en France p. ℔. als d.als	droit français en France p. ℔. als
Froment (Farine de)					
Si elle est importée d'Irlande ou des Colonies anglaises, lorsque le bled est au dessous de 48.ˢ pav quarter, pav quarter	» 6. 6	» 7. 1 16/20		4. 72. le setier de farine	
S'il est au dessus de 48.ˢ mais au dessous de 52.ˢ pav Quarter, pav quarter	» 1. 6	» 1. 7 16/20		1. 09.	
S'il est à 52.ˢ ou au dessus pav quarter, pav Quarter	» » 2	» » 2 4/20		0. 12.	
Voyez Bled moulu & Subsistances					
Fustel (Bois pour la teinture) pav quintal	» » 10.	» » 11.		2. 20.	
Droit de Convoi pav quintal	» » »	» » 7.		1. 40.	
Gaines. non importables p.ʳ le Commᶜᵉ					
Voyez Chenets	» » »	» » »	» » »	» » »	40. 8
* **Galanga**					
du lieu d'origine pav livre	» » 2	» » 2 4/20	» » 1 1/2	48. 40	
* ——— de tout autre endroit pav livre	» » 6.	» » 6 12/20	» » 4	14. 52.	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales, droit de magas.ge pav cent de la Valeur	» » »	» » 2	» » »	2. p.ᶜ	
——— Droit de consommation p livre	» » »	» » 2 4/20	» » »	48. 40	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* **Galbanum**					
du lieu d'origine pav livre	» » 4	» » 4 8/20	» » 2 3/4	96. 80	8. 16.
* ——— de tout autre endroit pav livre	» 1. »	» 1. 1. 4/20	» » 8.	290. 40	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales, droit de magas.ge					

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	droit anglais en francs p. q.al d.al	droit Francais en francs p. q.al d.al
Galbanum					
pau cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consomm.on pau livre	" " "	" 4 8/20	" " "	96. 80.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* **Galères** (Bardeau pour les) pau pied Carré	" " 3.	" " 3 6/20	" " 2 1/2	3. " le metre carré	
Galle (Noix de) pau Quintal	" 4 5.	" 4 10 6/20	" " "	11. 66.	2. 4.
Gants (93)					
Garance par Quintal	" 4 8	" 5. 1 12/20	" " "	12. 32.	2. 4.
Sèche, paye de plus le droit de Convoi par Quintal	" " "	" " 3.	" " "	0. 60.	
Toute autre espèce paye aussi le droit de convoi pau quintal	" " "	" 2. 2.	" " "	5. 20.	
Voyez Annotto.					
Racines de) pau quintal	" 4 8.	" 5. 1 12/20	" " "	12. 32	2. 4
Droit de convoi pau quintal	" " "	" 2. 3	" " "	5. 40.	
Voyez Annotto					
Gazes (94)					
de toute espece francaise ou Hollandaise pau cent de la Valeur	10. " "	11. " "	" " "	11. p%	
Voyez France et Hollande					
Genièvre Sujet en outre à l'accise pau gallon	" " 9	" " 9 18/20	" " 8	0. 24 la pinte de pari	
Voyez Eaudevie					
Droit de convoi pau gallon	" " "	" " 1 6/20	" " "	0. 03. 1/2	
Baie de) pau quintal	" 4. 5	" 4 10 6/20	" 3. 3	11. 66.	2. 4
Droit de convoi par quintal	" " "	" " 10	" " "	2 "	
Gentiane pau livre	" " 1	" " 1 2/20	" " 3/4	24. 20	1. 53
Droit de convoi pau 100. livres	" " "	" 1. 9.	" " "	4. 62	
Gibier Voyez Provisions					

Importations	ancien droit livres sterling.s	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.as	Droit francais en francs p. q.al
Gibraltar Voyez Maroc					
gingembre sec, des Colonies Anglaises					
pav quintal	11.	12. 1 4/20	10. 6	29. 04.	9. .
——— Droit de Convoi pav quintal	" "	1. 6.	" "	3 60.	
——— Revenant par des colonies anglaises pav quintal	1. 8.	1. 10. 9 12/20	1. 6.	73. 92	
——— Droit de convoi pav quintal	" "	1. 6.	" "	3. 60	
Voyez Epices					
* **Verd** pav livre	6.	6 12/20	4	145. 20	*
——— Importé pav la compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent de sa valeur	" "	2	" "	2 p%	
——— Droit de consomm.n pav livre	" "	6 12/20	" "	145. 20.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Ginseng pav livre	8.	8 16/20	5 1/2	193. 60	91. 80
——— Droit de convoi pav 100 livres	" "	5.	" "	13. 20.	
Gluckstad Voyez Munitions Navales					
* **Gomme (adraganthe)**					
——— Venant du lieu d'origine pav livre	3	3 6/20	2	72. 60	2. 04
——— Droit de convoi pav livre	" "	1 10/20	" "	33. 1.	
——— Ne venant pas du lieu d'origine pav livre	9	9 18/20	6.	217. 80	
——— Droit de convoi pav livre	" "	1 10/20	" "	33. "	
——— Importée par la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la valeur	" "	2	" "	2 p%	*
——— Droit de consom.n par livre	" "	3 6/20	" "	33. "	

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	drawback livres sterlings	droit anglais en francs fr. s. d.	droit français en francs fr. s. d.
Gomme Adraganthe					
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Ammoniac ne venant pas du lieu d'origine par livre	1	1 1 4/20	8	290. 40	
Droit de convoi par Quintal		10. 10.		26.	
Importée par la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage par cent de la Valeur		2		2 p%	
Droit de consomm.on par livre		4 8/20		96. 80	
Animée par livre	3	3 6/20	2	72. 60	10. 20.
Importée par la Compagnie des Indes Orientales droit de magasinage par cent de la Valeur		2		2 p%	
Droit de consomm.on par livre		3 6/20		72. 60	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Arabique par quintal	6	6 12/20		1. 32.	2. 04.
Droit de convoi par quintal		3		6. 60.	
Importée par la compagnie des Indes orientales droit de magasinage par cent de la Valeur		2		2. p%	
Droit de consomm.on par Quintal		6 12/20		1. 32.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Ammoniac venant du lieu d'origine par livre	4	4 8/20	2 3/4	96. 80	6. 12
Droit de convoi par Quintal		10. 10.		26.	
de Cachou (95)					24. 48
Carannæ par livre	9	9 18/20	6.	217. 80.	
Copale par livre	8	8 16/20	5 1/2	193. 60	12. 24
Droit de convoi par 100. Livres		7. 6.		19. 80	

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs pr. 2.al d.af	Droit Francais en francs pr. 2.al
* Gomme (Elemi)					
pav livre	2 ½	2 15/20	1 ½	60. 50	18. 36
Importée pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur		2		2 p%	
Droit de consomm.on p livre		2 15/20		60. 50	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Guiaci ou de Gayac					
par livre	9	9 18/20	6	217. 80	5. 11
Droit de convoi pav 100. livres		7.		18. 48	
Lacque Savoie					
* Pain de Lacque					
pav livre	1.	1 2/20	¾	24. 20	12 24
Importée pav la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent de la Valeur		2		2 p%	
Droit de consomm.on p livre		1 2/20	½	24. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* de Graine ou écosse de Lacque pav livre	2	2 4/20	1 ½	48. 40	12. 24
Importée pav la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage pav cent de la Valeur		2.		2 p%	
Droit de consommation p. livre		2 4/20		48. 40.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* de Bois de Lacque p livre	1.	1 2/20		24. 20	
Voyez Annotto					
* de Lierre pav livre	9	9 18/20	6.	217. 80	
* Opopanax Venant du lieu					

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs pr. q.al d.al	Droit Francais en francs pr. q.al d.al
* Gomme opoponax d'origine pav livre	1 4	1 5 16/20	11.	385.	20. 40.
* ——— Ne venant pas du lieu d'origine pav livre	4	4 4 16/20	2. 8.	1161. 60	
——— Importées pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur	2			2. p%	
——— Droit de consom.n pav livre	1 5 12/20			287. 20.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales * Sandarac ou de Genevrier pav Quintal	7	7 8 8/20	4 8	18. 48	12. 24.
* Sarcocolla venant du lieu d'origine pav livre	4	4 8/20	2 3/4	96. 80	
* ——— Ne venant pas du lieu d'origine pav livre	1.	1. 1 4/20	8	290. 40.	
——— Importée pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur	2			2 p%	
——— Droit de Consomm.n pav livre	4 8/20			96. 80	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales Du Sénégal venant du lieu d'origine pav quintal (96.)	6	6 12/20		1. 32	2. 4.
——— Droit de convoi pav quintal	4 10			11. 60	
——— Venant d'Europe pav quintal	12. 11.	14 2 10/20		34 10	
——— Droit de convoi pav quintal	4 10			11. 60	
——— Importées pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magasinage pav cent de la Valeur	2			2 p%	
——— Droit de consomm.n pav q.al	6 12/20			1. 32.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					

Importations	Ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.as	Droit Franc en fran p.q.al
* Gomme Séraphique ou Sagapenum					
Venant du lieu d'origine p.r livre.	- - 4	- - 4 8/20	- - 2 3/4	96. 80	12.
* ——— Ne venant pas du lieu d'origine pas livre	1. -	1. 1. 4/20	- - 8	290. 40	
——— Importée par la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage pas cent de la valeur	- - - 2	- - - -	- - -	2. p.c	
——— Droit de consomm.n pas livre	- - -	- - 4 8/20	- - -	96. 80.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
*. Tacamaque pas livre	- - 9	- - 9 18/20	- - 6	217. 80	12.
* Tonds et Ferrures non importables p.r le comm.ce pas l'Etranger					
Voyez Boucles					
Goudron des Barbades pas livre	- - 1.	- - 1 2/20	- - - 3/8	23. 90	0. 5
——— Ne venant pas des Colonies anglaises pas charge	10. 3 4/20	8. 4	- - -	2. 20.	
——— Droit de convoi pas charge	- - -	2. 5.	- - -	0. 29	
——— à bord de Vaisseaux étrangers pas charge	- - -	11. -	8. 4	1. 32.	
——— Droit de convoi pas charge	- - -	2. 5.	- - -	0. 29	
——— Des possessions ou Colonies anglaises pas charge	- - -	9. - 18/20	7. 3	0. 91.	
——— Droit de convoi pas charge	- - -	2. 5.	- - -	0 29	
——— Des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais pas charge	- - -	11. -	7 3.	1. 32	
——— Droit de convoi pas charge	- - -	2. 5.	- - -	0. 29.	

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.c. al. d.al	Droit Francais en francs p.c. al. d.al
Goudron					
à bord de Vaiss.x Paméricains					
y compris le droit de balance p.r charge	" " "	12. 1. 4/20	7. 3	1. 45.	
Droit de convoi pav charge	" " "	2. 5.	" " "	0. 29	
Voyez Poix & Munitions Navales					
* Gournables pav 1000	2. 3	2. 5 14/20	2 "	2. 97 le 1000.	
* Graines p.r les teinturiers sans autre explication p.r c.al	11. "	12. 1 4/20	" " "	29. 04.	
Jaunes payent le droit de convoi pav Quintal	" " "	4. 5.	" " "	10. 60	0. 51.
* de Jardin (excepté la graine d'ognon) pav livre	" 1 1/2	" 1 13/20	" 1.	36. 30	0. 51.
* de Guinée pav livre	" 2	" 2 4/20	" 1 1/2	48. 40	
* d'Ecarlatte pav livre	" 9	" 9 18/20	" 7.	217. 80	
* de Seville en baise ct. graine de Portugal ou Rotta pav livre	" 4 1/2	" 4 10/20	" 3 1/2	99. "	
* Grana Tinctorum pav livre	" 9.	" 9 18/20	" 6.	217. 80	
* Granadilla Peruviana pav livre	" 9	" 9 18/20	" 6.	217. 80	
* Graisse (98)					
Grenesey (Isle de) Voyez Aldernay & le droit de Convoi.					
* Grille de fer non importable pour le Comm.ce Voyez Boucles					
Grils non importables pour le commerce Voyez Chenets					
* Grosgram filé (Etoffe poil en soye) ... par livre	" 8	" 8 16/20	" 7	193. 60	

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit Francois en francs p. 2.al
* Guinée (Poivre de) par livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60.	60.
* ——— Bois de) ou Bois rouge pour la teinture p.x tonneau	3. 6. "	3. 12 7 1/20	" " "	7. 71.	
Voyez Annotto.					
Harengs Voyez la Note sur le Poisson	" " "	" " "	" " "	" " "	40.
Hambourg Voyez Vins & munitions Navales					
Haricots de France Voyez Provisions					
* Harpe (Cordes de) par 12 douz.ne de Nœuds	" 2. 6.	" 2. 9.	" 2 2	3. 30. les 12 douzaines	15 p.c
* Hermine (peaux de) non préparées par 40 peaux	" 11 "	" 12. 1 4/20	" 10. "	36. 30 les 100. p.c	2. " les 100. p.c
Voyez peaux					
Hermodacte par livre	" " 3.	" " 3. 6/20	" " 2	72. 60	4. 8
* Hêtre (Planches de) au dessous de 2 p.c d'épais et au dessous de 15 pieds de long à bord de Vaisseaux anglais par 120. pieces	1. 6. 8	1. 9. 14/20	1. 4. 8	34. 97 p. 120 pieces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers par 120. pieces	1. 7. 6	1. 10. 3	1. 4. 8	36. 30. id	
* ——— Venant des Etats unis à bord de Vaisseaux anglais est franc, les Vaisseaux américains payent le droit de balance par 120. pieces	" " "	2. 7 14/20	" " "	3. 17. id	

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droits actuels livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p. 2.al d.al	Droits francais en francs p. 2.al d.al
* Hêtre (Planches de)					
* ——— au dessous de 2 p.ces d'épais & de 15 pieds ou plus de long à bord de Vaisseaux anglais pau 120 piece	2. 12. 10	2. 18. 1. 3/20	2. 8. 10	69. 74 pau 120 piece	
* ——— a bord de Vaisseaux étrangers pau 120 pieces	2. 13. 11	2. 19. 3 18/20	2. 8. 10	71. 17 18	
Venants des Etats unis à bord de Vaisseaux anglais en franc, les Vaisseaux américains payent le droit de balance pau 120. pieces	- - -	5. 2 1/20	- - -	6. 22 18	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* ——— de 2 pouces ou plus d'épais a bord de Vaisseaux anglais pau charge de 50. pieds cubes	- 13. 3	- 14. 6 18/20	- 11. 3	17. 50 pau charge	
* ——— a bord de Vaisseaux étrangers pau charge	13. 9	- 15. 1 10/20	- 12. 3	18. 15. 18	
* ——— des Etats unis à bord de Vaisseaux Anglais il est franc, à bord de Vaisseaux américains il paye le droit de balance pau charge	- - -	- 1. 3 6/20	- - -	1. 53. 18	
* ——— Quartiers de hêtre de 5 a 8 p.ces d'equarissage de 24 pieds & plus de long venants d'Europe, à bord de Vaisseaux anglais pau 120 piece,	3. 19. 6	4. 7. 5 8/20	3. 17. -	104. 94 pau 120 pieces	
* ——— a bord de Vaisseaux étrangers pau 120. pieces	4. - 11	4. 9. 1 2/20	3. 17. -	106. 81 18	
——— Venants des Etats unis à bord de Vaisseaux Anglais, il est franc, à bord de Vaisseaux américains il paye le droit de balance pau 120 piece	- - -	- 7. 11 8/20	- - -	9. 54 18	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p.r 2.ab d.ab	Droit Français en francs p.r 2.ab 3.d
* Hêtre (Quartiers de) au dessous de 5. pouces d'équarissage & au dessous de 24 pieds de long venant d'Europe, à bord de Vaisseaux anglais pav 120 pièces	1. 11. 11.	1. 15. 1 6/20	1. 10. 11	42. 13 pav 120. pièces	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120. pièces	1. 12. 5	1. 15. 7 18/20	1. 10. 11	42. 79.	
* ——— Des Etats unis à bord de Vaiss.x anglais est franc, à bord de Vaiss.x américains il paye le droit de balance pav 120. pièces	" " "	3. 2 6/20	" " "	3. 83. ig	
Voyez la note sur les Bois d'Amérique					
* Hinderlandaises brunes au dessous de 22 pouces 1/2 de large pav 120. autres	16. 5	18. 14/20	15. 1.	21. 67 pav 105. metres	
* Hippocistis ..... par livre	" 5.	" 5 10/20	" 3 1/2	121.	6. 12
Hollande ..... (99)					
Toile de) Voyez Toile de Flandre					
Homards ..... (100) Francs de tous droits					
Hongrie (Eau de) Sujette en outre à l'accise par Gallon	2 10	3. 1 8/20	2. 7.	0. 93 pav pinte	61. 20
Droit de convoi pav gallon	" " "	" 2 5/20	" " "	6. ig	
Horloges & Montres françaises ___ (101)					
* Houblon ..... (102) par Quintal	5. 18. 10	6. 10. 8 12/20	4. 3. 4.	313. 72	
Hudson (baie de) (103)					

Importations	ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit Français en francs p. 2.al d.al
Huile — savoir — (104)					
* ——— d'Amande ——— pan livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60	
* ——— d'Ambre ——— pan livre	. . 6	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	102. .
* ——— d'Anis ou Oleum anisi pan livre	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1. .	435. 60	204. .
* ——— d'Aspic pan livre	. . 4	. . 4 8/20	. . 2 3/4	96. 80	16. 30.
* ——— de Bitume Oleum petroleum ——— par livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60	12. 24
* ——— de Cannelle ou Oleum cinnamomi pan once poids de troy	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1. .	6415. .	408. .
* ——— de Carraway ou Oleum carvi ——— pan livre	. . 6	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	
* ——— de Chenevi ou autres huiles de graines sans explication pan tonneau	13. 4	14. 10. 4 26/20	12. 4. .	34. 85.	9. 18.
* ——— Chimique sans autre explication ——— pan livre	. . 7 1/2	. . 8 5/20	. . 5	181. 50.	
* ——— de Genievre ou Oleum juniperi ——— pan livre	. . 6.	. . 6 12/20	. . 4	88. .	30. 60
* ——— de Giroffle ou Oleum caryopyllorum pan livre	. 2. 6.	. 2. 9	. 1. 8	726. .	408. .
——— de graines sans autre explication Voyez Huile de chenevi					
——— de graine de Lin Voyez Huile de Navette					
* ——— de Jasmin ——— pan livre	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1. .	433. 60	51. .
* ——— de Laurier ——— pan Quintal	. 8. 9	. 9. 7 10/20	. 5. 10	23. 10	20. 40.
* ——— de Macis pan livre (105)	. 1. 4.	. 1. 5 12/20	. . 11	387. 20	408. .
* ——— Marjolaine Sauvage ou oleum origani ——— pan livre	. 1. 3	. 1. 4 10/20	. . 10	363 .	36. 72
* ——— de Navette et de Graine de Lin ——— pan tonneau	24. 4. .	26. 12. 4 16/20	22. 9. .	182. 51. le muid de Paris	9. 18.

Importations	ancien droit livres sterlings	dzoit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droits anglais en francs pr. 2.al d.al	Droits francais en francs pr. 2.al 9.al
Huile					
* ——— de Noix de Muscade ou Oleum Nucis Muscatæ liquidum ——— pav livre...	" 2 "	" 2 2 8/20	" 1. 4	ſ 80. 80	3.06
——— d'Olives ordinaires (106.) a bord de Vaisseaux Anglais pav tonneau de 252. gallons....	7. " 9	7. 7. 9 9/20	6. 4. 9	ſ 0. 68 le muid de paris	9. 18.
Droits de convoi pav tonneau...	" " "	1. 17. 2	" " "	12 74/100	
a bord de Vaisseaux étrangers pav Tonneau ———	7 9. 8	7. 7. 1 16/20	6. 4. 9	ſ 0. 45/100	
Droits de convoi pav tonneau.....	" " "	1. 17. 2.	" " "	12. 74/100	
——— d'Olives a bord de Vaisseaux anglais pav gallon	" 2 "	" 2 2 8/20	" 1. 11	0. 66. la pinte de paris	15. 30
——— Droits de convoi pav 100 gallons.....	" " "	" 18. "	" " "	0. 05/100	
——— a bord de Vaiss.x étrangers pav gallon	" 2 1.	" 2 3 16/20	" 1. 11.	0. 69/100	
——— Droits de convoi pav 100 gallons...	" " "	" 18 "	" " "	0. 05/100	
* ——— d'Orange ——— pav livre...	" 1. 6.	" 1. 7 16/20	" 1. "	435. 60	51. "
* ——— de palmier ou Oleum palmæ par Quintal.....	" 7. "	" 7. 8 8/20	" 4. 8	18. 18.	10. 20
* ——— d'arsumée sans autres explicx pav livre.....	" 1. 6.	" 1. 7 16/20	" 1. "	435. 60	51. "
* ——— de Poisson ou huile de baleine de pêche étrangère excepté celle des Etats unis pav tonneau de 252. gallons (107	18. 3. "	19. 19. 3 12/20	13. 13. "	136. 90 le muid de paris	12. 60.
——— Droits de convoi pav tonneau.....	" " "	" 16. 10	" "	ſ. 77/100	
——— de la pêche des Etats unis importée à bord de Vaiss.x anglais pav tonneau.....	" " "	19. 19. 3 12/20	13. 13. "	136. 90/100	
——— Droits de convoi pav Tonneau.....	" " "	" 16. 10.	" " "	ſ. 77/100	

Importations	Ancien droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d. al	Droit Francais en francs p. 2.al d. al
* Huile de Poisson ou de baleine					
——— à bord de Vaisseaux americains					
pav tonneau	" "	21. 15. 7 A/20	13. 13 "	251. 55 pav muid de paris	
——— Droit de convoi pav tonneau	" " "	16. 10.	" " "	5. 7 7/12	
——— De Pêche Anglaise					
savoir du Groenland (108)					
et côtes adjacentes pav tonneau ...	1. 15. 3	1. 18. 6 6/20	1. 11. 3	13. 29 5/12	
——— Droit de convoi pav Tonneau ..	" " "	16. 10.	" " "	5. 7 7/12	
——— du Groenland &c. prise et importée					
pav la Marine des Colonies					
anglaises pav tonneau	" 15. 5.	" 16. 11 10/20	" 12. 5	5 81/2	
——— Droit de convoi pav tonneau	" " "	" 16. 10.	" " "	5. 7 7/12	
——— du Groenland &c. prise pav					
la marine des Colonies anglaises					
mais importées à bord de Vaisseaux					
anglais pav tonneau	" 12 2	" 13. 4 12/20	" 10. 7	4. 59 5/12	
——— Droit de convoi pav tonneau	" " "	" 16. 10.	" " "	5. 7 7/12	
——— de Terre neuve et même					
espèce pav Tonneau —(109.)	1. 6. 5	1. 9. " 18/20	1. 3. 5	9. 96 1/12	
——— Droit de convoi pav tonneau	" " "	" 4. 3.	" " "	1. 45 5/12	
——— de terre neuve et même espèce					
prise et importée pav la pêcherie					
des Colonies anglaises p tonneau ..	" 13. 3	" 14. 6 18/20	" 10. 2	A. 99 1/12	
——— Droit de Convoi p tonneau	" " "	" 4. 3	" " "	1. 45 5/12	
——— de terre Neuve & même					
espèce, prise pav la pêcherie des					
Colonies Anglaises, mais importée					
à bord de Vaisseaux anglais pav					
tonneau ———	" 9. 11.	" 10. 10 10/20	" 8. 5	3. 73 1/12	
——— Droit de convoi pav tonneau	" " "	" 4. 3.	" " "	1. 45 5/12	
* ——— de Romarin ——— pav livre	" " 9	" " 9 18/20	" " 6.	217. 80.	81. 6a.

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs pr. 2.el d.ab	Droit francais en francs pr. 2.el g.e
* Huile de Rose (oleum Rhodii) — pav livre...	». 5. »	». 5. 6.	». 3. 4.	1A52. pav muid de paris	A896.
* — de Sassafras (oleum Sassafræ) — pav livre...	». 1. »	». 1. 1 4/20	». ». 8	290. 40	30. 6.
* — de Terenthine — (110.) pav livre	». ». »	». ». 2 15/20	». ». 3/4	49. 50	6. 12.
* — Venant des Etats unis à bord de Vaisseaux anglais elle paye seulement le droit précédent, mais à bord de Vaisseaux américains elle paye en outre celui de Bas.ce	». ». »	». ». 5/40	». ». »	5. 50.	
* — de Thym (oleum thymæ) pav	». 1. 3.	». 1. 4 10/20	». ». 10	363. »	36. 7.
* — de Vitriol (oleum Vitrioli) pav livre	». ». 1.	». ». 1 2/20	». ». 3/4	24. 20 3/4	20. 4.
* Huilée (Etoffe) ne passant pas une Verge de large pav aune.	». ». 4	». ». 4 8/20	». ». 3.	86. Le même	
— de plus d'une aune de large pav Verge	». ». 7	». ». 7 14/20	». ». 6.	169. 40. id	
* Huitres — pav Boisseau..	». ». 6	». ». 6 12/20	». ». »	0. 22 le boiss.au de paris	5. 0. le millier
* Hure (Peaux de) non préparées pav peau	». ». 2	». ». 2 4/20	». ». 1 3/4	22. les 100 p.f	
Voyez Peau.					
Importées pav la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage pav cent de la valeur...	». ». »	2 ». ».	». ». »	2 p%	
Droit de consommation p. peau	». ». »	». ». 2 4/20	». ». »	22 les 100 p.f	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Hydromel par muid de 63. gallons	». 8. 10	». 9. 8. 12/20	». 7. 10	12. 83 le muid de paris	402 le muid de paris
* Jais — pav livre....	». ». 9	». ». 9 10/20	». ». 8	209. »	20. 40
Pour les Colliers pav livre	». 1. 5	». 1. 6. 14/20	». 1. 3	A11. 40	

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.c 2.al 3.al	Droit Francais en francs p.c 2.al 3.al
Jalap ..... pau livre	- - 9	- - 9 18/20	- - 6	217. 80	8. 16.
* Jambon ..... pau Quintal	2. 7. -	2. 11. 8 8/20	2. 6. 4	124. 08	
Voyez Provisions					
Jat d'encre					
Voyez Boir					
Jersey ..... Voyez Alderney					
& Droit de Convoi					
* Images					
Peinter, non importables pour le commerce pau l'Etranger					
Voyez Boucles					
Indes Orientales					
(Marchandises importées des) ..... (111.)					
——— prohibées pour l'usage de la grande Bretagne ..... (112.)					
Droit de magasinage pau cent de la Valeur	" " "	2. 10. " " "	" " "	2 1/2 p.c	
——— Droit de convoi pau cent de la Vleur	" " "	3 " " " "	" " "	3. p.c	
Voyez la Note sur les Marchandises importées des Indes Orientales & celle sur les Marchandises prohibées					
——— De toutes espèces manufacturées (113) sans autre explication importées pau la Compagnie des Indes Orientales droit de magasinage pau cent de la Valeur	" " "	2 " " " "	" " "	2 p.c	
——— Droit de consommation pau cent de la Valeur	" " "	71. 4. 4 " " "		71. 20. p.c	
——— Non manufacturées (114) sans autre explication, importées pau la					

77

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais En francs pour 2.al 3.als	Droit français en francs pour 2.al 3.als
Indes Orientales					
Marchandises des Compagnie des Indes orientales pau cent de la Valeur	" " "	3 " "	" " "	3 p%	
Droit de consommation pau cent de la Valeur (115.)	" " "	43. 1. 8	" " "	43. 83 p%	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Soies travaillées **Indes Orientales** (116.)					
Indigo pau livre	" " 6	" " 6 12/20	" " "	14 f. 20.	15 f. .
Importé pau la Compagnie des Indes orientales paye en outre le droit de convoi pau cent de la V.leur	" " "	3. " "	" " "	3. p%	
Produit des Colonies anglaises paye en outre le droit de convoi pau 100. livres	" " "	15. " "	" " "	39. 30	
Produit des Etats Unis paye en outre le droit de convoi pau 100. livres	" " "	10. " "	" " "	26. 40	
Produit de tout autre paye paye en outre le droit de convoi pau 100. livres	" " "	1. 2 6	" " "	59. 50.	
Voyez Annotto, & la note sur la Cochenille					
* **Jonc** (Balais ou Vergettes de) pau douzaine	" " 1/4	" " 1 18/40	" " 1.	0. 19 pau douz.e	
* **Joncts** pau cent de la Valeur	33. " "	36. 6 "	29. 13. 4	36. 30 p%	
Joyaux sans être montés même sans déclaration	" " "	Francs			
Voyez Diamants					
Montés en pays étrangers					

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en France p. 2.al d.al	Droit francais en France p. 2.al d.al
Joyaux Si ce n'est pas en France ou en Hollande ne sont pas importables pour le Commerce					
Voyez Os Cords					
* Iris (Racine de) pav 2.al	. 8. 10	. 9. 8 10/20	. 7. 10	23. 50.	6. 12
* Jujubes ——— pav livre	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	48. 40	
* Ivoire ——— pav livre	. 2. 3	. 2. 5. 14/20	. 2 .	635. 40.	
* —— Rognures de) pav livre	. . 1.	. . 1. 2/20	. . 3/4	24. 20.	
* Jus de Citrons pav tonneau de 252. gallons	3. 10. 5	3. 17. 5 10/20	3. 6 5	24. 14 le muid de Paris	
* ——— de Limons ——— pav gallon	. . 3	. . 3 6/20	. . 3 1/2	o. 08. 1o pinte de paris	
* Kelp ——— pav tonneau	. 16. 6.	. 18. 1. 16/20	. 15. .	6. 22 le muid de paris	
* Labdanum ——— pav livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72 60	12. 24.
* ——— Ne venant pas du lieu d'origine par livre	. . 9	. . 9 18/20	. . 6.	217. 80	
Lacets ——— (117.)					
* Laine rouge	. . .	Franche			
+ Laine ——— (118)					
Bonnets de Laine non impos-table pour le Commerce					
Voyez Chenets					
* ——— Manufacturée de toute manière ——— Bonneterie de France ou de Hollande pav cent de la Valeur	12 . .	13. 4. .	. . .	13. 20 p°.	
Voyez France & Hollande					
——— Etoffes de) Voyez Etoffes faites de) ou mélangées avec de)					
* ——— Filée ——— pav 2.al	. 14. 8.	. 16. 1 12/20	. 13. .	38. 72.	

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p.r 2.al d.al	Droit français en francs p.r 2.al d.al
* Laine filée étant de deux fils ou plus torduë ou retorduë p.r livre	- - 10	- - 11.	- - 9.	242. -	prohibée
Lames d'épée & ouvrages forgées non importables pour la Vente par des Etrangers					
Voyez Boucles					
* Lampe (noir de) p.r 2.al	1 15. 3	1. 18. 9 6/20	1. 13. 3	93. 06	2. 04
Langues Voyez Provisions					
* Lanterne & ouvrages de corne non importables pour le Comm.ce par Etrangers.					
Voyez Boucles	- - -	- - -	- - -	- -	40. 80
* Lapins (peaux de) par 12	- - 3 1/2	- - 3 17/20	- - 3.	3. 20 les 100. p.s	
Voyez Peaux					
* — Lard (Poil de) par livre	- - 1. 3/4	- - 1. 17/40	- - -	31. 35.	
* Lard par quintal	2. 7. -	2. 11. 8 8/20	2 6. 4	124. 08	
Voyez Provisions					
* Lattes de Bois, en pièces de 5. pieds de long, à bord de Vaisseau anglais par brasse de 6. pieds de grosseur et 6. de hauteur	- 13. 3	- 14. 6 18/20	- 12. 3	17. 48 les 4 metres carrés	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers par brasse	- 13. 9	- 15. 1 10/20	- 12. 3	18. 15. id	
* ——— Venant des Etats unis sont francs à bord de Vaiss.x anglais à bord de Vaiss.x américains elles payent le droit de balance par brasse	- - -	- 1. 3 18/20	- - -	1. 59 id	
* ——— En pièces de 5. pieds de long ou au dessus à bord de Vaisseau anglais par brasse	- 19. 10	1. 1. 9 16/20	- 18. 4	26. 18 id	
* ——— à bord de Vaiss.x étrang.s p. brasse	1. - 4	1. 2. 4 8/20	- 18. 4	26. 34 id	

Importations	ancien droit livres Sterling.s	Droits actuels livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p.s g.s at d.s	Droits francais en francs p.s g.s at d.s
* Lattes venant des Etats unis elles sont franches à bord de Vaisseaux anglais, à bord de Vaiss.x américains elles payent seulement le droit de balance pay brasse		1. 11 16/20		2. 38 le 4 metres	
Voyez la Note sur les bois d'Amérique					
* Lavande (Fleurs de) pay livre	4	4 8/20	2 3/4	96. 80	6. 12.
Légumes Voyez Provisions					
* Lentilles pay livre	1/2	11/12	1/4	14. 30.	
Voyez Provisions					
* Léopard (Peaux de) non préparées la piece	6. 11.	7. 7. 6/20	6. 3.	913. les 100 k.s	50.
Voyez Peau					
Levant (Echelles du) (119.)					
Liége pay q.l	3. 8.	4. 8/20	3. 3.	9. 68	2. 04.
Droit de convoi pay q.l		7.		1. 40.	
* ——— Tel a employé pay grosse de 12 douzaines	6.	6 12/20	5.	1. 32.	
——— Bouchons de) non imposable pour le Commerce					
Voyez Chenets					
* Lièvre (peaux de) non préparées pay 120. pieces	11.	1. 2/20	10	1. les 100. p.s	
Voyez Peaux					
* Lin Poil de) pay livre	1.	1 2/20		24. 20.	
Lin préparé (120.)					
à bord de Vaiss.x anglais p. q.l	5. 4. 6	5. 14. 11 8/20	4. 17.	275. 88	

Impositions	ancien Droits Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en Francs p. 2.al 2.al	Droit Francais en Francs p. 2.al 2.al
* Lin à bord de Vaisseaux étrangers pay Quintal	5. 8. 8.	5 19. 6 8/20	4. 17. -	286. 88	
Naturel ou Non préparé, à bord de Vaisseaux anglais pay 2.al	- 4 10	- 5. 3 10/20	- 4. 7	12. 70	
Droit de Convoi pay 20. 2.aux	- - -	1. 1. -	- - -	2. 52	
à Bord de Vaiss.x étrangers p. 2.al	- 5. 1.	- 5 7 3/20	- 4. 7	1342 -	
Droit de Convoi pay 20. 2.aux	- - -	1. 1. -	- - -	2. 52	
Graine de (121)					
franche de Droits si ce n'est de celui de convoi pay boisseau	- - - -	2 - - -		0. 66.	
Tourteaux de) Voyez la Note sur les tourteaux & Navette.					
* Linge damassé pour la Table (Francais ou Hollandais n'excédant pas une aune 1/8 de largeur pay Verge	- 5. 4. -	- 5. 10 8/20	- 4. 10.	5. 87 le metre	
* au dessus d'une aune 1/8 mais au dessous de 2 aunes de largeur pay Verge	- 6. 2 -	- 6. 9 8/20	- 5. 8	6. 79. 1/8	
* depuis 2 aunes de large jusqu'à 3. pay Verge	- 7 -	- 7. 8 8/20	- 6. 6	7. 70 1/8	61. 3
* 3. aunes et au dessus de large pay Verge	- 10. 4	- 11. 4 8/20	- 9. 10	11. 37. 1/8	
Voyez France & Hollande					
* Damassé, pour la table, (de Russie) Voyez toile de Russie					
* Fabriqué en Silésie ou tous autre endroit, sans autre expl.on pay Verge	- - 5 -	- 5 10/20	- - 4 1/2	0. 46 le metre.	
* Nappe ouvrée de France ou Hollande					

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en France p.r.ct d.s	Droit français en France p.r.ct d.s
* Linge ne passant par une aune 3/8 de large ——— par Verge	» 2 5.	» 2 7 18/20	» 2 2	2. 66. le metre	
* ——— au dessus d'un aune 3/8 mais au dessous de 2. aunes de large par Verge	» 2 10.	» 3 1. 8/20	» 2 6	3. 12. id	
* ——— Depuis 2.au de large jusqu'à 3 par Verge	» 3 2	» 3. 5 16/20	» 2 10	3. 48. id	
* ——— De 3.aul ou plus de large par Verge	» 4. 8	» 5. 1. 18/20	» 4. 4	5. 16.	
Voyez France & Hollande de Russie V. toile de Russie					
* ——— fabriqué en Silésie, ou dans tout autre endroit sans explication par Verge	» 1 1.	» 1 2 6/20	» » 11	1. 19.	
* ——— Sous Serviettes et Napper (de france ou de hollande par Verge	» » 10	» » 11.	» » 8	0. 09.	
Voyez France & Hollande de Russie. V. toile de Russie					
* ——— fabriqués en Silézie ou autres endroits sans autre explication par Verge	» » 5.	» » 5 10/20	» » 4 1/2	0. 46.	
Linons de Silézie et de tous autre pays excepté la France n'étant par blanchis en hollande par piece n'excédant pas 8. Verges	» 3. 1.	» 3. 4 18/20	» 2 10	4. 07 les 5 metres	12. 24 la livre
——— Droit de Convoi par piece	» » »	» » 4	» » »	0. 4. id	
——— S'il a été blanchi en hollande par piece	» 3. 10	» 4. 2 12/20	» 3. 7.	5. 06. id	
——— Droit de Convoi par piece	» » »	» » 5.	» » »	0. 50 id	
——— De France la demi piece n'excédant pas 7. Verges 3/4 de long ni 1. Verge 1/4 de large, ou Silk passent					

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs pr. 2 al. d.al	Droit français en francs pr. 2 al.
Linons					
cette largeur n'étant pas au dessus de 2. l. 10 s. de Valeur et ainsi en proportion pour les espèces semblables dont les pièces sont de plus grandes longueurs par demi pièce	" 5. "	5. 6.	" " "	6. 60 les 9 mètres	
——— Exporté pour les Colonies d'Amérique, Drawback par demi pièce	" " "	" " "	2 10 "	3. 40. id	
——— au dessus de 1. Verge 3/4 de larg.r et de 2. l. 12 s. de Valeur par demi pièce de 7. 3/4 Verges de longueur par cent de la Valeur	10. " "	11. " "	" " "	11. p%	
——— Exportés aux Colonies angl.es en Amérique, Drawback par cent de la Valeur	" " "	" " "	5. 13. 4	5. 67 p%	
Voyez la prohibition aux Batistes de France					
——— Emmagasinés pour l'export.on					
Voyez Batistes & Linons de France					
* **Lion (peaux de)** non préparées la pièce	" 2. 9.	" 3. " 6/20	" 2. 6.	363 les 100. p.c	10. "
Voyez Peau.					
* **Lissoirs** (pierres à aiguiser) par cent	" 3. 4	" 3. 8.	" 3. "	4. 40 les 100.	
* **Litharge d'Or** par 2. al	" " 10.	" " 11.	" " 7.	2. 20.	2. 04
* ——— d'Argent par 2. al	" " 8	" " 8 16/20	" " 5 1/2	1. 76.	
* **Litmus** par 2. al	" 3. 4	" 3. 8	" " "	8. 80.	
Voyez Rimotto					
Livres reliés (122.) par Quintal	2. 2. 7.	2. 6. 10 2/20	" " "	112. 42.	12. 24

Importations	Ancien Droit. livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit Francais en francs p. 2.al d.al
Livres reliés					
Droit de convoi pav Quintal	" " "	9. 4	" " "	22. 40.	
Non reliés — pav ?. al	1. 12. 3	1. 15. 4 12/20	" " "	84. 92	
Droit de Convoi pav ?. al	" " "	4. 8.	" " "	11. 20	
Reliés ou non Reliés importés pav la Compagnie des Indes orient.es droit de magasinage pav cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p.%	
Droit de consomm.n pav cent de la Valeur	" " "	71. 4. 4	" " "	71. 21. p.%	
& Droit additionnel à la consomm.n par quintal	1. 3. 4	1. 5. 8	" " "	61. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Londres (Droit du port de) (123.)					
Payable pav tous Vaisseaux entrans ou arrivans dans le port de Londres et celui payable pav tous Vaisseaux partans du port de Londres pour tous les ports suivans					
Savoir					
Mer adriatique ou pays voisins pav tonneau	" " "	3 1/2	" " "	0. 035.	
Acores — pav tonneau	" " "	2 1/2	" " "	0. 025.	
Afrique — pav tonneau	" " "	3 1/2	" " "	0. 035.	
Alderney (Isle de) — pav tonneau	" " "	1 1/4	" " "	0. 013	
Allemagne suivant la côte de l'Océan Germanique — pav tonneau	" " "	1 1/4	" " "	0. 013.	
Amérique méridionale pav tonneau	" " "	3. 1/2	" " "	0. 035.	
Colonies Anglaises d'Amérique pav Tonneau	" " "	2 1/2	" " "	0. 025	

Impoztations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs pr. 2.ab d.ab	Droit francais en francs pr. 2.ab
Londres (Droit du port de)					
Etats unis d'Amérique p tonneau		" " 2 1/2		" 025.	
Anvers pau tonneau		" " 1. 1/4		" 013	
Baltique ou Pays dont elle baigne la côte pau tonneau		" " 2.		" 02.	
Brabant pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Bremen pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Isles canaries pau tonneau		" " 2 1/2		" 025	
Chine pau tonneau		" " 3 1/2		" 035.	
Courlande pau tonneau		" " 2		" 02	
Dannemarck pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Espagne au dela de la Medi-terranée pau tonneau		" " 2 1/2		" 025.	
En deca de la Mediterranée p. tonneau		" " 3 1/2		" 036	
Finlande pau tonneau		" " 2.		" 02	
Flandze pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Floride pau tonneau		" " 2 1/2		" 025.	
France en deca de l'Isle d'Ouessant pau tonneau		" " 1. 1/4		" 013	
Entre l'Isle d'Ouessant et l'Espagne pau tonneau		" " 2 1/2		" 025	
Dans la Mediterranée pau tonneau		" " 3 1/2		" 035	
Gibraltar pau tonneau		" " 3 1/2		" 035.	
Grenesey pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Groenland pau Conneau		" " 3 1/2		" 035	
Hambourg pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Hollande ou Provinces unies pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Holstein pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Indes occidentales pau tonneau		" " 3 1/2		" 035.	
Indes Orientales pau tonneau		" " 3 1/2		" 035	
Jersey pau tonneau		" " 1 1/4		" 013	

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en Francs p. q.al d.al	Droit francais en Francs p q.al d.al
Londres Droit du Port de					
Irlande ——— par tonneau		" " 1 1/4		" 013	
Laponie, en deça du Cap nord par Tonneau		" " 1 1/4		" 013.	
payable, comme il est expliqué ci dessus par tous les Vaisseaux entrants ou Sortants					
Laponie au dela du Cap Nord par tonneau		" " 2		o o2	
Livonie ——— par tonneau		" " 2		o o2	
Louisiane ——— par tonneau		" " 3 1/2		o 03f.	
Isle de Madère ——— par tonneau		" " 2 1/2		o 02f	
Man (Isle de) — par tonneau		" " 1 1/4		o 013	
Méditerranée (Pays de bords de la) ——— par tonneau		" " 3 1/2		o 03f	
Mexique ——— par Tonneau		" " 3 1/2		o 03f	
Norwége ——— par Tonneau		" " 1 1/4		o 013	
Océan Pacifique (Côtes de) par Tonneau		" " 3 1/2		o 03f	
Pays bas ——— par tonneau		" " 1 1/4		o. 013	
Pologne ——— par tonneau		" " 2		o. 02	
Portugal ——— par tonneau		" " 2 1/2		o 02f.	
Prusse ——— par tonneau		" " 2.		o 02f.	
Russie au dehors ou au dedans de la Baltique ——— par tonneau		" " 2		o 02	
Sark (Isle de) — par tonneau		" " 1 1/4		o 013.	
Suede ——— par Tonneau		" " 2.		o 02.	
Toutes autres Villes au Sud au dela de 25. dégrés nord de latitude par tonneau		" " 3 1/2		o 03f.	
* Loup (Peaux de) Tannées la pièce — Voyez Peaux	8 3	9. 18/20	7. 6	989 les 100. p.	20.

Importations	ancien droit livre sterlings	Droit actuel livre sterlings	Drawback livre sterlings	Droit anglais en francs p.r 2.al d.al	Droit francais en francs p.r 2.al 3.e
* Loup (Peaux de)					
* ——— Sans être préparée la pièce	- 6. 4	- 6. 11 12/20	- 5. 9	736. - les 100. p.s	
Voyez Peaux					
* Loutre (Peaux de) non préparée la pièce	- 1. 5	- 1. 6 12/20	- 1. 3	186. -	20. -
Voyez Peaux					
* Luzerne (Graine de) p.r 2.al	- 2. 9	- 3 - 8/20	- 2. 6	7. 28.	
* Lupins ——— pav 2.al	- 2 4	- 2. 6. 16/20	- 1. 7	6. 16.	
Lustres non importables pour la Vente ..... Voyez Chenets					
* ——— En fer non importables pour le commerce pav l'Etranger. Voyez Boucles.					
* Lyntiscus ou Xilobalsamum pav livre	- 3	- 3 6/20	- 2	72. 60.	
Macis ..... (124.)					
pav livre	- 4	- 4 16/20	- 3. 8	11. 57/100 liv. d.ale	2. 04/100 liv. d.ale
——— Droit de convoi pav livre		- 11.		242. -	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magas.gue		Franc.			
——— Lorsqu'il est tiré des magasins pour la consommation à l'intérieur il paye les droits entiers, mais s'il est destiné à l'exportation il paye pav cent de la Valeur		2. 10		2 1/2 p%	
Voyez Epices					
Madère Voyez Espagne					
Madriers de Sapin Voyez Sapin					
——— de chêne ——— Voyez chêne					

Importations	Ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs s. d.	Droit français en francs s. d.
Madriers					
* ——— De toute espèce sans autre distinction de 8. p.ces ou plus d'équarrissage venant d'Europe à bord de Vaisseaux construits anglais par charge	10.	11.	9. 8.	13. 20. la charge	
——— à bord de Vaisseaux étrangers par charge	10. 2	11. 2 4/20	9. 8	13. 42.	
* ——— Sont francs venant des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais à bord de Vaisseaux américains ils payent le droit de balance p.r charge		1.		1. 20. 18	
Voyez Bois & la note sur les bois d'Amérique					
Maïs ou Bled Indien paye les mêmes droits que l'orge selon le prix de l'orge au lieu d'importation.					
Voyez Orge.					
——— Moulu. Voyez Bled moulu & provisions.					
Man (Isle de) — (125)					
Manne ——— par livre	6.	6 12/20	4	14 s. 20.	12. 24.
——— Droit de convoi par 100. livres		9.		15. 18.	
——— Importée par la Compagnie des Indes Orientales Droit de magas.ge par cent de la Valeur		2		2. p.c	
——— Droit de consomm.n par livre		6 12/20		14 s. 20.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* **Marbre** en Bloc. p.r pied cube	2.	2 7 8/20	1. 10	84. 48 le mètre cube	29. 16.
* ——— Dalles brutes de) par pied carré de Superficie	1 3/4	1 15/20	1.	1. 15. le metre quarré	

Importations	Ancien droits livres Sterlings	Droits actuels livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p. 2. al d.al	Droits francais en francs p. 2. al d.al
Marbre					
* ——— dalles polies par pied carré de Superficie	" " 2 1/2	" " 2 15/20	" " 2	2. 75 le metre carré	
Marchandises prohibées pour l'usage intérieur mais qu'il est permis d'emmagasiner pour l'exportation autres que celles qui sont énoncées particulierement dans le tarif par cent de la V.leur (126)	7 10. "	8. 5.		8. 25. p.%	
* ——— Non prohibées qu'il est permis d'emmagasiner pour l'exportation et qui ne sont pas énoncées particuliezement dans le tarif par cent de la Valeur	2 10 "	2. 15. "	" " "	2 3/4 p.%	
* ——— Celles qui ne sont pas particuliezement énoncées ou taxées dans le tarif et qui ne sont pas prohibées pour l'importation ou la consom.on ni exemptées des droits par cent de la valeur ..... (127.)	27 10. "	30. 5.	25. "	30. 25 p.%	
——— Peintes et du Peintre ... (128)					
——— du Cisserand non importables pour le Commerce par l'Etranger					
Voyez Boucles					
* **Marinades** de toutes espèces par gallon	" 9. "	" 9 18/20	" 7. "	24 le pinte de paris	
* **Marine** (herbe) p. 2. al	" 10 "	" 11. "	" 8 1/2 "	1. 70.	
* **Marmelade** ——— pour 12 livres	" " 3	" " 3 6/20	" 2. "	72. 60.	
Maroc ..... (129.)					
Marteaux non importables pour le Commerce.					
Voyez Heuets.					

Importations	ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit français en francs p.q.al d.al
Martes (peaux de)					
non préparées pau 40. peaux	2 15 .	3 . 6	2 10 .	181. So. les 100. pf	10. .
* ——— Queues non préparées p 120	. 11 .	. 12 1/20	. 10 .	36. So. 18	2. So.
Voyez Peaux					
* ——— Zibeline pau 40 peaux	8. 5. .	9. 1. 6.	7. 10. .	544. So.	
Voyez Peaux					
* ——— Queues de) non préparées pau pièce	. . 7	. . 7 14/20	. . 6.	77. .	2. So.
Voyez Peau					
* **Mastic** rouge, du lieu d'origine pau livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60.	
* ——— Ne venant pas du lieu d'origine pau livre	. . 9	. . 9 18/20	. . 6.	217. 80	
——— Importé pau la Compagnie des Indes Orientales Droit de magas.ge pau cent. de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2. p.c	
——— Droit de consomm.n) pau livre	. . .	. . 3 6/20	. . .	72. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* ——— Blanc Venant du lieu d'origine pau livre	. . 6.	. . 6 12/20	. . 4	145. 20.	
* ——— Ne venant pas du Pays d'origine pau livre	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1. .	435. 60.	
——— Importé pau la Cie des Indes Orientales Droit de magasinage pau cent. de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p.c	
——— Droit de consom.n) pau livre	. . .	. . 6 12/20	. . .	145. 20.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Mats audessous de 6. p.c de diamètre					
Voyez Bois de construction					
* ——— de 6. p.c et audessous de 8. pouces					

Importations

	Ancien Droit livres sterlings.	Droit actuel livres sterlings.	Drawback livres sterlings.	Droit anglais en francs p. q.al d.al	Droit français en francs p. q.al
Mats					
de diametre à bord de vaisseaux anglais pav mât	" 1 1/2	1. 2 17/20	1 "	1. 48. p. mât	
* ——— à bord de vaisseaux étrangers pav mât	" 1 2	1. 3 8/20	1 "	1. 54 id	
* ——— venant des Etats unis à bord de vaisseaux anglais pav mât	" " "	1. 2 17/20	1 "	1. 48 id	
* ——— à bord de vaiss.x Américains pav mât	" " "	1. 4 4/20	1 "	1. 62 id	
* ——— de 8 p.o & au dessous de 12 p.o de diametre à bord de vaisseaux anglais pav mât	" 3. 4	" 3. 8	" 3. 1	4. 40. id	
* ——— à bord de vaisseaux étrangers pav mât	" 3. 6	" 3. 10 4/20	" 3. 1.	4. 62 pav mat	
* ——— venant des Etats unis à bord de vaisseaux anglais pav mât	" " "	" 3. 8	" 3. 1.	4. 40 id	
* ——— à bord de vaiss.x américains pav mât	" " "	" 4 "	" 3. 1	4. 80 id	
* ——— de 12 p.o et au dessus de diametre à bord de vaiss.x anglais pav charge de 50. pieds cubes	" 10 "	" 11. "	" 9. 8	13. 20 p. charge	
* ——— à bord de vaiss.x étrangers pav charge	" 10. 6	" 11. 6 12/20	" 9. 8	13. 86 id	
* ——— venant des Etats unis à bord de vaisseaux anglais pav charge	" " "	" 11. "	" 9. 8	13. 20 id	
* ——— à bord de vaisseaux américains pav charge	" " "	" 12 "	" 9. 8	14. 40 id	
Voyez Bois de Russie à bord de vaisseaux anglais pav 100.	" 11. "	" 12. 1 4/20	" 9. 9	14. 52 le 100.	
——— Droit de convoi pav 100.	" " "	" 1. 10.	" " "	2. 20 id	
——— à bord de vaiss.x etrang.s p 100	" 11. 9	" 12. 11 2/20	" 9. 9	15. 51. id	
——— Droit de convoi pav 100.	" " "	" 1. 10.	" " "	2. 20. D	
* Mauve (Graine de) p.r Quintal	" 15. 5.	" 16. 11 10/20	" 14 "	40. 70.	0. 2

Imposations	Ancien droit livres Sterlings	Droits actuels livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p. q.al d.al	Droits français en francs p. q.al d.al
* Mèche pour les Chandelles pav Quintal	1. 12 8	1. 15. 11 4/20	1. 8. "	86. 24.	
* Mechoacan ___ pav livre	" " 6	" " 6 12/20	" " 4	145. 20	5. 10.
Melasses venant et étant des Colonies anglaises d'Amérique pav quintal	" 3 "	" 3. 3 12/20	" 2. 8	7. 92.	prohibée
Droit de Convoi pav Quintal	" " "	" 1. "	" " "	2. 20.	
De tout autre endroit pav Quintal	" 11. 9	" 12. 11 2/20	" 11. 5	31. 02	
Droit de convoi pav Quintal	" " "	" 1. "	" " "	2. 20.	
* Melisse ___ pav livre	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60.	
Menuiserie non imposable pour le Commerce					
Voyez Boucles.					
* Mercure précipité p livre	" " 9	" " 9 18/20	" " 6.	217. 80	30. 60.
Sublimé ___ p livre ..	" " 9	" " 9 18/20	" " 6	217. 80	
Mer. du Groenland					
Voyez Détroit de Davis					
* Metal, Savoir, en feuille excepté la feuille d'or pav 250. feuilles	" " 2	" " 2 1/20	" " 1 1/2	" 22 les 250. Feuilles	
* ___ Préparé pour être battu p. q.al	1. 11. 11.	1. 15. 1 6/20	1. 8 11.	84. 26	
* ___ Travaillé Voyez fil d'or ou d'argent.					
* ___ de cloche ..... p. q.al	" 7. 4	" 8. " 16/20	" 6. 6.	19. 36.	36. 72
Cloches de toutes espèces excepté les grillettes pour les oiseaux de proie ne sont pas imposables p.r le Commerce pav des Etrangers					
Voyez Boucles					
Cloche Martinet non imposable pour le Commerce					
Voyez Chenets					
* ___ Vieux pour la refonte pav q.al	" 10. 3	" 14. 6 18/20	" 11. 9	34. 98	
Metheglin Espèce d'hydromel					

Importations	ancien droit livres sterlings	Droits actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droits anglais en francs p.c. al d.al	Droits français en francs p.c. al d.al
* Methéglin pav muid de 63. Gallons	8. 10	9. 8 12/20	7. 10.	13. 12 le muid de paris	
* Meules de Moulin au dessus de 5 pieds de diamètre on de 12 pouces ou plus d'épaisseur p pièce	2. 4.	2. 8. 4 16/20	1. 19.	8. 08. la pièce	5. la pièce
* ——— de 3 à 4 pieds de diamètre et de 6. pouces au plus d'épaisseur pav charge de 3. paires	19. 10	1. 1. 9 18/20	17. 6	4. 3. la pièce	2. 6.
* ——— petites au dessous de 3. pieds de diamètre et de 6. pouces d'épais pav charge	9. 11.	10. 10 18/20	8. 9	2. 18.	
* Miel ——— (130.) pav barrique de 42. gallons	8. 10	9. 8 12/20	7. 10	5. 13.	6. 12
* Minck peaux de) tannées par 40. peaux	1. 2	1. 4. 2 8/20	1.	72. 60. les 100. p.c	
* ——— Non tannées pav 40. peaux	16. 6.	18. 1 4/20	15.	54. 30 id	
Voyez peaux					
* Mine de plomb. — pav tonneau	17. 8	19. 5 4/20	15. 8	2 33.	1. 33
* Millet (graine de) pav quintal	4. 5	4. 10 6/20	4. 8	11. 66.	
Voyez Provisions					
* Millium solis — pav livre	2	2 4/20	1 1/2	48 40.	
* Mirobolans confits venant du lieu d'origine p livres	2	2 1/20	1 1/2	45. 40	30. 60
* ——— Ne venant pas du lieu d'origine pav livre	6	6. 12/20	4	145. 20	
——— Importés pav la Compagnie des Indes Orientales droit de Magasinage pav cent de la Valeur		2		2. p%	
——— Droit de consomm.on p livre		6 12/20		145. 20.	
* Mithridate de Venise pav livre	1. 6	1. 7 16/20	1.	435. 60	

Modes ——— (131.)

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droits actuels livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p. 2.al d.al	Droits français en francs p. 2.al d.al
Modes de france ou d'hollande pau cent de la Valeur	12 » »	13. 4.	» » »	13. 20 p%	12 p%
Moire filée ___ pau livre	» » 7	» » 7 14/20	» » 6	16 40	
Voyez Soie écrue					
___ Droit de convoi pau livre	» » »	» » 2	» » »	44 »	
Monnoye d'or ou d'argent					
___ (132)					
___ Etrangère. Voyez Or & argent en lingots					
Montres françaises					
Voyez la note sur les Marchandises non énoncées					
* Mors faits en pays étrangers (133)					
Morelle ___ pau livre	1. 2	1. 3 8/20	1. »	338. 80	
___ Droit de Convoi	» » »	» » 2	» » »	44. 0	3. 06.
* Morue ___ pau 120.	2. 1	2. 3 10/20	1. 4	2. 75 pau 120.	40. 80.
Voyez poisson					
Moscovie ... Voyez Russie					
* Mousse (de Roche) pour la teinture pau 20. Quintaux	» 5.	» 5. 6.	» » »	0. 66.	
Mousselines unies (134)					
Etoffes de Nankin, mousselines ou toile de coton des Indes, blanches à fleurs ou mouchetées, droit de magasinage pau cent de la Valeur	» » »	7. 10.	» » »	7. 1/2 p%	
___ Droit de consomm.n pau cent de la Valeur (135)	» » »	19. 13. 9	12. 9. 4	12. 19 p%	6 12. »
___ Droit de convoi pau cent de la Valeur	» » »	3.	» » »	3. p%	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
___ prohibées. V. toile de coton des Indes					

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en France p.c. al d. al	Droit Français en France p.c. al d.
Moutarde (graine de)					
pav quintal	- 2 3	- 2. 5 18/20	- 2 -	5. 94	0. 2
Droit de convoi pav Quintal	- - -	- - 5.	- - -	1. -	
Mouton ..... (136)					
* **Mum** (Bierre) Sujet en outre à l'acciste pav barrique de 32 gallons	- 9 10	- 10. 9 16/20	- 7 10	11. 99 le muid de paris	10. le muid de paris
Munitions de Guerre					
Voyez Armes & Munitions Navales (137)					
* **Musc** pav once poids de troy	- 2 -	- 2. 2 8/20	- 1. 4	81. -	30. 6 la livre d.te
——— Importé pav la Compagnie des Indes Orientales, Droit de magas.ge pav cent de la Valeur	- - -	2 - -	- - -	2. p.c	
——— Droit de consommation p.r once poids de troy	- - -	- - 2. 2 8/20	- - -	81. la liv. d.te	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Muscade (Noix de) (138)					
pav livre	- 2 -	- 2. 2 8/20	- 1. 10	5. 81 id	3. 04 id
——— Droit de convoi pav livre	- - -	- - 11.	- - -	2. 42 id	
Voyez Epices					
——— Importée pav la Compagnie des Indes orientales est emmagasinée franche de droits.					
——— Si elle est tirée des magasins pour la consommation elle paye les droits entiers, lorsqu'elle en sort pour l'exportation, elle paye pav cent de la Valeur	- - -	- 2. 10. -	- - -	2 1/2 p.c	
Voyez Epices					
* ——— **Confite** ..... pav livre ...	- - 10	- - 11.	- - 7	2. 42 la liv. d.te	
——— Importée pav la Compagnie					

Imposizations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit Anglais en Francs p.s 2.al d.al	Droit Francais en Francs p.s 2.al d.al
Muscade					
des Indes orientales droit de magasinage pau cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2. p%	
Droit de consomm.on p livre	" " "	" " 11	" " "	2. 42. la liv. d.ale	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Musique Instrumens de) de France ou de Hollande					
Voyez Ebenisterie					
Myrrhe venant du lieu d'origine pau livre	" " 6.	" " 6 12/20	" " 4	145. 20.	8. 16.
Droit de convoi pau 100. livres	" " "	" 7. 6.	" " "	19. 80.	
Ne venant pas du lieu d'origine pau livre	" 1 6.	" 1. 7 16/20	" 1 "	435. 60.	
Droit de convoi pau 100. livres	" " "	" 7. 6.	" " "	145. 20.	
Importée pau la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage pau cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consomm.on pau livre	" " "	" " 6 12/20	" " "	145 20	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* **Myrte** (Baie de) p livre	" " 2	" " 2 5/20	" " 1 1/2	48. 40	0. 51.
* **Nacre** de perle brute p livre	" " 4	" " 4 8/20	" " 2 3/4	9. 68. la liv. d.ale	1836
Importée pau la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage pau cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consomm.on p livre	" " "	" " 4 8/20	" " "	9. 68.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Nankin (Etoffes de)					
Voyez Mousselines unies	" " "	" " "	" " "	" "	0. 7d. la piece

Importations

Importations	Ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droits anglais en France p.c. al. d'al.	Droits français en France p.c. al. d'al.
* Nard Celtique, pau quintal	. 9. 4	. 10. 3 4/20	. 6. 2	27. 10	6. 12
* Nattes de Barbarie ou de Portugal, pau Verge	. . 5.	. . 5 10/20	. . 4	6. 60 le mètre	
* ——— de Hollande, pau Verge	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	0. 24 ig	
* Navette (Gateaux de (139)					
——— Graine de) pau quartier (140)	. 13. 3	. 14. 6 18/20	. 12. .	9. 69. le Setier de Paris	0. 71
——— Droit de convoi pau quartier	. . .	. 1. 2	. . .	0. 77. ig	
——— & toutes autres graines à huile pau charge de 10. Quartiers	. 1. .	. 1. 1. 4/20	. . .	0. 07. le Setier de Paris	
——— Droit de Convoi par Quartier	. . .	. 1. 2.	. . .	0. 77. ig	
* Nefles ——— pau boisseau	. 2. 4	. 2. 6 16/20	. . 4	13. 55. le Setier	2. 01
Neutres (Vaisseaux) (141)					
* Nicaragua (Bois de) pour la teinture pau Quintal	. 1. 4	. 1. 5 13/20	. . .	3. 52.	0. 51
* Niches en pierres p.r les Chiens pau Quintal	. . 11.	. 1. . 2/20	. . 10	2 42	
* Nitre ——— pau livre	. . 5	. . 5 10/20	. . 3 1/2	121. .	prohibé
Noix Chataigne pau Boisseau	. 1. 5	. 1 6 14/20	. 1. 3	8. 23 le Setier de Paris	1. 02
——— Droit de convoi pau boisseau	. . .	. . 3	. . .	1. 32. ig	
* ——— Avelines ——— pau boisseau	. . 9	. . 9 18/20	. . 3	4. 36. ig	1. 02
——— Droit de Convoi pau boisseau	. . .	. . 5 10/20	. . .	2. 42. ig	
* ——— Noisettes ——— pau boisseau	. . 6.	. . 6 12/20	. . 5	2. 90 ig	1. 02
* ——— du Bengale ——— pau livre	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	48. 40	
* ——— de Cyprès ——— pau livre	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	48. 40	2. 4
* ——— de l'Inde ——— la pièce	. . 1.	. . 1 2/20	. . 3/4	0. 11. 2 la pièce	
* ——— Vomiques ——— pau livre	. . 1 1/2	. . 1 3/20	. . 1.	36. 30.	2. 4
Ocre Voyez Galle Noix de					
* Russ pau six vingts	. . 5	. . 5 10/20	. . 4	0. 55. le 120.	
Voyez Provisions					
* Oignons ——— pau boisseau	. . 3	. . 3 6/20	. . 2 1/2	1. 45 le Setier de Paris	
——— graine d') ——— pau Quintal	. 17. 8	. 19. 5 4/20	. 15. 8	46. 68.	

Importations	Ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.als	Droit français en francs p.q.al d.als
Oignons					
Droit de Convoi pav Quintal	. . .	3. 11.	. . .	9. 40.	
Oiseaux chantans					
* pav douzaine	2. 6.	2 9	2 3	3. 30. la douz.e	
Oliban (encens) venant					
du lieu d'origine pav quintal	1. 1. .	1. 3. 1 4/20	14. .	55. 40.	10. 20.
Droit de convoi pav Quintal	. . .	1. 10.	. . .	4. 40.	
Revenant pav du lieu d'origine					
pav quintal	3. 3. .	3. 9. 3 12/20	2. 2. .	166. 32	
Droit de Convoi pav quintal	. . .	1. 10.	. . .	4. 40	
Importé pav la Compagnie des					
Indes Orientales Droit de magas.n					
pav cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p.%	
Droit de consommation pr. Quintal	. . .	1. 3. 1 4/20	. . .	55. 40.	
Voyez Marchandises					
importées des Indes Orientales					
* **Olives** pav muid de 63. gallons	1. 15. 3	1. 18. 9 6/20	1. 11. 3	53. 17 le muid de Paris	
* **Olivier** (bois de) à bord de					
Vaisseaux anglais pav 20. Quintaux	3. 6. .	3. 12. 7 4/20	3. 1. .	8. 71.	
* a bord de Vaisseaux étrangers					
pav 20 Quintaux	3. 8. 9	3. 15. 7 10/20	3. 1. .	9. 07.	
* Il est franc, venant de Etats					
unis à bord de Vaisseaux anglais					
à bord de Navires américains il					
paye seulement le droit de balance					
pav tonneau	. . .	6. 7 1/20	. . .	0. 79.	
Voyez la Note					
sur les bois d'Amérique					
Ombre (plante) pr. Quintal	. 4. 5	. 4. 10 6/20	. 2. 11.	11. 66.	
* **Once** peaux de) non préparées					
Voyez Peaux la pièce	. 3. 6	. 3. 10 4/20	. 3. 1 1/2	4. 62 la pièce	
* **Opium** venant du lieu d'origine p.r liv.	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1. .	396. .	20. 40.

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit Anglais en francs p. gal d. al	Droit francais en francs p. gal d. al
Opium (142)					
* Ne venant pas directement du lieu d'origine pas livre	. 4. 6.	. 4. 11 8/20	. 3 .	1188.	
Importé pas la Compagnie des Indes orientales Droit de Magasin pas Cent de la Valeur		2		2 p%	
Droit de consomm.n p livre		1. 7. 16/20		396.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Or & Argent Voyez Monnoie & Vaisselle d'Or & d'argent					
* Ouvrages du batteur d' (143)					
Fil d'Orange (144) pas 1000.	. 6. 8	. 7. 4	. 6. 2	8. 80 les 1000.	5. 10.
Droit de Convoi pas 1000.		3. 7		4. 30. id	
* Pâte de fleur d') pas livre Oranges, Eau de fleur d')	. . 6	. . 6 12/20	. . 4	145. 20.	
pas gallon	. 1. .	. 1. 1 4/20	. . 8	0. 33. la pinte de Paris	61. 20
* **Orcanette** pas Quintal	. 6. 4	. 6. 11 12/20		14. 72	0. 51
Voyez Annotto					
* **Orceille** pas 12. livres	. 6. .	. 6. 7 4/20	. 5. 3	145. 20	
Orchelia V. archelia					
Orge pour la bierre lorsque le prix au lieu d'importation sera au dessous					
de 25.s pas quartier	1. 2 .	1. 4 2 8/20		15. 97. le Septier depart	
Depuis 25.s jusqu'à 27.s pq.er	. 1. 3	. 1. 4 10/20		0. 90. id	
au dessus de 27.s pas Quartier	. . 3	. . 3 6/20		0. 18. id	
Lorsque l'importation vient d'Irlande ou des Colonies Anglaises s'il est					
au dessous de 24.s pas Q.uer pq.er	1. 2 .	1. 4. 8 8/20		15. 97. id	
de 24.s à 26.s pas Quartier	. 1. 3	. 1. 4 10/20		0. 90. id	

Importations	Ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit Anglais en francs p.q.al d.al	Droit francais en francs p.q.al d.al
Orge					
au dessus de 26.s pau Quartier	" 3	" 3 6/20		0. 18. pau Setier de Paris	
Franc du droit de convoi					
Voyez Bled & Provisions					
——— Moulu est prohibé					
Voyez Bled moulu					
——— Perlé ——— pau Quintal	" 8. 10.	" 9. 8 16/20	6. "	23. 36	
Droit de convoi pau Quintal	" " "	" 7. "	" "	1. 4	
* Origan ——— pau livre	" " 1 1/2	" " 1 12/20	" " 1	35. 20	
* Ornemens d'or ou d'argent					
ne sont pas importables pour le					
commerce pau des Etrangers					
Voyez Chenets					
* Orpiment ——— pau quintal	" 8. 9	" 9. 7 10/20	" 5. 10	23. 10	0. 51.
——— Importé pau la Compagnie					
des Indes orientales, Droit de					
magasinage pau cent de la valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consomm.on p.q.al	" " "	" 9. 7 10/20	" " "	23. 10.	
Voyez Marchandises					
importées des Indes orientales					
* Osier pour paniers, pau botte					
le lien étant d'environ 3 pieds					
de long	" 1. 7	" 1. 4	" 1. 6.	1. 90. la botte	
* Ouvrages tournés, de					
menuiserie et instrumens de					
musique de France ou de Hollande					
pau cent de la Valeur	11. " "	" " "	10. " "	11. p%	15. p%
Voyez France & Hollande					
——— de coupe étrangere — (145)					
——— d'Aiguille ——— (146)					
* Ours blanc (Peaux de)					
non préparées la pièce	" 12. 1. 4/20	" 10 "	" 11. "	14. 52 la pièce	0. 25. la pièce

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit français en francs p.q.al d.al
* Ours (peaux de)					
* ——— de toute autre couleur non préparées					
pas pièce	" 6 " 12/20	" 5. "	" 5. 6	7. 26. la pièce	0. 25 la pièce
Voyez Peaux					
* Laine ou Biscuits p. quintal	" 2 " 1/20	" 1 8	" 1. 10	4. 84.	
Voyez provisions					
* ——— à Cacheter ——— pas livre	" 6. 12/20	" " 5	" " 6	145. 20	40. 8.
* Paniers a anse pas douzaine	" 9 18/20	" " 8	" " 9	0. 99. La douzaine	
* Panthere (peaux de)					
non préparées pas pièce	" 6. " 12/20	" 5. "	" 5. 6	7. 26. la pièce	0. 50. la pièce
Voyez Peaux					
Papier excepté de l'Isle de Man ——— (147)					
Savoir					
* ——— 1.re classe, Papiers pour écrire dessiner ou peindre et tout papier éléphant et à cartouche.					
——— Pas livre avoir du poids	" 1. 9	" "	" "	" 10	462. 61. "
——— Importé pas la Compagnie des Indes orientales droit de magasinage pas cent de la Valeur	2 "	" "	" "	" "	2 p%
——— Droit de consomm.on p livre	" 1. 9	" "	" "	" "	462 "
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* ——— 2.de classe, Papiers colorés et papiers gris blanc (excepté l'éléphant et celui à cartouche) faits pour envelopper les march.ses et non pour écrire pas livre	" " 8 8/20	" "	" "	" 4.	184. 80
——— Importé pas la C.ie des Indes orientales, droit de magasinage pas					

Importations

Importations	Ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit français en francs p.q.al d.al
Papier					
* cent de la Valeur	2 " "	" " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consom.on pav livre	" " 8 8/20	" " "	" " "	184. 80.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* ——— 3.e Classe Papier Brun propre à envelopper les march.ses et non à écrire &.a pav livre	" " 4 4/20	" " "	" " 2	92. 40	36. 72
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur	2 " "	" " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consom.on pav livre	" " 4 4/20	" " "	" " "	92 40.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* ——— 4.e Classe, comprenant toute espèce de papier dont il n'est point parlé ci dessus pav livre	" 1. 9	" " "	" " 10	463. "	73. 44
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur	2 " "	" " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consom.on pav livre	" 1. 9	" " "	" " "	463. "	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* ——— 5.e Classe Carton de toute espèce pav quintal	2. 2 "	" " "	1. " "	100. 80	48. 96
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur	2 " "	" " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consom.on pav q.al	2. 2 "	" " "	" " "	100. 80	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* ——— Vernis pour la Draperie et le					

Importations

	ancien Droits livres sterlings	Droits actuels livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2. al. d. al	Droits français en francs p. 2. al. d.
* **Papier**					
presser à chaud par Quintal	" 13. 2 8/20	" " "	" 12. "	31. 68	
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales Droit de magas.ge par cent de la Valeur	2 " "	" " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consom.n pr. 2. al	" 13. 2 8/20	" " "	" " "	31. 68.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* ——— Imprimé, peint, moucheté pour Tentures par cent de la V.r eur	82. 10. "	" " "	75. " "	82 1/2 p%	
——— Droit additionnel par livre	" 1 17/20	" " "	" " 6	282. 70.	
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales Droit de magas.ge par cent de la Valeur	2 " "	" " "	" " "	2 p%	
——— Droit de consom.n par cent de la Valeur	71. 4. 4	" " "	" " "	71. 21. p%	
——— Droit additionnel à la consom.n par livre	" 1 12/20	" " "	" " "	282. 70	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* — de Rebut ——— (148.)	Franc.				
* Papisme Emblêmes du) 149.					
Paquebots ——— 150.					
* Parchemin par 12. feuilles	" 4. 9.	" 5. 2 18/20	" " "	6. 37 les 12 feuilles	12. 24
* Parietaire ——— par livre	" " 1.	" " 1 2/20	" " 3/4	24. 20	3. 06
Patins non importables pour le commerce					
Voyez Ebenets					
* Pavés autres que ceux de marbre par pied carré de Superficie	" " 1/2	" " 11/20	" " 1/4	0. 30 le metre carré	
——— de Grenesey, Jersey, Alderney, Sark ou Man. Voyez Pierre & Ardoise					

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en Francs p.q.al d.af	Droit francais en francs p.q.al d.al
* Pavés					
Carreaux, au dessus de 10 pouces en carré pav 1000.	3. 4. 7	3. 11. 10/20	3. 3. 1.	85. 25 les 1000.	
* ——— Ne passant pas 10 pouces carré pav 1000.	1. 18. 11	2. 2. 9 18/20	1. 17. 5	51. 37 les 1000.	
* Pavot (graine de) ——— p livre	" " 1/2	" " 1 18/20	" " 1.	41. 80	
Pays-bas ——— Voyez Allemagne					
* peaux (Rognures de) ne pouvant servir que pour faire de la colle forte pav quintal	" 5. "	" 5. 6.	" " "	13. 20.	
——— de Bœuf ou de Vache (151) Voyez Peau de Vache					
——— de chevaux, Jumens, chevaux hongres avec le Poil la pièce	" " 9	" " 9 18/20	" " "	99. les 100 pesant	0. 54
——— Droit de convoi la pièce	" " "	" " 5 10/20	" " "	55. " 18	
——— Tannée ——— pav livre	" " 5 1/2	" " 6 1/20	" " "	133. 10.	
——— Droit de convoi pav peau	" " "	" " 5 10/20	" " "	55. les 100.	
* ——— Judienne non préparée la pièce	" 1. 2	" 1. 3 8/20	" 1. " 1/2	158. 18	
——— de Loiz ——— pav livre	" " 10	" " 11.	" " "	242. "	
——— Droit de Convoi pav livre	" " "	" " 1.	" " "	22. "	
* ——— de Moscovie ou de Russie tannée pav livre	" " 8.	" " 8 16/20			
* ——— Tannées, corroyées ou préparées sans autre explication pav cent de la Valeur	77. " "	84. 14. "	25. " "	84. 70 p%	
peaux & fourrures. (152)					
* ——— Morceaux de peaux tannées ou préparées pav cent de la Valeur	77. " "	84. 14. "	25. " "	84. 70 p%	
Pecheur (peaude) non préparée la pièce	" 1. 4 1/2	" 1. 6 3/20	" 1. 3.	182. 50.	
Voyez Peaux					
* Peintre (couleurs du) de toute					

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit Francais en francs p. 2.al d.al
* Peintre (Couleurs du) espèce sans autre explication pay livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40	14. 28
* Pelles de Bois non ferrées pay douze	" 2. 9	" 3. " 6/20	" 2. 6.	3. 63 la douz.e	
* Perles. Voyez Diamants	franches				
* — Pilleés pay once poids de Troy	" " 6	" " 6 12/20	" " 4.	213. 84.	
Perse (153.)					
* Pierres pour meules de moulin pay cent de cent livres chaque	" 11. "	" 12. 1 4/20	" 9. 9	3. 23	
* — à feu - pour la poterie pay 20. quintaux	" 1. "	" 1. 1 4/20	" " "	o. 13.	
* — Calamine pay quintal	" 3. 8	" 4. " 8/20	" " "	9. 68.	
— Importée pay la Compagnie des Indes Orientales droit de magas.n pay cent de sa valeur	" " "	" " 2	" " "	2 p.%	
— Droit de consomm.on pay 2.al	" " "	" " 4. 8/20	" " "	9. 68.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* — ponces pay tonneau	" 3. "	" 3. 3 12/20	" 2. 8	o. 40.	1. 02.
— précieuses — Voyez Diamants					
* — ardoises de Grenesey, Jersey, Alderney, Sark ou Man importées directement pay cent de sa valeur	20. " "	22. " "	" " "	22. p.%	2. 50
* — Sous les tombeaux (Marbres) non polies pay pied carré de superficie	" " 1 3/4	" " 1 15/20	" " 1.	1. 07. le metre carré	
* — polies pay pied carré de superficie	" " 2 1/2	" " 2 15/20	" " 2	2. 47. id	
* — Sous les tombeaux autres que celles de marbre, polies ou non pay pied carré de superficie	" " 1/2	" " 11/20	" " 1/2	o. 61. id	2 1/2 p.%
* — à aiguiser, fines pay 100.	" 11. "	" 12. 1 4/20	" 10. "	14. 52 le 100.	

Importations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
* Pierres					
* ——— communes ——— pav 100.	. 3. 8	. 4. 8/20	. 3. 3	4. 84. les 100.	
* ——— à fusil ——— pav charge	8. 18. 8	9. 16. 6 8/20	7. 12 2	18. 26.	
* Piment des colonies anglaises pav livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2 3/4	72. 60.	60. .
——— Droit de convoi pav 100. livres	. . .	. 1. 9.	. . .	4. 62	
——— Nes venant pas des colonies anglaises pav livre	. . 6.	. . 6. 12/20	. . 5/2	145. 20.	
——— Droit de convoi pav 100. livres	. . .	. 1. 9	. . .	4. 62	
Voyez Epices					
Pincettes non importables pour le commerce					
Voyez Cheuets					
* Pistaches (ou Noix de) pav livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60	6. 12
——— Nes venant pas du lieu de culture pav livre	. . 9	. . 9 18/20	. . 2	217. 80	
* Placage ou autres marchandises faites d'écorce, d'aille, copeaux, canne ou crin tels que bonnets & chapeaux pav livre	. 1. 10	. 2. 1/20	. 1. 8	32. 40	12. 24.
Voyez la Note sur les chapeaux d'Ecorce					
* Planches, douves ne passant pas 5. pieds 3 pouces de long et au dessous de 8. pouces d'équarrissage à bord de Vaisseaux anglais pav 120. pieces	1. . .	1. 2 . .	19. 6.	26. 40 les 120 pieces	
——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120. pieces	1. . 2	1. 2. 2 1/20	. 19. 6	26. 62 18	
——— Venant des Etats-unis à bord de Vaisseaux anglais sous francher, à bord de Vaiss.x américains, elles					

Importations	Ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al
* Planches					
payent le droit de balance par 120. pieces	. . .	2	. . .	3. 40 le 120 pièce	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* ——— de Bois blanc pour les Cordonniers au dessous de 4 pieds de long et au dessous de 6 pouces de grosseur à bord de Vaisseaux anglais p. 120 pieces	1. 19. 8	2. 3. 7 12/20	1. 16. 8	52. 36 id	
* ——— à bord de Vaisseaux Etrangers pas 120. pieces	2. 1. 3	2. 5. 4 10/20	1. 16. 8	54. 45 id	
* ——— Venant des Etats Unis sont franches à bord de Vaisseaux anglais mais à bord de Vaiss.x Américains elles payent le droit de balance pas 120. pieces	. . .	3. 11 12/20	. . .	4. 76 id	
* ——— de 4. pieds de long 6 pouces d'epais à bord de Vaiss.x anglais pas 120. pieces	3. 19. 4	4. 7. 3 4/20	3. 13. 4	104. 74 id	
* ——— à bord de Vaiss.x Etrangers pas 120. pieces	4. . 11	4. 9. 2/20	3. 13. 4	106. 81 id	
* ——— Venant des Etats unis, sont franches, à bord de Vaisseaux anglais à bord de Vaisseaux américains elles payent le droit de Balance pas 120. pieces	. . .	7. 11 4/20	. . .	9. 52 id	
Voyez la Note sur les bois d'Amérique					
* ——— de chêne, au dessous de 2 p.c d'épais et au dessous de 15. pieds de long à bord de Vaisseaux anglais pas 120. pieces	2. 12. 10	2. 18. 1 8/20	2. 8. .	69. 74 id	

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.r 2.al d.as	Droit francais en francs p.r 2.al d.al
Planches					
* a bord de Vaisseaux étrangers pay 120. pieces	2. 15. -	3. " 6	2. 8. 10	72. 60. les 120 pieces	
* ——— Venant des Etats unis sont franches à bord de Vaiss.x anglais mais à bord de Vaiss.x américains elles payent le droit de balance pay 120. pieces		5. 3. 8/20		6. 34. 18	
* ——— de 15 pieds de long ou plus à bord de Vaiss.x anglais pay 120. pieces	5. 5. 8	5. 16. 2 16/20	4. 17. 8	139. 48. 18	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pay 120. pieces	5. 7. 10	5. 18. 7 8/20	4. 17. 8	142. 34. 18	
* ——— Venant des Etats unis sont franches à bord de Vaiss.x anglais à bord de Vaiss.x américains elles payent le droit de balance pay 120. pieces	" " "	10. 6 16/20	" " "	12. 68. 18	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* ——— à Sceaux taillées d'un seul coté et ne passant pas 7. pieds de long à bord de Vaiss.x anglais pay 120 pieces	5 " "	5. 6	4. 10	6. 60. les 120.	
——— à bord de Vaiss.x étrangers pay 120. pieces	5. 1. "	5. 7 9/20	4. 10	6. 71. 18	
* ——— Venant des Etats Unis sont franches à bord de Vaiss.x anglais, elles payent le droit de balance sur les Vaisseaux américains pay 120. pieces	" " "	6 " "	" " "	0. 60. 18	
——— au dessus de 7. pieds de long sur Vaiss.x anglais pay 120. pieces	10. " "	11. " "	9. 8	13. 20. 18	

Importations	ancien Droit livres Sterling.	Droit Actuel livres Sterling.	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit francais en francs p. 2.al d.s
Planches					
——— Sur Vaiss.x étrangers par 120 pièces	10. 1.	11. 1. 2/20	9. 8	13. 31. les 120.	
* ——— Venant des Etats unis sont franches à bord des Vaiss.x anglais à bord de Vaiss.x américains elles payent seulement le droit de balance par 120. pièces	" "	1.		1. 20. ig	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
——— de futailles depuis 5. pieds 3 p.s de long jusqu'à 8 pieds au dessous de 8. p.s d'equarrissage à bord de Vaisseaux anglais par 120 pièces	1. 10.	1. 13.	1. 9. 6	39. 60. ig	
* ——— à bord des Vaiss.x étrangers par 120. pièces	1. 10 3	1. 13. 3 6/20	1. 9. 6	39. 93. ig	
* ——— Depuis 5. pieds 3. p.s de long jusqu'à 8. pieds et au dessous de 8. p.s d'équarrissage sont franches venant des Etats unis sur Vaiss.x anglais, à bord de Vaiss.x américains elles payent le droit de balance par 120. pièces	" " "	3	" " "	3. 60. ig	
* ——— au dessus de 8. pieds de long et au dessous de 8. p.s d'équarrissage sur Vaiss.x anglais p. 120. pièces	3 . .	3. 6.	2. 19.	79. 20. ig	
à futailles à bord de Vaisseaux étrangers par 120. pièces	3 . 3	3. 6. 3/20	2. 19.	70. 80 les 120.	
* ——— Venant des Etats unis sont franches sur Vaisseaux anglais à bord de Vaisseaux américains elles payent le Droit équivalent p. 120 pièces	. . .	6.		7. 20.	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droits actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droits anglais en francs pq.al d.al	Droits français en francs pq.al d.al
Planches					
* de Boiserie de douze pieds de long et d'un pc. d'épais et dans la même proportion pour les autres longueurs et épaisseurs sur Vaisseaux anglais pas planche	" " 9	" " 9 18/20	" " 8	0. 99. la planche	
* ——— a bord de Vaiss.x étrangers pas planche	" " 9 1/2	" " 10 9/20	" " 8	1. 04. la planche	
* ——— Venant des Etats unis elles sont franches sur Vaiss.x anglais, à bord des américains elles payent le droit de balance pas planches	" " "	" " 18/20	" " "	0. 09. 3	
Voyez Bois & la Note sur les Bois d'Amérique					
* de fonds de Tonneau (154) de 36. pouces au plus de long venant d'Europe sur des Vaisseaux construits anglais pas 120.	" 4 "	" 4 7 4/20	" 3. 10	5. 52 1/120	
* ——— a bord de Vaiss.x étrangers pas 120	" 4. 1. "	" 4 6 7/20	" 3. 10	5. 43. 3	
* ——— Venant des Etats unis sur des Vaiss.x construits anglais sont franches mais sur des Vaiss.x américains elles payent le droit de balance pas 120.	" " " "	" " 4. 16/20	" " "	0. 48. 3	
* ——— de 36. à 50. pouces de long venant d'Europe sur des Vaisseaux construits anglais pas 120.	" 7. 6 "	" 8. 7 10/20	" 7. 3	10. 35. 3	
* ——— a bord de Vaisseaux étrangers pas 120.	" 7. 7 "	" 8. 8 13/20	" 7. 3	10. 46. 3	
* ——— Venant des Etats unis sur des Vaiss.x construits anglais sont					

Importations

	ancien droit Livres Sterlings	droit actuel Livres Sterlings	drawback Livres Sterlings	Droit anglais en France pr T.al d.al	Droit français en France pr T.al d.al
Planches					
francher, mais sur des Vaiss.x américains elles payent le droit de balance pour 120.	" " "	" " 9	" " "	0. 90 les 120.	
* ——— de 50. à 60. pouces de long. d'Europe sur des Vaiss.x construits anglais pour 120.	10. " "	11. 6	9. 8	13. 80 ig	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pour 120.	10. 1. "	11. 7 3/20	9. 8	14. 32. ig	
* ——— Venant des Etats unis sur des Vaisseaux construits anglais sont francher, mais sur les Vaisseaux américains elles payent le droit de balance pour 120.	" " "	1. " "	" " "	1. 20. ig	
* ——— de 60. a 72. pouces de long venant d'Europe sur des Vaiss.x Anglais pour 120.	15. " "	17. 3. "	14. 6.	20. 43. ig	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pour 120.	15. 1. "	17. 4 3/20 "	14. 6	20. 43. ig	
* ——— Venant des Etats unis sur des Vaisseaux construits anglais sont francher, mais à bord de Vaisseaux américains elles payent le droit de balance pour 120.	" " "	1. 6. "	" " "	1. 80. ig	
* ——— de plus de 72 pc. de long venant d'Europe sur des Vaisseaux construits anglais pour 120.	17. 6.	1. " 1 10/20	" 16. 8.	24. 15. ig	
* ——— a bord de Vaisseaux étrangers pour 120	17. 7.	1. " 2 13/20	" 16. 8	24. 26. ig	
* ——— Venant des Etats unis à bord des Vaiss.x construits anglais sont francher, mais à bord de Vaisseaux					

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs pr. q.al d.al	Droit français en francs pr. q.al d.al
* Planches américaines elles payent le droit de balance pav 120.	" " "	1. 9	" " "	2. 10. les 120.	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
Plâtre de Paris pav 100. livres	" 1. 1	" 1. 2 6/20	" " 8.	3. 1s.	
* Plats de bois pav choc contenant 60.	" 2. 9	" 3. 6/20	" 2. 6	3. 63. les 60.	
* Plomb blanc de pr. Quintal	" 4. 5	" 4. 10 5/20	" 2. 11	11. 65.	
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 1.	" " "	2. 64.	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magas. pr pav cens de la valeur	" " "	2	" " "	2 pr%	
——— Droit de consomm.on par Q.al	" " "	" 4. 10 6/20	" " "	11. 86.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Plomb ——— pav Quintal	" 1. "	" 1. 1 4/20	" " 6	2. 64.	6. 12
——— Droit de convoi par Quintal	" " "	" " 7.	" " "	1. 54.	
Plumes ou Tuyaux d'oïe pav 1000.	" " 6.	" " 6 12/20	" " 5	" 66. le millier	6. 12.
——— Droit de convoi pav 1000.	" " "	" " 2 10/20	" " "	0. 25. 18	
* ——— tuyaux de Cygne pav 1000.	" 2 "	" 2. 2 8/20	" 1. 8	2. 64. 18	
——— à lit ——— par Quintal	1. 6. 5	1. 9. " 18/20	1. 2 5	69. 74.	15. 30
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 5. 4	" " "	12. 80	
——— de Moscovie ou de Russie, à bord de Vaisseaux étrangers pav Q.al	1. 8. 1	1. 10. 10 18/20	1. 3. 5	37. 07.	
——— Droit de convoi pav Quintal	" " "	" 5. 4	" " "	12. 80	
* Poches de filets non importables pr. le Commerce					
Voyez Boucles					
Poignards (n'étant pas de coutellerie française ou hollandaise) ne sont pas importables pour le					

Importations	ancien Droit. livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit Anglais en francs p.r 2.ad d.ad	Droit francais en francs p.r 2.ad d
Poignards					
commerce Voyez Mords					
Poil Voyez les espèces respectives sous les articles Poil de Chameau, de Bœuf ou de Vache, d'Elan, de Chevre, de cheval, et cheveux.					
Poinçon non importables pour la vente					
Voyez Cheuets					
Points (155.)					
* **Poiré** Sujets aussi à l'accise pour tonne de 252. gallons	8. 8. -	9. 4. $9\frac{17}{20}$	7. 7. -	63. 36. le muid de Paris	6. -
* **Poires** pour boisseau	- 1. 5.	- 1. $6\frac{14}{20}$	- 1. 3	o 67. le boiss.au de Paris	2. o
* — Sechées pour boisseau	- - 9	- - $9\frac{18}{20}$	- - 8	o. 25. id	
Pois. Lorsque le prix au lieu de l'importation sera au dessous de 34.s pour Quarter	1. 2 -	1. 4. $2\frac{8}{20}$	- - -	15. 50. le Setier de Paris	
— a 34.s ou au dessus mais au dessous de 37.s pour Quarter, l. 2.uer	- 1. 6	- 1. $7\frac{16}{20}$	- - -	1. 06. id	
— a 37.s ou au dessus l. Quarter	- - 3.	- - $3\frac{6}{20}$	- - -	- 18. id	
— Lorsqu'ils sont importés d'Irlande ou des Colonies anglaises, s'ils sont au dessous de 32.s pour Quarter	1. 2. -	1. 4. $2\frac{8}{20}$	- - -	15. 50. id	
— S'ils sont au dessus de 32.s mais au dessous de 35.s pour quarter	- 1. 6	- 1. $7\frac{16}{20}$	- - -	1. 06. id	
— a 35.s ou au dessus pour Quarter	- - 3	- - $3\frac{6}{20}$	- - -	o. 18. id	
Voyez Bled & provisions					
— **Moulus** Sont prohibés					
Voyez Blé moulu.					
Poisson (156.)					
frais prix sur les côtes d'angleterre	- - -	Franc.			

Imposztations	ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.al	Droit Francais en francs p. q.al d.al
Poisson (huile de) Voyez Huile de Baleine					
Poivre ..... (157.)					
Importé pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magas.ge pav cent de la Valeur	" " "	2. " "	" "	2. p.co	
Droit de Consom.on pav livre	" " "	" " 9 18/20	" "	217. 80	60. "
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Poix ..... (158.)					
ne provenant pas d'un Etablissement britannique, à bord de navires construits anglais pav charge	- 12. 5	- 13. 7 18/20	- 11. 2	1. 64.	o. 51.
Droit de convoi pav charge	" " "	- 3 -	" " "	o 36.	
à bord de Vaiss.x étrangers pav charge	- 13. 1.	- 14. 4 14/20	- 11. 2	1. 73.	
Droit de convoi pav charge	" " "	- 3. -	" " "	o. 36.	
Venant des Etats unis sur des navires construits anglais pav charge	" " "	- 12. 1 1/20	- 9. 9	1. 46.	
Droit de convoi pav charge	" " "	- 3 -	" " "	- 36	
à bord de Vaisseaux américains pav charge	" " "	- 13. 2 8/20	- 9. 9	1. 58.	
Droit de convoi pav charge		- 3 -	" " "	o. 36	
de Bourgogne — par Quintal	- 6 4	- 6. 11 19/20	- 4 2	8. 36.	
* Polion de Montagne (plante) pav livre	" - 1 1/2	- - 1 13/20	" - 1	36. 30.	3. 06.
* Polipode (Plante capillaire) pav livre	" - 1	- - 1 2/20	" - 3/4	24. 20	

Importations

	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs pr ?. al d.t	Droit francais en francs pr. ?. al d.
* Pologne (laine de)		Franche			
* Pommes ____ pav Boisseau	» 2 4	» 2. 6 16/20	» » 4	1. 10 le Boiss. de Paris	
* ____ sechées ____ pav Boisseau	» 3 .	» 3. 3. 12/20	» » 4	1. 40. id	
* ____ de Grenadier (ou Grenade) pav 1000	» 8. 10	» 9. 8 12/20	» 7. 10	11. 66 le 1000.	
* ____ de Terre ____ pav Quintal	» 3. 3	» 4. » 8/20	» 3. 3	9. 68.	
Voyez Provisions					
Pommeaux ____ (159.)					
* Pompholix (plante) pav livre	» » 1.	» » 1 2/20	» » 3/4	24. 20	6. 12
Pork. Voyez Bestiaux en provisions					
*+ Porcelaine fayence et poterie française ou hollandaise pav cent de la Valeur ____	13 » »	13. 4 .	» » »	13. 20 p%	163. 20
____ Vernissée, importée pav la Cie des Indes orientales Droit de magasin pav cent de la Valeur ____	» » »	2 . .	» » »	2 p%	
____ Droit de consomm.n pav cent de la Valeur ____	» » »	119. 10. 9	» » »	119. 53 p%	326. 4
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Portugal. Voyez Espagne					
Potasse pav quintal ____ (160.)	» 2. 3.	» 2. 5 18/20	» » »	5. 94	
____ Droit de convoi pav Quintal ____	» » »	» 1. 2 10/20	» » »	2. 90.	
____ Des Etats unis, elle est franche sur vaisseaux anglais, excepté du droit de convoi, mais sur les vaisseaux américains elle paye le droit de balance pav Quintal ____	» » »	» » 2 16/20	» » »	0. 54.	
—P— & en outre le droit de convoi pr. ?. al ____	» » »	» 1. 2 10/20	» » »	2. 90	
* Poudre à canon savoir en grains pav Quintal ____	1. 15. 3	1. 18. » 16/20	1. 11. 3	91 36	
* ____ Serpentine ____ pav Quintal ____	1. 2. .	1. 4 2 8/20	» 19. 6	68. 16.	
Voyez Armes.					

Importations	Ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droits anglais en France p. 2.al d.al	Droits français en France p 2.al d.al
Poudre à poudrer par Quintal	f. f. 8	f. 16. 2 16/20	. . .	278. 96.	
* — de Bronze pour Vernir par once	. . 2	. . 2 4/20	. . 1½	1548. 80	6. 12
* Poutres. Depuis 5 pouces jusqu'à 8 d'équarrissage de 24 pieds ou plus de long venant d'Europe sur des Vaisseaux Anglais par 120. pièces	3. 19. 6	4. 7. 5 8/20	3. 17. .	108. 94. les 120 pièces	les 120 pièces
* —— à bord de Vaisseaux étrangers p.r 120. pièces	4. . 11.	4. 9. . 2/20	3. 17. .	106. 81. les 120 piè.	
* —— Mer sont franches venant des Etats unis à bord de Vaiss.x anglais sur les Vaisseaux américains elles payent le droit de balance par 120 pie.	. . .	3. 2 6/20	. . .	3. 83 id	
* —— à Bord de Vaisseaux étrangers par 120. pièces	4. . 11	4. 9. . 3/20	3. 17. .	106. 81 id	
* —— au dessous de 5.c p.c d'équarriss.t et au dessous de 24 pieds de long venant d'Europe à bord de Vaisseaux anglais par 120. pièces	1. 11. 11.	1. 15. 1 6/20	1. 10. 11	42. 13 id	
* —— à Bord de Vaiss.x étrangers par 120 pièces	1. 12. 5	1. 15. 7 18/20	1. 10. 11	43. 79. id	
* —— Elles sont franches venant des Etats unis sur Vaisseaux anglais à bord des Vaisseaux américains elles payent le droit de Balance p 120 pièces	. . .	3. 2 6/20	. . .	3. 83. id	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* Présure ..... par Gallon	. . 2¼	. . 2 19/20	. . 2	0. 07 la pinte de lait	
Prise Marchandises de) (161)					
Provisions ..... (162)					
Prunes Seches ..... par livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2¾	72. 60.	
—— Droit de Convoi par 100. livres	. . .	5. . .	. . .	13. 20	
* —— de Brignolle ..... par livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60	
Pruneaux p.r Quintal ... (163)	12. 5	13. 7 18/20	8. 3	32. 78.	
—— Droit de convoi par Quintal	. . .	2. . .	. . .	5. 28.	

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit Anglais en francs p. 9al d. 9al	Droit francais en francs p. 9al
* Psyllium ..... pas livre	" " 1/2	" " 1 13/20	" " 1	36. 30.	
Quarantaine — (16A.)					
Quebec ..... (16b)					
Quercitron V. Ecorce de chêne.					
* Queues de Vache — pas 100.	" 2. 9.	" 3. " 6/20	" 2. 6.	3. 63 le 100.	
* Quincaillerie de france ou de Hollande, savoir; les objets composés de fer ou d'acier séparés ou mêlés, travaillés ou montés avec d'autres matières, ces marchandises n'excedant pas en valeur 2 ℔ 10 ℥ pas Quintal. pas cent de la Valeur ...	£ : "	£. 10 "	" " "	£. 50 p°	
——— Les objets ci dessus passant en valeur 2 ℔ 10 ℥ pas Quintal et les Coucles, boutons, couteaux, ciseaux et toutes autres quincailleries ou ouvrages fabriqués, de cuivre ou d'airain, séparement ou mélangés travaillés ou montés avec d'autres matières pas cent de la Valeur	10. " "	11. " "	" " "	11. p°	76. [illegible]
Voyez la France & la Hollande					
* Racine de Bistorte pas Quintal	" 4 8	" 5. 1 12/20	" 3. 2	12. 32	1. 32
* ——— de Caputminar ou Myrsagon pas livre	" " 4	" " 4 8/20	" " 2 3/4	96. 80.	
* ——— de Contrayerva .... pas livre	" " 6	" " 6 12/20	" " 4	145. 20	10. 20
——— Importées par la Compagnie des Indes Orientales droit de magasinage pas cent de la Valeur	" " "	" " 2	" " "	2 p°	
——— Droit de consommation pas livre	" " "	" " 6 12/20	" " "	145. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en France p.c.al d.al	Droit français en France p.c.al d.al
* Racine d'Alunæcampanæ					
pav Quintal	" 6. 4	" 6. 11 17/20	4. 2	16. 72	0. 51.
* ——— d'Aulé pav livre	" " 3 1/2	" " 2 5/20	" " 1 1/2	60. 50	1. 03.
* ——— d'Eringium pav livre	" " 1. 1/2	" " 1 13/20	" " 1.	36. 30	3. 06.
* ——— d'Ipecacuanha pav livre	" 1. 8.	" 1. 10.	" 1. 1.	484. "	30. 60.
* ——— de Meum athamantæ pav livre	" " 1 1/2	" " 1 13/20	" " 1.	36. 30	2. 04.
* ——— Pbu pav livre	" " 1 1/2	" " 1 13/20	" " 1.	36. 30	3. 06.
* ——— de Scorsonère pav livre	" " 3.	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	3. 06
* ——— de Seneca pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 10	8. 16.
* ——— de Serpentaire pav livre	" " 9	" " 9 13/20	" " 6.	217. 80	10. 20
* ——— de Tormentille pav livre	" 3. 2	" 3. 5 16/20	" 2. 1.	836. "	2. 04.
* Racoon peaux de) lapin de Inde pav 100.	" 13. 9	" 15. 1 10/20	" 12 6	18. 15. les 100. pf	
Voyez Peaux					
* Raies de Rouen au dessous de 2 pieds de long à bord de Vaiss.x construits anglais pav 1000.	" 19. 10	1. 1. 9 16/20	" 18. 4	26. 18 les 1000.	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 1000.	1 " 8	1. 2. 8 16/20	" 18. 4	27. 28 id	
* ——— Elles sont franches venant des Etats unis à bord de Vaiss.x construits anglais, mais sur des Vaisseaux américains elles payent le droit de balance pav 1000.	" " "	" 1. 11 16/20	" " "	2. 38. id	
* ——— De plus de 2 pieds de long à bord de Vaisseaux construits anglais pav 1000.	" 19. 8	2. 3. 7 12/20	1 16. 8	52. 36.	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 1000.	2 1. 3	2. 5. 4 10/20	1. 16. 8	54. 45 les 1000.	
* ——— Elles sont franches venant des Etats unis à bord des Vaisseaux					

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit Anglais en francs p. 2.el d.el	Droit Français en francs p. 2.el d.el
* Raïes de Roues construits anglais mais à bord de Vaisseaux américains elles payent le Droit de balance pav 1000.		3. 11 12/20		4 76 les 1000.	
Raisins de corinthe sur des Vaisseaux anglais par Quintal (166.)	1. 3. 4	1. 5. 8.	1. 1. 9	61. 60.	2. 40.
——— Sur Vaisseaux étrangers p. Quintal	1. 4. 10	1. 7. 3 16/20	1. 1. 9	61. 76	
——— Sur Vaiss.x angl. et étrang.s Droit de convoi pav Quintal		1. 2 10/20		2 90.	
——— Séchés au Soleil (167) ——— a bord de Vaisseaux construits anglais pav Quintal	1.	1. 2	18. 10	53. 80	
——— Droit de Convoi pav Quintal		2 3		5. 40.	
——— a bord de Vaisseaux étrangers pav Quintal	1 5	1. 2 5/20	18. 10	53. 90.	
——— Droit de Convoi pav Quintal		2. 3.		5. 40.	
——— de Smyrne à bord de Vaisseaux construits anglais pav Quintal	12	13. 2 8/10	11. 5	31 68.	*
——— Droit de convoi pav Quintal		8.		1. 60.	
——— a bord de Vaisseaux étrangers pav Quintal	12. 3	13. 3 14/20	11. 5.	31. 94	*
——— Droit de Convoi pav Quintal		8.		1 60	*
——— de Jaro à bord de Vaisseaux construits anglais pav Quintal	9. 4	10. 3 6/20	9.	24. 66.	
——— Droit de convoi p. quintal		1. 2		2. 80.	
——— a bord de Vaisseaux étrangers pav Quintal	9. 5	10. 4 6/20	9.	24. 86	
——— Droit de Convoi pav quintal		1. 2.		2. 8.	
——— de Lexia à bord de Vaisseaux construits anglais pav quintal	9. 4	10. 3 4/10	9.	24. 64	*
——— Droit de Convoi pav quintal		1. 6.		3. 60.	

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p.r 2.al 3.al	Droit français en francs p.s 2.al 3.al
Raisins de Lexia					
——— à bord de Vaisseaux étrangers					
pav quintal	" 9. 5.	" 10. 4 6/20	" 9. "	24. 86	
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 1. 6.	" " "	3. 60.	
——— de Lipza ou Belvedère à bord					
des Vaisseaux construits anglais					
pav quintal	" 9. 4	" 10. 3 4/20	" 9. "	24. 64	
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 1. 2	" " "	2. 80	
——— à bord de Vaisseaux étrangers					
pav quintal	" 9 6	" 10. 5 8/16	" 9. "	13. 8.	
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 1. 2	" " "	2. 80	
——— de Denia, & autres raisins					
non Spécifiés, à bord des Vaisseaux					
construits anglais pav quintal	" 8. 4	" 9. 2	" 8. 1.	22. "	
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 1. 1.	" " "	2. 60	
——— à Bord de Vaisseaux étrangers					
pav quintal	" 8. 5	" 9. 3 3/20	" 8. 1.	22. 22	
——— Droit de convoi pav quintal	" " "	" 1. 1.	" " "	2. 60	
* **Rames** à bord des Vaiss.x anglais					
par 120.	1. 19. 8	2. 3. 7 12/20	1. 16. 8	52. 36 les 120.	
* ——— à bord des Vaiss.x étrangers					
par 120.	2. 1. 3	2 5. 4 12/20	1. 16. 8	54. 45.	
* ——— Elles sont franches venant des					
Etats unis, à bord des Vaisseaux					
anglais, à bord des Vaiss.x américains					
elles payent le Droit de Balance					
par 120.	" " "	" 3. 11 12/20	" " "	4. 76.	
Voyez la Note sur les					
Bois d'Amérique					
Rasoirs (168.)					
* **Rattens** (Cannes roseaux)					
pav 1000.	" 16. 6.	" 18. 1 16/20	" 15. 3	21. 78 le 1000.	6. 12.

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.el	Droit francais en francs p.q.al
Rattens Cannes roseaux					
——— Importés par la Cie des Indes orientales droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
——— Droit de Consomm.n par 1000.	" " "	1. 1. 2 2/20	" " "	35. 41.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Rechaux non importables pour le Commerce Voyez Chenets					
* Réglisse (jus de) par Quintal	1. 8. "	1. 10. 9 12/20	" " "	73. 92.	
* ——— en poudre ——— par Quintal	2. 12. 1.	2. 17. 3 16/20	2. 11. 1.	137. 50.	
* ——— Racine ——— par Quintal	1. 8. 10.	1. 11. 8 12/20	1. 8. "	76. 12.	
Voyez Epices					
* Renard Poumon de) par livre	" " 8	" " 8 16/20	" " 5 1/2	193. 60.	
* ——— Noir (Peaux de) préparées par peau	2. 15. "	3. " 6.	2. 10. "	" "	10. "
* ——— de toute autre espèce non préparée par peau. Voyez Peaux	" " 4 1/2	" " 4 12/20	" " 4	46. les 100. p.x	
Résine des Colonies Anglaises par Quintal	" 1. 6.	" 1. 7 16/20	" 1. 4.	3. 96.	
——— Droit de Convoi par Quintal	" " "	" " 3.	" " "	0 60.	
——— De tout autre pays excepté des Etats unis, importée à bord des Vaisseaux construits anglais par Quintal	" 2. 3.	" 2. 5. 14/20	" 2 1.	5. 94	
——— Droit de Convoi par Quintal	" " "	" " 3.	" " "	0. 60.	
——— a Bord de Vaisseaux étrangers par Quintal	" 2. 4.	" 2. 6 16/20	" 2. 1.	6. 16.	
——— Droit de Convoi par Quintal	" " "	" " 3	" " "	0. 60.	
——— Venant des Etats Unis à bord de Vaisseaux construits anglais par Quintal	" " "	" 1. 7 16/20	" 1. 4	3. 96.	

Importations	ancien Droit livres Sterlings	droits actuels livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs pr. 2. al. d'al	Droits français en francs pr. 2. al. d'al
Résine					
——— Droit de convoi par Quintal	" " "	" " 3	" " "	0. 60.	
——— à bord de vaisseaux américains elle paye (y compris le droit de balance) par Quintal	" " "	" 1. 9. 12/20	" 1. 4	4. 32	
——— Droit de Convoi par Quintal	" " "	" " 3.	" " "	0. 60.	
Voyez Poix					
* **Résine de Jalap** par livre	" 3. 2	" 3. 5. 16/20	" 2. 1.	919. 60.	61. 20.
de Scammonée ——— par livre	" 3. 2	" 3. 5. 16/20	" 2. 1.	919. 60	306. "
* **Rhenne (Bois de)** par C. al	" 6. 4	" 6. 11 12/20	" 4. 2	1839. 20	
Rhubarbe ——— par livre	" 1. 6	" 1. 7 16/20	" 1. "	435. 60	56. 72
——— Droit de convoi par livre	" " "	" " 6.	" " "	132.	
——— Importée par la Comp.ie des Indes Orientales droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p.o	
——— Droit de consommation par livre	" " "	" 1. 7 16/20	" " "	435. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Riz ——— par Quintal ——— (169)	" 7. 4	" 8. 6 16/20	" 7. 4	20. 56.	
——— Droit de convoi par Quintal	" " "	" " 6.	" " "	1. 20	
——— des Colonies anglaises d'Amérique ——— (170)					
Importé pour être exporté dans les Ports de Plimouth, Exeter, Poole Southampton, Chichester, Sandwich et dépendances, ainsi qu'à Bristol Liverpool, Whitehaven, Glasgow et Lancaster par Quintal ——— (171)	" " 8.	" " 8 16/20	" " "	176.	
——— Venant des Etats unis (172) à bord de Vaisseaux construits anglais par Quintal	" 7. 4	" 8. 16/20	" 7. 4	19. 36	
——— Droit de Convoi par Quintal	" " "	" " 6.	" " "	1. 20.	

Importations	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.al	Droit francais en francs p. q. d.
Riz. A bord de Vaiss.x américains y compris le droit de balance pav Quintal	" " "	8. 9 12/20	" " "	21. 12	
——— Droit de Convoi pav Quintal	" " "	6.	" " "	1. 20	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur	" " "	2 .	" " "	2 p%	
——— Droit de consomm.n pav q.al	" " "	9. 8 12/20	" " "	23. 32	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* Rosa solis sujet aussi à l'accise pav galon	" 2. 10	" 3. 1 8/20	" 2. 7	o. 63.	
——— Droit de convoi pav Galon	" " "	" 2 5/20	" " "	o. 05.	
Voyez Laudevie					
* Rouge de Plomb ou Minium pav Quintal	" 3. 8	" 4. 8/20	" 2. 5	9. 68.	
* ——— Bois, ou Bois de Guinée, pour la teinture ——— pav tonneau	" 3. 6.	" 3. 18 4/20	" " "	o. 46.	
* ——— Il est franc venant des Etats unis sur des Vaisseaux anglais, mais sur Vaisseaux américains il paye le droit de balance pav tonneau	" " "	" 4 4/20	" " "	o. 05.	
Voyez Aimotto & Bois d'Amérique					
Rubans (173)					
* ——— de fil non travaillé pav livre	" " 3 1/2	" " 3 12/20	" " "	84. 70	
* ——— Travaillé pav 12 livres	1. 9. 4	1. 12. 3 4/20	1. 5. 4	710. 38	
* Rubis. Voyez Diamants					
Rum des Colonies Anglaises en Amérique pav Gallon	" " 5	" " 5 10/20	" " 5	o. 13. pav Pinte	
——— Droit de Convoi pav 100. Gallons	" " "	" 15 "	" " "	A. 50 les 100. Pintes	
——— Etranger pav Gallon	" " 7	" " 7 14/20	" " 6	o. 19. pav pinte	

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
Rum.					
Droit de convoi pav 100. gallons Sujet aussi à l'accise Voy. Esprits	" " "	" 15 "	" " "	4. 50 les 100 pintes de Paris	
Russie ou Moscovie (174)					
Peaux de) Voyez Peaux					
Toiles de) et savoir,					
Sous torchons et serviettes de 22 pouces ½ au plus de large à bord de Vaisseaux construits anglais pav 120. aunes	" 15. 5	" 16. 11 10/20	" 14. 2	20. 36. les 150. mètres	
Droit de convoi pav 120. aunes	" " "	" 1. 10.	" " "	2. 20. idg	
A bord de Vaiss.x étrang.s pr 120. aunes	" 16. 1.	" 17. 8 6/20	" 14. 2	21. 23. idg	
Droits de convoi pav 120. aunes	" " "	" 1. 10.	" " "	2. 20.	
Etroites sans autre distinction, de 22 ½ pouces de long au plus à bord de Vaisseaux construits anglais pav 120. aunes	" 16. 5	" 18. 16/20	" 15. "	21. 68. idg	
Droit de Convoi pav 120. aunes	" " "	" 1. 4 10/20	" " "	1. 65. idg	
à bord de Vaisseaux étrangers pav 120. aunes	" 17. 2	" 18. 10 12/20	" 15. 1.	22. 66. idg	
Droit de Convoi pav 120 aunes	" " "	" 1. 4 10/20	" " "	1. 65. idg	
Unies et ouvrées au dessus de 22 ½ pouces et au dessous de 31 ½ pouces de large à bord de Vaiss.x construits anglais pav 120. aunes	1. 4. 7.	1. 7. 10/20	1. 2. 7	32. 45. idg	
Droit de convoi pav 120. aunes	" " "	" 3. 7.	" " "	4. 30. idg	
Unies et ouvrées à bord de Vaisseaux étrangers pav 120. aunes	1. 5. 8.	1. 8. 2	1. 2. 7	33. 88. les 150. mètres	
Droit de convoi pav 120. aunes	" " "	" 3. 7.	" " "	4. 30. idg	
depuis 31. ½ pouces jusqu'à 36 pouces de large à bord de Vaiss.x construits anglais pav 120. aunes	1 16 11	2 " 7 6/20	1 13 11	48. 73. idg	

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit Anglais en France p. Qal. 9 al.	Droit Français en France p. Qal. 9 al.
Russie (Toiles de)					
Droit de convoi pau 120. aunes	" " "	" 5. 1.	" " "	6. 10. les 150 mètres	
à bord de Vaisseaux étrangers pau 120. aunes	1. 18. 6	2. 2. 4 4/20	1. 13. 11	50. 82 id	
Droit de convoi pau 120. aunes.	" " "	" 5. 1.	" " "	6. 10. id	
depuis 36 pouces jusqu'à 45. de large à bord de Vaisseaux construits anglais pau 120. aunes	3. 9. 11.	3. 16. 10 18/20	3. 6. 11	92. 29 id	
Droit de Convoi pau 120. aunes	" " "	" 6. 4	" " "	7. 60. id	
à bord de Vaisseaux étrangers pau 120. aunes	3. 11. 6	3. 18. 7 16/20	3. 6. 11.	94. 38. id	
Droit de convoi pau 120. aunes	" " "	" 6. 4	" " "	7. 60 id	
de plus de 45. pouces de large à bord de Vaiss.x construits anglais pau 120. aunes	4. 14. 5.	5. 3. 10 6/20	4. 9. 5	124. 63 id	
Droit de convoi pau 120. aunes	" " "	" 10. 10.	" " "	13. id	
à Bord de Vaisseaux étrangers pau 120. aunes	4. 17. 2	5. 6. 10 12/20	4. 9. 5	128 26 id	
Droit de convoi pau 120. aunes	" " "	" 10. 10.	" " "	13. "	
Safran (Fleur de).					
pau livre	" " 1 1/2	" " 1 13/20	" " "	36. 30	
Droit de convoi pau Quintal	" " "	" 4 "	" " "	9. 60.	
Voyez Annotto.					
Sau livre	" 2. 6.	" 2. 9.	" 1. 8	726. .	
Droit de convoi pau livre	" " "	" 1. "	" " "	264. .	
* **Sagou** pau livre (175)	" " 3	" " 3 6/20	" " 2	72. 60	20. 40
Voyez Provisions					
Imposté pau la Compagnie des Indes orientales Droit de magasin pau cens de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de Consomm.on par livre	" " "	" " 3 6/20	" " "	72. 60.	

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit Anglais en Francs p.q.al d.al	Droit Français en Francs p.q.al d.al
* Sagou					
——— Poudre de (175.) Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* Sain-doux pav livre	" 1	" 1 2/20	"	24. 20	
Voyez Graisse					
Salep venant du lieu d'origine pav livre	" 3	" 3 6/20	" 2	72. 60.	61. 20
* ——— Ne venant pas du lieu d'origine pav livre	" 9	" 9 18/20	" 6.	217. 80	
Salpêtre pav quintal — (176)	" 3	" 3 6/20	"	0. 73	prohibé
——— Droit de Convoi pav Quintal		1. 11. 10/20		4. 70.	
——— Importé pav la Compagnie des Indes pav Quintal		3 10/10		77.	
Voyez Marchandises importées des Indes					
Salsepareille pav livre	" 8	" 8 16/20	" 5 1/2	193. 60	12. 24
——— Droit de Convoi pav 100 livres		5.		13. 20.	
Voyez Drogues					
* Sandal rouge (Bois de) pav Quintal	" 4. 8	" 5. 1 12/20	"	12. 32	
Voyez Aumotto					
* ——— Blanc ——— p livre	" 3	" 3 6/20	" 2	72. 60.	20. 40
* ——— Jaune ——— p livre	" 3	" 3 6/20	" 2	72 60.	
——— Importé pav la Compagnie des Indes orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur		2		2 p%	
——— Droit de Contom.ce p livre		3 6/20		72. 60.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
Sandarac					
Voyez Gomme Sandarac					13. 24

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.at d.ab	Droit français en francs p. 2.ab 3.d
* Sang de Bouc pav livre	. . 2	. . 2 1/20	. 1. 4	48. 40	1f. 3c.
* ——— de Dragon du lieu d'origine pav livre	. . 8	. . 8 16/20	. . 5 1/2	193. 60	18. 36
* ——— De tout autre endroit pav livre	. 2 .	. 2 2 1/20	. 1. 4	576. 40	
——— Importé pav la Comp.ie des Indes orientales Droit de magas.g pav cens de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p.c	
——— Droit de Consomm.n p.r livre	. . .	. . 8 16/20	. . .	193. 60	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* Sanglier (Soyes de) p.r préparée pav 12 livres	. 2 9.	. 3. . 6/20	. 2. 6	66. 55.	2. 04
* ——— De Moscovie ou de Russie à bord de Vaiss.x étrangers p.r 12 livres	. 2 11.	. 3. 2 16/20	. 2 6	71. 06.	
——— Non préparée p.r 12 livres	. 1. 4 1/2	. 1. 6 3/20	. 1. 3	33. 26.	
——— Droit de Convoi pav 12 livres	. . .	. . 5.	. . .	9. 22	
——— De Moscovie ou de Russie à bord de Vaiss.x étrangers pav 12 livres	. 1. 6.	. 1. 7 16/20	. 1. 3	36. 30	
——— Droit de Convoi pav 12 livres	. . .	. . 5.	. . .	9. 22	
* Sapin (planches de) au dessus de 7 p.s de large au dessus de 20 pieds de long ne passant pas 4 p.s d'épaiss.r venant d'Europe sur Vaiss.x anglais pav 120 pieces	8. 18. 6	9. 16. 4 4/20	8. 11. .	235 62 les 120. f.s	
* ——— a Bord de Vaiss.x étrangers pav 120 pieces	9. 2. 8	10. . 11 4/20	8. 11. .	241. 12 id	
* ——— Il en franc venant des Etats unis sur Vaiss.x anglais, sur Vaiss.x américains il paye le droit de balance pav 120. pieces	. . .	. 17. 10 4/20	. . .	21. 42 id	
* ——— au dessus de 7. p.s de large au dessus de 20 pieds de long. et au dessus					

Imprezations	ancien droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit francais en francs p.q.al d.al
Sapin					
de 11 p.s d'epais.r venant d'Europe à bord de Vaisseaux anglais pav 120. pieces	17. 17. »	19. 13. 8. 8/20	17. 2. »	473. 24 les 120 planch	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pav 120.	18. 1. 2	19. 17. 3 3/20	17. 2. »	478. 74 les	
* ——— Il est franc venant des Etats unis sur Vaiss.x anglais à bord de Vaiss.x américains il paye le droit de balance pav 120. pieces	» » »	1. 15. 8 8/20	» » »	42. 84	
* ——— au dessus de 7 p.s de large depuis 8. pieds de long.r jusqu'à 20. ne passant pas 3 1/4 pouces de gros.r venant d'Europe sur Vaiss.x anglais pav 120. pieces	3. 19. 6	4. 7. 5 8/20	3. 17. »	104. 94	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pav 120. pieces	4. » 11	4. 9. » 2/20	3. 17. »	106. 81	
* ——— Il est franc venant des Etats unis à bord des Vaiss.x anglais, à bord de Vaiss.x Americains il paye le droit de balance pav 120. pieces	» » »	7. 11. 8/20	» » »	9. 54.	
* ——— au dessus de 7. p.s de large depuis 8 pieds de long.r jusques à 20 et au dessus de 3. p.s 1/4 d'epais.r venant d'Europe sur Vaiss.x anglais par 120. pieces	7. 19. »	8. 14. 10 16/20	7. 14. »	209. 81.	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120. pieces	8. » 5	8. 16. 5 10/20	7. 14. »	211. 75.	
* ——— Il est franc venant des Etats unis à bord de Vaiss.x anglais, à bord de Vaiss.x américains il paye le droit de balance pav 120. pieces	» » »	15. 10 16/20	» » »	19. 08.	

Importat.ons	ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit français en francs p.q.al d.al
* Sapin (Planches de) Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* —— Bouts de Planches au dessous de 7. pc. de large de 7. pc. de large au dessous de 8 pieds de long.r ne passant pas 3 pc. 1/4 d'epais.r Venant d'Europe sur Vaiss.x anglais par 120 pieces	1. 6. 6	1. 9. 1 16/20	1. 5. 8	34. 98 les 120 pieces	
* —— —— à Bord de Vaiss.x étrangers par 120 pieces	1. 7. «	1. 9. 8 8/20	1. 5. 8	35. 64 18	
* —— —— Il est franc Venant des Etats unis sur Vaiss.x anglais, à Bord de Vaiss.x américains Il paye le droit de balance par 120. pieces	« « «	2. 7 16/20	« « «	3. 18 18	
* —— —— au dessus de 7. pc. de large depuis 8 pieds de long.r jusqu'à 20. et au dessus de 3 pc. 1/4 d'epais.r venant d'Europe à Bord de Vaisseaux anglais par 120 pieces	2. 13. «	2. 18. 3 12/20	2. 11. 4	69. 96 18	
* —— —— A Bord de Vaisseaux Etrangers par 120. pieces	2. 13. «	2. 19. 3 14/20	2. 11. 4	71. 17 18	
* —— —— Il est franc Venant des Etats unis sur Vaiss.x anglais mais sur Vaiss.x américains il paye le droit de balance par 120. pieces	« « «	5. 3 12/20	« « «	6. 36. 18	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* —— Quartiers de) depuis 5. pouces d'équarrissage jusqu'à 8 de 21. pieds et au dessus de long.r venant d'Europe à Bord de Vaiss.x anglais par 120. pieces	3. 19. 6	4. 7. 5 8/20	3. 17. «	104. 94	

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droits actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droits anglais en francs p.r 2.al 3.al	Droits français en francs p. 2.al 3.al
Sapin					
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav 120 pièces	4 . 11	4 9 . 3/20	3. 17 .	106. 81.	
* ——— Venant des Etats unis il est franc sur Vaisseaux anglais à bord de Vaiss.x américains il paye le droit de balance pav 120 pièces	. . .	7. 11 8/20	. . .	9. 54	
* ——— au dessous de 8. pc. d'équarrissage et au dessous de 24 pieds de long venant d'Europe à bord de Vaiss.x anglais pav 120 pièces	1. 11. 11.	1. 15. 1 6/20	1. 10 11	42. 13.	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pav 120. pièces	1. 12 5	1. 15. 7 18/20	1. 10. 11	42. 79	
* ——— Venant des Etats Unis il est franc à bord de Vaiss.x anglais, mais à bord de Vaiss.x américains il paye le droit de balance pav 120. pièces	. . .	3. 3 6/20	. . .	3. 23	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
* ——— Merrain de) 8. pouces et plus d'équarrissage excepté le merrain de Norwège ne passant pas 10. pc. d'équarrissage et importé directem. à bord de Vaiss.x anglais pav charge de 50 pieds cubes	10. .	11. .	9. 8.	13. 20 p. charge	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pav charge	10. 2	11. 2 4/20	9. 8	13. 42	
* ——— depuis 8. pc. jusques à 10. d'équarrissage (étant Merrain de Norwège) à bord des Vaiss.x anglais pr charge	6. 8	7. 4.	6. 4	8. 80	
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pav charge	6. 10	7. 6 4/20	6. 4	9. 02	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs pr. Q.al d.al	Droit français en francs p. Q.al d.al
* Sapin marrain de) 10 pouces d'équarrissage et plus de Norwège à bord de Vaiss.x anglais p. charge	10	11	9. 8.	13. 20 p. charge	
* ——— a Bord de Vaiss.x étrangers par charge	10. 2	11. 2	9. 8	13. 40. 18	
* ——— Venant des Etats unis à bord des Vaiss.x anglais il est franc, mais à bord de Vaiss.x américains il paye le droit de balance par charge		1.		1. 20. 18	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
Sark Voyez Aldernay & Droit de Convoi.					
* Sassafras (Bois ou Racine de) par Quintal	2. 4	2. 6 18/20	1. 7		3. 00
* ——— des Etats unis à bord de Vaiss.x construits anglais par Quintal		2. 6 10/20	1. 7	6. 10.	
——— à bord de Vaiss.x américains il paye y compris le droit de balance p. Q.al		3. 9 12/20		6. 72	
Voyez la Note sur le Bois d'Amérique					
Sauer-craut Voy. Provisions					
* Savon dur par Quintal (177.)	2. 4.	2. 8. 4 16/20		116. 16.	18. 3
* ——— Mou par quintal	1. 17. 5.	2. 1. 1 18/20		49. 39	12. 7
* ——— Rebuts de) (178.)		francs.			
* Savonnette par livre	6.	6 12/20		145. 20	81. 6
Scammonée du lieu de culture par livre	2. 6	2. 9 10/20	1. 8	737.	102.
——— Droit de Convoi par livre		7.		154	
——— de tout autre endroit par livre	7. 6	8. 3	5.	2178.	
——— Droit de Convoi par livre		7 10/20		165.	
——— Importée par la Compagnie des Indes					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en France p. L.al d.al	Droit français en France p. L.al d.al
Scammonée					
Orientales, Droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2. " " "	" " "	2. p%	
Droit de Consomm.n par livre	" " "	" 3. 9	" " "	726.	
* Scincus marinus (Espèce de Crocodile) Chacun	" " 1	" 1. 2/20	" " 3/4	11 la pièce	
* Scordium plante par livre	" " 1.	" " 1. 2/20	" " " 3/4	24. 20.	
* Seaux par douz.e	" 1. 10.	" 2 " 4/20	" 1. 8	2. 43 la douz.e	
* Sebestes (petit fruit à noyau) par livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	23. 10.	
Seigle Paye les mêmes droits que les pois					
Voyez Pois, Blé et Provisions					
——— En farine. Voyez farine Blé moulu et Provisions					
Sel (179.)					
destiné à saler le poisson, importé à bord de vaisseaux construits anglais par 40 boisseaux de 84.lb Chacun	" 5. 11.	" 6. 6. 2/20	" 5. 3.	0. 52.	
——— Droit de convoi par 40 boiss.x	" " "	" " 9. 10/20	" " "	0. 06.	
——— à bord de Vaiss.x étrangers par 40. boisseaux	" 6. 3	" 6. 10 10/20	" 5. 3.	0. 55.	
——— Droit de convoi par 40. boiss.x	" " "	" " 9 10/20	" " "	0. 06.	
Non destiné à saler le Poisson Importé à bord de Vaisseaux anglais par 40. boisseaux	" 11. 5.	" 12. 6 14/20	" 10. 9	1. "	
——— Droit de convoi par 40. B.x au.x	" " "	" " 9 10/20	" " "	0. 06.	
——— à bord de Vaiss.x étrangers par 40. Boiss.x	" 11. 9.	" 12. 11 2/20	" 10. 9	1. 03.	
——— Droit de Convoi par 40. B.x au.x	" " "	" " 9 10/20	" " "	0. 06.	
Sujet aussi à l'accise					
* ——— Alkalin ——— par livre	" " 6.	" " 6. 12/20	" " 4	14. 20.	20. 40.

Importations	ancien droit livres Sterlings	droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.ol 3.ol	Droit francais en francs p. 2.ol 3.ol
* Sel Ammoniac pav quintal ..... Voyez Ammotto.	. 4. 8	. 5. 1 12/20	. . .	12. 32	10. 20
* ____ Volatil ____ pav livre	. . 6.	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	122. 40
* ____ de corne de cerf ____ pav livre	. . 6.	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	122. 40
* ____ de Gemme ____ pav livre	. 4 8	. 5. 1 12/20	. . .	12. 32	10. 20
* ____ de Nitre ____ pav livre	. . 4	. . 4 8/20	. . 2 3/4	96. 80	
* ____ de Prunelle ____ pav livre	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	48. 40	
* ____ Succin ____ pav livre	. 1. 2	. 1. 3 8/20	. . 9	338. 80	122. 40
* ____ de Tamarin ____ pav livre	. 1. 2	. 1. 3 8/20	. . 9	338. 80	
* ____ de Tartre ____ pav livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60	10. 40
* ____ de Vitriol ____ pav livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72 60	20. 40
* Selet montanum ____ pav livre	. . 1 1/2	. . 1 13/20	. . 1.	36. 30.	
Selles ..... (180) De Bois, & Sellerie					
Selleries francaise ou hollandaise pav cent de la Valeur ..... Voyez France & Hollande	15. . .	16. 10. . .	. . .	16. 50 p%	
* Semence de Citrouille, Melon concombre et courge pav livre	. . 1 1/2	. . 1 13/20	. . 1.	36. 30	6. 10
Sene du lieu de culture ____ pav livre	. . 6.	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	12. 20
____ Droit de Convoi ____ pav livre	. . .	. . 1 10/20	. . .	33 .	
____ De tout autre endroit pav livre	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1. .	435. 60	
____ Droit de Convoi pav livre	. . .	. . 1 10/20	. . .	33 .	
____ Importé pav la Compagnie des Indes Orientales Droit de magasage pav cent de la Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
____ Droit de consomm.n pr livre .... Voyez Marchandises importées des Indes orientales	. . .	. . 6 12/20	. . .	145. 20.	
* Seneve Graine de) pav livre	. . 2.	. . 2 4/20	. . 1 1/2	48. 40	1. 00
Serrure non importable pour le commerce. Voyez Chenes.					

Importations	ancien droit livres sterlings	Droits actuels livres sterlings	drawback livres sterlings	Droits anglais en francs p. ℔. sol d. sol	Droits francais en francs p. ℔. sol d. sol
Serrure à pêne dormant non importable pour le commerce par des étrangers					
Voyez Boucles					
Soie brodée Voyez Broderie					
____ Gazes de Voyez Gazes					
____ Gants de Voyez Gants					
____ En cocons ..... par livre	1. 6.	1. 7 16/20	1. 5 1/2	435. 60	
____ Organcin et toute Soye torduë et gommée par livre de 16. onces (181)	7. 4	8. 16/20	. . .	2129. 60	2. 04.
____ Droit de convoi par livre	. . .	. . 7.	. . .	154.	
____ Exportée en Irlande drawback par livre	. . .	. . .	6. 11.		
____ Dans tous autres endroits, drawback par livre	. . .	. . .	6. 5.		
____ Ecrue par livre ..... (182)	3. .	3. 3 12/20	. . .	871. 20.	
____ de Turquie, droit de convoi par livre	. . .	5 10/20	. . .	121. .	
____ De tout autres endroits droit de convoi par livre	. . .	6.	. . .	132.	
____ Exportée en Irlande, drawback par livre	. . .	. . .	2. 10		
____ Dans tout autre endroit drawback par livre	. . .	. . .	2. .		
____ Importée par la Compagnie des Indes orientales droit de Magasin par cent de la Valeur	. .	2. .	. . .	2 p°	
____ Droit de consomm.on par livre ...	. . .	3 3 10/20	. . .	869	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
____ Rubans de) Voyez Rubans					
____ Bas de) Voyez Gants.					
* ____ Soye, teinte ____ par livre	1. 4. 9	1. 7. 2 14/20	. . .	71. 87 la liv. d'ale	

Importations	ancien Droit livre sterlings	Droit actuel livre sterlings	Drawback livre sterlings	Droit anglais en francs p. 2 al. 3 al	Droit français en francs p. 2 al. 3
Soie exportée en Irlande drawback pav livre			1. 2 3		
——— dans tout autre endroit drawback pav livre			1. 1. 9		
——— de Rebut en général ——— pav livre	1. 6.	1. 7 16/20	1 4	435.	
——— droit de convoi pav cent de la valeur		1. 10/20			
——— importée pav la Cie des Indes orientales, droit de magasge par cent de la valeur		2		2. p%	
——— droit de consomm.n pav livre		1. 7 16/20		435.	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
——— fabriquée à l'Etranger (183)					
——— travaillée telle que crêpes & taffetas d'Italie à bord de Vaisseaux construits anglais pav livre (184)	1. 13. 5	1. 16. 9 2/20		97. 4. la liv. 2 al.	
——— à Bord des Vaiss.x étrangers pav livre	1. 15. 9	1. 19. 3 18/20		105. 18. 3	
* Solives au dessous de 5. pouces d'équarrissage et de 24 pieds de long venant d'Europe sur des Vaisseaux construits anglais pav 120.	1. 11. 11.	1. 15. 1 6/20	1. 10. 11	42. 13. les 120.	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pav 120.	1 12 5	1 15 7. 18/20	1 10 11	42. 79. 18	
* ——— des Etats unis à bord de Vaisseaux construits anglais sous franchise mais sur des Vaisseaux américains elles payent le droit de balance pav 120.		3. 2 6/20		3. 83 les 120.	
* ——— de 5. à 8. pouces d'équarrissage ou de 24 pieds ou plus de long à bord de Vaisseaux construits anglais venant d'Europe pav 120.	3. 19. 6	4. 7. 5 8/20	3. 17. .	104. 94	

Importations	Ancien droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
* Solives sur des navires étrangers p. 120.	4 0 11.	4 9 3/20	3. 17.	106. 81. les 120. pièce	
* ——— Venant des Etats unis à bord des Vaiss.x construite anglaise, sont franches, mais à bord de Vaisseaux américains elles payent le droit de balance par 120.	" " "	7. 11 8/20	" " "	9. 54 13	
Voyez la Note sur les Bois d'Amérique					
Soude p. 2.al (185)	2. 3.	2. 5 14/20	" " "	5. 94.	
——— Droit de convoi par Quintal	" " "	1. 4.	" " "	3. 20.	
franche de tout droit venant des Etats unis, sur des Vaiss.x anglais excepté du droit de convoi; sur des Vaiss.x américains elle paye le droit de balance par Quintal	" " "	2 14/20	" " "	5 4.	
——— & en outre le droit de convoi par 2.al	" " "	1. 4	" " "	3. 20.	
Soufre par Quintal (186)	" 6. 8.	" 7 8.	" 6. 6.	18. 40	2. 04.
——— Droit de convoi par Quintal	" " "	" 9	" " "	1. 80.	
——— Lorsqu'il est préparé pour faire de l'huile de Vitriol					
Drawback par Quintal	" " "	" " "	" 6. 8.		
——— Vif par Quintal	" 6. 8.	1. 7. 4	" 4. 5	32. 80.	
Souliers non importables pour le commerce ... Voyez Chevets					
* Souris (peaux de) non préparées la pièce	" 2. 9	" 3. 6/20	" 2. 6 1/2	363 les 100 p.c	
Voyez Peaux					
* Squenante du lieu d'origine par livre	" " 4	" " 4 8/20	" " 2 3/4	96. 80	20. 40.

Importations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.af	Droit français en francs p. 2.al
* Iguenante					
* ——— de tout autre endroit p livre	. 1. .	. 1. 1. 4/20	. . 8	290. 40.	
* Iguille (Ognon Marin)					
pav quintal	. 2. 6	. 2. 9	. 1. 8	726. .	
——— Importé pav la Compagnie des Indes Orientales, Droit de magas.ge pav cent de sa Valeur	. . .	2 . .	. . .	2 p%	
——— Droit de consomm.on p. 2.al	. . .	. 2. 9	. . .	726. .	1. 50
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* Itapisaigre ——— p. quintal	. 8. 9.	. 9. 7 10/20	. 5. 10	. . .	3. 06
* Itechas ——— p livre	. . 2	. . 2 4/20	. . 1 1/2	. . .	3. 06
* Itorax Calamite du lieu d'origine					
pav livre	. . 9	. . 9 18/20	. . 6.	. . .	20. 4
* ——— de tout autre endroit p livre	. 2 3	. 2. 5. 14/20	. 1. 6.		
* ——— Importé pav la Compagnie des Indes Orientales, Droit de magasinage pav cent de sa Valeur	. . .	2 . .			
——— Droit de consom.on p livre	. . .	. 9 18/20			
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* ——— Liquide du Lieu d'origine p livre	. . 4	. . 4 8/20	. . 2 3/4	. . .	6. 12
* ——— De tout autre endroit p livre	. 1. .	. 1. 1. 4/20	. . 8.		
Succin ——— Voyez Carabé					
+ Sucre ——— (187.)					
Savoir					
——— Raffiné ——— p. 2.al	. . .	5. 8. 7 4/20	4. 7. 8	248. 64	100.
——— Droit de Convoi p. 2.al	. . .	. 1. 10.	. . .	4. 84	
——— Brun & Cerré ne Venant par des Colonies anglaises ——— (188.)					
pav quintal	. . .	1. 12 2	1. 2. 8.	77. 80	75.
——— Droit de Convoi pav Quintal	. . .	. 1. 10	. . .	4. 84	

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.al	Droit francais en francs p. q.al d.al
Sucre brut & non terré des colonies anglaises par quintal	" " "	18. 2	" 11. "	43. 60.	45. "
Droit de convoi par quintal	" " "	1. 10	" " "	4. 40.	
Terré des colonies anglaises par quintal	" " "	1. 1. 6	" 11. "	51. 60.	
Droit de Convoi par Quintal	" " "	1. 10	" " "	44 .	
Importé par la Compagnie des Indes orientales, Droit de magas.ge par Cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
S'il est réexporté (189) par quintal	" " "	6. 6	" " "	15. 60.	
S'il sort du Magasin pour la consomm.on par cent de la valeur	" " "	37. 16. 3	" " "	37. 81 p%	
Droit additionnel par Quintal	" " "	2. 6	" " "	6.	
Droit de Convoi par cent de la V.eur	" " "	3 "	" " "	3. p%	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* Candi brun par Quintal	2. 15. "	3. " 6	2. 10 "	145. 20	100.
Importé par la Compagnie des Indes orientales, Droit de magas.ge par cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consom.on par Quintal	" " "	5. 8. 10 6/20	" " "	261. 36.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* Blanc par quintal	4. 2. 6	4. 10. 9	3 15. "	217. 80	100.
Importé par la Compagnie des Indes orientales, Droit de magas.ge par Cent de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p%	
Droit de consomm.on p. q.al	" " "	8. 3. 4 4/20	" " "	392. 4.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Suif par quintal V. Graisse	" 9. 2	" 10. 1.	" " "	24 20	

Importations	ancien Droit Livres sterlings	Droit actuel Livres sterlings	Drawback Livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit français en francs p. 2.al d.al
Suif. Droit de convoi p. 2.al	" " "	1. 6.	" " "	3. 60.	
Suisse (Toiles de) Voyez Toiles d'allemagne					
Sumac ..... pr 2.al	1. 5	1. 6 8/20	" " "	3. 74	
——— Droit de convoi pr Quintal	" " "	8.	" " "	1. 60.	
Voyez Annotto.					
Tabac en feuilles (190) des Colonies ou possessions Espagnoles ou Portugaises par livre	1. 6.	1. 6. 8/20	" " "	415. 80	40.
——— Droit de convoi par 100 liv.	" " "	2. 6.	" " "	6. 60.	
——— Des Pays susmentionnés, ayant été emmagasiné sans payer de Droits, Doit, lors de sa réexport.n) par livre	" " "	1 1/20	" " "	23. 10.	
——— des Colonies anglaises en amérique par livre	" " 6.	" " 6. 6/20	" " "	126. "	
——— Droit de convoi par 100. livres	" " "	2. 6.	" " "	6. 60	
——— Des Etats unis à bord de Vaiss.x construits anglais par livre	" " "	" " 6 6/20	" " "	126. "	40.
——— Droit de convoi par 100. livres	" " "	2. 6.	" " "	6. 60	
——— à bord de Vaiss.x américains par livre	" " "	" " 6. 6/20	" " "	126. "	60.
——— Droit de balance p 100. livres	" " "	1. 6	" " "	3. 96	
——— Droit de convoi par 100 livres	" " "	2. 6	" " "	6. 60.	
——— S'il est réexporté il est exempt du Droit de Convoi.					
——— Coupé, mis en rouleau ou en Carotte après avoir été retiré des magasins p.r la consom.n) et exporté (excepté aux Isles de Sarc)					

Importations	ancien droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit Anglais en Francs p. 2.al 3.al	Droit Francais en Francs p. 2.al 3.al
Cabac en Feuilles					
a droit à un Drawback p. livre	" " "	" " "	" " 6.		
* ____ en poudre (191.)					
des Colonies anglaises en amérique ou des Indes occidentales Espagnoles par livre	" " 6	" " $6\frac{12}{20}$	" " "	145. 20.	
* ____ Venant de tout pays (Excepté des Etats unis ou Importé par la Cie des Indes orientales) p. Livre	" " 10	" " 11.	" " "	242 "	
____ des Etats unis à bord des navires construits anglais p. livre	" " "	" " 11.	" " "	242 "	
* ____ à bord des Navires américains y compris le droit de balance par livre	" " "	" 1.	" " "	264 .	
____ Importé par la Compagnie des Indes orientales, droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 "	" " "	2 p%	
____ Droit de consommation p. livre	" " "	" 1. $4\frac{17}{20}$	" " "	360.	
Tableaux Voyez Marchandises importées des Indes orientales de 4 pieds carrés ou plus chacun	3. 11. 6	3. 18. $7\frac{16}{20}$	" " "	94. 38. par tableau de 14 $\frac{100}{100}$ mètre carré	
____ Droit de Convoi chacun	" " "	2 "	" " "	2 p%	
____ Importé par la Cie des Indes orientales droit de magasinage par cent de la Valeur	" " "	2 "	" " "	2. p%	
____ de consommation chacun	" " "	4 4 $8\frac{8}{20}$	" " "	1.01. 64. par tableau de 14 mètre $\frac{100}{100}$ carré.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
____ De deux pieds carrés et au dessous de 4 pieds chacun	2. 7. 8	2. 12. $5\frac{4}{20}$	" " "	62. 92. au dessous de 14 m. $\frac{100}{100}$	
____ Droit de Convoi chacun	" " "	1. 6. 8.	" " "	32. " id	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droits Anglais en France p. 2 et D al	Droits Français en France p. 2 et D al
Tableaux					
——— de 2 pieds ½ carrés et au dessous de 4. importés par la Compagnie des Indes orientales Droit de magas.ge par cent de la Valeur		2		2 p% de c. o. 67 mètres	
——— Droits de Consom.n dud.		2. 16. 5 12/20		67. 76. 10	
——— au dessous de 2 pieds Carrés dud.	1. 3. 10.	1. 6. 2 10/20		31. 45 au dessous de o. 67 mètres	
——— Droit de convoi dud.		13. 4		16.	
——— Importés par la Cie des Indes orientales, Droit de magasinage par cent de la Valeur		2		2 p%	
——— Droit de consom.n dud.		1. 8. 2 16/20		33. 88.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Cables de Marbre.					
Voyez Bassins de Marbre					
* ——— d'Ardoise sans cadre la pièce	6.	6 12/20	5	66. la pièce	
Calc (Pierre transparente) par 20. livres	1.	1 2/20		1. 21.	
——— Droit de convoi par 100 livres		5. 9.		15. 18.	
* ——— préparé Vert ou blanc par livre	2	2 4/20	1 1/4	48. 40	
Camarin par livre	2	2 4/20	1 1/4	48. 40	5. 10.
——— Droit de convoi par Quintal		10.		2	
——— Importé par la Compagnie des Indes orientales, droit de magas.ge par cent de la Valeur		2.		2. p%	
——— Droit de consomm.n par livre		2 4/20		48. 40.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Capsique par livre	2	2 4/20	1 1/2	23. 10.	
Voyez Provisions					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droits anglais en France p.q.al d.al	Droits français en France p.q.al d.al
* Tapis de Turquie de 4 verges carrées ou au dessus pau tapis	2 4 .	2. 8. 1 16/20	2 . .	58. 08. pau Tapis de 3. 60 metres carrés	146. 88.
* ——— moins de 4 verges carrées pau tapis	. 8. 3	. 9. . 18/20	. 7. 6	10. 89. d°	
* Tarras ——— pau boisseau	. . 6	. . 6 12/20	. . 5.		
* Tartre Vitriolé pau livre	. . 3	. . 3 6/20	. . 2	72. 60	
* Taupe (peaux de) non préparées pau douzaine	. . 2	. . 2 4/20	. . 1.	1. 83.	
Taureau Voyez Peaux & Voyez Bétail & Approvisionnemens					
* Terra japonica p livre	. . 4	. . 4 8/20	. . 2 3/4	96 80.	
* ——— Lemnia ou Sigillata p livre	. . 6	. . 6 12/20	. . 4	145. 20	
Terreneuve (Isle de) (192.)					
* Têtes de Pavots ——— pau 1000	. 1. 8	. 1. 10	. 1. 1.	2. 20. le 1000.	
Thé pau cent de la Valeur ——— (193.)	. . .	5. . .	. . .	5. p°.	5°.
——— Exporté Drawback pau cens de la Valeur (194.)	. . .	. . .	5. . .		
Thérébentine commune pau quintal	2. 3.	. 2. 5 14/20	. 1. 6	5. 94.	3. 57.
——— Droit de convoi pau quintal	. . .	. . 1.	. . .	0. 20.	
——— Des Etats unis à bord des Vaisseaux construite anglaise p. quintal	. . .	. 2. 5 14/20	. 1. 6.	5. 94	
——— Droit de convoi pau quintal	. . .	. . 1.	. . .	0. 20.	
——— à bord des Vaisseaux américains y compris le droit de balance p. q.al	. . .	. 2 8 8/20	. 1. 6	6. 48.	
——— Droit de Convoi p q.al	. . .	. . 1.	. . .	0. 20.	
* ——— de Venise Scio ou Chypre p livre	. . 4	. . 4 8/20	. . 2 3/4	96. 80	15. 30.
* ——— d'Allemagne ou autres endroits pau quintal	. 12 9	. 14. . 6/20	. 8. 6.	33. 66.	
* Thériaque commune p livre	. . 4	. . 4 8/20	. . 2 1/2	96. 80	
* ——— de Venise p livre	. 1. 6	. 1. 7 16/20	. 1. .	435. 60	

Importations	ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al 3.al	Droit francais en francs p. 2.al 3.al
* Tigre (Peaux de) non préparées pau peau	. 2. 9.	. 3. . 6/20	. . 2	363. les 100. peaux	30.
Toile d'emballage p. 120. aunes	2. 5. 4	2. 9. 10 8/20	2. 4. 4	59. 84 les 137. mètres	51.
——— Droit de convoi p. 120. aunes	. . .	. 5. .	. . .	6. . 13	
——— Unie d'allemagne, de Suisse, de Silézie et Pays à l'Est, la Russie (excepté) depuis 31. p.o 1/2 de large jusqu'à 36. p.o pau 120. aunes	3. 1. 5	3. 7. 6 14/20	2. 16. 5.	81. 07. 13	61. 20
——— Droit de convoi pau 120. aunes	. . .	. 6. 7.	. . .	7. 90. 13	
——— au dessus de 36. pouces de large pau 120. aunes	4. 14. 5	5. 3. 10 6/20	4. 9. 5.	124. 63.	
——— Droit de convoi pau 120. aunes	. . .	. 10. 3.	. . .	12. 30.	
——— Ne passant pas 31. p.o 1/2 large pau 120. aunes	1. 4. 7	1. 7. . 10/20	1. 2. 7	32. 45.	
——— Droit de convoi pau 120. aunes	. . .	. 3. .	. . .	3. 60.	
* ——— Peintes non importables pour le commerce pau l'Etranger Voyez Boucdes					275. 40
——— Unie de flandre, de hollande, de france, sans autre explication savoir					
——— Ne passant pas 1. 3/8 aune de largeur pau aune	. 1. 4.	. 1. 5 12/20	. 1. 2	1. 76. pau 1. mètre 14.c	
——— Droit de convoi pau 120. aunes	. . .	. 14. 5.	. . .	17. 30. les 137. mètres	
——— au dessus 1. 3/8 et au dessous de 2. aunes pau aune	. 1. 7.	. 1. 8 18/20	. 1. 5	2. 09. le mètre 14.c	
——— Depuis 2 aunes jusqu'à 3. pau aune	. 1. 9	. 1. 11 2/20	. 1. 7.	2. 30. 13	
* ——— Croisées aunes & au dessus p. aune	. 2. 7.	. 2. 10 2/20	. 2. 5	3. 41. 13	
Voyez France & Hollande					
* ——— Blanchie entièrement sans être imprimée, peinte ou teinte &.c sans explication particulière p. cent de la V.eur	33. 6. 8	36. 13. 4	30. 16. 3	36. 66. p.%	61. 20

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.af d.af	Droit francais en francs p. 2.af d.af
Toile					
* ——— mouchetée, imprimée ou teinte (195 dont l'Importation ou l'emploi n'est pas prohibée dans la grande Bretagne sans autre explication particulière pau cent de sa valeur ...	80. 4. 2	88. 4. 7	77. 14. 2	38. 23 p%	
Coton ——— pau quintal	. 8. 10	. 9. 8 12/20	. 7. 10	23. 32	
† **Tonnage (Droit de)** pour Convoi. ..... (196) Chaque Navire allant dans les Lieux ci après ou en venant paye Savoir					
——— Afrique dans quelque port que ce soit par tonneau	„ „ „	1. „ „	„ „ „	0. 12.	
——— Alderney (Isle de) par tonneau	„ „ „	6. „ „	„ „ „	0. 06.	✓
——— Amérique (Colonies Anglaises de) & autres parties p. Tonneau	„ „ „	1. „ „	„ „ „	0. 12.	
——— Etats Unis par Tonneau	„ „ „	1. „ „	„ „ „	0. 12.	
——— Baltique & ports de cette Mer par Tonneau	„ „ „	1. „ „	„ „ „	0. 12.	
——— Cap de bonne espérance p tonneau	„ „ „	3. 6. „	„ „ „	0. 30.	
——— Cap Breton (Isle du) p. tonneau	„ „ „	„ 6. „	„ „ „	0. 06.	
——— Europe (Port d') par Tonneau	„ „ „	3. „ „	„ „ „	0. 36.	
——— Gibraltar Place au dela du détroit par tonneau	„ „ „	1. „ „	„ „ „	0. 12.	
——— Grenesey ——— par tonneau	„ „ „	„ 6. „	„ „ „	0. 06.	
——— Groenland (Mers du) p tonneau	„ „ „	„ 6. „	„ „ „	0. 06.	
——— Jersey ——— p tonneau	„ „ „	„ 6. „	„ „ „	0. 06.	
——— Indes Orientales dans les limites du Commerce de la Cie p. tonneau	„ „ „	3. „ „	„ „ „	0. 36.	
——— Irlande ——— p tonneau	„ „ „	„ 6. „	„ „ „	0. 06.	
——— Lafradoze (Côte du) p. Tonneau	„ „ „	„ 6. „	„ „ „	0. 06.	

Impoztations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en France p. 2al d.al	Droit francais en France p. 2al g.l
Connage					
——— Man (Isle de) pav tonneau	„ „ „	„ „ 6.	„ „ „	o. o6.	
——— Russie ——— pav tonneau	„ „ „	„ 1. „	„ „ „	o. 12.	
——— Sazk (Isle de) — pav tonneau	„ „ „	„ „ 6.	„ „ „	o. o6.	
——— S.t Jean (Isle de) pav tonneau	„ „ „	„ „ 6	„ „ „	o. o6.	
——— Terre Neuve ——— pav tonneau	„ „ „	„ „ 6	„ „ „	o. o6.	
——— Pêche de la Baleine au Sud pav tonneau	„ „ „	„ „ 6	„ „ „	o. o6.	
— Connage (Droit de) non pouv convoi ——— 197.)					
——— Suv des Vaiss.x américains arrivant dans les limites de quelque Voz de la grande Bretagne p. tonneau	„ „ „	„ 2 „	„ „ „	o. 24.	
Connage (Droit de) pouv quarantaine Voy. Quarantaine					
* Connaux Vides pav tonneau	8. 3.	„ 9. 18/20	„ 7 6	10. 89	
Coztues (Caillez de) pav livre	„ 1. 3.	„ 1. 4 10/20	„ 1. 1. 1/2	363.	
Droit de convoi pav livre	„ „ „	„ „ 4	„ „ „	88	
— Cour (Ouvrages au tour) Francais ou Hollandais Voyez Ebénisterie					
* Cournesol ——— pav quintal	„ 4. 8	„ 5. 1 12/20	„ „ „	12. 32.	
Courteaux de graines de Navettes propres à engraisser les Bestiaux Voyez Graine de Navette					
Cranchants ——— (198.)					
Crêfle (Graine de) pv. Qal	„ 2. 9.	„ 3. 6/20	„ 2. 9.	7. 26.	
Droit de Convoi pav Quintal	„ „ „	„ 2. 8.	„ „ „	5. 40.	
— Cruffes ——— pav livre	„ 2 3.	„ 2. 5 18/20	„ 2 „	653. 40	36. 3

Importations	ancien droit livres sterlings	Droits actuels livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droits anglais en francs p.s 2.at d.al	Droits francais en francs p.s 2.at d.al
Cruches. Droit de convoi pav livre	" " "	" " 2 10/20	" " "	55. "	
* Cuites (en général) p. 1000.	" 1. 10	" 2. " 4/20	" " "	2. 42	
* ——Courbes —— p. 1000.	" 17. 8	3. 3. 5. 4/20	2. 13. 8.	les 1000. 76. 12. les 1000.	
* Curbith (Plante) Venant du lieu d'origine p. livre	" 1. "	" 1. 1. 4/20	" " 8	290. 40.	10. 20.
* ——De tout autres endroits pav livre	" 3. "	" 3. 3. 12/20	" 2 "	871. 20.	
——Importé pav la Compagnie des Indes orientales Droit de magas.ge pav cent. de la Valeur	" " "	2 " "	" " "	2. p.o	
—— Droit de consomm.on p livre	" " "	" 1. 1 4/20	" " "	290. 40	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Curbots comme les homars	francs				
Curmeric (Plante) pour la Jaunisse pav livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1 1/2	48. 40.	
—— Droit de convoi pav 100. livres	" " "	" 2. 3.	" " "	594 "	
—— Importé pav la Comp.ie des Indes orientales, droit de magas.ge pav cent. de la valeur	" " "	2 " "	" " "	2 p.o	
—— Droit de consom.on p livre	" " "	" " 2 1/20	" " "	48. 40.	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
Curquie ..... (199)					
* ——Toile de) ou d'Alexandrie, d'une verge ou plus de large pav aune	" " 7.	" " 7 14/20	" " 6	o. 67. le metre	
* —— de plus d'une verge de large pav aune	" " 10	" " 11.	" " 9	o. 09. id	
* Cuseaux de Bois ..... p.r douz.e	" " 5	" " 5 10/20	" " 4	o. 55. le douz.e	
Vaches Voyez Bêtes à Corne & provisions					
ou Bœufs (Toile de) (200) pav q.al	" 8. 3.	" 9. " 18/20	" 7. 6	21. 78.	

Importations	Ancien Droit livres sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.at d.al	Droit français en francs p. 2.at 3.d
Vaches Droit de convoi pr 2.at	" " "	" 1. 6.	" " "	3. 60.	
——— Peaux de) avec le poil pav pièce	" " 9	" " 9 18/20	" " 8	99. " les 100 k.s	
——— Droit de convoi pav pièce	" " "	" " 5.	" " "	50. id	
——— Cannées ——— p. Livre	" " 5.	" " 5 10/20	" " "	121 "	
—V— Droit de convoi pav peau	" " "	" " 5.	" " "	60. "	
* Vaisseaux et tous leurs agrès excepté les voiles pav cent de la V.r eau de prise. Voyez marchandises de Prise.	5. 10. "	6. 1. "	" " "	6. 05 p.c	
Vaisselle d'argent non dorée pav once poids de Troy	" 2. 8	" 2. 10 8/20	" " "	113. 08. 1alib. d.ale	
——— Droit de convoi pav once Jd	" " "	" " 2 2/3	" " "	6. 80. id	
——— Importée pav la Compagnie des Indes Orientales droit de magas.ge pav cent de la Valeur	" " "	" 2 "	" " "	2. p.c	
——— Droit de consom.n pav once poids de troy	" 3. 9	" 4 1 4/20	" " "	159. 21. 1e liv. d.ale	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
— Vaisselle d'Argent en partie dorée pav once poids de Troy	" 2. 10.	" 3. 1 2/20	" " "	120. 20 id	
——— Droit de convoi pav once Jd	" " "	" " 3.	" " "	9. 72 id	
——— Importée pav la C.ie des Indes orientales droit de magasinage pav cens de la Valeur	" " "	" 2. "	" " "	2. p.c	
——— Droit de consomm.n p. once Jd	" 4. 1.	" 4. 5 12/20	" " "	173. 66 id	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
——— Dorée ——— pav once poids de troy	" 3. "	" 3. 3 6/20			
——— Droit de Convoi pav once Jd	" " "	" " 3 10/20	" " "	127. 36 id	
——— Importée pav la C.ie des Indes					

Importations	ancien Droits Livres Sterlings	Droits actuels Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droits anglais en France p. Q.al d.al	Droits français en France p Q.al d.al
Vaisselle d'argent dorée orientales, droits de magasinage pour cent de la Valeur		2		2 p%	
Droits de consomm.n pour once	4 4	4 8 14/20		183. 71. La liv. d'ale	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
d'Or travaillé pour once	1. 18.	2. 1. 4 14/20		1788. 12 id	
Droit de convoi pour once		4 10.		187. 22 id	
Importée par la Compagnie des Indes Orientales, droits de magas.gc pour cent de la Valeur		2		2 p%	
Droits de consom.n pour once	2 sf. 8	3. 10		236 sf. 20 id	
Voyez Marchandises importées des Indes Orientales					
* Brisée au Marteau propre à être manufacturée		Franche			
* de Terre, (de France ou de Hollande pour cent de la Valeur	12	13. 4		13. 20 p%	
Voyez France & Hollande					
* Sans autre explication pour cent de la Valeur	41. 16	45. 19. 7 8/20	36. 11.	45. 98 p%	
Valonia pour quintal	1. 2	1. 3 8/20		3. 08.	
Voyez Annotto					
Droit de convoi pour Quintal		9.		1. 80.	
Veau Voyez Bétail et provisions					
Peaux de) non préparées pour douzaine (201.)	2. 9	3. 6/20	2. 6.	30. 35 le 100. sf.	
* Tannées pour Livre	4 1/2	4 12/20		101. 20.	
Voyez Peaux					
Valeurs de) pour faire de la présure pour Quintal	5. 6.	6. 12/20	5.	14. 52.	
* Marin peaux de) non prép.ées p. peau	6	6 13/20	5.	66. le 100. pf	10.

Importations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.el 3.al	Droit français en francs p. 2.el 3.al
Veau marin, Peaux de) prix par les habitans des colonies anglaises en Amérique, qui s'occupent de la pêche importées sur des Vaisseaux construits anglais par peau	" 2 "	" 2 4/20 "	" 1.	22 les 100 pf	
* ——— prix par les pêcheurs des Etats unis et importées à bord de Vaisseaux construits anglais par peau	" " "	" 2 4/20 "	" 1.	22. id	
* ——— à bord de Vais.x américains y compris le droit de balance par peau.	" " "	" 2 8/20 "	" 1.	24. id	
Voyez la Note sur l'Huile de Baleine.					
Verges à battre le lin par 12.					
douzaine	" 16. 6.	" 18. 1 16/20	" 15. "	21. 78 les 12. douzes	
* Velin par peau	" 3. 2	" 3. 5 16/20	" " "	418. les 100. pf	
Velours. Voyez Soie travaillée					
* Vermicelle Voyez Provisions de bouche					
de Sagou par livre	" " 2	" " 2 4/20	" " 1/2	48. 40.	
Vermillon. Voyez Cinabre					
Vernis par quintal	" 8. 9.	" 9. 7 10/20	" 5. 10.	23. 10.	
Verrerie non importable pour le commerce par l'Etranger (202.) Voyez Boucles					
Cassée propre à être manufacturée par quintal	" 1. 3.	" 1. 4 16/20	" 1. "	3. 36.	
* ——— de France ou de Hollande Sujette à l'accise par cent de la Valeur	12 " "	13. 4 " "	" " "	316. 80	
Voyez France & Hollande					
* ——— Manufacturée sans autre explication Sujette en outre à l'accise p. cent de la Val.r	60. " "	66. " "	43. " "	66. p.c	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en France p. 2.al d.al	Droit français en France p. 2.al d.al
* Verrerie Teinte non importable pour le commerce par l'Etranger par douzaine					
Voyez Boucles					
* Vessies ——— par douz.e	1/4	1 18/40	1	0. 17. 1 d. 3/10	
Vert de gris commun par livre	3.	3 6/20		69. 60.	15. 30.
——— Droit de convoi par 100. livres		6. 9.		17. 82	
——— Cristallisé ——— par livre ..	1.	1. 1 4/20		2. 90.	
——— Droit de convoi par 100. Livres		7. 6.		19. 80	
Vif argent					
Voyez Argentum Sublimé					
Vins ..... (203.)					
Des France paysent à leur entrée et retirent à leur sortie les Droits suivans sans y comprendre les droits d'accise par tonneau de 252. gallons importés à Londres à bord de					
Vaisseaux anglais		59. 8.		407. 31. le muid de Paris	25.
——— à bord de Vaiss.x étrangers		63. 12.		436. 10. id	
——— Exportés aux colonies anglaises d'Amérique ou aux Indes orientales			59. 8.		
——— Pour tous autre endroits			54. 13. 5.		
——— Importés dans les ports extérieurs à bord de Vaiss.x anglais		54. 4.		371. 66. id	
——— à bord de Vaiss.x étrangers		59. 8.		407. 31. id	
——— exportés aux colonies anglaises d'Amérique ou aux Indes orientales			54. 4.		
——— Dans tout autre endroits			50. 9. 6		
——— Importés à Londres comme prise à bord de Vaisseaux anglais par tonneau de 252 gallons		51. 11. 10		353. 78 id	
——— à Bord de Vaiss.x étrangers		54. 6. 9		372. 60.	

Importations	ancien Droits Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit anglais en francs p.q.al d.al	Droit français en francs p.q.al d.al
Vins de France					
Exportés aux colonies anglaises d'Amérique ou aux Indes Orient.	" " "	" " "	51. 11. 10		
Pour tout autre endroit	" " "	" " "	47. 17. 1		
Importés comme prise dans les ports extérieurs à bord de vaisseaux anglais	" " "	48. 16. 10	" " "	334 88. le muid de Paris	
à bord de Vaiss.x étrangers	" " "	51. 11. 10	" " "	353. 78 id	
Exportés aux colonies anglaises d'Amérique ou aux Indes orient.	" " "	" " "	48. 16. 10		
Pour tout autre endroit	" " "	" " "	45. 7.		
Importés (comme prise ou non) payent en outre le droit de Convoi	" " "	3. 10. 6	" " "	24 17. id	
du Rhin, d'Allemagne de Hongrie payent à leur entrée et retirent à la Sortie les droits suivans, sans y comprendre les droits d'accise par tonneau de 252 gallons importés en angleterre à bord de Vaisseaux anglais	" " "	53. 12	" " "	367. 54 id	12 f le muid de Bar
à bord de Vaiss.x étrangers	" " "	57. 16.	" " "	396. 34 id	
Exportés aux colonies anglaises d'amérique	" " "	" " "	53. 12		
Pour tout autre endroit	" " "	" " "	48. 17. 6		
Importés comme prise en angleterre à bord de Vaiss.x anglais	" " "	44. 6. 9	" " "	361. 17 id	
à bord de Vaiss.x étrangers	" " "	47. 1. 9	" " "	322. 88 id	
Exportés aux colonies anglaises d'amérique	" " "	44. 6. 9			
Pour tout autre endroit	" " "	40. 13 "			
Importés comme prise ou non payent en outre le droit de Convoi	" " "	3. 18.	" " "	26. 74 id	

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droit Anglais en Francs p. 2.al d.al	Droit Français en Francs p. 2.al d.al
Vin de Portugal, du Cap de bonne espérance, de Madère d'Espagne, payent à leur entrée et retirent à la Sortie les Droits suivans (non compris l'accise) par Tonne de 252. gallons importés					
à Londres à bord de Vaiss.x anglais	" " "	39. 12 "	" " "	271. 54 le muid de Bar.	
à bord de Vaiss.x étrangers	" " "	42. 8 "	" " "	290. 74 id.	
Exportés aux colonies anglaises d'Amérique	" " "	" " "	39. 12 "		
Sous tout autre endroit	" " "	" " "	36. 9 "		
Importés dans les Ports extérieurs à bord de Vaiss.x anglais	" " "	36. 16 "	" " "	252. 34 id.	
à bord de Vaisseaux étrangers		39. 12 "	" " "	271. 54	
Exportés aux Colonies anglaises d'Amérique	" " "	" " "	36. 16 "		
Sous tout autre endroit	" " "	" " "	33. 13 "		
Importés comme prise dans Londres à bord de Vaiss.x anglais	" " "	34. 7. 11	" " "	235. 85 id.	
à bord de Vaiss.x étrangers		36. 4. 6		248. 40.	
Exportés aux colonies anglaises d'amérique	" " "	" " "	34. 7. 11		
Sous tout autre endroit	" " "	" " "	31. 18. 1		
Importés, comme prise dans les ports extérieurs à bord de Vaiss.x anglais	" " "	32. 11. 2	" " "	223. 25 id.	
à bord de Vaiss.x étrangers	" " "	34. 7. 11	" " "	235. 85 id.	
Exportés aux colonies anglaises d'amérique	" " "	" " "	32. 11. 2		
Sous tout autre endroit	" " "	" " "	30. " "		
du Cap de bonne Espérance importés (comme prise ou non)					

Importations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Drawback livres Sterlings	Droit anglais en francs p. q.al d.al	Droit Français en francs p. q.al d.al
Vins de Portugal payent en outre le droit de Convoi ..... (204.)	" " "	1. 6. 6	" " "	9. 08. le muid de Paris	
——— de Madère importés (comme prise ou non) payent en outre le droit de Convoi	" " "	3. 1.	" " "	20. 91. id	
——— d'Espagne importés (comme prise ou non) payent en outre le droit de Convoi	" " "	1. 12	" " "	10. 97. id	12. les muid de Paris
——— de Toscane et tous les autres vins sans désignation particulière payent à leur entrée et retirent à la sortie les droits suivans (les droits d'accise non compris) par tonneau de 252 gallons importés dans Londres à bord de Vaisseaux anglais	" " "	49. 8.	" " "	338. 74 id	
——— à bord de Vaisseaux étrangers	" " "	53. 12	" " "	367. 54 id	
——— Exportés aux Colonies anglaises d'Amérique ou aux Indes Orientales	" " "		49. 8.		
——— sous tout autre endroit	" " "		44. 13. 6		
——— dans les ports extérieurs à bord de Vaisseaux anglais	" " "	45. 4.	" " "	309. 94 id	
——— à bord de Vaiss.x étrangers	" " "	49. 8.	" " "	338. 74 id	
——— Exportés aux colonies anglaises d'amérique ou aux Indes Orientales	" " "		45. 4.		
——— sous tout autre endroit	" " "		40. 9. 6		
——— Importés dans Londres (comme prise) à bord de Vaiss.x anglais	" " "	41. 11. 10	" " "	285. 20	
——— à bord de Vaiss.x étrangers	" " "	44. 6. 9	" " "	361. 17	
——— Exportés aux colonies anglaises d'amérique ou aux Indes Orientales	" " "		41. 11. 10		
——— sous tout autre Endroit	" " "		37. 17. 1		

Importations	ancien Droits Livres Sterlings	Droits actuel Livres Sterlings	Drawback Livres Sterlings	Droits anglais en francs fr. c. al. d. al.	Droits français en francs fr. c. al. d. al.
Vins de Toscane.					
——— Importés dans les Ports extérieurs comme prise, à bord de Vaiss.x anglais par tonne de 252. gallons	" "	38. 16. 10	" "	266. 34 le muid de Paris	
——— à bord de Vaiss.x étrangers	" "	41. 11. 10	" "	285. 30 id.	
——— Exportés aux colonies anglaises d'Amérique ou aux Indes Orient.s	" "	" "	38. 16. 10		
——— Pour tout autre endroit	" "	" "	35. " 7.		
——— Importés comme prise ou non ils payent en outre le droit de convoi	" "	1. 12.	" "	10. 97. id.	
——— Lies de) assujetties aux mêmes droits que les vins, mais il n'y a point de drawback pour leur exportation					
* **Vinaigre** par tonneau (205)	32. 18. 10	36. 4. 8 12/20	7. 14. 11	248. 47. id.	3.f le muid de Paris
* ——— de France ou d'Hollande par tonneau)	32. 18. 10	36. 4. 8 12/20	7. 14. 11	248. 17. id.	
Voyez France & Hollande					
* **Vinettes** par livre	" 8. 3	" 9. 18/20	" 7. 6	23. 96. Nations. d'Ale	
* **Viscus Quercinus** par livre	" " 10	" " 11.	" " 7	242 -	
Visney par gallon	" 2. 10	" 3. 18/20	" 2. 7.	0. 93. la pinte de Paris	
Voyez Eaudevie					
——— Droit de convoi par gallon	" "	" "	2 6/20	" "	0. 05. id.
- Sujets en outre à l'accise					
* **Vitriolum romanum** venant du Pays d'origine par livre	" 2	" 2 4/20	" 1 1/2	481. 40	
* ——— Revenant par du lieu d'origine p.r livre	" 6	" 6 12/20	" 4.	145. 20	
Voile (Toiles à) (206)					
* ——— de Hollande ou France (207)					
* ——— de 36. pouces de large p.r 120. aunes	2. 3. 1.	2. 7. 4 14/20	" "	56. 87 les 137. mètres	

Importations

	ancien droit livres sterlings	droit actuel livres sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en France p.ds q.aux d.aux	Droit français en francs p. q.aux d.aux
Voile (Toiles à).					
* ——— de plus de 36. pouces de large pau 120. aunes	3. 16. 1	4. 3. 8 6/20	- - -	100. 46. les 137. mètres	
Voyez France et Hollande					
* ——— de Russie de 36. pouces de large à bord de Vaiss.x construits anglais pau 120 aunes	2 8 9	2 5 11 2/20	- - -	55. 11. les 137. mètres	61.
* ——— à bord de Vaisseaux étrangers pau 120	2. 3. 1	2. 7. 4 14/20	- - -	56. 87 ig	
* ——— de plus de 36. pouces de large à bord de Vaiss.x construits anglais pau 120	3. 14. 9	4. 2. 2 14/20	- - -	98. 67 ig	
* ——— à bord de Vaiss.x étrangers pau 120	3. 16. 1	4. 3. 8 6/20	- - -	100. 43 ig	
* ——— Toute autre toile au dessous de 36. pouces de large pau 120	2. 1. 9	2. 5. 11 2/20	- - -	55. 11. ig	
* ——— au dessus de 36. pouces de large pau 120	3. 14. 9	4. 2. 2 14/20	- - -	98. 67 ig	
* ——— Contrefaites pau cent de la V.eur	45. - -	49. 10	- - -	49. 50 p.c	
Francaiser ou Hollandaiser pau cent de la Valeur	45. - -	49. 10	- - -	49. 50 p.c	
Voyez France & Hollande					
——— des Vaisseaux de prise					
Voyez Marchandises de prise					
* **Voitures** de France ou de Hollande pau cent de la Valeur	15. - -	16. 10	- - -	16. 50 p.c	
Voyez France ou Hollande					
Volaille. Voyez Provisions					
Usquebac (Liqueur d'Irlande pau gallon	2. 10. -	3. 1 8/20	- 2. 7.	93 les pintes de Paris	
Droit de Convoi pau gallon	- - -	- - 2 4/20	- - -	0 5 ig	
Sujets aussi à l'accise					

Importations	ancien droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Drawback livres sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al d.al	Droit francais en francs p. 2.al d.al
Usquebac					
Voyez Caudevie					
* Winteranus par livre	" " 2	" " 2 2/20	" " 1 1/2	48. 40	
* Zedoire venant du lieu d'origine par livre	" " 6	" " 6 12/20	" " 4	145. 20	18. 36.
* ——— Ne venant par du lieu d'origine par livre	" 1. 6	" 1. 7 16/20	" 1. "	135. 60	
——— Importée par la Compagnie des Indes orientales, droit de Magasinage par cent de la V.eur	" " "	2 " "	" " "	2 p.c	
——— Droit de condom.n par livre	" " "	" " 6 12/20	" " "	145. 20	
Voyez Marchandises importées des Indes orientales					
* Zinc par quintal	" 13. 9	" 15 1 10/20	" 12. 6	36. 30.	

Exportations

Tarif
des Droits de Douane
Payable à la sortie de la grande Bretagne

Les Articles dont l'exportation est prohibée y sont relatés.

Quant au droit de Convoi sur les exportations
Voyez le mot droit de Convoi dans ce tarif

† Exportations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Droit anglais en francs p.c. al d.af	Droit français en francs p.c. al d.af
Agaric. Coupé ou nétoyé étranger par livre	" " 3	" " 3 6/20	72. 60.	0. 15. p.c.
Brut ou sans être nétoyé étranger par livre	" " 1.	" " 1 2/20	24. 20.	0. 15. p.c.
Agneau vivant. Voyez Laine				
(Quant aux peaux d') Voyez Peaux.				
Airain ..... Voyez Metal.				
Alun anglais ..... par quintal	" 1. 2	" 1. 3 8/20	3. 08	1. 02
Ancres .... Voyez Munitions Navales				
Annotto. Etranger ..... par livre	" " 1.	" " 1 2/20	24. 20.	0. 15 p.c.
Antimoine cru étranger par q.al	" " 3	" " 3 6/20	0. 66	0. 15. p.c.
Argent fondu. Voyez Monnoye				
Argile étrangère ..... par livre	" " 8	" " 8 16/20	193. 60.	
Armes ..... (208.)				
Arsenic étranger ..... par livre	" " " 1/4	" " 11/40	12. 10.	0. 15 p.c.
B.				
Baie de Laurier (Etrangère) par quintal	" " 2	" " 2 4/20	" 44.	0. 15 p.c.
Batistes et Linons de France (209) (ayant été emmagasinée suivant ce qui est dit à la note 17. aux Import.ons payent à leur exportation pour les colonies anglaises d'amérique par pièce de 13. aunes	" 3. 4	" 3. 8.	4. 40. par 15/12 mètre	0. 15 p.c.
Belier vivant ..... Voyez Laine				
Biscuit ou Pain ..... Voyez Blé				
Blé ..... (210.)				
Bois du Bresil ou Fernambuc étranger ..... p.c. al	" 1. "	" 1. 1 10/20	2. 70.	4 p.c.

Exportations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Droit anglais en Francs p. C.t d.l	Droit français en Francs p. C.t d.l
Bois de la Jamaique Etranger pau quintal	" " 8	" " 8 16/20	1. 76	4 p%
——— Rouge ou de guinée Etranger p. C.t d.l	" " 10	" " 11.	2. 30.	4 p%
——— de Vie (211.)				
Boite pour les horloges V. horloges.				
Bonnet Voyez Laine				
Bugle Voyez la note 30. aux Importations				
C				
Cables. Voyez Munitions navales				
Cadran de Montres V. Pendules				
Campêche bois de) étranger (212.) pau quintal	1. 2	1. 3 8/20	3. 08	4 p%
Cardes Savoir, Cardes pour la laine neuve & anglaise pau douze	" " 7	" " 7 14/20	0. 77 la 12.ne	
——— Vieille et anglaise pau douze	" " 4	" " 4 8/20	0. 44 id	
Chanvre. Voy. Munitions navales				
Charbons Vendu ordinairement pau mesure, exporté Savoir pr. l'Islande et pour l'Isle de man pau chaldron de 36. Boisseaux	1. 2	1. 3. 8/20	1. 54. tex p. Setier de Paris	0. 7d p. tonneau
——— aux Colonies anglaises d'amérique pau chaldron	2. 3.	2. 5 14/20	2. 97 id	
——— aux Etats unis à bord de Vaiss.x anglais pau chaldron	1. " "	1. 2. "	26. 40. id	
——— a bord de Vaisseaux étrangers pau chaldron	1. 12. 1.	1. 15. 3 10/20	42 35 id	
——— pour tout autre endroit à bord de Vaisseau anglais pau chaldron	1. " "	1. 7. " 10/20	31. 25 id	
——— a bord de Vaiss.x étrang.s p. Chaldron.	1. 12. 1.	2. " 4.	48. 40 id	

Exportations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Droit anglais en France p. £. al d. al	Droit français en France p. £. al d. al
Charbons				
de Newcastle & Swansea (213) à Jersey, Guernesey & alderney par chaldron	- 11. -	- 12. 1 1/20	14. 52 les 2 setiers de Paris	
Vendus ordinairement au poids Savoir				
Exportés en Irlande ou à l'Isle de Man par 20. Quintaux	- - 9	- - 9 18/20	0. 99. p.s tonneau	
aux Colonies anglaises d'amérique par tonneau	- 1. 6	- 1. 7 16/20	1. 98. id	
aux Etats unis à bord de Vaiss.x anglais par tonneau	- 7. -	- 7. 8 8/20	9. 24. id	
à bord de Vaiss.x Etrangers par tonneau	- 11. -	- 12. 1 4/20	14. 52. id	
Sous tout autre endroit à bord de Vaisseaux anglais par tonneau	- 7 -	- 9. 8 12/20	11. 66. id	
à bord de Vaiss.x Etrangers par tonneau	- 11. -	- 14. 1 8/20	16. 94	
Chevaux, chevaux hongres, ou Jumentz chaque	- 5. 6.	- 6. 12/20	7. 26. la pièce	prohibés
Cochenille étrangère par livre	- - 3	- - 3 6/20	72. 60.	1. 02
Colle forte anglaise par quintal	- - 11.	- 1. 3/20	2 42	0. 15 c.
Convoi (Droit de) (214)				
Toutes marchandises produit du Sol ou des manufactures de la grande Bretagne (excepté le Sucre rafiné et les autres marchandises exemptes de ce droit, ainsi qu'il est dit à la note 58. payent à leur Sortie pour tous pays d'Europe ou pour tous les ports en deça du détroit de Gibraltar, outre				

Expoztations	ancien Droit liozes Sterlings	Droits actuels Liozes Sterlings	Droits anglais en francs p. 2.al d.al	Droits français en francs p 2.al d
Convoi (droit de) tous les autres droits pour celui de convoi par cent de la valeur	" " "	10. "	½ p%	
Exportée pour tous autre pays (excepté ceux d'Europe, ou ceux en deçà du détroit de Gibraltar ou bien enfin ceux compris dans les limites du commerce de la Compagnie des Indes Orientales) par cent de la valeur	" " "	2 " "	2. p%	
Cordages V. Munitions navales				
Corne anglaise (215.)	" " "	" " "	" " "	1. o%
+ Coton en laine, des Colonies anglaises d'amérique par cent de la V.eur (216.)	£. 10. "	6. 1. "	6. o5 %	prohibé
Couperose anglaise p cent de la V.eur	£. 10. "	6. 1. "	6. o5. %	4. o
Crême de Tartre étrangère p 2.al	" 1. 2	" 1. 3 8/20	3. 08.	o. 15
Culm exporté à Lisbonne (217.)				
à bord de Vaiss.x anglais p. chaldron	" 1. 2	" 1. 3 8/20	1. 04 les 7 Setiers de Paris	
à bord de Vaiss.x étrangers par chaldron	" 1. 8	" 1. 10.	2. 20 id	
Cuirs de toutes espèces, tannés, corroyés ou préparés par Quintal	" 1. 2	" 1. 3 8/20	3. 08	o. 15
Cuivre Voyez Métal				
Drap, Savoir Drap de laine blanche appelé Drap large par pièce	" £. 6	" 6. " 12/20	6. 26. p. pièce	o. 15
Drèche Voyez Blé.				
Eau forte étrangère par gallon	" " 4.	" " 4 8/20	o. 11. la pinte de paris	o. 15
Etain non travaillé p. 2.al (218)	" 3. 4	" 3. 8.	8. 80.	prohibé
Etoupe Voy. Munitions Navales.				

Exportations	Ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Droit anglais en France p. 2.al d.al	Droit français en France p. 2.al d.al
Etuis pour les pendules & montres Voyez Pendules				
Farine ..... Voyez Blé				
Fer en barres Voyez Munitions Navales				
Fer Blanc Voyez Métal En Saumon V. Munitions navales				
Fustel Etranger ..... pas Quintal	" " 2	" " 2 4/20	0. 44.	2. 04.
Galle (Noix de) Etrang.ère p. 2.al	" 1. 2	" 1. 3 16/20	3. 16.	0. 15 %
Garance étrangère ..... p. quintal	" " 10.	" " 11.	2. 20.	0. 15 %
racine de) étrangère ..... pas livre	" " 1/4	" " 11/40	6. 05.	0. 15 %
Gomme arabique étrangere pas quintal ..... (219.)	1. 18. 4	1. 16. 8	88. "	10. 20.
du Sénégal étrangère p. 2.al ..... (219)	" 5. 10	" 6. 5	15. 40.	10. 20
Goudron Voy. Munitions navales	" " "	" " "	" "	0. 50.
Grenade (Ecorce de) Etrangère p. 2.al	" " 5	" " 5 18/20	1. 14.	0. 15 %
Indes Orientales Ouvrages de Soie ..... (220.)				
Indigo. de toutes espèces, étranger; pas livre	" " 1 1/4	" " 1 35/40	38. 50	0. 15 %
Instrumens outils ..... (221.)				
Laque, en baton, étrangère p livre	" " 1/4	" " 11/40	6. 05.	0. 15 %
Laine ..... (222)				
de Castor ..... pas livre	" 1. 8.	" 1. 10.	484 "	0. 15 %
de Lievre ou de Lapin anglais Voyez Peaux de Lapin				
Filée ..... Voyez la note 118.				

Douanes
Impériales.

Paris, le an

Le Conseiller d'Etat, Commandant de la Légion d'honneur, Directeur général des Douanes de l'Empire,

A

Cuirs

Exportations	ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Droit anglais en francs p. 2.al 3.al	Droit français en francs p. 2.al 3.al
Linons. Voyez Batistes				
Litharge de Plomb. p. quintal	. . 3.	. . 3 6/20	o. 66.	o. 15. p%
Litmus étranger ——— p. q.al	. 1. 2	. 1. 3 8/20	3. 08	o. 15 p%
Londres (Droit du port de) Voyez ce droit à la note 123.				
Mats. Voy. Munitions navales				
Man (Isle de) Voy. la note 125.				
Metal ..... (223)				
de cloche. Voy. la note sur le metal.				
Metiers pour faire les bas (224)				
Mine de plomb par cent de la V.eur	5. 10. .	6. 1. .	6. 05. p%	prohibé
Monnoie ..... (225)				
Montres. Voyez Pendules				
Mouton vivant. Voyez Laine, pour peaux de Mouton Voyez Peaux				
Munitions Navales (226)				
Munitions. Voyez armes				
Nicaragua (Bois de) étranger par 20. quintaux	. 4 5.	. 4 10 6/20	o. 58.	4 p%
Or ou Argent ..... (227)				
Orchal étranger par quintal	. 1. 2	. 1. 3 18/20	3. 16	o. 15. p%
Orchelia étranger par quintal	. . 7	. . 7 18/20	1. 54	o. 15. p%
Ocre. Voyez Munitions navales				
Peaux ..... (228.)				
Savoir				
——— de Blaireau ——— par pièce	. . 1.	. . 1 2/20	o. 11. la pièce	prohibé

Exportations	Ancien Droit livres Sterlings	Droit actuel livres Sterlings	Droit Anglais en France p.q.al d.al	Droit Français en France p. q.al d.al
Peaux				
de Brebis. tannées, corroyées ou préparées pau Quintal	" 1 2	" 1 3 8/20	3. 08.	prohibées
de Castor, pau peau ou pièce	" " 8	" " 8 8/20	0. 84	prohibées
de Mere de castor, pau livre	" 1. 8	" 1. 10.	4. 80. la pièce	
de Chafouin, pau 40. peaux	" 1. 10	" 2 " 1/20	6. 05. la livre d.ale	
de Chat, pau 100.	" 1 6	" 1. 7 16/20	1. 98 les 100. pces	
de Chevreau, en poil pau 100.	" " 7	" " 7 14/20	0. 77 les 100. pces	
préparées pau 100.	" " 9	" " 9 18/20	0. 99. les 100. pces	
de Chiens pau douz.e	" " 2	" " 2 4/20	1. 83 les 100. pces	
de Cygne, la pièce	" " 2	" " 2 4/20	22 " ig	
d'Ecureuil, pau 1000.	" 2 9	" 3 " 6/20	0. 36. les 100 pces	
d'Etan, non apprêtées la pièce	" 1. 2	" 1. 3 8/20	154. ig	
de Lapin, préparées ou tannées p. 120.	" 1. 2	" 1. 3 8/20	1. 28. ig	
Noires, avec ou sans poil blanc préparées ou tannées pau 120.	" 3 "	" 3. 3 15/20	3. 31. ig	
Anglaises non préparées (229)				
de Lievre Voyez Peaux de Lapin				
de Loup. préparées la pièce	" " 4	" " 4 8/20	44. ig	prohibées
de Loutre non préparées la pièce	" " 3/4	" " 33/40	8. 25 ig	2 1/2 p%
Tannées la pièce	" " 1	" " 1 2/20	11. " ig	
de Mouton & Agneau préparées sans la laine pau 120.	" 2 9	" 3. " 6/20	3. 02. ig	
de Renard la pièce	" " 1.	" " 1 2/20	11. "	
de tous animaux qui n'ont pas désigné spécialement et dont l'exportation n'est pas prohibée pau cent de la Valeur	£. 10 "	6. 1. "	6. 05 p%	
de Veau, tannées, corroyées ou préparées pau quintal	" 1. 2	" 1. 3 8/20	3. 08	~~6 p%~~
Pendules Voyez la Note (230.)				

Exportations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres sterlings	Droit Anglais en France p. 2.al 9.al	Droit francais en France p. 2.al 9.al
Pierre Calamine pay cent de la V.eur	£. 10. .	6. 1. .	6. 05 p%	0. 15 p%
Plomb fondu ou non par tonneau de 30. quintaux	2. £. 2	2. 9. 8 1/20	3. 91.	
& Il a été ajouté par un acte de l'an 41. du regne de George III. ch. 28 par tonneau	. . .	1. . .	1. 60.	prohibé
Poil savoir, Poil de cerf par quintal	. 1. 10	. 2. . 4/20	4. 84.	
de Cheval par quintal	. 6. 8	. 7. 4	17. 60.	
de Bœuf ou de Vache par quintal	. 2. 3	. 2. 5 14/20	£. 94.	
Sans désignation particuliere mais dont l'exportation n'est pas prohibée par cent de la Valeur	£. 10. .	6. 1. .	6. 05 %	
Poêle de Métal. Voyez Métal				
Poix Voyez Munitions navales				
Potasse (231)	. . .	. . .	. . .	prohibé
Poudre à Canon (232)				
Provisions (233)				
Rames Voy. Munitions navales				
Resine Voyez Munitions navales	. . .	. . .	. . .	0. 5o.
Riz (234)	. . .	. . .	. . .	prohibé
Salpêtre Voyez Poudre à tirer				
Safran (Fleurs de) étranger p. livre	. . 1.	. . 1 2/20	24. 20	
Sandal Rouge, Etranger p. quintal	. . 9	. . 9 18/20	1. 98.	4 p%
Sapan (bois de) Etranger p. quintal	. . 9	. . 9 18/20	1. 98.	
Sel ammoniac Etranger p. livre	. . 1/4	. . 11/40	6. 05.	
Gemme, étranger p. livre	. . 1/4	. . 11/40	6. 05	
de Roche (235)				
Sucre non rafiné, importé par la Compagnie des Indes orientales paye à la Sortie pour droit de Convoi par cent de la V.eur	. . .	2. 10.	2 1/2 p%	prime

Exportations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit actuel Livres Sterlings	Droit Anglais en France p. 2.al d.al	Droit Francais en France p 2.al d.al
Sucre				
Des Etats unis, importé directement emmagasiné et exporté, est éxempt à la Sortie du droit de convoi				
De toute autre espèce (n'étant par importé par la compagnie ex n'étant par des Etats unis) paye à la Sortie pour droit de convoi par quintal	„	1. 6 10/20	3. 70.	
Rafiné appelé Batard, Sucre en poudre et Sucre terré, et le Sucre en pain rafiné, mis en morceau, tout Sucre candi (n'étant par des Etats unis importé directement emmagasiné et exporté) paye à l'exportation pour droit de convoi par quintal	„	1. 6 10/20	3. 70.	
Des Etats unis importé directement emmagasiné et exporté, est éxempt à la Sortie du droit de Convoi.				
De toute autre espèce (n'étant par des Etats unis) paye à la Sortie pour droit de convoi par quintal	„ „	2. 3	5. 40.	
Voyez l'Article Convoi (droit de) Note 58.				
Suif (236.)	„ „	„ „	„ „	prohibé
Sumac étranger par quintal	„ 5	„ 5 10/20	1. 10	10. 20.
Talc étranger par quintal	„ 11.	1. „ 2/20	2. 42.	
Térébenthine V. munitions navales	„ „	„ „	„ „	0. 51
Terre à foulon Voyez la note sur la laine				
Tripe Voyez la note sur la laine				

Exportations	ancien Droit Livres Sterlings	Droit Actuel Livres Sterlings	Droit anglais en France p. ℔. at d. at	Droit français en France p ℔ at d at
Connage (Droit de) pour convoi. Voyez ce Droit Note 19ſ.				
Cournesol étranger par livre	" " 1/4	" " 11/40	6. 0ſ.	2. 5ſ.
Veau (Peaux de) Voy. Peaux				
Verdegris étranger par livre	" 1.	" " 1 3/20	2A 20.	0. 15ſ. p%
Vergile Voy. Munitions navales				
Valonia étrangere par 20. ℔. cwt	" 3. 11.	" A 3 1A/20	0. 5ſ2	0 15ſ p%
Toutes autres marchandises, produit du Sol ou des manufactures d'angleterre, dont l'exportation n'est pas prohibée, peuvent Sortir Sans payer aucun Droit (excepté celui de convoi) Si elles Sont régulierement déclarées et débarquées, autrement elles payent par cent de la Valeur	ſ. 10. "	6. 1. "	6. 05/8	0 15ſ p%

Droits
de Douane
& Drawbacks
sur le Cabotage
de la grande Bretagne
(237.)

+ Cabotage	Ancien droit.	Droit actuel	Drawback	Droits anglais de Cabotage en France
Ardoise & pierre du sol de la grande Bretagne pour cent de la valeur ..... (238)	20 " "	22. " "		22 p°.
Charbon (excepté le charbon de Bois) dans tous les ports, excepté celui de Londres, s'il est vendu au poids, par tonneau (239)	" 3. 8	" 3. 10 1/20	" 3. 8	4. 22 p. tonneau
——— S'il est vendu par mesure par chaldron ..... (240)	" 5. 6	" 5. 9 6/20	" 5. 6	6. 93 par 9. Setiers des arts
——— A Londres s'il est vendu au poids par tonneau	" 7. "	" 7. 4 4/20	" 4. "	7. 82 p. tonneau
——— S'il est vendu par mesure par chaldron	" 8. 10	" 9. 3 6/20	" 5. 10.	11. 13 par 9 Setiers
——— Pour la consommation de l'hopital des Invalides (qui ne va pas au delà de 100. chaldrons par an) par chaldron	" 5. 6	" 5. 9 6/20		6. 93 p. 9 Setiers
——— Pour la fonte du cuivre, de l'étain, du plomb. ..... (241)				
——— Cuir dans tous les ports, celui de Londres excepté par chaldron ..... (242)	" 1. 2	" 1. 3 8/20	" 1. 2	1. 54. id
——— A Londres par chaldron	" 4. 5	" 4. 10 6/20	" 1. 5.	5. 83 id
——— Pour les fours à chaux par chaldron	" 1. 2	" 1. 3 8/20		1. 54. id
——— Extrait directement de la mine dans tous les ports de la grande Bretagne par chaldron 239.	" 5. 6	" 6. " 12/20		7. 26. id
Laine ..... (243)				
Etame d') (243)				
Londres droit du port ---(244)				

Cabotage	Ancien droit.	Droit actuel	Drawback	Droit anglais de Cabotage en France
Londres droit du port)				
Les Vaisseaux faisant le cabotage entre Londres et toutes les parties de la grande Bretagne les orcades Shetland ou les Isles occidentales de l'Ecosse à chaque entrée ou sortie du Port de Londres payent chacun par tonneau	. . .	. . 1.		0. 10 p. tonneau
Vins ——— Savoie ——— (245)				
——— de france, du Cap ou de toscane par tonneau ———	4. 4. 6	4. 4. »		28. 8 o. le muid de 2 tonneaux
——— Tous les autres excepté ceux du Rhin, d'Allemagne ou de hongrie par tonneau	2. 16. »	2. 16. »		19. 20. id

Tarif du Droit D'Accise

avec les Drawbacks sur l'Exportation et les remises et Primes accordées dans des cas particuliers à certaines personnes.

Les différens articles qui composent ce Tarif sont le produit du Sol ou des manufactures d'Angleterre, (à moins que loin n'exprime positivement le contraire) quelque soit l'origine des matières premières, Les Droits sont les mêmes dans toute la Grande Bretagne. Ils devront être acquittés par l'huissier-priseur, l'Agent, le Manufacturier, l'Ouvrier, ou le Négt excepté lorsqu'il en est autrement ordonné.

Accise

Aile Voyez Bierre

		Valeur du droit d'accise en France
+ **Alambics** d'Ecosse par gallon (mesure du vin en Angleterre) que peut contenir chaque alambic (y compris le chapiteau et toutes ses parties, ainsi que les conduits, tuyaux, tubes, ou autres appareils qui en dépendent, en prenant à la plus grande hauteur ou la vapeur puisse s'élever, à l'endroit ou le chapiteau se recourbe en formant un angle de 45. dégrés) destinés aux usages suivans Savoir		
Pour distiller les vins communs ou eaux de vie de grain, de blé, de drèche, cidre ou poiré ou autres liqueurs et extraits (de toute espèce de production anglaise) en ecosse excepté dans les montagnes (246) (250) pour la consommation par an	108. " "	2592 ℔ par an
Pour la distillation des eaux de vie de sucre et mélasse ou tout autre mélange en ecosse (247) par an	670. " "	16,080 ℔ par an
Pour la distillation des vins de mauvaise qualité Ou cidres étrangers ou des liquides préparés avec des productions étrangères (excepté les sucres et mélasses ou autre mélange en Ecosse (248) par an	760. " "	16,080 ℔ par an
Pour rectifier, composer ou mélanger, toute espèce d'eau de vie ou Esprits en ecosse (246) par an	108. " "	2592 par an
Pour la distillation des eaux de vie, d'orge, de Pamelle produites et extraites dans les montagnes d'Ecosse par an (249)	6. 10 "	156 ℔ par an
Amidon de toute espèce fait en Angleterre plus	" " 3 1/4	71. 50. par 2. al d. as

Accise

			Valeur du droit d'accise en francs
Amidon			
Remise, sur l'amidon, employé pour les toiles neuves en pièce destinées à être vendues, par livre	"	3.	
Drawback sur l'amidon exporté p. liv.	"	3/4	
+ **Bierre ou Aile.** Valant plus de 6. shellings par barril, non compris le droit, autre que la bierre à 2.s mentionnée dans le 7.e art.e du traité d'union et la bierre de table destinée d'être vendue suivant le règlement de l'an 22 de George III. chap.r 68. brassée en Angleterre par un brasseur ord.re ou par des personnes qui en font commerce p. barril	"	8.	15.f 36. par muid de paris
Remise accordée au Brasseur, si elle est destinée à être vendue en détail dans la Banlieue de Londres et de Westminster par Barril	"	1. 4	
Dans toute autre partie de l'Angleterre par Barril	"	1. 8	
En Ecosse par barril	"	10	
Prime sur l'exportation, lorsque l'orge est à 24 shellings ou au dessus par quarter par Barril	"	1. "	
Drawback à la sortie et déd.on faite de 3. deniers par tonneau pour la retribution des Employés p. barril	"	8. "	
——— Sur celle de 6.s par barril ou au dessous	"	1. 4	1.f 7 A. p. dem.d de paris
Remise, pour le brasseur, si elle est destinée à être vendue en détail en Angleterre par Barril	"	4	
——— En Ecosse par Barril	"	3	
——— Si c'est de la Bierre de table depuis 6.s jusqu'à 13. par barril, brassée en Angleterre pour être vendue selon le règlem.t			

Accise			Valeur du droit d'accise en France
Bierre ou Aile			
de l'an 22. de George 3. ch. 68. pav			
baril		3. .	3. 93. pav demi muid
——— Si c'est de la bierre de 2.e brassée en			
Ecosse pav baril		3. 4/4	4. 39. id
——— Remise pour le brasseur pav baril	6.	13/19 dun 1/4	
——— ou Mum n'étant pas importée de			
France pav baril		17. 3	22. 60. p. id
Briques et Tuiles Vernis de France pav Baril		8. .	10. 50. id
——— Briques pav 1000.		5. .	6.F le millier
——— Tuiles plates pav 1000.		4. 10	5. 80. id
——— Courbes Faitieres pav 1000.		12. 10	15 „ id
——— Carreaux ne passant pas 10 pouces			
carrés pav 100.		2 5	2. 90. les 100.
——— au dessus de 10. pouces carrés pav 100.		4 10.	5. 80. les 100.
——— Toutes autres tuiles que celles cy dessus pav			
1000. (252.)		4. 10	5. 80. le millier
Drawback de la totalité des droits lors de			
l'exportation.			
Cacao Noix de) des colonies anglaises			
d'Amérique ayant été emmagasinées à leur			
importation payent lorsqu'elles sont tirées du			
magasin pour la consommation pav livre		1. 10	4 84 le 2.al 3.al
——— Production de tout autre Pays pav livre		5. 10	1540. id
Drawback sur l'exportation du chocolat			
fait avec des noix de Cacao des colonies anglaises			
pav livre		„ 10.	
——— Fait avec du cacao de tout autre endroit			
pav livre		2 8.	
Café des colonies anglaises d'Amerique ayant			
été emmagasiné à son importation paye lorsqu'il			
passe à la consomm.n intérieure pav livre		1. 1.	286. id

Accise			Valeur du droit d'accise en France
Café Venant de tout autre pays par livre	-	2 2½	583. le q.al de
Carosses ou Voitures à 4 roues destinées à être vendues par Voiture	1	- -	34. par voiture
à 2 roues par Voiture	-	10. -	13. id
Chandelles de Suif, et de toutes espèces (excepté de cire et de blanc de baleine) par livre avoir du poids	-	- 1.	22. le q.al de
de cire ou de Blanc de baleine par liv. id	-	- 3½	77. id
Drawback de la totalité des droits à la sortie			
Chocolat Voyez Noix de			
+ **Cidre** ou poiré vendu en détail en Angleterre le détaillant doit payer par muid	-	14. 7.	20.ᵗ le muid de Paris
fait et vendu par 20. gallons ou plus par tout marchand ou détaillant et provenant de son terrain le marchand payera par muid	-	6. 11.	9. 48.
Il a été décidé en dernier lieu que lorsqu'une personne s'achète pour le revendre elle doit payer par muid	-	7. 8	10. 51.
S'il est adressé à un commissionnaire pour le vendre, celui ci payera par muid	-	19. 2	26. 28.
Importé dans la grande Bretagne par tonneau	17.	16. 6	122. 20.
Lorsqu'il est fabriqué en angleterre, drawback de tout les droits excepté 3.ᵈ par tonneau pour les frais			
Cuirs Voyez Peaux			
Distillation d'Ecosse Voyez alambic			
+ **Drèche** faite en Angleterre avec de l'orge ou d'autres grains par boisseau	-	- 9¾	2. 72 le Boisseau de Paris

Accise			Valeur du droit d'accise en France
Drèche			
Faite en Ecosse pay Boisseau	"	4 7/8	1. 36. le Boiss.au de Paris
Importée d'Ecosse en angleterre avec un Certificat de l'acquit du droit précédent p. Boisseau	"	4 7/8	1. 36. id
Importée d'Ecosse en Angleterre sans ce certif. p. B.au emise sur la drèche faite et destinée pour l'exportation	"	9 3/4	2. 72. id
& Exporté selon l'acte 41. de George I. ch. 4 § 48. par quintal	"	3.	
Eaux de vie étrangères Savoir			
Brand de vin simple lors de l'importation par gallon	"	8. s.	2. 52 la pinte de Paris
au dessus de l'essay lors de l'importation p. Gal.	"	16. s.	4. 92. id
Rhum Esprit ou Eaux de vie des colonies anglaises lors de l'Importation par gallon (253)	"	6. 11	2. 07. id
au dessus de l'essai, à leur entrée p. Gallon	"	13. 4	4. " id
Non désignées ci dessus à leur entrée p. gallon	"	8. s.	2. 52 id
Non désignées, au dessus de l'essai à leur entrée par gallon	"	16. s.	4. 9. id
Anglaises, Savoir de moût de bierre ou liqueur fermentée, de drèche, Blé, grain ou tout autre mélange composé en Angleterre pour l'extraction de l'esprit et destiné à la consom.on par gallon	"	11.	0. 37. id
de cidre ou Poiré ou toute autre liqueur composée de productions anglaises (excepté celles désignées plus haut) pour en extraire les Eaux de vie destinées à la consomm.on intérieure par gallon	"	10	0. 25. id
Liqueur de melasse ou de Sucre ou autre mélange composé en Angleterre pour en extraire les esprits destinées à la consommation à compter du 1.er Juin 1800. (254) par gallon	"	1. 4	0. 40. id

Accise

		Valeur du droit d'accise en France
Eaux de vie étrangères		
Vins de mauvaise qualité, de cidre étranger ou liqueur composée de productions étrangères (excepté de melasse ou de sucre) distillés pour en extraire les eaux de vie pour la consommon. par gallon	1. 10	0. 33 par pinte de Paris
Liqueur faite par M. Bishop & Cie. à Maidstone par 96. gallons produit de 112. lb. de drèche ou autre grain	1. 9. 11¾	8. 99 id.
D'un à 10. dégrés au dessus de l'hydromètre (et ainsi dans la proportion suivant la force) faites en Ecosse pour sa consommation ne passant par le nombre de gallons limité pour la distillation de chaque alambic) en outre du droit sur l'alambic & sur la liqueur par gallon	" " 6.	0. 18. id.
Moût de bierre ou liqueur distillée en Ecosse (excepté dans les montagnes) pour extraire les Eaux de vie, destinées à la consom.on du Pays, composée de drèche, Blé, Grain, cidre poiré ou autre mélange de productions anglaises par gallon	" " 2½	0. 06. id.
Moût de bierre, ou liqueur composée en Ecosse pour l'extraction des Eaux de vie destinées à la consommation du pays, de melasse, sucre ou autres mélange de vins et cidres étrangers ou liqueur faite avec des productions étrangères par gallon	" " 2½	0. 06. la pinte de paris
D'un à 10. dégrés (& dans la même proportion suivant la force) distillées en angleterre et importées en Ecosse lors de l'importation par gallon	" 3. "	0. 90. id.
Droit additionnel par l'acte de l'année 41.		

Accise	L. Sterlings.	Valeur du droit d'accise en France
Eaux de Vie		
du regne de George III. ch. 29. par gallon	" 1. "	0. 30. la pinte de Paris
D'un à 10. degrés distillées en Ecosse et importées en angleterre payent à leur entrée par gallon	" 3. 10.	1. 15. id
Si elles sont au dessus du 10e degré et que leur valeur ne passe pas de plus de 3. pour cent celle des Eaux de Vie à dix degrés, le droit additionnel à l'importation sera comme il a été dit ci dessus par gallon	" 2 "	0. 60. id
Il y a une augmentation de droit proportionnel à la force des Eaux de vie au dessus du 10.e degré. prime sur chaque tonneau d'Eaux de vie anglaises exportées	3. 12. "	
Fil de métal, doré, fabriqué en Angleterre par once poids de troy	" 9¼	29. 97. la livre d. ale
Drawback à la sortie du fil, galon ou frange d'or fait de fil d'or sur Soie par livre	" 7. 8.	
d'argent fait en Angleterre par once poids de troy	" 7.	22. 88. id
Drawback à la sortie du fil, galon ou frange d'argent fait de fil d'argent sur Soie par liv.	" 5. 9.	
Houblon pour la Medecine par livre (255)	" 1. 2/20	34. 20. le q.al d.al
Drawback à la sortie pour l'Irlande	" 1. 2/20	
Marchandises imprimées ou peintes		
Quant au papier imprimé ou peint, Voy. Papier		
Calico et mousseline, étrangers, d'une verge de large imprimés, mouchetés, peints ou teints en anglet.e excepté ceux teints d'une seule couleur par verge	" 7.	0. 76. le metre
Toiles et étoffes faites de coton et fil mêlés avec d'autres matières, futaines, velours, velverets basins et autres étoffes de coton mêlés avec d'autres matières, ou seulement de coton, fabriquées		

Accise

Marchandises.	Liv. Sterlings.	Valeur du droit d'accise en francs
en Angleterre excepté les étoffes teintes en une seule couleur et celles faites de laine ou dont la plus grande valeur est en laine, d'une verge de large par verge	" - 3 ½	0. 38. le mètre
Etoffes de coton fabriquées en Angleterre appelées étoffes de manufacture anglaise, mousel.es anglaises imprimées, mouchetées, peintes ou teintes dans la grande Bretagne (excepté celles qui sont teintes d'une seule couleur) d'une verge de large par verge	" - 3 ½	0. 38. id.
Non désignées ci dessus (excepté celles teintes en une seule couleur et celles de laine ou dont la plus grande valeur est en laine) imprimées, mouchetées, peintes ou teintes en angleterre d'une verge de large par verge	" " 3 ½	0. 38. id.
De soie imprimées, mouchetées ou peintes en Angleterre (Excepté les mouchoirs de soie) outre les droits payables à leur importation, d'une demi verge de large, par verge	" 1. 1 ¾	1. 50. id.
Mouchoirs de soie imprimés, mouchetés peints ou teints en Angleterre, outre les droits payables à l'importation par verge carrée	" " 4 ½	5. 39. le mètre carré
Drawback à la sortie de tous les droits sur les marchandises imprimées &c. dans la grande Bretagne		
Calicots et mousselines, imprimés, mouchetés peints ou teints en france (excepté ceux teints d'une seule couleur) importés dans la grande Bretagne (356.) d'une verge de large par verge	" " 7	" 77. le mètre
Toiles et étoffes imprimées, mouchetées		

Accise	Liv. Sterlings	Valeur du droit d'accise en Francs
Marchandises.		
peintes ou teintes en France faites de coton & fil ou mêlés avec d'autres matières, futaines, velours velverets, Satins et autres étoffes de coton seulem.t ou coton mélangé avec d'autres matières (excepté celles qui sont d'une seule couleur) d'une verge de large, à leur importation par verge	" " 3½	o. 38. le mètre
Métheglin ou hydromel composé pour être vendu, p.r gallon	" 1. " ½	o. 34 par pinte de Paris
Papier fait en Angleterre savoir (257)		
1.re Classe, papier pour écrire, dessiner, ou peindre et tout papiers éléphant ou à cartouche p.r livre	" " 5.	110.f le 2.al d.o
2.de Classe, d'papiers colorés et papiers gris (excepté l'Eléphant et celui à cartouche) fait p.r envelopper des marchandises et non pour écrire & p.r livre	" " 2	44. id
3.e Classe, papier brun d'enveloppe et non pour écrire &.ca par livre	" " 1.	22. id
4.e Classe, toute espèce de papier qui n'est par désignée ci dessus, excepté le papier à enveloppe et le papier à Bouton par Livre	" " 5.	110. id
5.e Classe, Carton de toutes les espèces par quintal	1. 1 "	50. 40 id
Papier glacé pour les drapiers et ceux qui impriment à chaud par quintal	" 6. "	14. 40. id
Drawback de la totalité des droits perçus sur ce papier, lorsqu'il a été mis et scellé sous une enveloppe les préposés levent les marques de l'accise, lorsqu'il est emballé pour l'exportation		
Sur les livres imprimés, reliés ou non reliés si le papier a la marque		

Accise

		Liv. Sterlings	Valeur du droit d'accise en France
	Papier		
	de 1794. ou celle des années suivantes pau livre	2/.	
	Drawback si le papier à la marque de 1801. ou des Années suivantes plus ...	2/	
	Livre de compte réglés ou unis avec la même marque p. livre	2	
	S'il a la marque de 1801. ou des années suivantes pau livre	2	
	De tous les droits sur le papier employé pour imprimer des livres dans les langues grecques latines, orientales, ou celles du Nord, dans les Universités de la grande Bretagne et avec la permission de leurs principaux.		
	Sur le papier ayant la marque de 1801 ou celle des années suivantes employé dans les Universités d'Oxford et de Cambridge ou pau les imprimeurs du Roy en Angleterre et en Ecosse pour imprimer des bibles et des testamens & pau livre	2	
	Imprimés peint ou moucheté pour les tentures outre les droits payables avant qu'il ne soit coloré pau verge carrée	1 3/4	0. 21. pau mètre quarré
	Drawback de la totalité des droits à la sortie de ces articles		
	Parchemin Peaux & Cuirs Voyez Peaux d'avoir		
	Peaux de quelque espèce que ce soit, de Veau, de cochon, de chien, de Veau marin, tannées, peaux de brebis et d'agneau préparées pour faire des gants pau livre	1 1/2	33. 1/2 p. 100 d'al

Accise	Liv. Sterlings	Valeur du droit d'accise en France
Peaux de chevre préparées avec le sumac pr imiter les cuirs d'Espagne par douze	- 4 -	40. - le cent
——— de Brebis, tannées pour devenir de couleur rouan par douze	- 2. 3.	22. 50. le cent
——— Toutes autres peaux et morceaux de peaux et cuirs tannés qui ne sont par désignées ci dessus par cens de la Valeur	30. - -	30. p%
——— de Veaux ou Jumens préparées dans l'alun et la farine ou tannées de toute autre manière par peau	- 1. 6	180. - le cent.
——— de Bœufs & de Vaches ou autres peaux quelconq. préparées ou tannées de la même manière par peau	- 3. -	360. le cent.
——— de Veaux marins préparées ou tannées par le même procédé par livre avoir du poids	- - 1½	33. le 2.ol d.ol
——— de Veau abortif en poil préparées par le même procedés par douze	- 3 -	30. le cent.
——— de Veau abortif sans poil, peaux de chiens, de chevreaux préparées ou tannées par le même procédé par douze (258.)	- 1. -	10. le cent.
——— de Daim (excepté lorsqu'elles payent le droit entier à l'importation) préparées ou tannées par le même procédé par livre avoir du poids	- - 6.	132. le 2.ol 3.ol
——— de Chevre, de castor préparées ou tannées par le même procédé par douze	- 2 -	20. f le cent. 8.t
——— de Brebis et d'agneau préparées ou tannées par le même procédé par livre avoir du poids	- - 1¼	27. 50. le 2.d.
——— & tous autres cuirs et morceaux de peaux et de cuirs qui ne sont par désignées ci dessus, préparés ou tannés par le même procédé par cent de la val.r mo	30. - -	30. p%
Drawback à la Sortie savoir		
——— sur les peaux et cuirs de Veau, de brebis et d'agneaux, deux tiers de leurs droits		

Accise

	Liv. sterlings	Valeur du droit d'accise en Francs
Peaux		
respectifs. Sur les peaux et cuirs		
de Veau corroyés par livre	1.	
——— de Veau marin tannés par livre ...	1.	
——— Cuirs tannés payant les droits à raison de leur poids. Drawback lorsqu'ils sont employés en marchandises et exportés par livre	1½	
——— Les bottes, souliers, gants ou autres Manufactures faites de peaux ou de cuirs tannés ou préparés payant le droit à raison de leur poids, reçoivent un drawback à leur sortie des 2 tiers de ces mêmes droits.		
De Chevreuil, Daim, Elan, préparées dans l'huile par livre avoir du poids	1. 10	484. 10
——— De Brebis & d'agneau préparées dans l'huile par livre avoir du poids	3.	66. id
——— Tous autres cuirs et peaux ou morceaux de cuirs et de peaux préparés dans l'huile par livre ℔	6.	132. id
Drawback à la Sortie, Savoir		
——— Peaux de Chevreuil, Daim, Elan préparées dans l'huile converties en marchandises ou non par livre	1	
——— De Brebis d'agneau préparées dans l'huile et converties en marchandises par livre	3.	
——— Tous autres cuirs et peaux préparées dans l'huile et converties en marchandises par livre	6.	
——— Peaux de Brebis et tous autres cuirs et peaux (excepté les peaux d'agneau)		

Accise.	Liv. Sterlings	Valeur du droit d'accise en Francs
Peaux		
préparés dans l'huile et exportés comme marchandises ont droit à un drawback de deux tiers de leurs droits respectifs		
Vélin pau douze peaux	d. 5 ½	34. 58 le.c 100.
Parchemin pau douze peaux	1. 8 ¾	17. 29 Idg
Poiré. Voyez Cidre		
Savon savoir		
Duz ou Savonette, fait en angleterre plize	" " 2 ¾	60. 05 le 2.d.
Remise suo le savon duz, employé dans la fabrication des draps, serges, bas ou autres objets de laine ou dont la laine fait la plus grande valeur, et employé à préparer la laine pour être manufacturée pau livre	" 1 ½	
Employé au blanchissage de toile neuve en pièce pau livre	" 1 ½	
Drawback à la sortie par livre	" 2 ¼	
Mou fait en Angleterre, pau livre	" 1 ¼	27. 50 idg
Remise suo le savon mou employé dans les manufactures de laine désignée à l'art.e suo le savon duz pau livre	" 1 ½	
Employé au blanchissage des toiles neuves en pièce pau livre	" ¾	
Drawback à la sortie pau livre	" 1 ¾	
Sel savoir (259)		
Etranger importé en Angleterre pr Boiss.au	" 13. 4	42. 22. idg
de Roche ou celui tiré d'une saline ou des mines de sel d'Angleterre et du Pays de Galles pau Boisseau	" 10. "	31. 66. idg
Drawback suo tous ces sels (celui de roche excepté) à la sortie pau boisseau	" 10. "	

Accise	Liv. Sterlings	Valeur du droit d'accise en France
Sel. de roche ou celui tiré d'une saline ou des mines d'Ecosse par Boisseau	" 4. "	12. 66. 1e ? d.
Drawback sur ce Sel (excepté celui de roche) à la sortie par boisseau	" 4. "	
Remise sur le Sel destiné à faire de l'accide muriatique oxigéné pour le blanchissage en Ecosse par Boisseau	" 4. "	
de Glaubez fait en angleterre par boisseau	" 10. "	31. 66. id
Drawback à sa sortie par Boisseau	" 5. "	
alkalin minéral fait de sel de roche ou d'eau de mer par tonneau	1. " "	63. 32. id
de roche à la sortie payé par Boisseau	" " 1.	0. 26. id
de roche importé d'écosse en Angleterre ou dans le pays de Galles accompagné d'un certificat attestant qu'il a payé le droit de 1s par boisseau, payé à son importation par boisseau	" 6. "	19. " id
Tabac en poudre (260.)		
Importé par la Compagnie des Indes orientales par livre	" 3. "	792. " id
Des colonies anglaises d'amérique ou des Indes Orientales Espagnoles par livre	" 1. 6.	396. id
Des Etats unis ou d'autres pays par livre	" 1. 11.	506. id
(261) Importé des colonies ou pays dépendans de l'Espagne ou du Portugal par livre	" 3 "	792. id
S'il est emmagasiné il paye lorsqu'il sort pour l'exportation par livre	" " 3.	66. id
D'Irlande, des colonies anglaises d'amériq. ou des Etats unis par livre	" 1. 1.	286. id
Drawback sur l'exportation des espèces		

Accise	Liv. Sterlings	Valeur du droit d'accise en francs
Tabac		
Suivantes de tabac manufacturé et tiré des magasins pour la consomm.on Savoir		
——— Sur le tabac coupé par livre ----	" 1. 1.	
——— Sur le tabac à fumer par livre ----	" " 11 3/4	
——— Sur le tabac en carote par livre ----	" " 11 1/2	
+ **Thé** au dessous de 2. 6.d par livre selon le prix de la Compagnie des Indes Orientales par cent de la Valeur ----------	15. " "	15. p.o/o
à 2. 6.d ou plus par livre selon le prix de vente de la Comp.e des Indes Orientales p. cent de la Valeur ----------	45. " "	45. p.o/o
Drawback de la totalité des droits sur le thé exporté aux villes désignées à la note 194.		
Vélin ——— Voyez Peaux		
Ventes à l'enchère ---- (262.)		
6.d par livre du prix d'achat payables lors de la vente à l'enchère de toutes propriétés consistant en terres fiefs ou ferme rente ou argent hypothéqué sur ces biens, mobilier de ferme, Navires et Vaisseaux intérêts reversibles dans les fonds vaisselle ou joyaux ----------	" " 6.	2 1/2 p.o/o
——— De meubles, tableaux, livres, chevaux et voitures et tous autres objets quelconques	" " 10	4. 18. p. 100. f
Verre Savoir		
——— Matières pour fabriquer les glaces le cristal l'émail les bouteilles ou phioles de verre par Cal.	1. 12. 2 1/4	77. 25. par 2. dal
Drawback à la sortie des glaces par pied carré de Superficie ----------	" 2 2 1/4	
——— Du Verre en cristal ou émaillé bouteilles ou phioles de verre p. Cal.	2 3. 6.	

Accise	Liv Sterlings.	Valeur du droit d'accise en France
Verre		
Matières pour faire du verre coulé pour les vitres appelé Verre large par quintal	8. ½	19. 30. le 2.al
Drawback à la Sortie de ce Verre p. q.al	8. 1	
Matières pour fabriquer toute espèce de vitres (n'étant pas de Verre coulé) soufflées ou autrement manufacturées et appelées Verre rond ou Verre d'Allemagne en feuilles par quintal	1. 4. 2	58. le 2.al
Drawback à la Sortie de ce Verre par quintal	1. 9. 9.	
Matières pour faire les bouteilles communes (autres que les phioles) vaisseaux pour les chimistes chassis pour les Jardins et tous vases faits avec la matière des bouteilles communes p. 2.al	4 ¼	9. 70. id
Drawback à la Sortie de ces bouteilles par Quintal	4 ½	
Glaces de Verre français importées directement ou non par pied carré de Superficie	2 2 ¼	28. 21. le metre Carré
Verre français en cristal ou Verre émaillé, Verre soufflé, bouteilles ou phiole de Verre importées comme il est dit ci dessus par quintal	2. 3. 6	104. 40. le 2.al 3.al
Vitres coulées (françaises) appellées Verre large, importées comme il est dit ci dessus p.r q.al	8. 1.	19. 40. id
Vitres de toute autre espèce (n'étant pas coulées) mais soufflées ou autrement fabriquées et appelées Verre rond ou Verre d'allemagne en feuille, importées comme il est dit ci dessus par quintal	1. 9. 9	71. 40 id
Glaces & tout autres Verres fabriqués dont il n'est pas parlé plus haut (autres que les bouteilles et les phioles) importés comme il est dit ci dessus par quintal	2 2. .	100. 80 id
Vesou destiné à être vendu en angleterre par muid de 63. gallons	7. 8	10. 41. p muid de Paris

Accise	Liv. Sterlings.	Valeur du droit d'accise en France
+ **Vinaigre** Bierre ou liqueur pour faire du vinaigre, composé en angleterre et destiné à etre vendu, par barril	10 3/4	27. 60. par muid de paris
+ **Vins** doux nommés communement vins factices destinés à etre vendus composés d'eau de vie et de sucre ou mêlés avec d'autres ingrédiens par barril (263)	2 2	11. 30. id
— Du Rhin d'Allemagne ou de Hongrie p. tonneau	37. 17.	259. 54. id
Drawback à leur sortie pour les colonies anglaises d'amerique p. tonneau	34. 17.	
— Pour les Indes orientales par tonneau	29. 17.	
— Pour tout autre endroit par tonneau	25. 13.	
— Du Portugal, du Cap de bonne espérance de Madère ou d'Espagne p. tonneau (264)	31. 18. 9	219. id
Drawback à leur sortie pour les colonies anglaises d'amérique p. tonneau	29. 11. 4	
— Pour les Indes orient. p. tonneau	26. 11. 4	
— P.r tout autre endroit p. tonneau	23 15. 4	
— De france par tonneau	47. 17.	328. 11. id
Drawback à leur sortie pour les colonies anglaises d'amérique ou pour les Indes orientales par tonneau	44. 7.	
— Pour tout autre endroit p. tonneau	35. 13.	
— Pour les autres vins p. tonneau	37. 17.	259. 54. id
Drawback à leur sortie pour les colonies anglaises d'Amérique ou pour les Indes orient. par tonneau	34. 7.	
— Pour tout autre endroit p. tonneau	25. 13.	

Voiture — Voyez Carosse

Primes & Encouragemens

Premiére Partie

Les primes contenues dans cette partie sont payables lors de l'exportation de certaines marchandises qui n'étant pas soumises à l'accise, ne sont pas rapportées au Bape. de ce droit et les Drawbacks sont ceux que l'on alloue à la sortie des différens objets qui ont payé d'autres droits que ceux de douane et d'accise.

Primes d'Exportation	Livres Sterl.g		Primes en monnoye et mesures de France
	l.	s. d.	
Blés Prime d'exportation savoir (265.)			
Avoine Si elle est au dessous de 14			
pav quartier, Prime, ... pav quartier ...	»	2 »	1. 29. le setier de Paris
Farine d'avoine si elle est au dessous			
de 13.s pav mesure (Boll) prime pr. mesure	»	1. 6.	2. 88. le 2.al d.at
Froment Si elle est au dessous de 44.th			
pav quartier, Prime, ... pav quartier ...	»	5. »	3. 22. le setier de paris
Farine de froment lorsquil est au dessous			
du prix ci dessus, Prime, pav quintal ...	»	1. 3.	3. » le 2.al d.at
Fleur et Biscuit de froments lorsquil			
est au dessous du prix ci dessus, Prime,			
par quintal ...	»	1. 6.	3. 60. Idg
Orge & Pamelle Si elles sont au			
dessous de 22.th pav quartier, Prime, pav			
quartier ...	»	2. 6.	1. 61. le setier de paris
Dreche d'orge, Si ce grain est au dessous			
du prix ci dessus, Prime, pav quartier ...	»	2. 6.	1. 61. Idg
Farine d'orge ou de pamelle lorsquelles			
sont au dessous du prix ci dessus, Prime			
pav quintal ...	»	10	2. » p 2. d.al
Seigle Sil est au dessous de 28.th p. quart.r			
Prime ... pav quartier ...	»	3. »	7. 20. p setier de paris
Farine et fleur de seigle lorsquil est au dessous			
du prix ci dessus, Prime, pav quintal ...	»	9	1. 80. p. 2.al d.al
Cordages (266)			
fabriquées en Angleterre de chanvre			
anglais ou étranger (excepté de chanvre des			
colonies anglaises d'Amérique ou des Etats-			
unis ou en moindre quantité que celle du poids			
de trois tonneaux) exporté pour quelque partie			

Primes.	Livres Sterlings	Primes en monnoies et mesures de France
Cozdages de l'Europe que ce soit (excepté l'Isle de Man, les Isles de Jer, de St Adèze, les Canaries, les Acores ou Isles occidentales Prime par quintal	" 2. 4. 3/4	5. 75. par 2 th 3
Etoffes de Soie & depoit par livre avoir du poids	" 1. 2.	308. liv
Mêlée avec du fil et du coton p livre avoir du poids	" 1. 8	440. liv
de Soie et d'Etame p livre avoir du poids	" " 10	220. liv
Salaisons Savoir Boeuf et porc salé en Angleterre ou dans le pays de Galles, avec du Sel qui a payé les droits, ou salé en Ecosse avec du Sel étranger qui a également payé les droits, exporté pour être vendu Prime par baril de 32 gallons	" 5. "	13. 50. p. muid de Paris
——Harengs blancs. —— (267) Prime d'Exportation par baril de 32 G.	" 2. 8.	7. 20. liv
——Harengs entierement rouges, Prime d'exportation par baril de 32. gallons	" 1. 9.	4. 72 liv
——Harengs rouges propres et sans frai. Prime d'exportation par baril de 32 gallons	" 1. "	2. 70. liv
——Merluches et morues Secher de toute espèce de la longeur de 14 pouces depuis l'arrêté des nageoires jusqu'à la 3e jointure de la queue. Prime d'exportation p. Quintal	" 3. "	7. 20. liv
Merluches et morues vertes Prime d'exportation, par baril de 32 gallons	" 2 "	5. 40. liv
——Pelamides —— (268.) Prime d'exportation par caque de 50. gallons	" 7 "	12. 75. liv

Primes	Livres Sterlings	Primes en monnoies et mesures de France
Saisons		
Etamides, Prime additionnelle jusqu'au 24 Juin 1805. par caque	» 1. 6.	2. 59. p. muid de Paris
Saumon exporté, Prime d'exportation par barril de 42. gallons	» 4. 6	9. 35. Idg.
Melettes rouges Sèches Prime par charge de 10,000.	» 1. »	1. 20. les 10,000.
Soieries defabrique anglaise ci après détaillées ont droit aux primes d'exportation suivantes jusqu'au 24 Juin 1802.		
Rubans et étoffes de Soie Seule, gazes de Soie dont on déduit les deux tiers du poids pour la gomme et crêpes de Soie dont on défalque le tiers du poids pour l'apprêt par livre avoir du poids	» 3. »	7. 92 p. liv. d.ale
Sucre raffiné		
Sur celui qui est le produit des colonies anglaises, on accorde les primes d'export.on suivantes Savoir.		
En pains entiers et en blocs raffinés Prime d'exportation dans les navires anglais par quintal	» 19. »	45. 60. p 2.al d.al
Dans des Navires étrangers p. 2.al	» 18. »	43. 20. Idg
appelé Batard, moulu ou en poudre, débets de Sucre en pain et tous Sucres appelés candi convenablement raffinés, Prime d'export.on dans des Vaisseaux anglais par quintal	» 11. »	26. 40. Idg
Dans des navires étrangers p. 2.al	2. 10. »	120. Idg
Toile faite de chanvre ou de lin, en angleterre en Irlande ou dans l'Isle de man et exportée en Afrique, en Amérique, en Espagne, en		

Dizmes	Livres Sterlings	Primes en monnoies & mesures de France
Toile		
Portugal, à Gibraltar, à l'Isle de minorque ou aux Indes orientales jusqu'au 24 Juin 1801. et delà jusqu'à la fin de la session suivante du Parlement a droit aux primes ci après Savoir		
——— de 25. pouces de large ou plus et valant moins de 5.d pau Verge — pau Verge.....	" " 1/2 "	05 c 1/2 pau metre ici
——— de 5. à 6.d de valeur pau Verge, pVerge..	" " 1. "	11. ici
——— de 6.d à 1.sh 6.d de valeur pau Verge pVerge..	" " 1 1/2 "	15. ici
——— Toile anglaise mouchetée ou rayée de 25. pouces ou plus de largeur, de 7.d à 1.sh de valeur pau Verge ..... pau Verge...	" " 1/2 "	55. ici
——— Ouvrée en pour draps de lit et autres especes de toile de plus d'une Verge anglaise de largeur et ne valant pas plus de 1.sh 6.d la Verge quarrée ——————— pau Verge quarrée	" " 1 1/2 "	18. p. mètre quarré
——— Anglaise et Islandaise, Bougran et treillis pau Verge ——— (269.)	" " 1/2 "	05. 1/2 p. mètre
——— Toiles anglaises et Islandaises et Calicot anglais et toiles de coton, ou de coton mêlé de fil, imprimées, teintes ou rayées dans la grande Bretagne de largeur de 25 pouces au plus qui avant l'impression et valaient moins de 5.d pau Verge (269) pau Verge	" " 1/2 "	05. 1/2 ici
——— De la valeur de 5.d à 6.d pau Verge (269) pau Verge ———————	" " 1 1/2 "	15. ici
——— à Voile (270.) de fabrique angl.e exportée conformément aux dispositions de la loi, prime, pau aune ———————	" " 2 "	17. 1/2 ici
Vaisselle d'Argent travaillée ou fondue dans la grande bretagne et exportée (271.) pau once poids de troy	" 8. "	311. 10. la tie. d'once

Primes
Et Encouragemens

Seconde Partie

Les primes contenues dans cette partie sont celles qu'on accorde pour l'encouragement de différentes pêches &. aussi bien que sur l'importation de certains articles

Pêche Anglaise des Harengs blancs

Les primes détaillées ci après sont accordées annuellement.

Au propriétaire de tout Bâtiment ponté construit en Angleterre de quinze tonneaux ou plus ayant un approvisionnement convenable, Savoir: Douze boisseaux de Sel dans des barils neufs pour chaque charge de poisson que ce navire est en état de contenir et en outre autant de barils neufs qu'il en peut porter. De plus 250 Verges quarrées de filets par chaque baril, par chaque tonneau de la capacité du Vaiss.au et autres articles nécessaires à son equippement, de plus 5 hommes pour les 15. premiers tonneaux et autant d'hommes ensuite qu'il contiendra de fois cinq tonneaux au delà des 15., ce Navire partant après avoir fait sa déclaration, du port auquel il appartient, entre le 1.er de Juin et le 20. 9.bre pour continuer de pêcher pendant 3. mois à compter du jour où les filets auront été jettés la première fois à moins que ce Vaisseau ne rentre avec une cargaison entière prise par son Equipage

Prime par tonneau	1. "	24. p. tonneau
Pour chaque Baril de Harengs pecé doublement emballés et salés entièrement dont		

Primes	Livres Sterlings	Primes en monnoies et mesures de France
la quantité n'excède pas 2 barrils et demi par chaque Tonneau de la capacité du Tonneau qui les importe) qui dans une année serait débarquée par quelque Vaisseau ayant droit à la prime précédente de 20.sh prime p. Barril	» 4 »	10. 80. p. mad. Paris
Si Cette quantité est en plus forte proportion que de 2 ½ barrils par tonneau, p. Barril	» 1. »	2. 70. id.
N. B. Cette quantité doit être évaluée, tandis que le poisson est encore dans les réservoirs du Vaisseau et alors 4 barrils sont censés en valeur 3. de harengs salés		
On accorde une prime sur la cargaison des navires qui nous par droit à en réclamer une sur leur tonnage, Savoir pour tous les harengs qui seront débarqués de quelque navires ou bâtiments que ce soit n'ayant pas les qualités précédemment requises par Barril	2 »	10. 80. id.
Pêche anglaise en pleine Mer.		
Aux propriétaires de navires employés à la pêche en pleine mer et qui ont droit aux primes ci dessus de 20.sh par tonneau 4.sh et 1.sh par barril les autres primes suivantes		
Savoir		
X celui qui aura importé le plus de harengs dans un Vaisseau entre le 1.er de Juin et le 20. 9.bre	84. »	2016. »
X celui qui après le 1.er aura importé la plus grande quantité de harengs	63. »	1512. »
au X.roisième	42 »	1008. »
au Quatrième	21. »	504 »

Les Maitres qui reviennent avec moins d'hommes qu'ils n'en doivent avoir, à moins qu'ils n'en ayent perdu par mort, maladie ou désertion et qui n'ont par une cargaison complete de Harengs n'ont par droit aux primes. Par un acte subséquent 27. George III. une cargaison complete de Harengs est censée devoir être dans la proportion de 4 barils emballés une seule fois, à 3. barils à double emballage par tonneau de capacité. Par le même acte tous les Vaisseaux portés d'au moins 15. tonneaux ont droit aux primes de 20 sh par tonneau et de 1. sh par Baril accordées par l'acte 26. George III. cité plus haut, pourvu qu'ils pêchent en un an, en pleine mer au moins 6. barils de Harengs (salés) pour chaque tonneau quand même ces Bâtimens n'auraient par été pourvus de la quantité de filets, de Sel et de barils, éxigée par cet acte. Si le pêcheur qui sale ces Harengs n'a par marqué son nom avec un fer rouge sur les caques qui les renferment, ces caques et le poisson doivent être confisqués.

Si les douves des barils dans les quels le Hareng est emballé pour l'exportation ont moins d'un demi pouce d'épaisseur le tout encourt confiscation.

Les Capitaines de Vaisseaux qui ne font par une déclaration fidele de la quantité de poisson qu'ils ont et du lieu où ils l'ont pris, en arrivant au port où ils ont intention de le débarquer, s'expotent à la confiscation de leur Vaisseau et de leur cargaison

Si quelqu'un apportoit par voie de cabotage du Sel pour l'usage de la pêche sans avoir donné caution et les autres sureté éxigées par l'acte du Parlement, ce Sel seroit confisqué et encourroit une amende du double de sa valeur, outre le payement des droits

Les officiers qui acceptent une rétribution d'une nature quelconque s'expotent à une amende d'une valeur triple et à la perte de leur emploi.

Les Habitans de l'Isle de man qui se conforment aux termes de ces actes (26 et 27. George III. pour tout les Harengs pris ou pêchés par eux, débarqués sur leur territoire et ensuite salés et emballés ont droit à une prime £ s. d

de _____ par baril — 1. — 2. 70. p. muid de paris

Et les Habitans de cette Isle ont aussi

Primes	Livres Sterlings	Primes en Monnoies ou Mesures de France
Droit lors de l'exportation aux primes sur les Harengs blancs de 2.sh 8.d par Barril et sur les Harengs rouges de 1.sh 9.d par Barril de 32 gallons Les droits payables autrefois sur les Harengs importés dans la grande Bretagne de l'Isle de man doivent cesser en vertu des actes ci dessus		
Pêche Irlandaise ou Hareng blanc.		
Sur les actes de la Legislation Irlandaise en vigueur aujourd'hui, les propriétaires d'un Vaisseau (pourvû qu'ils soient Irlandais) qui dépend des pêcheries de ce Royaume ont droit à une prime de ... par tonneau ...	1. 10. »	36.f p. Tonneau
Savoir 10.sh par tonneau sur le Vaisseau et 20. sh par tonneau sur la cargaison et dans cette proportion pour la quantité entière des Harengs qu'ils soient soit que ce poisson ait été pêché par l'Equipage ou acheté des pêcheurs du Pays.		
Pêche de la baleine dans les Mers du Groënland ou au détroit de Davis		

Primes	Livres Sterlings	Primes en monnoyes et mesures de france
Chaque Vaisseau qui a fait voile pour la pêche de ces mers (en supposant qu'il se soit conformé aux differens reglemens qui y ont rapport) entre le 25. X.bre 1795. et le 25. X.bre 1801. doit recevoir une prime de...		
par tonneau	1. » »	24.f p. Tonneau
N. B. les actes qui contiennent les reglemens de cette pêche ont été extraits et insérés dans le manuel du Capitaine de Navire, publié par David Steel libraire, Union row, Little tower hill à Londres		
Pêche sur le banc de Terre neuve		
Les differentes primes ci après détaillées sont détaillées annuellement jusqu'au 1.er J.er 1802 pour un certain nombre de Vaisseaux employés à cette pêche, sous certaines restrictions prévues par la loi. Savoir		
Parmi les Vaisseaux construits en Angleterre équippés et expédiés de la grande Bretagne et de l'Irlande ou des possessions anglaises en Europe et appartenant à des Sujets de Sa Majesté résidents dans ses Etats, après le 1.er Janvier 1787. et après ce jour dans les années suivantes, qui feront voile pour le Banc de terre neuve et qui auront pris dans ces parages une cargaison		

Primes	Livres Sterlings	Primes en monnoies et mesures de France

d'ammoins 10,000. morues et les auront débarqués à l'un des ports du nord, du sud ou de l'est de terre neuve entre le cap St. Jean et le Cap raye avant le 15. juillet de chaque année et après avoir fait au moins un autre Voyage vers le banc, seront revenus au même port avec une nouvelle cargaison de leur pêche, dans ce cas.

Les 100 Vaisseaux qui arriveront les 1.ers à l'Isle de terre neuve du banc du même nom avec une cargaison de 10000. poissons retourneront comme on l'a dit et auront au moins douze hommes d'équipage, auront droit chaque Vaisseau à ---------- 40. " " 960.[5]

S'ils ont moins de douze hommes mais plus de sept d'équipage, chaque Vaisseau ---- 25. " " 600.

Si l'un de ces 100. Vaiss.x arrivés les premiers sont montés par au moins 12. hommes qui ayant une part des bénéfices au lieu de gages chaque Vaisseau auront droit à ---------- 50. " " 1200.

S'ils ne portent pas 12 hommes mais au moins 7 dans le même cas chaque Vaisseau .. 35. " " 840.

Les 100 Vaisseaux qui viendront après les 100. premiers assujétis aux mêmes réglemens et restrictions et montés de 12 hommes au moins auront droit chaque Vaisseau à ---------- 25. " " 600.

S'ils ne portent pas 12 hommes mais au moins 7 chaque Vaisseau ---------- 18. " " 432

Si l'un de ces 100 Vaiss.x arrivant les 2.ds sont montés par au moins 12.

Primes	Livres Sterlings	Primes en monnoies et mesures de France
hommes qui ayent une part de bénéfices pour leur tenir lieu de gages ils auront droit chacun à ----------	35. »	840.f »
S'ils n'ont par 12 hommes d'équipage mais au moins 7. chaque vaisseau ----------	21. »	504. »
N.B. Les actes qui règlent cette pêche ont été extraits et insérés dans le manuel du Capitaine des navires qui se trouve chez l'Editeur du présent Ouvrage.		
Pêche de la baleine au Sud.		
Les primes suivantes sont accordées à 26. navires ou bâtimens construits anglais équipés entre le 1.er Janvier 1799. et les époques ci-dessus mentionnées, d'après les reglemens des actes 35. George III. Ch. 92 et 38. George III. Ch. 57. Savoir,		
A chacun des 4 Vaisseaux sortis entre le 1.er Janvier et le 31. X.bre 1799. et entre le 1.er Janvier et le 31. X.bre dans chacune des années 1800 et 1801. pour aller faire la pêche de la baleine au Sud de l'Equateur et de retour avant le 1.er X.bre de l'année subséquente à celle du départ, avec la plus grande quantité d'huile ou de cervelle qui doit être d'au moins 20 tonn.x sur chaque vaisseau ----------	300. »	7200.f »
A chacun des 4 autres qui après les premiers exposeront la plus forte cargaison de		

Primes	Livres Sterlings	Primes en Monnoie & Mesures de France
même espèce qui doit être d'au moins 20. tonn.x	200. »	4800. »
A chacun des 4 autres Vaisseaux qui ensuite en apporteront la plus forte cargaison et dans la quantité d'au moins 20. tonneaux —	100. »	2400. »
A chacun des 4 autres Vaisseaux partis entre le 1.er J.er et le 31. X.bre de l'année 1800. et 1801. et qui auront été au Sud du 36.e dégré de Latitude méridionale, s'y auront fait la pêche et ne seront de retour qu'après 14 mois à compter du jour du départ, mais avant le 31. X.bre de la 2.e année et qui rapporteront le plus d'huile ou de cervelle de Baleine dans la quantité d'au moins vingt tonneaux dans chaque Vaisseau	400. »	9600. »
A celui des Vaisseaux partis entre le 1.er J.er et le 31. X.bre 1799. et entre le 1.er J.er et le 31. X.bre de chacune des 6. années suivantes et qui doubleront le cap Horn, traverseront le détroit de Magellan pour entrer dans la mer du Sud et y pêcheront pendant 4 mois à l'ouest du cap Horn ou qui doubleront le cap de bonne Espérance et y pêcheront pendant 4 mois à l'est du 105.e dégré de longitude orientale de Londres et ne reviendront qu'après 16. mois à compter du jour de leur départ, mais avant le 31. X.bre de la seconde année avec le plus d'huile ou de cervelle dans la quantité d'au moins 30. tonn.x	600. »	14400. »
A chacun des 9. autres Vaisseaux arrivant avec la plus forte cargaison de même nature (après le premier) dans la quantité de au moins 30. tonn.x sur chaque Vaisseau	500. »	12,000. »

Primes	Livres Sterlings	Primes en monnoies et mesures de France

N.B. Les actes qui contiennent les Reglemens de cette pêche ont été extraits et insérés dans le Manuel du Capitaine de Navire qui se trouve chez l'Editeur du présent Ouvrage.

Primes accordées par l'acte 41. George III. ch. 10. Sur l'importation de l'Etranger du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du bled de Turquie et de la farine, des pois, des féves, de la fleur de froment et du riz, avant le 1.er 8.bre 1801. dans des Vaisseaux anglais ou amis

Savoir

Froment de 224.lbs pes.t p. quartier		Une prime égale à	£	. .
Orge	de 352.	la somme dont	2.	10. .
Seigle	de 408.	leur prix moyen	3.	£. .
Avoine	de 264.	respectif sont moindres	2	. .
Pois		par Quartier	3.	15. .
Féves		de	2.	10. .
Fleur de froment excepté		Les mêmes primes	Froment	
celle d'Amérique ...	par 280.	respectives comme	Orge	
Farine d'orge	par 196.	ci dessus pour	Seigle	
Farine de seigle	par 224	un Quartier	Do	
Farine d'avoine	par 176.	de	Avoine	

Fleur de farine de froment d'amérique Superfine une prime égale à la somme dont son prix est au dessous de 3.£ 10.sh par Barril de 196.lbs

Fleur de farine de froment d'Amérique fine une prime égale à la somme dont son prix est au dessous de 3.£ 15.sh par Barril.

Primes	Livres Sterlings	Primes en monnoies et mesures de France
Bled de Turquie ou maïz une prime égale à la Somme dont son prix est au dessous de 2. ℔ 15. ℔ par quartier de 364 ℔ de farine de Turquie censé égal à un quartier de blé de Turquie		
Riz d'Amérique ou des Indes Orient. une prime égale à la Somme dont son prix est au dessous de 1. ℔ 15 ℔ par Quintal		
Chanvre		
Le Chanvre roui brillant et propre ou le lin brut et non préparé importé directement des Colonies anglaises d'Amérique jusqu'au 24 Juin 1806. (272) prime par Tonneau	4	96. ℔ p. tonneau

Droits d'Entrée

Payables en Angleterre et en Irlande sur les importations de l'un à l'autre de ces Pays respectivement en conséquence de l'Union

L'acte du Parlement 39. et 40. George III. ch. 67. qui a incorporé la grande Bretagne et l'Irlande en un seul Empire à compter du 1.er Janvier 1801. a fait des changemens matériels dans le droit &.a payables sur les échanges commerciaux entre ces deux pays. les changemens sont contenus dans l'article suivant de l'union

Article 6. de l'Union

Les sujets de Sa Majesté dans la grande Bretagne et dans l'Irlande, à compter du 1.er Janvier 1801. auront droit aux mêmes priviléges et seront sur le même pied pour les primes et encouragem.s sur les articles de même nature qui sont le produit du Sol ou des manufactures des deux Pays respectivement, et en général pour le commerce et la navigation dans tous les ports du Royaume uni et de ses dépendances; Et dans tous les traités faits avec quelque Puissance étrangère, les sujets de Sa Majesté en Irlande jouiront des mêmes priviléges et seront sur le même pied que ceux de la grande Bretagne.

A dater du 1.er janvier 1801. toutes les prohibitions et primes d'exportation des articles qui sont le produit du Sol ou des manufact.res de l'un de ces pays, pour l'autre, cesseront d'avoir lieu et en conséq.ce ces articles pourront être exportés de l'une à l'autre de ces Isles, sans droits ni primes

Tous les articles produit du Sol ou des manufactures de l'un des deux Pays, qui ne sont pas désignés ici comme sujets à des droits particuliers, ne payeront que les droits de la balance du commerce spécifiés dans le tarif N.o 1. A et B. ou que les droits de balance qui pourraient être établis dans la suite par

le Parlement du Royaume uni, de la maniere dont il y est pourvu dans le présent acte; pendant l'espace de 20 ans après l'union les articles énoncés dans les N° 11. ci après, seront sujets lors de l'importation de l'un de ces pays à l'autre aux droits spécifiés dans ledit Tarif N° 11. et les ouvrages de laine connus sous le nom de vieille et nouvelle draperie payeront à l'entrée de l'un à l'autre pays les mêmes droits qu'ils payent aujourd'hui en Irlande; le Schelling Doublon lors de leur importation de la grande Bretagne en Irlande acquitteront des droits qui ne pourront excéder les Droits d'entrée actuels, et la taxe sur les charbons à leur entrée en Irlande ne pourra nonplus surpasser celle qui a lieu dans ce moment.

Les mousselines et calicots seront sujets à leur import. de l'un de ces Pays à l'autre, aux droits qu'ils payent maintenant à leur entrée de la grande Bretagne en Irlande, jusqu'au 5 Janvier 1808. à compter de ce jour ces droits seront diminués par égale portion d'année en année de maniere qu'ils soyent reduits à 10. pour cent. après le 5 janvier 1816. jusqu'au 5. janvier 1821. et le fil de coton sera sujet lors de son importation de l'un à l'autre pays aux droits qu'il paye maintenant en venant de l'Angleterre en Irlande jusqu'au 5 Janvier 1808. et à compter dudit jour ces droits seront réduits par égale portion d'année en année de maniere que tous les droits sur cet article cessent le 5. Janvier 1816.

Tous les articles produits du sol ou des manufactures de l'un ou de l'autre Pays, qui sont assujétis ou peuvent l'être à des droits intérieurs ou à des droits sur les matieres premieres dont ils sont composés, peuvent être taxés à leur importation d'une de ces Iles à l'autre, aux droits de balance qui paroitront raisonnables et justes eu égard aux droits intérieurs sur les matieres premieres, à cet effet les articles spécifiés dans ledit tarif N°s. A & B. seront sujets aux droits qui y sont fixés, susceptibles d'être supprimés diminués ou augmentés par le Parlement de la maniere prescrite dans cet acte et à l'exportation de ces articles d'un de ces pays à l'autre respectivement, il sera payé un drawback égal en valeur au droit de balance dû lors de l'importation

Tous les articles produits du sol ou des manufactures de l'un des 2 pays, lorsqu'ils sont exportés à l'Etranger en passant

par l'autre doivent l'être dans tous les cas aux mêmes conditions que s'ils l'étaient directement.

Pour les droits mis sur l'importation des marchandises étrangères ou Coloniales dans l'un des deux Pays doivent à leur Sortie pour l'autre être remboursés ou bien leur valeur doit être portée au crédit de celle des deux Isles pour laquelle se fait l'expédition de manière que les dépenses du Royaume ni soient remplies par des contributions proportionnelles, pourvu néanmoins qu'aucune de ces dispositions ne puissent s'étendre à supprimer les droits primes ou prohibitions existans sur le grain, la farine, la drèche la fleur de farine ou le biscuit, mais qu'au contraire les droits primes et prohibitions sur ces articles éprouvent en toutes occasions les reglemens, Variations ou rappels que le Parlement aura jugera à propos d'ordonner. \.

Tarif N.o Ier

Contenant les articles soumis aux droits de balance, à leur importation d'Irlande en Angleterre et réciproquem.t d'Angleterre en Irlande selon l'art. 6. du Traité d'Union.

Importation en Angleterre des marchandises venant d'Irlande	Droits de Douane	Droit d'accise	Droits en poids & monnoies de France	
			de Douane	d'accise
Amidon d'Irlande ou poudre pour la coiffure de quelque espèce que ce soit — pav livre	" " "	3 ¼	" " "	71. 50. le C.t d'ad.
Bierre Irlandaise, aile ou Mum importée en Angleterre directement pav barriq. de 36. gal.	" " "	8. "	" " "	9. 60 le dem.d muid depuis
Briques & Tuiles Irlandaises pav 1000.	" " "	5. "	" " "	6.f le mille
——— Tuiles plates Irlandaises p 1000.	" " "	4. 10.	" " "	5. 80. le mille
——— Courbes ou faitières pav 1000.	" " "	12. 10	" " "	15. id
——— Carreaux Irlandais de dix p.o carrés au plus pav 1000.	" " "	2. 5.	" " "	2. 90. id
——— au dessus de 10. p.o carrés pav 1000.	" " "	4 10.	" " "	5. 80. id
——— & Tuiles de toute autre espece p 1000.	" " "	4. 10.	" " "	5. 80. id
Chandelles (Irlandaises) de Suif et autre espèce excepté de cire et de blanc de baleine par livre avoir du poids	" " "	1.	" " "	22 le 2.al d.
——— de cire ou de blanc de baleine p 1 d.	" " "	3 ½	" " "	77. id
Chocolat et cacao Irlandais, pâte de cacao ou chocolat p livre avoir du poids	" " "	2 "	" " "	528. id

Importation en Angleterre des Marchandises venant d'Irlande	Droits de douane	Droits de d'accise	Droits en poids et monnoies de France de douane	Droits en poids et monnoies de France d'accise
Cidre ou poiré d'Irlande importé comme marchandise, par muid de 63 Gall.	. . .	19. 2	. . .	26. 57. le muid de paris
Cordage, savoir, propres à être employés aux agrès des vaisseaux ou autres cordages de chanvre par 20. quintaux	4. 10. 3.	. . .	10.s 83. le 2.at d.at	
de toute autre espèce, Cable ficelle, et fil retors p. 20. Quint.x	4. 4. 1	. . .	10. 17. 18	
Cuirs et Peaux non manufact.és peaux de quelque espèce que ce soit, de veau, de cochon, de chien, de veau marin, tannées en Irlande et peaux de mouton et d'agneau, préparées pour faire des gants et des bas qui seront importées dans leur entier par livre avoir du poids	. . .	1½	. . .	33.s le 2.at d.at
de chevre tannées en Irlande pour imiter les peaux d'Espagne par douzaine	. . .	4	. . .	40. les 100. Px
de mouton tannées en Irlande pour devenir de couleur rouan et pour imiter les peaux d'Espagne par douze	. . .	2. 3	. . .	22. 50. id
Tous les autres cuirs ou peaux dont il n'est parfait mention ci dessus par livre avoir du poids	. . .	6.	. . .	132. le 2.d.
Peaux de chevaux préparées dans l'alun le sel ou la farine, ou autrement tannées en Irlande par peau	. . .	1. 6.	. . .	180. id

Importation en Angleterre de marchandises venant d'Irlande	Droits de douane	Droits de d'accise	Droits en poids et mesures de France de douane	Droits en poids et mesures de France d'accise
Cuirs et Peaux				
De Bouvillon, de bœuf ou autres peaux de quelque espèce que ce soit (excepté ceux de chevaux) préparés dans l'alun, le sel ou la farine, ou par un autre procédé par peau	" " "	3 " " "		360. "
De Veau, de Veau marin préparée en Irlande dans l'alun, le sel, ou la farine ou d'une autre manière et importée en angleterre dans leur entier par livre avoir du poids	" " "	1½ " " "		33. le q.l
En poil de Veau abortif préparées en Irlande dans l'alun, le sel ou la farine ou par d'autres procédés par douzaine	" " "	3. " " "		30.f le 100
De Veau abortif tannée (sans poil) en Irlande dans l'alun le sel ou la farine ou d'une autre manière les peaux de chien et de chevreaux préparées en Irlande dans le sel, l'alun ou la farine par douzaine	" " "	1. " " "		100.f le 100
De daim et de chevreuil, préparées en Irlande, dans l'alun le sel ou la farine ou par d'autres procédés importées dans leur entier par livre avoir du poids	" " "	6 " " "		132. le 2.cl
De Bièvre et de castor préparées en Irlande dans l'alun,				

Importations en Angleterre de Marchandises venant d'Irlande	Droits de Douane	Droits de d'accise	Droits en poids et monnoies de France de Douane	Droits en poids et monnoies de France d'accise
Cuirs et Peaux				
le sel ou la farine ou par d'autres procédés par douzaine	"	2	"	200. les 100. l.
——— de mouton et d'agneau préparés en Irlande dans l'alun le sel ou la farine ou par d'autres procédés importées dans leur entier par livre avoir du poids	"	1/4	"	27. 10. les 2 d.
——— Dont il n'a pas été fait mention ci dessus préparées en Irlande dans l'alun, le sel ou la farine ou tannées par d'autres procédés par Idg ———	"	6.	"	132. les 2 s. 2 d.
——— De daim, de cerf, d'Elan, préparées en Irlande, dans l'huile et importées entières par Idg ———	"	1.	"	264. idg
——— De mouton et d'agneau préparées en Irlande, dans l'Huile avoir du poids	"	3	"	66. idg
——— & Tous les autres cuirs et peaux et parties de ces mêmes peaux préparées en Irlande dans l'huile par Idg ———	"	6	"	132. idg
——— Vélin d'Irlande par douz.e	"	3. 5 1/2	"	34. 31. les 100. l.
——— Parchemin d'Irlande par douz.e ...	"	1. 8.	"	20. idg
——— Manufacturés et convertis en Marchandises				
——— Tannés, convertis en marchandises en Irlande par livre avoir du poids	"	1 1/2	"	37. 10. les 2 d.
——— Bottes Souliers et gants faits en Irlande de peaux ou de cuirs				

Importations en Angleterre de toutes Marchandises venant d'Irlande	Droits de Douane	Droits de d'accide	Droits en poids et monnoies de France Douane	Droits en poids et monnoies de France d'accide
Cuirs et Peaux préparés et tannés par livre avoir du poids		1		22. les 2 sols
De Daim, de cerf et d'Elan préparées dans l'huile et converties en marchandise en Irlande p. 1lb		1		264. 1lb
Peaux de mouton et d'agneau, préparées dans l'huile et converties en marchandises en Irlande p. 1lb		3		66. 1lb
Toutes les autres peaux et cuirs non désignés ci dessus préparés dans l'huile et converties en marchandises en Irlande p. 1lb		6		132.
Eaux de Vie d'Irlande Esprits distillés ou faits en Irlande ne passant par le 10e degré de l'hydrometre p. Gallon (273.)		6. 1/4		1. 53. la pinte de Paris
Fil de métal d'or. par once poids de troy		9 1/4		29. 97 la liv. d'or
d'argent par 1lb		7.		19. 98. 1lb
fil, lacet, frange, d'Irlande en or faits avec le métal filé sur soie par 1lb.		7. 8.		298. 08. 1lb
fil, lacet, frange d'argent filé sur soie par 1lb		5. 9		223. 56. 1lb
Houblon Irlandais par 1lb		1 12/20		35. 20. le 2. d'sol
Hydromel ou methéglin d'Irlande par gallon		1 1/2		0. 31. la pinte de Paris
Marchandises imprimées, papiers				

Importations en Angleterre de toutes marchandises venant d'Irlande	Droits de douane	Droits de d'accise	Droits en poids et monnoie de France de douane	Droits en poids et monnoie de France d'accise
Marchandises				
peintes imprimées, mouchetées pour les teintures par verge carrée	" " "	1 3/4	" " "	o. 19. p. metre quarré
Imprimées, droit additionnel par un acte de l'an 41. du regne de George III. ch. 8 par verge carrée	" " "	1.	" " "	o. 11. p. id
Calicots étrangers et mousselines étrangères d'une verge de large, imprimés peints, mouchetés ou teints en Irlande (excepté ceux teints d'une seule couleur) en outre de tous les droits de douane payables à l'importation des mousselines et calicots étrangers par verge	" " "	7.	" " "	o. 76. le metre
Irlandaises imprimées, peintes tachetées ou teintes, calicots faits en Irlande, mousselines linons et étoffes faites de coton, ou fil mélangées d'autres matières, futaine, velours pleins, petit velours, basins et autres étoffes faites de coton et autre matière mêlées ou faites entierement de coton (excepté celles teintes d'une seule couleur) d'une verge de large p. verge	" " "	3 1/2	" " "	o. 38. id
Irlandaises imprimées, mouchetées peintes ou teintes, dont il n'est pas fait mention ci dessus (excepté les étoffes d'une seule couleur) celles de laine ou dont la plus grande partie de la valeur sera de laine d'une verge de large par verge -----------	" " "	3 1/2	" " "	o. 38. id
Irlandaises en soie (d'une verge				

Importations en Angleterre de marchandises venants d'Irlande	Droits de douane	Droits de d'accide	Droits en poids et monnoies de france douane	Droits en poids et monnoies de france d'accide
Marchandises de large) imprimées mouchetées peintes ou teintes (les mouchoirs de soie excepté) en outre du droit de douane payable à l'importation de la soie par verge	" " "	1. 1. 3/4	" " "	1. 0. le même
Imprimées, mouchoirs de soie d'Irlande imprimés mouchetés peints ou teints (en proportion de la largeur des mouchoirs) outre le droit de douane payable sur la soie par verge carrée	" " "	4 1/2	" " "	0. 0. le même carré
Papiers d'Irlande pour écrire dessiner ou peindre et tout papier d'Irlande Eléphant ou à cartouche par livre avoir du poids	" " "	2 1/2	" " "	0. 55. le 2.0
Droit additionnel par un acte de l'an 41. du regne de George III. ch. 8 par id	" " "	2 1/2	" " "	0. 55. id
Colorés et papier gris, excepté l'éléphant et celui à cartouche, faits pour emballer les marchandises et non pour écrire dessiner ou peindre par id	" " "	1.	" " "	22. " id
Droit additionnel par un acte de l'an 41. du règne de George III. ch. 8. par livre	" " "	1	" " "	22. " id
Brun pour emballer les marchandises et non pour écrire peindre ou dessiner par id	" " "	1/2	" " "	11. " id

Importations en Angleterre de marchandises venant d'Irlande	Droits de Douane	Droits de d'accise	Droits en poids et monnoies de France Douane	Droits en poids et monnoies de France d'accise
Papiers.				
Droit additionnel par l'acte 41 de George III. ch. 8 par livre	" " " "	½	" " "	11. le ℔. d.ᵃˡ
Toute autre espèce de papier d'Irlande non désignée ci dessus (le papier et le carton à bouton excepté) par livre avoir du poids	" " " "	2½	" " "	55. ich
Droit additionnel par un acte de l'an 41. du regne de George III. par livre avoir du poids	" " " "	3½	" " "	55. ich
Carton d'Irlande pr. q.ᵃˡ	" " " "	10. 6.	" " "	25. 20. ich
Droit additionnel par un acte de l'an 41. de George III. ch. 48 p. ich.	" " " "	10. 6	" " "	25. 20 ich
Glacé pour les drapiers et imprimeurs à chaud par q.ᵃˡ	" " " "	6.	" " "	14. 40. ich
d'Irlande, livres reliés ou non et carte de geographie imprimé, importé dans la grande Bretagne directement d'Irlande par livre avoir du poids	" " " "	2	" " "	44. le ℔. d
Droit additionnel par un acte de l'an 41. du regne de george III. ch 8. par ich	" " " "	2	" " "	44. ich
Savon duz d'Irlande, savonette par livre avoir du poids	" " " "	2¼	" " "	49. 50. ich
Mou d'Irlande p. ich	" " " "	1¾	" " "	38. 50. ich
Sel d'Irlande, sel de Glaubez ou d'epsum par 56. livres avoir du poids	" " " "	10.	" " "	48. ich
de roche par boisseau de 65. livres avoir du poids	" " " "	10.	" " "	40. 40. ich

Importations en Angleterre de marchandises venant d'Irlande	Droits de douane	Droits de d'accide	Droits en poids et monnoies de France de douane	Droits en poids et monnoies de France d'Accide
Soie (Rubans et Etoffes de) pav livre de 16. onces	" 5. "	" " "	13. 20. la liv. d.ale	
Il faut déduire deux tiers du poids de la gaze et un tiers du Crêpe pour la gomme et l'apprêt				
——— Rubans de) mêlés d'or ou d'argent pav livre	" 6. 8	" " "	17. 60. ig	
——— Bas de) gants, franges, lacets et soie à coudre pav livre	" 3 .	" " "	7. 92 ig	
——— (Marchandises de) dont il n'est pas fait mention ci dessus pav livre	" 4 "	" " "	10. 56. ig	
Etoffes de) et grogram filé pav livre	" 1. 2	" " "	5. 28. ig	
——— Etoffes de Soie mêlées de fil et coton pav livre	" 1. 8	" " "	4. 40 ig	
——— Etoffes Soie et laine pav livre	" " 10.	" " "	2. 20. ig	
——— Etoffes de) mêlées avec toute autre matière pav livre	" 1. 3	" " "	3. 30 ig	
Sucres raffinés appelés Batards en pain ou en poudre p. quintal	" 18. 2	" " "	43. 60. le 2.e 3.al	
——— En morceaux p. 2.al	1. 14 3/4	" " "	81. 75 ig	
——— En pain pr 2.al	1. 16. 4.	" " "	87. 20. ig	
——— Poudre de Sucre en pain pr 2.al	1. 19. 1.	" " "	93. 80. ig	
——— Sucre candi brun p. 2.al	1. 14. " 3/4	" " "	81. 75. ig	
——— Sucre candi blanc p. 2.al	1. 19. 1	" " "	93. 80 ig	
——— Raffiné de toutes autres espèces pav ils	1. 19. 1	" " "	93. 80 ig	
Tabac et Tabac en poudre. Tabac non manufacturé d'origine Irlandaise en outre des droits de douane p livre avoir du poids	" " "	" 1. 1.	" " "	2. 86. la liv. d.e

Importations en Angleterre de marchandises venant d'Irlande	Droits de Douane	Droits de d'accise	Droits en poids et monnoies de france Douane	Droits en poids et monnoies de france d'accise
Tabac manufacturé en Irlande comme ordinairement sous le nom de tabac par livre avoir du poids	" " "	1. 7.	" " "	4. 18. la liv. d. ale
d'Irlande à fumer par lb	" " "	1. 5. 3/4	" " "	3. 55. id
en rouleau par lb	" " "	1. 7.	" " "	4. 18. id
d'Irlande en carotes par lb	" " "	1. 5. 1/2	" " "	3. 85. id
Toute espèce de tabac manufacturé en Irlande dont il n'a pas été fait mention plus haut par l. id	" " "	1. 7.	" " "	4. 18. id
d'Irlande en poudre par id	" " "	1. 4 1/4	" " "	3. 57. id
d'Ecosse manufacturé en Irlande pour en faire du tabac en poudre par id	" " "	1. 10 1/2	" " "	4. 95. id
d'Ecosse brun manufacturé en Irlande pour en faire du Tabac en poudre par id	" " "	1. 3 3/4	" " "	3. 46. id
Tige de tabac manufacturée en Irlande par lb	" " "	1. 9.	" " "	4. 62 id
Toute espèce de tabac manufacturé en Irlande pour en faire du tabac en poudre non désignée ci dessus par livre	" " "	1. 10 1/2	" " "	4. 95. id
Tabac manufacturé par livre	6. 6/20	" " "	1. 38 la liv. d. ale	
Verjus d'Irlande par muid de 63. Gallons	" " "	7. 8	" " "	10. 51. le muid de paris
Verre Irlandais par pied carré de superficie	" " "	2. 2. 1/4	" " "	26. 25. le metre carré
Cristal, émail, Boll, ou striole, glacer par quintal	" " "	2 3. 6.	" " "	104. 40 le 2. al d. al
Verre coulé Irlandais pour les vitres nommées communément verre				

Importations en Angleterre de marchandises venant d'Irlande	Droits de douane	Droits de d'accide	Droits en poids et monnoies de France douane	Droits en poids et monnoies de France d'Accide
Verre large, par quintal		8. t		19. 40 c.
Irlandais pour les croisées (n'étant par verre coulé) Soufflé ou autrement manufacturé et connu ordinairement sous le nom de Verre rond ou Verre d'allemagne en feuilles par Quintal		1. 9. 9		69. 40 c.
Vaisseaux à l'usage des chimistes Bassins pour les Jardins et tous les vases faits avec la matière de Bouteilles communes manufacturés en Irlande (les Bouteilles communes exceptées) par quintal		4. ½		9. 70 c.
Toutes les autres Sortes ou espèces de Verre Irlandais non désignées ci dessus par quintal		2. 2.		100. 80. c.
Bouteilles de Verre vert par 12 quarts de Gallon	9		0. 90. par Douz.	
Vinaigre d'Irlande par barrique de 34 gallons		12. 8 ¼		32. 35 c. le muid depuis
+ Vins Doux d'Irlande ou autres liqueurs d'Irlande faite par infusion fermentation ou autrement de fruit ou de Sucre, ou de fruits et de Sucre mêlés avec d'autres ingrédients quelconques nommés communément vins Doux ou distingués par le nom de Vins fabriqués par Barrique de 31. gallons ½		2. 2.		115. 20. c.

Importations en Irlande, de toutes Marchandises Anglaises	Droit de Douane	Valeurs en poids et monnoies de France
Bierre importée d'Angleterre par Barrique de 32 gallons	4. 6.	3.f 10.c le muid de Paris
Bouteilles de verre contenant un quart de gallon par Bouteille	¼	0. 25. p. Bouteille
Cartes à jouer imprimées ou peintes en Angleterre payent un droit de 2.s ½ par livre et par jeu	1. 5.	1. 70. par Jeu
Cuirs et Peaux non manufacturés, les peaux ou cuirs entiers et les parties de ces mêmes peaux de quelque espèce que ce soit, autres que celles désignées ci après par livre	1.	22.f 1.s 2.d 3.qt
Chaque peau de cheval	1.	1. 20. par peau
de veau et de cochon par douz.e	1.	1. 20. par douz.e
de chevre tannée avec du Sumac pour imiter les cuirs d'Espagne et les peaux de mouton tannées de couleur rouan, de même pour imiter les cuirs d'Espagne par livre avoir du poids	1.	22.f 1.s 2.d
de mouton et d'agneau préparés pour faire des gants et des bas par Dz.	½	11. id.
Entiers ou par parties préparées dans l'huile et qui ne seront par désignées ci après par dz	2.	44. id.
de daim, de chevre et de bierze par Dz	3.	66. id.
de Veau par Dz	2	44. id.
de mouton et d'agneau par Dz	¼	5. 50. id.
Vélin et parchemin par douzaine de velins	6	0. 60. par 12.ne
par douzaine de parchemins	3.	0. 30. id.
Converties en marchandises, toutes les marchandises faites de peaux apprêtées ou dont la plus grande valeur consiste dans la peau payent les droits suivans Savoir		
Cannées converties en marchandises en angleterre par livre avoir du poids	1.	22.f 1.s 2.d

Importations en Irlande de toutes et Marchandises anglaises	droits de douane	Valeur en poids et monnoie de France
Cuirs et peaux		
——— de daim, de Cerf et d'Elan préparées dans l'huile et manufacturées en angleterre par livre avoir du poids	" " 3	0. 66. les 2
——— de mouton et d'agneau préparées dans l'huile et manufacturées en angleterre par ics	" " " ½	11.ᶠ ics
——— toutes les autres peaux et cuirs dont il n'a pas été fait mention ci dessus, préparés dans l'huile et convertis en marchandises ou manufacturés en Angleterre comme il a été dit cy dessus p. ics	" " 2	44. ics
Des par paire, faite en Angleterre	" 10. "	12. la paire
Eaux de vie distillées en Angleterre et importées directement par gallon	" 3. 7.	1.ᶠ 07. l'absinthe de Pontarlier
Hydromel ou Métheglin par gallon	" " 4	0. 10. ics
Livres Reliés ou non reliés et cartes de Geographie gravées, importés d'angleterre en Irlande par livre avoir du poids	" " 2	44. les 2
Papier pour écrire dessiner ou peindre et tout papier éléphant et à cartouche par ics	" " 2 ½	55. ics
——— Gris excepté l'éléphant et celui à cartouche pour envelopper les marchandises et non pour écrire &ᶜ excepté aussi les papiers de tenture par livre ics	" " 1.	22. ics
——— Brun pour servir d'enveloppe et non pour écrire &ᶜ par livre ics	" " ½	11. ics
——— Glacé pour les Drapiers et les imprimeurs à chaud par quintal	" 5. "	12. ics

Importations en Irlande de toutes Marchandises Anglaises	Droits de douane	Valeur en Poids et monoie de France
Papier Carton pau quintal	10	24.ˡ 1c 2.ᵈ
Toute espèce de papier non designée ci dessus excepté le papier ou le Carton à bouton et le papier de tenture) pau livre avoir du poids	2½	55. idᵗ
mouchetté, imprimé, peint pour les tentures ou autres Vsages pau Verge carrée	1	22. idᵗ
Soie travaillée, soieries de manufactures de la grande Bretagne importée directement, payent les droits suivans		
Rubans et étoffes seulement de soie, pau livre de 16. onces	2 1	5. 50. la liv.ᵈᵉ
Etoffes et rubans de soie meleés d'or ou d'argent, pau livre	2. 9	7. 36. idᵗ
Bas, gants, franges, lacets de soie à coudre pau livre	1. 3	3. 30. idᵗ
Soierie sans autre explication p livre	1. 8	4. 40. idᵗ
Etoffe de soie et grogram p livre	6	1. 32 idᵗ
Etoffe de soie meléé avec fil et coton p livre	9	1. 98. idᵗ
Etoffe de soie et de laine p. Livre	4	88. idᵗ
Etoffe de soie meléé avec toute autre matiere pau livre	6½	1. 43. idᵗ
Sucre rafiné en Angleterre et importé directement paye les droits suivans Savoir,		
Commun blanc ou terré pau quintal	19. 8	47. 20. le 2.ᵈ
En bloc pau quintal	1. 10. 10¾	74. 15. idᵗ
Pain de Sucre ordinaire pau quintal	1 19. 4	94. 40. idᵗ
Pain de Sucre en poudre et pain double pau idᵗ	2 2 4	101. 60. idᵗ
Candi brun pau quintal	1. 16. 12	88. 40. idᵗ
Candi blanc pau quintal	2. 2. 4	101. 60. idᵗ
Rafiné de toute autre espèce pau quintal	2 2 4	101. 60. idᵗ
Tabac et Tabac en poudre, Tabac non manufacturé		

Importations en Irlande de toutes Marchandises anglaises	Droits de douane	Valeur et poids et monoies de France
Tabac		
d'origine anglaise, en outre des Droits de douane par livre avoir du poids	" " 5	1. 10. c la l.
Manufacturé en Angleterre ou en Espagne par livre	" 1. " 2/10	2. 66. id
à fumer manufacturé en Angleterre par liv.	" " 11	2. 42. id
en rouleau manufacturé en angleterre par liv.	" 1. " 7/10	2. 79. id
en carrotte manufacturé en angleterre par liv.	" " 11	2. 42. id
Manufacturé en Angleterre dont il n'a par été fait mention ci dessus par livre	" 1. " 7/10	2. 79. id
En poudre manufacturé en Angleterre p livre	" " 10 1/4	2 25. id
En poudre manufacturé en Angleterre appellé poudre d'Ecosse par livre	" 1. 4	3. 52. id
en poudre manufacturé en Angleterre nommé poudre d'Ecosse brune par livre	" " 9 3/4	2. 14 id
Tige de tabac manufacturé en angleterre par livre	" 1. 3.	3. 30. id
En poudre manufacturée en angleterre dont il n'a par été fait mention ci dessus par livre	" 1. 4	3. 52. id
Vaisselle travaillée, Vaisselle d'or ou d'argent travaillée en Angleterre et importée en Irlande par once poids de troy	" " 6.	16. 20. id
Vinaigre par barrique de 32 gallons	" 3. "	7. 32 lemon depuis
Vins Doux ou autre liqueur anglaise faite par infusion, fermentation, de fruit et de sucre ou mêlés en outre avec d'autres ingrédiens quelconques, connus sous le nom de vins doux ou distingués par celui de vins cuits par barrique de 32 gal.	" 10. "	27. 40. id

Tarif N.° 2.

des Articles Sujets aux droits d'etaillée ci aprèe à leur importation en Angleterre et en Irlande respectivement selon l'article 6. du Traité d'Union.

Importations en Angleterre et en Irlande respectivement	Droit de douane	Valeur en poids et monoies de france
Airain travaillé, bas, carosses et autres voitures chapeaux, cotons autres que les calicots et mousse.s cuivre travaillé, dentelle d'or ou d'argent, fer travaillé fil d'or ou d'argent, linges et habits, mercerie, meubles modes, or ou argent pour faire de la dentelle, paillettes, papier moucheté, perles, poterie, sellerie et autres cuirs manufacturés, soie travaillée vaisselle d'etain, verre, à leur importation en Angleterre ou en Irlande venant d'un de ces deux pays pay cent de la valeur	10. " "	10. p.° /°
Calicots mix, importés d'un de ces pays dans l'autre jusqu'au 5. janvier 1808. pay cent de la v.eur	12. 14. 1	12. 70. p.°
——— Droit additionel pay verge	" " 8.	0. 91. p. metre
——— Imprimés peints ou teints importés d'un de ces pays dans l'autre jusqu'au 5. j.er 1808. p.r verge	" 1. 4	1. 82. id
Charbons importés de la grande Bretagne en Irlande pay tonneau	" 10. 1/3	12. 15. p tonneau
——— Droit additionel s'ils sont importés dans le port de Dublin	" 1. "	1. 20 id
Coton retors importé d'un de ces pays dans l'autre jusqu'au 5. janvier 1808. pay cent de la valeur	12. 14. 1.	12. 70. p.°

Importations en Angleterre et en Irlande respectivement	Droits de Douane	Valeurs en espèces et monnoies de France
Coton Filé, importé d'un de ces pays dans l'autre au 5 janvier 1808. pav 112 livres	1. 6. ¼	63. 45 le
Draperie importée d'un de ces Pays dans l'autre (374.)		
Vieille Draperie pav verge	" 8 ¼	0. 97. p. mètre
Draperie neuve pav Verge	" 2 ¾	0 31.
Houblon importé de la grande Bretagne en Irlande pav 112 livres	1. 6. 8	64. le
Mousselines unies blanches importées d'un de ces Pays dans l'autre, jusqu'au 5. Jvr 1808. pav Verge carrée	" 1 "	1. 35. p. mètre Carré
Travaillées ou peintes mais ni imprimées ni mouchetées (importées d'un de ces pays dans l'autre jusqu'au 5. janvier 1808) pav cent de la Valeur	12. 14. 1.	13. 70
Droit additionel pav Verge carrée	" " 8	0. 90. p. mètre Carré
Sel blanc (Importé de la grande Bretagne) pav boisseau	" 2 "	3. 76. le
de Roche (Importé de la grande Bretagne) pav Comeau	3 " "	7. 20

Droits
de
Bouage, Emballage, Baillage,
& Portage
Dus à la Ville de Londres.

Sur toutes les marchandises des Etrangers ou des fils d'Etrangers, même de ceux naturalisés.

Pour lever et percevoir d'une manière plus sure et plus directe les droits de Bouage &c. le Maire et la commune ou leurs officiers ou députés pensent, par les moyens qu'ils voudront, contraindre à prêter Serment sur les Saints Evangiles, les personnes soupçonnées d'avoir recélé, caché ou fraudé quelque chose.

Taxe intérieure de Bouage pour toutes les marchandises importées des Pays au delà des mers, appartenant à des étrangers ou à des fils d'étrangers naturalisés

Les Marchandises qui sont ainsi marquées * sont sujetes à ce droit, quoique d'origine anglaise si elles sont importées sur d'autres Vaisseaux que ceux construits en Angleterre.

Droits de Bouage	Livres Sterlings	Valeur en poids & monnoies de France
Acier en barre pav 112 livres	" 2	o. 40. p 2.ol d.o
1 Morceau d'acier pav Barril	" 4	6. 40. id.
Alun pav 112 livres	" 2	o. 40. id.
Annotto pav 100. livres	" 4	o 88. id.
* Arcs de bois pav 120.	" 2	o. 20 le 120.
Argol blanc ou rouge pav 112. livres	" 1 ½	o 30 le 2. d
Armoires grandes pav pièce	" 2	o. 20. la Pièce
petites pav pièce	" 1	o. 10. id.
* Avoine pav quartier	" " ½	o 03. le setier de Paris
Baleine (Jaunes de) p 12 jaunes	" 1.	" 10. p. douz.e
Barilla ou Sapboza p. barril de 2 quint.x	" 4	" 40 p. 2. d.
Basin étroit par pièce de 15 V. et au dessous	" 2	" 20 p. 14 mètres
large pav pièce de 15 V. et au dessous	" 3.	" 30. id.
Batterie de cuisine, Baudière pav 112 liv.	" 6.	1. 20. le 2. d.
Beurre pav 112 livres	" 1.	o 20. id.
Boeuf pav barril	" 1.	o 10. id
Bois savoir		
* ——— Buis pav 1000. pièces	" 2	o. 20. le millier
——— du Bresil ou fernambuc pav 112 livres	" 3	o 60. le 2. d.o
——— de la Jamaigne pav 112 livres	" 1.	o 20. d.o
——— de Fustel pav 112 livres	" " ½	o. 10. d.o
——— Rouge ou de Guinée pav 112 livres	" 2	o. 40. d.o
——— de Inde orientale pav 112 livres	" 1.	o 20. d.o
——— Toutes les autres espèces payent pav livre de la Valeur sur Serment	" 1.	o. 20. d.o
* ——— pièces de bois pour les mats p 120 pièces	" 3.	o. 30. les 120.
——— pièces de bois pour les Vergues p 120.	" 2	o 20. d.o
——— petite pièce de bois pav 120.	" 1.	o 10. d.o
B——— pour le tour des cribles pav 12 Douz.e	" " ½	o 05. les 144.
* Boiserie Lambris de menuiserie pav 100.	" 6.	o 60 les 100.
Boites dorées pour les miroirs depuis le N.o 3		

Droit de Bouage	Livres sterlings	Valeur en poids et monnoies de france
Boites		
jusqu'au N° 10. par douzaine	" 1 ½	o. 1s. par douz.e
——— Les mêmes non dorées par douzaine	" " ½	o 0s. d°
Bourre par 112 livres	" 2.	o 40. le 2. d.
Bouteilles de toutes espèces par douz.e	" " ½	o 0s. la douz.e
Bougran d'allemagne par 12 pièces	" 3.	o 30. les 12 pièces
——— de france par 12 pièces	" 2.	o 20. d°
Cailles par douzaine	" " ¼	o. 2s. la douz.e
Camelot Moire et grogram de Turquie par 1s. verger	" 1 ½	o 1s p. 14 metres
Cardes pour carder la laine par 12 paires	" " ¼	o 2s. p douz.e
Capres par 100. livres	" 2.	o. 44. le 2. d.
Cartes de Geographie imprimées par rame	" 1.	o 10. p Rame
——— à Jouer par 12. douz.e de Jeu	" 2	o 20 p 12 douz.e
Cerises par 112 livres	" 1 ½	o. 30. p 2. d.
Chandelles de Suif par 12 livres	" " ¼	o 4s. d°
* Chanvre non préparé par 112. livres	" 1 ½	o 30. d°
——— Préparé ou travaillé par 112 livres	" 4.	o. 80. d°
Chapeau Savoir		
——— de jonc ou de paille à jour par douz.e	" " ¼	o 2s. p douz.e
——— ——— Fin par 12 douz.e	" 1. ½	o 1s. d°
——— de laine par douz.e	" 1.	o. 10. d°
——— demi castor par pièce	" " ½	o 0s. la pièce
——— de Castor par pièce	" 2.	o 20. d°
Chenets Voyez Cuivre		
Chevaux & Jumens (chaque)	" 6.	o. 60. chaque.
Chèvre Poil de) par 100. livres	" 6.	1. 32. le 2. d.
* Chevrons par 120.	" 3.	o 30. les 120.
Cidre par tonneau	" 4	o 11. p muid de Paris
Cire par 112 livres	" 1	o 80. le 2. d.t
Citrons par 1000.	" 1	o. 10. les 1000.

Droits de Douage	Livres sterlings	Valeur en poids et monnoies de france
Citrons		
——— Jus de) pau pipe	" 6.	o 34. le muid de Paris
——— Confits, pau pipe	" 3.	o. 17. d°
Cochenille Silvestre ou campêche pau livre	" " ½	11. le 2.al d°
——— de toute autre espêce pau livre	" 1.	22. d°
Coins (fruits) pau 100.	" " ½	o 05 les 100.
Corail Brut ou poli pau 2 ½ livres	" 2.	17. 60 le 2. d°
Cordage pour les cables pau 112 livres	" 1.	o. 20. d°
Cordes d'Ecorce d'arbres pau 112 livres	" " ½	o. 10. d°
Cordes d'Instrumens pau 12 douz.e de paquets	" " ½	o. 05. les 12 douz.e
Cordons pau douze nœuds	" 9 ¼	o 80 p 3 metres
Couperose pau 112 livres	" 1.	o. 20 le 2. d°
Cuirs Savoir		
——— de Bazanne pau 12 peaux	" " ¼	o. 25. les 12 d°
——— de Centure dorés pau piece	" 3.	o 30 la piece
——— Sous les masques pau 12 livres	" 2	3. 30. le 2. d°
Cuivre (Benets de) rechaud et tour les objets de cuivre ou de fer blanc travaillé pau 100 livres	" 3	o. 66. id.
Dentelle de fil faite au fuseau pau 12 verges	" " ½	o. 05 les 11 metres
——— de Soie faite au fuseau pau 16. onces	" 2.	o. 44 la liv.e d°
——— de Soie de toutes autres espêce pau 16. onces	" 1	o 22 id
Drap de laine de france pau 20. verges	" 8	o 87. p. 2 metres
——— Ecarlatte pau verge	" 1	o. 11. p. metre
* Drèche pau quartier	" " ½	o 03. le decitre Paris
Drogues Savoir		
——— Aloès Succotrin pau livre	" " ½	o. 11. la liv.e d°
——— Ambre gris pau once	" " ½	1. 76. id
——— Civette ——— pau once	" 1	3. 52. id
——— Gomme ammoniac pau 100 livres	" 6	1. 32 id
——— Graine de Carraway et Cumin p 112 livres	" 1 ½	o 30. id
——— Musc pau once	" 1.	3. 52. id
——— Paquets de) pau douzaine	" 1	o 10. la douz.e

Droits de Bouage	Livres Sterlings	Valeur en poids et monnoies de France
Drogues		
Orge monde par 112 livres	" 1.	o. 22 le Q.al d.al
Sandal blanc ou rouge par 100. livres	" 6.	1. 32 d°
Térébenthine commune par 112 livres	" 1	o. 20. d°
Thériaque commune par 100 livres	" 2	o. 44. d°
Durance (Etoffe) de fil par 15. Verges	" 1 ½	o 15. les 4 mieres
De Soie par 15. Verges	" 2	o 30. d°
Gaudevic par muid	" 6.	o. 69. le muid de 8 liv
Gueens par 112 livres	" 1. ½	o. 30 le Q. d.al
Epée (Lame d') par douzaine	" 1	o. 10 p douz.e
Epicerie Savoir,		
Amande par 112 livres	" 3	o 60. le Q. d.al
Anis par 112 livres	" 2	o 40. id
Cannelle par 100 livres	" 1. "	2 64 id
Clous de Giroffle par 100 livres	" 1. 6.	3. 96. id
Dates par 112 livres	" 4	o 80. id
* Figues par 112 livres	" 1	o 20. id
Gingembre par 100 livres	" 1. "	2 64 id
Macis par 100 livres	" 2 "	5. 28 id
Noix de muscade par 100 livres	" 1 6.	3. 96. id
Poivre par 100. livres	" " 6	1. 32. id
* Pruneaux par 112 livres	" " 1	o. 20. id
* Raisins de Corinthe par 112 livres	" " 1	o. 20. id
* Gros raisins ou de Malaga par 112 livres	" " 1	o. 20. id
Du midi par 112. livres	" 2	o 40. id
Reglisse par 112. livres	" 1 ½	o 30. id
* Sucre rafiné par 112 livres	" 10.	2 " id
Candi par 112. livres	" 8	1. 60. id
Blanc en poudre par 112 livres	" 4	o. 80. id
S.t Thomas et Canelle par 112 liv	" 2	o 20. id
* Esprits comme Brandevin &.a par livre de 2 tiers preuve ou Valeur sur Serment	" 1	5/12 p%

Droits de Bouage	Livres Sterlings		Valeur en Especes et Monnoies de France
Etoupe pav 112 livres	"	" ½	0. 10. le 2.at d.t
Farine pav charge de 12 barils	"	4	0 40 pav charge
Faucon de toute espèce pav faucon	"	2	0 20 la pièce
Fer. Travaillé pav 112 livres	"	1.	0 20. le 2.at d.t
——— Non travaillé pav Comeau	"	6.	0 06. id
——— En poterie pav douz.e	"	1 ½	0 15. pav douz.e
——— Battu, savoir, en tole pav 112 livres	"	6	1. 20. le 2.at d.t
——— Blanc pav 112 livres	"	3	0 60. id
——— feuille de simple blanc ou noir pav 100.	"	1	0 10 le 100.
——— ——— double blanc ou noir pav 100.	"	2	0 20 id
Feuilles d'or pav 100. feuilles	"	" ½	0 05 le 100. feuilles
* Fèves pav quartier	"	" ½	0 03 le setier de 8
Ficelle pav 100. livres	"	1 ½	33. le 2.at d.t
Fil savoir Fil de bruge pav 12 livres	"	1.	1. 90. id
——— à coudre pav 12 livres	"	1.	1. 90. id
——— fil brun blanchi ou fil à coudre pav 12 livres	"	1 ½	2. 80. id
——— de Lyon ou de Paris pav 100. paquets	"	8.	0. 80 p. 100 paq.ts
——— sous les cables pav 112 livres	"	1.	0 20. le 2. d.t
——— de poil de chameau grogram ou moire pav 100. livres	"	6.	3. 96. id
——— de Coton pav 100. livres	"	4	0. 88. id
——— d'Irlande pav balle de 480. livres	"	6.	0. 27. le 2. d.t
——— Ecrue de Hollande ou de france pav 100. livres	"	4	0. 88. id
——— cesineux ou de moscovie pav 112 livres	"	2	0 40. id
Fil d'Archal, laiton et autres pav 112 liv.s	"	4	0 80. id
Fourrures savoir			
——— Peaux de Bievre pav piece	"	" ½	0 05 la piece
——— ——— Mere de Bievre pav 12.ne	"	4	0 40 la douz.e
——— d'agneau, tannée ou non pav 100.	"	2	0 20 les 100 l.
——— de Renard pav 100.	"	4	0 40 les 100. l.
——— de fouine sans queue pav 12.ne	"	1 ½	0 15 p. 12.ne

Droits de Douage	Livres Sterlings		Valeur en Poids et monoies de france
Fromages pav 112 livres	"	1.	o. 20. le 2.e d.t
Froment pav quartier	"	1.	o. 60. id
Futaine Savoir, Bermilliane pav piece ou deux demipiece de 16. Verges chaque demipiece	"	2	o 20. p. 13. metr. 1/2
de Naples, futaine ou velours p piece de 15. verg	"	2	o. 20. id
Galle noix de) pav 112 livres	"	2	o. 40. le 2.e d.t
Gants de Peaux d'Espagne pav 12 paires	"	" 1/2	o 06 la douz.e
Garance coupée en Ballots pav 112 livres	"	2	o 40 le 2. d.t
Verte pav 112 livres	"	1 1/2	o 30. id
Seche pav 112 livres	"	" 1/2	o. 10. id
Gomme Arabique pav 112 livres	"	2	o 40 id
Goudron pav Baril	"	" 1/4	o 30 p charge
Grain Orge, feve, Drecke, Avoine, Pois, Seigle froment. Voyez Chacun de cet article à Sa propre Lettre			
Grenade pav 1000.	"	2	o. 20 le 1000.
Grograin Voyez Camelot			
Houblon pav 112 livres	"	2	o. 40. le 2. d.t
Huile Savoir * de Seville, de majorque, minorque, de provence, de portugal et huile de Salade pav tonneau	2.	8.	3. 20 le tonneau
——— de Navette et de graine de lin pav tonneau	2.	6.	3. " id
——— de baleine du Groenland ou de terre neuve pav tonneau	1.	4.	1. 60. id
Indigo pav 100 livres	2.	"	5. 28 le 2. d.
——— En poudre pav 100 livres	"	8	1. 76. id
Jonc pav charge	"	1.	o 10 p. charge
——— pour les brosses pav 112 livres	"	1	o 22 le 2. d.t
Laine ou duvet de bievre pav livre	"	1 1/2	33. id
——— Coton en laine pav 100. livres	"	3.	" 66. id.
——— d'Irlande cardée pav 100 livres	"	4.	" 88. id.

Droits de Douage	Livres sterlings	Valeur en poids & monoie de France
Laine		
——— non cardée par 112 livres	" 2	o. 40. le q.l d
——— d'autruche par 112 livres	" 2	o 40. id
——— de pologne par 112 livres	" 3	o 60. id
——— de france par lb	" 2	o 40. id.
——— d'agneau par lb	" 3	o 60. id.
——— d'Espagne par lb	" 4	o 80. id.
——— Rouge par livre	" 1/4	o 05. id.
Lard par 112 livres	" 3	o 60. id.
Liége par 112 livres	" 1	o 20. id
pour les cordonniers par 12 pieces	" 1/4	o 25 la douz.e
Lin Graine de) par quartier	" 1.	o 06 le setier
Livres non relié par panier	" 8	o 80. p panier de Lain
Lutb par douzaine	" 4	o 40 p 12.e
Magnesie par 112 livres	" 1	o. 20 le q. d.e
Masques de velours ou de satin par 12.ne	" 1	o 10. la 12.ne
* Mat grand par mat	" 2	o 20 par mat *
——— Moyen par mat	" 1	o 10. id
——— petit par mat	" 1/2	o 05 id
Meches de coton pour les chandelles p 112 liv.	" 1.	o 20 le q. d.e *
Melasse Liquide ou Seche par 100. liv.	" 1	o 22. id
* Merrain par livre de la Valeur Sur Serment	" 1	o 41. p%
Métal de cloche par 112 livres	" 2	o 40. le q. d.e
Meules pour les moulins par 100.	" 3	o 66. d.o
Miel par baril	" 1/2	o 1f par baril
Moquette étroite p pièce de 15. verges et au dessous	" 1	o 10. les 12 mor.x
——— large p pièce de 15 verges et au dessous	" 2	o 20. id
Navette Graine de) par quartier	" 1	o 06 le setier
Noir de Lampe par 112 livres	" 3	o 60 le q. d.e *
Ognons par 100 botte	" 1	o 10 p. 100 botte

Droits de Bouage	Livres Sterlings	Valeur en poids et monoies de France
Ognons (Graine de) pav 112. livres	3	0. 60. le 2.al d.al
Olives pav muid	4	0 45 le muid des.
Oranges pav 1000.	1	0 10. les 1000.
Orchal pav 112 livres	1 ½	0 30. le 2. d.al
* Orge pav quartier	½	0 03 le setier
Osiers pour les paniers pav 12 paquets	4	0 40 p. 12 paqu.
Papier brun pav 100. paquets	6.	0 60 les 100 faq.
——— de toute autre espèce pav 100. rames	1. 8	2 . les 100 Rames
Pastel d'Irlande pav tonneau	1.	1. 20. p Tonneau
——— de Coulouze pav 112 livres	1.	0 20 le 2. d.al
Peaux & Cuirs de Buffle	½	0 05 la piece
——— de Bœuf ou de cheval pav douze	3.	0 30 la douz.e
——— Cuirs cordouans pav douze	2	0 20. d°
——— de Chevre en poil pav douze	1	0 10. d°
——— de chevreau de toute maniere pav 100.	2	0 20 les 100 d.z
Peigne de buis ou de bois blanc pav 12 12.nes	½	0 05 p 12 12.nes
* Planches ou douves pour les barils p 1000.	4	0 40 le millier
——— pour les futailles p 120.	1.	0 10 les 120
——— pour les pipes p 120.	1	0 10. d°
* ——— pour les fonds des pipes et des muids pav 1000	6.	0 60 le millier
——— de Barils pav 1000	3	0 30. d°
——— de quarteaux pav 1000	1 ½	0 15. d°
——— de cuivre ronde ou quarrée pav 112 livres	4	0 80. le 2. d.al
Plats de Galley pav 12 douzes	1	0 10. les 12. 12es
Plumes pour les lits pav 112 liv.	2	0 40 le 2. d.al
Poële Savoir		
——— à frire Lechefrite pav 112 liv.	1 ½	0 30. id
——— Bassinoire pav douze	1 ½	0 15 la douz.e
* Pois pav quartier	½	0 03 le setier
Poisson Savoir et Merluche pav 120.	4	0 40 pav 120.

Droits de Bouage	Livres sterlings	Valeur en poids et monnoies de France
Poisson		
——— Cole fisch pav 120.	. 4	o 40. pav 120.
——— Anguille pav Baril	. 1	o .10 pav baril
——— ——— Vivante pav charge marine	10. .	12 . pav charge
——— Pareng Blanc ou rouge pav charge	. 6	„ 60. d°
——— Morue Salée pav 120.	. 6	„ 60 pav 120
——— Lub fish pav 120.	. 2	„ 20 id
——— Croplings pav 120.	. 1	„ 10 id
——— Eitling pav 120.	. . ½	„ 05. id
——— Esturgeon pav quart de Baril	. 1.	„ 10 p¼ de Baril
——— Saumon pav Baril	. 1 ½	„ 15 p Baril
Poix Cérébentine pav charge	, 3	„ 30 la charge
Pommes et Poires pav petit Baril	. 1 ¼	„ 12 p Baril
Porc frais pav baril	. 1 ½	„ 15. d°
* **Potasse** pav livre de la valeur	. 1.	„ 41.
Pots Couverts, de terre ou de pierre, pav 100.	„ 1	„ 10 les 100.
——— Non couverts, soit que les pots contiennent ou non chacun un gallon pav 100. gallons	„ 2	„ 05 p. 100 livres
* **Poudre** à tirer pav baril de 112 livres	„ 3	o 60 les 2. d°
Poupée (tête de) pav 12.ne	„ . ½	o 05 la douz.e
Poutres grandes pav 120	„ 6	1. 80 pav 120
——— Moyennes pav 120.	„ 9	„ 90. d°
——— Petites pav 120	„ 4	„ 40. d°
* **Rames** pav 120.	„ 4	„ 40. d°
* **Résine** pav tonne	„ 8	„ 80 p tonne
Riz pav 112 livres	„ 1	„ 20 les 2. d°
Rubans de fil, savoir, travaillé pav 12 livres	„ 1 ½	2. 70. d°
——— En rouleau pav 12 pieces de 36. Verges chacune	„ 1	„ 10 p. 12 pièc. de fil
——— non travaillé pav 100. livres	„ 4	„ 88 les 2. d°
——— ou Taveur pav 12 pieces chacune de 36. Verges	„ 1	„ 10. pav 12 pièces de 33. mètres
* **Russie** Toutes les marchandises de Moscovie ou de Russie pav liv. de leur prix ou Val. sur leur serment	„ 1	„ 41. p°

Droits de Bouage	Livres Sterlings	Valeur en poids et monoies de france
Safran pav livre	" " ½	11. " le q.al d.al
Salpêtre pav 112 livre	" 1 ½	0 30. id.
*Sapin (Planche de) de toute grandeur p 120	1 "	1. 20. p.o
Says double (Etoffe ou Serge de flandre p piece	" 3	0 30 pav piece
Ordinaire pav piece	" 2	0 20. d.o
*Seigle pav Quartier	" " ½	0 03 le Setier
*Sel pav 180 Boisseaux	" 2	0 03 le 2.al d.al
Smalt Pierre bleue pav 100.	" 4	0 40 le 100.
Soie Travaillée Savoir		
Bouratos de Soie, Catalopher, de la chine,		
de damas, Camelot de Soie grogram uni et moucheté		
ptiloselle étroite moucheté taffetas p.r 12 Verge	" 2	0 20. le 11 metres
Grogram étroit, Says, Callimanque et		
ptiloselle large pav 12 Verges	" 3.	0. 30. id
Grogram large de damas pav 12 Verges	" 4	0 40. id
Satins de Bologne, de Lukes de gêne		
ou autres Satins de même espece pav 12 Verges	" 6.	0 60. id
Satins de Bridges, de chine et de turquie		
pav 12. Verges	" 1.	0. 10. id.
Sarsenetz de Bologne ou de florence p. 12 aunes	" 1 ½	0 15. p. 13 ¾ metr.
de chine pav 12 aunes	" 1.	0 10 p. id.
Sypres large pav 12 verges	" " ½	0 05 p 11 metres
Croix pav 24 Verges	" " ¼	0 25 p 22 metres
Taffetas d'une aune de large pav 12 Verges	" " ½	0. 05 p. 11. metr.
de la chine et du Levant pav 12 Verges	" 1.	0 10. p. d°
Velours, Velours de la chine p. 12 Verges	" 1.	0 10 p. d°
Tous autres Velours ou plusches p 12 Verges	" 6.	0 60 p d°
Soies de Sanglier pav 12 livres	" " ½	0 90 le 2. d.al
Soliveaux pav 120	" 4	0 40. p 120.
Souffre pav 112 livres	" " ½	0 10 le 2.al d.al
Suif pav 112 livres	" 1.	0 20. id.
Sumac pav 112 livres	" 1 ½	0 30 id.

Droits de Douage	Livres Sterlings	Valeur en poids & Monoies de France
Tabac. Savoir, d'Espagne, Varinas ou du brésil p 100 liv	2 .	5. 28 le Q.al d.
____ de St. Cristophe pav 100 liv.	. 6.	1. 32 d°
Tapis de Turquie, de Perse, des Indes orientales		
et de Venise lorsqu'ils sont longs pav pièce	" 6.	0. 60 p pièce
des mêmes pays mais plus petits p pièce	" 4	0 40. d°
____ de toute autre espèce pav pièce	. " ½	0 05. d°
Tapisserie Savoir		
____ En poil pav 100. aunes flamandes	" 4	0 40. pav 72 mètres
____ En Laine pav id	" 6	0 60. id
____ En Caddas id	1. .	1. 20. id
____ En Soie id	" 2	0 20. id
Toile d'Angleterre pav 100. aunes	" 2	0 20. id
____ de Frise, de Hollande, Singham, ou Rivelle		
chaque pièce étant de 30. aunes	" 2	0. 20 p. 27 ½ mètres
____ Calicot pav pièce	. " ½	0 05 p. pièce *
____ Batiste pav pièce de 13.au	" 2	0 20. p. 12 mètres
____ Linge damassé pour la table Savoir de		
Hollande pav 12 Verges	" 4	0. 40 p. 11 mètres
____ de Silezie pav 12 Verges	" 2	0 20. d°
____ Serviettes et nappes damassées Savoir		
____ de Hollande pav 12 Verges	" 2	0 20 d°
____ de Silezie pav 12 Verges	" 1	0 10. d°
____ Linge de table ouvré Savoir		
____ de Hollande pav 12 Verges	" 2	0 20. d°
____ de Silésie id	" 1	0 10. d°
____ Serviettes & Nappes ouvrées Savoir		
____ de Hollande pav 12 Verges	" 1	0 10 d°
____ de Silésie id	" ½	0. 05. d°
____ de France ou de Normandie Canevas et		
toile étroite d'Hollande et de Hesse pav		
120. aunes	" 2	0 20. p 110 mètres
____ Canevas toile à Voile, Bindrelandaise		

Droits de Douage	Livres Sterlings	Valeur en poids et monoies de France
Toile		
étroite de Moscovie, d'Hambourg pau 120. aunes	2	0 20 p 110. mètres
——— large d'Hambourg et de Silésie d°.	2	0 20. d°
——— Serpillieres pau Ballot	1	0 10 pau Ballot
——— Canevas et toile de france d'une aune		
7/8 ou plus de large pau 120. aunes	3	0 30. p. 110 mètres
——— Linons pau pièce de 13. aun.	2	0 20 p 12 d°
——— Linons de coton pau pièce	1 1/2	0 15. p pièce
——— Linons de france pau pièce	1 1/2	0 15. d°
——— Grosse toile de toute espece pau 106. aunes	1 1/2	0 15 p 121 mètres
——— Soultwicts pau 120 aunes	1 1/2	0 15 p 137. d°
——— De Strasbourg pau 30. aunes	1.	0 10 p. 34 d°
——— Rayée ou veloutée avec le fil pau pièce de 15 Verges	1	0 10 p 13. 3/4 d°
——— Rayée veloutée avec la soie pau pièce de 15 verg.	1	0 10. d°
Tuiles Courbes ou Tuiles de flandres pau 1000.	2	0 20 le millier
Turquie Marchandises de la) p hive. de la Valeur sur Serment	1	0 41. p%
Tykes Espèce de chien pau chien	1 1/2	0 15. pau Chien
Verre Savoir pour les vitres pau caisse	3	0 30. pau Caisse
——— a boire de Venise pau douze	1/2	0 05 pau douze
——— pour les miroirs Savoir		
——— Verrerie d'un demi Sou pau 12. douze	1/4	0 25 pau 12. douze
——— ——— d'un Sou pau 12. douze	1/2	0 05 d°
——— petits miroirs d'acier pau douze	1/2	0 05 pau douze
——— grands miroirs d'acier pau douze	1.	0 10 d°
——— petits miroirs de cristal au N°6 pau 12. mes	1	0 10 d°
——— N°s 7. 8. 9 et 10 pau douze	4	0 40 d°
——— Moyenne espece N° 6. pau douze	2	0 20 d°
——— N°s 11 & 12 pau douze	6	1. 80. d°
——— Pierre pour les lunettes pau douze	1/2	0 05 d°
——— Verres non polis pour les lunettes Savoir		
——— petits de cristal au dessous du N°. 6. p 12.	1/2	0. 05. d°

Droits de Douage	Livres Sterlings	Valeur en Poids & monnoie de France
Verre		
——— N.o 6. par douz.e	» 1	o 10 par douze
——— ——— 7. 8. 9 & 10. par douz.e	» » ½	o 05. d.o
——— 11 & 12 par douz.e	1. »	1 20. d.o
Vif-argent par 100 livres	» 10	2 20 le 2.d
* **Vins** savoir Aigre par Tonneau	» 6	o 17 lemuid des
——— De Gascogne Vins de france par Tonneau	2 »	o 68 d.o
——— Du Rhin par tonneau	» 6	o 17. d.o
——— Muscat & tous les Vins du Levant par botte (Espece de tonneau)	1. »	o 68. d.o
——— D'Espagne, des Canaries, de Malaga de Madère, de Romeyn, de Cento & Alicante par botte ou pipe	1 »	o 68. d.o

Toutes les marchandises dont il n'a pas été fait mention dans ce Tarif pour les droits de Douage, en outre du sol pour livre, les taxes du dernier reglement de Sa Majesté et les autres payent les mêmes droits suivant leur Valeur

Les Marchands doivent délivrer aux preposés des déclarations exactes et véritables des Marchandises qu'ils veulent importer /.

Droit d'Emballage à la Sortie.

Sur toutes les marchandises embarquées pour être transportées au delà des mers et qui sont en Balots, Caisses et Pipes ou Barils; Ce Droit se paye quand même les Propriétaires auraient fait eux même l'emballage.

	L.	Ster.	Val.r en poids et mon.e de France
Alène pour les cordonniers par 1000.	"	" ½	0 25 les 1000.
Annotto par 100. livres	"	3.	0 66 le 2.e d.al
Argent appellé vif argent par 100. livres	"	8	1. 76. d.°
Argol Blanc ou rouge par 112 livres	"	1 ½	0 30. d.°
Autruche plumes de) non preparées par liv.	"	" ½	0 10. d.°
Barbotine par 100 Livres	"	6.	1. 32 d.°
Barilla ou Sapphora par baril de 2 à 3 cents	"	4	0 40. d.°
Bas d'Enfants par 12 paires	"	" ½	0 05 p. 12 paires
——— de peaux par 12 paires	"	1.	0 10 d.°
——— de Soie par paire	"	" ½	0 05. d.°
——— d'Estame par 12 paires	"	3	0 20. d.°
——— de laine tricotés par 12 paires	"	1 ½	0 15. d.°
Biezze par tonneau	"	6.	0 17 le muid de S.
Blé noir ou Sarrasin par Quartier	"	1	0 14 le Setier
Bœuf Os de) par 1000	"	1	0 10. le millier
——— Intestins de) par Baril	"	2	0 20 le Baril
Bois de Buis par 112 livres	"	" ½	0 10 le 2. d.al
——— du Brésil id.°	"	3.	0 60. id.°
——— d'Ebène id.°	"	1 ½	0 30. id.°
——— de Fustel id.°	"	" ½	0 10. id.°
——— Rouge id.°	"	1 ½	0 30. id.°
Bonnets pour les matelots par Douze	"	1	0 10 par Douze

Droit d'Emballage	Livres sterlings	Valeur en poids et monnoies de France
Bougran de toute espèce pau 12 pièces	" 2	o 20. pau 12 pièces
Bouteilles de Verre couvertes d'un cuir pau douz.e ...	" 1	o 10. pau douz.e
Bouton de cuivre, d'acier, ferblanc pau 144 douz.e	" 1	o 10 pau 144 douz.e
——— de Poil pau 144. douz.e	" 1	o 10. id
——— de Soie 1%	" " ½	o 05. id
——— de Fil 1%	" " ½	o. 05 id
Brosses pau douz.e	" " ½	o 05 id
Canaries Graine de) pau boisseau	" " ½	o 02 pau boiss.e de 2
Cendrée de plomb pour la chasse aux oiseaux p.r 112 li.	" 2	o 40 le 2. d.o
Cendres dont on fait le Savon pau 2 quint.x	" 2	o 20. d.o
Chanvre préparé pau 112 livres	" 4	o 80. d.o
——— non préparé pau 112 livres	" 2	o 40. d.o
Chapeau de Castor pau pièce	" 2	o 20 la pièce
——— demi Castor pau pièce	" 1	o 10. d.o
——— feutre ou de laine unis pau douz.e	" 1 ½	o 15 la douz.e
——— Bordés ou doublés pau 1%	" 2	o 20. d.o
Charbons de terre pau chaldron	" 4	o 40 p. 108 boiss.x
Cire d'Angleterre pau 112 livres	" 4	o 80 le 2. d.o
——— dure pau 100 livres	" 8	1. 76. d.o
Citrons Confits pau pipe	" 3	o 17 le muid de Cha
——— Jus de pau pipe	" 6	o 34 d.o
Clous pour les tapissiers, de cuivre, pau 1000....	" " ½	o 05 les 1000
——— pour les Selliers et tapissiers de cuivre		
——— jaune et rouge pau 10,000.	" " ½	o 05 les 10000
Cochenille Silvestre ou campêche pau livre	" " ½	o 11. la liv.e d.te
———. de toute autre espèce pau livre.	" 1.	o 22. d.o
Colle forte pau 112 livres	" 1	o 20 le 2. d.o
——— rognures de peaux p.r faire de la colle pp.r panier	" 1 ½	o 15 p. panier
Cornes Ecritoires de) pau 12 douz.e	" " ½	o 05 la douz.e
——— Lanternes de) pau 1000. feuilles	" 2	o 30 pau 1000 feuilles
——— Bouts de) pau 1000.	" 1	o 10 les 1000

Droit d'Emballage	Livres sterlings	Valeur en poids et monnoies de France
Couperose pav 112 livres	. 1.	o 20 le 2.al d.al
Couteaux de Londres ordinaires pav petite grosse	. 3	o 30 pav grosse
——— de Sheffield pav petite grosse	. 1 ½	o 15 d°
——— Tranchets de cordonniers pav id	. ½	o 05 d°
Couverture Irlandaise pav piece	. 1.	o 10 la piece
Criblures d'amandes pav 112 livres	. 1	o 20 le 2.al d.al
——— de Girofle pav 100. livres	. 4	o 88. d°
——— de Gingembre id	. 1	o 22. d°
——— de Macis id	. 9	1. 98. d°
——— de Poivre id	. 3	o 66. d°
Dentelle au fuseau savoir		
——— de fil pav douze verges	. ½	o 05 pav 11 metres
——— de Soie pav 16. onces	. 1 ½	o 15 p. 14 ⅔ metres
Dents du cheval marin	. 10.	2. 30 le 2.al d.al
Draperie flanelle pav piece simple	. 2	o 20 la piece
——— ——— pav d° Double	. 4	o 40. d°
——— ——— Minikins pav piece	. 6	o 60. d°
——— draps large pav piece de 24 verges	. 6	o 60 pav 22 metr.
——— ——— de 32 verges	. 8	o 80 p 29 ⅔ metres
——— draps de coton de toute espece pav 100.	. 6.	o 60. p 100.
——— de Devonshire pav piece	. 1	o 10 p. piece
——— frisadoes pav piece	. 3	o 30 d°
——— de Kent de toute espece pav piece	. 2	o 20 d°
——— lizieres de draps pav 1000. verges	. 6	o 60 p 916 metr.
——— du Nord pav piece simple	. 3	o 30 p. piece
——— ——— Double	. 6	o 60. d°
——— d'Espagne faite en Angleterre pav 20. verges	. 6.	o 60 p. 18 ⅓ metr.
——— Penistones pav piece	. 2	o 20 p piece
Drogues Assafœtida, Gomme ammoniac, gomme laque, olibanum, et bois de Sassafras pav 100. livres	. 6.	1. 32 le 2.al d.al

Droits d'Emballage	Livres Sterlings	Valeur en poids et monoies de France
Droguer		
Cassia fistula pau 100 livres	" 8	1. 76. le 2.ad d.
Lignea Id	" 8	1 76. d°
Cubebs Id	" 6	1. 32 d°
Rubarbe pau livre	" 1	22 . d°
Scammonnée Id	" 1	22 . d°
Caudevie pau muid	" 4	o 46 le muid de
Elephants (dents d') pau 100 livres	" 4	o 88. le 2. d
Encens pau 112 livres	" 1½	o 30. d°
Epiceries Amandes pau 112 livres	" 2	o 40. d°
Anis pau 112. livres	" 2	o 40. d°
Cannelle pau 100. livres	1 "	2 64. d°
Clous de Girofle pau 100 livres	1. "	2 64 d°
Dattes pau 112 livres	" 4	o 80. d°
Figues Id	" "½	o 10. d°
Gingembre pau 100. livres	" 9	1. 98. d°
Macis Id	1. 6.	3. 96. d°
Noix de muscade Id	1. "	2 64. d°
Poivre Id	" 6	1. 32 d°
Prunes pau 112 livres	" "½	o 10. d°
Raisins de corinthe pau 112 livres	" 3	o 60 d°
Raisins gros et de malaga Id	" 1.	o 20. d°
Reglisse pau 112 livres	" 1½	o 30. d°
Raisins du midi Id	" 2	o 40. d°
Sucre Caudi Id	" 8	1. 60. d°
de St. Thomas et de pamelle Id	" 3	o 60. d°
de toute espèce Id	" 6	1. 20. d°
Etain travaillé pau 112 livres	" 4	o 80. d°
Non travaillé pau 112 livres	" 3½	o 70. d°
Etoffes Savoir		
Buffins, large pau piece de 4 Verges	" 2	o 20 p. pièce de 4 mètres
étroits pau piece de 4 verges	" 1	o. 10. id

Droits d'Emballage	livres sterlings	Valeurs en poids et monoies de France
Etoffes		
Bridge Water pau piece	2	0 20 p. piece de 3 2/3 metres
Carreaux pau piece	1	0 10. d°
Camelot ou Grogram p piece de 14 à 15 verg.	2	0 20 p piece de 13 Mc
Dammar pau piece	2	0 20. d°
Durante pau piece	1	0 10. d°
Basine par piece de 30. verges	1	0 10 p piece de 27. 1/2 m
Florametos pau piece	1	0 10. d°
Figurettes pau piece	2	0 20 d°
Centaine de Bristol pau piece	4	0 40. d°
Brocatelle pau piece	1 1/2	0 15 d°
Lisle large ou étroite p piece de 15. verges	2	0 20 p. piece de 13 3/4 Mc.
Moquette unie ou velouté p piece de 14 verg.	1	0 10. d°
——— Double pau piece de 28. verges	2	0 20 p. 26 metres
Moire pau piece de 15. verges et au dessous	1 1/2	0 15 pau 13 1/2 metres
Mélangée pau piece de 50 verges	1	0 10 p. 46 metres
Fernelle d'une verge de large pau piece	2	0 20. d°
——— d'une aune de large pau piece	2 1/2	0 25. d°
Sarapur pau piece	2	0 20. d°
Marimuff la piece étroite	1	0 10 d°
——— la piece large	2	0 20 d°
Rasbet de toute espece pau piece de 24 verg.	4	0 40 p. 22 metres
Says hounscot pau piece	3	0 30 d°
——— de toute espece pau piece	2 1/4	0 22. d°
Serge, piece simple de 12 verg. d'une verge de l.	2	0 20 p. 11 metres
——— double de 24 verg. de long d'une verg. de l.	3	0 30 p 22 met
Voyez Draperie		
Fer non travaillé pau tonneau	6	0 60 p. tonneau
——— Travaillé pau 112 livres	1	0 20 le 2. d. ct
——— Peronne de) pau 12 paires	1	0 10. p douz.
Fil Brun ou de couleur pau 12 livres	1	1 32. le 2. d. ct
——— fil de coton pau 100 livres	4	0. 88. d°

Droit d'Emballage	Livres sterlings	Valeur en poids & monnoies de France
Fil		
——— Grogram ou Moire pav 100 livres	1 6	3. 96. le 2.e d.
——— Ecru pour les toiles de toute espèce pav 100. liv.	" 4	0 88. d.
Flacons (Bouteilles) de corne pav 12.ne	" 1	0 10 pav 12.ne
Fourrures Voyez Peaux		
Futaine anglaise pav pièce contenant deux demi pièces de 15. Verges chaque	" 1	0. 10. pav 27 1/2 mèt.
——— Jénitienne faite en Angleterre p. 15 Verges	" 1	0 10. p. 13. 3/4 mèt.
Galle noix de) pav 112 livres	" 2	0 40. le 2. d.
Gants de peaux de daim pav 12 paires	" 1	0 10 p. 12.ne
——— avec des franges de soie bordés en taffet. d.	" 1	0 10. d.
——— de poil de lapin, de peaux d'agneau ou seulement doublés ou fourés de poil de lapin d.	" " 1/2	0 05. d.
Garance de toute espèce excep. la gar.ce Sechep 112 ℔	" 2	0 40. d.
Gaze pav 12 Verges	" 1	0 10 p. 11. mètres
Gillet de flanelle, de molleton pav douze	" 2	0 20 p 12.ne
——— de laine tricotée pav douze	" 4	0 40. d.
——— d'Estame tricotée pav pièce	" " 1/2	0 05 lapins
——— doublé en soie pav pièce	" 1.	0 10 d.
Graine poudre rouge, baye de Séville, graine du portugal ou de Rota pav 100. livres	2. 6	6. 60. le 2.de
——— de france ou de guinée pav 100 livres	" 4	0 88. d.
Houblon pav 112. livres	" 2	0 40. d.
Huile de Séville, de Majorque, minorque, huile de Provence, du Portugal, de graine de lin de navette pav tonneau	1. 4	1. 60 p. Conseau
——— de Baleine pav tonneau	" 8	0. 80. d.
Indes Peaux des Indes pav 100. livres	1. 6	3. 96. le 2. d.
Indigo de toute espèce pav 100. livres	1. 6	3. 96. d.
——— En poussière pav 100. livres	" 6	1. 32 d.
Ivoire (Peigne d') pav 12 livres	" 2	2 " d.
Laine Coton en laine pav 100. livres	" 3	0. 66. d.

Droit d'Emballage	Livres Sterlings	Valeur en poids et monnoies de France
Laine		
——— d'Autruche pau 112 livres	" 2	o 40 le 2.al d.al
——— de France Idy	" 2	o 40. d°
——— d'Espagne Idy	" 4	o 80. d°
Lamproies pau 1000	" 1 ½	o 15 les 1000.
Lime de fer pau baril	" 2	1. 60. p. tonneau
Lin graine de) pau quartier	" 1	o 05 le setier de 8.
Linons Cobweb par 12 verges	" 1	o 10 p 11 metres
Lorgnettes sans étui pau 12. douzes	" ½	o 05 p. 12 douzes
Lièges pau caisse	1. "	1. 20. p. caisse
Melasse pau muid	" 4	o. 40 le muid de 8.
Minium pau 112 livres	" 1	o 20 le 2. d.al
Moutarde Graine de) pau 112 livres	" " ½	o 10. d°
Navette graine de) pau quartier	" 1	o 05. le setier de 8
——— Gateaux de) pau 1000.	" " ½	o 05. les 1000.
Orchal pau 112. livres	" 1.	o 20 le 2. d.al
Ocre rouge ou jaune pau 112 livres	" 1	o 20. d°
Ognons Graine de) pau 112 livres	" 4	o 80. d°
Papiers pour dessiner et écrire pau 100. rames	1. 6	o 60 les 100 rames
Peaux et fourrures Savoir		
——— d'agneau preparée dans l'huile pau 120.	" 6	o 50. pau 120.
——— de Blaireau pau 100	" 6	o 60. d°
——— de Bizes pau 100.	2 6	3 " d°
——— de Brebis pau 120.	6	" 30. d°
——— de Chat pau 100.	4	o. 40. d°
——— de Chafouin pau 40	" 1	o. 25 d°
——— de Chevreau pau 100.	" 2	o 20. d°
——— d'Ecureuil pau 1000.	" 3	o 03 d°
——— d'Ours pau piece	" " ½	5 " d°
——— de Genet noir preparée ou crue pau peau	" " ½	5. " d°
——— de Lapin gris preparée pau 120.	" 2	o 17. pau 100.
——— ——— Noirs ——— Idy	" 2 ½	o 21. d°
——— de Loutre pau 100.	" 8.	o 67. d°

Droits d'Emballage	Livres sterlings	Valeur en poids et monoie de France
Peaux & Fourrures		
——— de Veau pav 100.	8	0. 66. pav 100
——— de Rabbit ou Lapin pav 100	4	0 10. d°
——— de Renard pav 100.	8	0 80. d°
Plomb. pav fother de 30. Q.aux	8	0. 05 le Q. et d.
Poil de Lapin pav 100 livres	4	0 88. d°
——— De chevre ou de chevreau pav 100 livres	4	0 88 d°
——— de Queue de Bœuf ou de Vache pav 112 livres	½	0 10. d°
Point de fil pav grande grosse	½	0 05. p. Grosse
Poisson Harengs pav charge	6.	0 60 p charge ou tonneau
——— Stockfish de toute espece pav charge	6	0 60. d°
Résine par tonneau	6	0 60. d°
Riz par 112 livres	1.	0 20 p. Q. d°
Safran pav livre	1	22. d°
Salpêtre pav 112 livres	2	0. 20. d°
Savon dur pav 112 livres	2	0 20 d°
——— de Castille par Baril	3	2. 40 p tonneau
Sel pav 180. Boisseaux de 84.ª	2	0 20. le Q.
Soie rayée de toute espece pav 16. onces	1	0 22 la liv. d°
——— Paquet de Cocon le 100. de 21. onces la livre	4	0 72 le Q. d°
——— Anglaise torse pav 16. onces	1	0 22 d°
Soufre pav 112 livres	1	0 20 d°
Suif pav 112 livres	1	0 20. d°
Sumac pav 112. livres	2	0 40. d°
Tabac d'Espagne pav 100. livres	2 .	3. 28 d°
de toute autre espece pav 100. livres	6.	1. 32 d°
Taffetas d'une aune de large pav 12. verges	2	0 20 p 11. metres
——— de Soie, large pav 12 verges	4	0 40 d°
——— ——— Etroit pav 12. verges	2	0 20 d°
Tapisserie de poil pav 100. aunes flamandes	4	0 40 par 114 metres

Droits d'Emballage	Livres sterlings	Valeur en poids et monnoies de France
Tapisserie		
____ de laine pav 100. aunes flamandes	" 9	o 90. p. 114 metres
____ de Gaddas ___ Ib	1. .	1. 20. d°
____ de Soie ____ Ib	" 2	o 20. d°
Terre rouge pav 112 livres	" " ¼	o 05. le q. d.t
Toile calico pav pièce	" " ½	o 05 la pièce
____ Batiste pav 2 demi pièces de 13. au	" 1 ½	o 15 les 24 metres
____ Linge de table damassé de toute espece p 12 v erg.	" 2.	o 20 p. 11. metres
____ Serviettes & nappes Ib	" 1	o. 10. d°
____ Linge de table ouvré, toute espece p 12 v erg	" 1	o 10. d°
____ Serviettes & Nappes, toute espece p 12 v erg	" " ½	o 05. d°
____ Linons pav pièce de 13. au	" 1 ½	o 15 p 12 metres.
____ appelée de Brabant, d'Embden, de flandres de frize, de Gand, d'hollande, Singhams Overissels par 30. aunes	" 2	o. 20 p 27. ½ metres
____ Canevas de france et de Normandie p 120 au	" 3	o 30 p 137. metres
____ Canevas d'hollande, de hesse, de vitry Ib	" 3	o 30. d°
____ Coupons de toile pav manne	" 2.	o 20 p manne
Vinaigre pav tonneau	" 2 ½	o 07 le muid des.
Vins de france pav tonne	" 8.	o 23. d°
____ Muscat et vins du levant pav pipe	" 6.	o 34. d°
____ d'Espagne et des Canaries, de Madère		
____ de Romneys, et d'hullocks pav pipe	" 6.	o 34. d°
Velours anglais pav pièce simple	" 1.	o 10. p pièce
____ ____ Double	" 2	o 20. d°

Toutes les marchandises dont il n'a pas été fait mention dans le tarif précédent payent pour les droits d'Emballage un denier pour livre de leur valeur, suivant leur estimation dans le dernier Reglement de sa Majesté & toutes celles qui n'y sont pas evaluées payent ce droit

d'après leur valeur réelle; On doit un Shelling pour l'enregistrement de chaque déclaration à la Sortie; les étrangers payeront suivant l'ancien usage; les porteurs travaillant à emballer leurs marchandises, ainsi que les employés du Bureau des emballages, pour les transports par eau, comme ils ont fait pendant les dix dernières années

Droits de Bailliage à la Sortie

pour la Garde des marchandises que l'on veut exporter au delà des Mers

---

Droits de Bailliage	Livres Sterlings	Valeur en Sols et monoies de France
Bierre pav tonneau	" 4	0 40. p. tonneau
Bois de toute espèce pav 112 livres	" 2	0 40 le 2.at d.at
Cannevas pav 120 aunes	" 2	0 20. les 137. mètres
Charbons pav Chaldron	" 1.	0. 10. les 108. boiss.x
Cire pav 112 livres	" 2	0 40 le 2. d.at de paris
Draps Draperie Savoie		
——— Large pav pièce	" 1 ½	0 15 pav pièce
——— de Kent de toute espèce pav pièce	" ½	0 05. 3d
——— Eternelle pav pièce	" ½	0 05. 3d
——— Etoffe pav pièce Simple	" ½	0 05. 3d
——— " pav pièce Double	" 1.	0 10. 3d
Spicerie, Savoie, Giroffle, Macis, muscade,		

Droits de Bailliage	livres sterlings	Valeur en poids et monnoies de France
Epicerie		
Cannelle pav 100. livres	6	1. 32. le 2.al
——— Poivre ou Gingembre pav 100 livres	2	0 44. id.
——— Raisins pav piece ou cabas	½	0 05 p. cabas
——— Raisins Sechés au Soleil pav 112 livres	1.	0 20 le 2.
Etain pav 112 livres	2	0 40. id.
Etoffes Voyez draperie		
Fer non travaillé pav tonneau	6	0 60. p. tonneau
——— Travaillé pav 112 livres	1	0 20 le 2.al
Fourrures Voyez Peaux		
Futaine faite en Angleterre pav 15. Verge	½	0 05. p. 13. ¾ mètre
Lamproies pav 1000.	½	0 05. les 1000
Lin et chanvre pav 112 livres	1.	0 20 le 2.al
Peaux et Fourrures savoir		
——— de Bievre pav 100.	6.	1. 80 p 100 p.x
——— de Blaireau d°	6	0 60. d°
——— de Brebis ou d'agneau Pav 120.	2	0 17. d°
——— de Chafouin pav 40.	1	0 25 d°
——— de Chat pav 100.	2	0 20. d°
——— d'Ecureuil pav 1000.	1	0 01. d°
——— de Lapin noir pav 120	2	0 17 d°
——— de Loutre pav 100.	6	0 60 d°
——— de Renard pav 100.	6	0 60. d°
——— de Veau pav 100.	2	0 20. d°
——— de Bête morte de maladie pav 120.	2	0 17. d°
Plomb pav fothes de 30. Q.aux.	6	0 04 le 2.al
Safran pav livre	½	0 11. la livre d.cette
Salpêtre pav 112 livres	1.	0 20. le 2.al

Droits de Bailliage	Livres Sterlings	Valeur en poids et monoier de France
Sel — pav 180 Boisseaux	" 2	o 20 les 79. q.aux d.x
Soie écrue ou tosse pav 16. onces	" " 1/4	o 05 1/2 la liv. d.te
Teintures Savoir Cochenille pav 100 liv.	1. "	2. 64 les q.at d.at
——— Indigo pav 100. Livres	" 4	o 88. d°
——— Bois de toute espèce pav 112 livres	" 1	o 20. d°
Toile Voyez Canevas		
Les autres marchandises liquides ou Sèches qui ne sont pas taxées dans cette Table payent les Droits de Bailliage à la Sortie suivant leur volume Savoir		
Sous 1 gros Ballot contenant de 15 à 20 pièces de drap ou autres marchandises dans cette proportion	1. 6.	1. 80. p. Ballot
Sous 1 Ballot d'environ 10 à 12 pièces de draps 12 à 14 pièces de flanelle, ou dans la même proportion de toiles de frise coton ou autres Marchandises	1 "	1. 20 p. Ballot
——— Contenant 3 ou 4 pièces de draps 4 ou 5 de flanelle ou d'autres marchandises dans la même proportion	" 6	o. 60. d°
——— Une grande manne ou grand panier	" 8	o 80 p manne
——— Une petite manne ou petit panier de 300. livres ou au dessous	" 4	o 29 les 2. d.at
——— Un panier ou un coffre de 200. livres ou au dessous	" 3	o 30. d°
——— Une pipe	" 8	o 80
——— Un muid	" 4	o 40.
——— Un Baril	" 2	o 20.
——— Un quart de Baril	" 1	o 10.
——— Une cave propre à contenir les M.ies Sèches	" 8	o 80.

Droit de Baitliage	Livres sterlings	Valeur en poids & monnoie de France
Coile		
Une cuve pour les liquides	4	o 40. le 2.me d°
Une balle	6	o 60. d°
Une grande caisse	8	o 80. d°
Une petite caisse de 3 quint.x ou au dessous	4	o 40. 1/2 d°
Une petite boîte	2	o 10. d°
Un grand coffre	6	o 60. d°
Une petite malle de 2 quintaux et au dessous	3	o 30 p.2. d.e
Un sac	4	o. 40. d°

Droits De Portage

Tarif des droits dus aux Emballeurs & aux Bateliers pour embarquer et débarquer les Marchandises des Etrangers.

Droits de Portage	Livres Sterlings		Valeur en poids & monnoie de france
Pour une pipe de 126. gallons de raisins de corinthe	1.	4	1. 60 p ½ tonneau
——— Une demi pipe de raisins	"	8	0 80 p ¼ d°
——— Un quart	"	4	0 40 p ⅛ d°
——— Un Sac de raisins de corinthe	"	4	0 40 p. Sac.
——— Une piece de raisins le tonneau	1.	8	1. 80. p tonneau
——— Un Baril	"	4	1 40 p Baril
——— Toute espèce de poinçon	"	6.	0 60.
——— Un Baril de figues		2	0 46 p maid de
——— Du bois du brésil ou de teinture p tonneau	1.	8	2. " p tonneau
——— Le sef par tonneau	1.	2	1. 40. d°
——— La coupe rose le tonneau	1.	2	1. 40 d°
——— Les huiles vins ou vinaigres p tonneau	1	2	1 40 d°
——— Le Canvze et le lin par charge	1.	8	2. " la charge
——— Des Etoupes le Quintal	"	2	0 40 le 2. d. nt

Droits de Portage	Livres Sterlings	Valeur en poids & monoies de France
Pour un grand Sac d'étouppes	8	0. 80. le 2.d p.d
——— Un petit Sac d'étouppes	4	0 80.
——— Un grand Sac de Boublon	8	0 80.
——— Un petit Sac de Boublon	4	0. 40
——— Un Ballot, Balle, panier ou manne p.r pièce	8	0 80
——— Une grande Caisse	8	0 80
——— Une petite Caisse	4	0 40
——— Pour toutes les Boëtes, Barils ou Balles pas pièce	4	0. 40.
——— Une Balle de garance	8	0 80
——— ——— de Gingembre ou de Sumac de 4 quintaux	8	0 80 p.r 2.d
——— Une Barre d'acier	1	0. 10.
——— Une cuve de potasse	8	0 80.
——— Une charge de cendres p.r faire du Savon	1.	1. 20 p charge
——— Une charge de poix ou de goudron	1.	1. 20. d.°
——— Une charge de poisson	1.	1 20 d.°
——— Les lambris de Boiserie pas 120.	6	6. 0 p 120.
——— Les Douves de futailles pas 120.	6	0. 60. d.°
——— Les planches de Sapin pas 120.	1 4	1. 60. d.°
——— Un grand mat	5.	6
——— Un moyen mat	2 6	3.
——— Un petit mat	1. 3	1. 50.
——— Les grandes poutres pas 120.	5	6. p 120
——— De moyennes poutres pas 120.	2 6	3. d.°
——— De petites poutres pas 120.	1 3	1. 50 d.°
——— Une meule de moulin	5	6.
——— Une pierre d'une Verge	3	0 30
——— Une meule à aiguiser	1	1. 20.
——— Une pierre pour les tombeaux	8	0. 80
——— Une meule pour les Moulins à bras p.r charge	1.	1 20 p charge

Droits de Postage	Livres sterlings		Valeur en poids & monnoies de France
Pour les pierres d'Emeri pau tonneau	1	2	1. 40 p. tonneau
——— Dix quintaux de fromage de Hollande	1	.	o 24 le 2. d.t
——— Un Tonneau de résine	1	2	1. 40 p tonneau
——— Un Tonneau de Pastel	1	2	1 40. d°
——— Une Caisse de Sucre	.	6	o 60. p Caisse
——— Des demi lambris p. 120	2	6	3. " p 120
——— Des cuirs crus p 100	5.	,	6 . les 100
——— Des mats de navire p 120	.	6.	" 60. p 120.
——— Des petits mats de navire p. 120.	"	4	o 04 p. 120
——— Des bouts de mats p 120.	.	9	o 90. d°
——— Un Cheval entier Hongre ou Jument	2.	6.	3 .
——— Un tonneau d'alun	1	8	2 " p Tonneau
——— 112 livres de Bruyères pour les Brosses	.	1	o 20 le 2. d.t
——— Une douzaine de pots de fer	.	3	o 30. la douz.e
——— Les anneaux de métal pau anneau	"	½	o 05 la pièce
——— Planches pour les fonds de tonneau p 1000.	2	6.	3 . les 1000
——— Le Vin du Rhin pau Axme (tonneau)	"	6	o 60 p Tonneau
——— Les Meules pau 100.	3	6.	3. . les 100.
——— Une douzaine de Couteilles d'osier	"	½	o 05. la douz.e
——— 100. Pots de pierre	"	1	o 10. les 100.
——— Le Poisson pau 100. mis à terre	"	3	o. 03 d°
——— Un Baril de Saumon	"	2	o 20 le Baril
——— Un Baril d'anguilles	.	2	o 20. d°
——— Une Botte d'osier pour la Vannerie	"	½	o 05 pau Botte
——— Un tonneau de liége	1.	8	2 " p. Tonneau
——— Un millier d'os de bœuf	1	.	1. 20 le millier
——— ——— de bout de cornes	"	6	o. 60. d°
——— ——— d'os de Jambes	1.	.	1. 20 d°
——— Une tonne de soufre	1	3	1. 30. pau tonneau
——— Un Sothez de plomb	1	2	o. 09 le 2. d.t
——— Bourg pour les tours des cribles p charge	1	"	1. 20 pau charge

Droits de Postage

		livres Sterling.		Valeur en poids & monoie de France
	Pour une charge de Jonc		8.	0. 80.
	100. Rames de papier	1		1 20 le 100 rames
	Un Baril de Goudron		2	0. 30.
	Un Baril de morue Seche		2	0 30.
	Une Caque d'Esturgeon		½	0 05.
	Plaque de fer pour les Cheminées par pièce		1.	0 10 la pièce
	Un cent pesants de dents d'Elephant		1	0 22 le 2.d
	La Vaisselle de Cuivre et de fer par pièce		½	0 05 la pièce
	100. Petits Barils de verre	1		1. 20.
	Une douzaine de Balance		1	0 10 la douz.e
	100. Rames	2.	6	3 "
	20. Cannes à Sucre		4	" 40.
	Un Baril de cendrée de plomb		4	" 40
	Un Caques de canne (roseau)		1	" 10.
	Une Cage de Caille		4	" 40
	Une Cage de faisan		4	" 40
	Une Cage de faucon		4	" 40
	Un Vireveau de Cable		4	" 40
	Un quart de Baril de cendrée de plomb		2	" 20.

Toutes les marchandises dont il n'a pas été fait mention dans ce Tarif payent le droit de postage comme celles de même espèce et du même poids qui sont taxées Ici.

Pour faciliter et simplifier la perception des droits de Bouage, Emballage &c. Le Maire et la commune, ou leurs officiers ou envoyés, peuvent par tous les moyens permis, sommer les personnes soupçonnées de frauder ou receler de prêter serment sur le St. Evangile.

N. B. La Ville de Londres est également autorisée à surveiller les mesures, les nombres et les poids de toutes

les marchandises des Etrangers ou des naturalisés, entrant dans la Ville, ou en sortant par terre comme par eau et à surveiller aussi le transport à bord des rivières de la Tamise aux magasins des marchands et de ces magasins à la rivière /

Notice

sur les

Loix sur l'Importation

Notes
Sur la Loix sur l'Importation

1.er Acajou Bois d.'

Ces droits se perçoivent également lorsque le bois d'acajou est importé des Etats-unis dans des Vaisseaux construits anglais; mais s'il l'est dans des Vaisseaux Américains il faut payer en outre pour droit de balance par tonneau 10. sh 4.d 16/20. (12.r 10.s)

---

2. Aldernay. (Isle de)

Les marchandises & productions du sol ou des manufactures d'alderney, Guernesey, Jersey & Sark peuvent être importées dans la grande Bretagne par les habitans de ces Isles avec un certificat du Gouverneur, sans payer de droits Acte de l'an 5. du regne de George I. ch. 4. mais elles sont sujetes aux droits intérieurs d'accise comme les marchandises anglaises. Le sel cependant est prohibé Acte de l'an 58. de George III. ch 89. Voyez la Note Sur le Sel. Voyez aussi droit de convoy pour les éxemptions qui en sont accordées sur les importations de Alderney, Guernesey, Jersey, Sark & d'Man.

---

3. Allemagne

Il y a certains articles dont l'importation est prohibée de l'Allemagne et des Pays bas, ils sont désignés dans la Seconde regle d'importation au mot *Europe*. la prohibition en est également marquée a chacun d'eux dans le tarif.

---

4. Amérique

Les Réglemens sur l'importation des marchandises d'Amérique en général, se trouveront à la note du mot *Asie*. Pour celles des Etats unis *Voyez la note Suivante*. C'est ici cependant le lieu de remarquer que par l'acte de années 39 & 40. de George III: ch. 54 qui doit continuer jusqu'au 29. 7.bre 1801, Sa M.té dans son Conseil, peut permettre à tous sujets anglais d'importer pour son propre compte ou pour celui d'un sujet d'un Etat ami, de quelque pays de l'amérique que ce soit appartenant à une Puissance étrangère de l'Europe, toute marchandise manufacturée ou non (pourvu que l'usage n'en soit pas prohibé dans ce Royaume) dans des

Amérique

Vaisseaux appartenant à un Etat ami, en les soumettant toutefois aux mêmes droits & règlemens que les Vaisseaux construits en Angleterre: c'est pourquoi les sucre et café importés par suite de cet acte doivent être mis en entrepôt pour être réembarqués. Il est décidé cependant qu'aucune permission de ce genre ne sera accordée qu'à ceux qui auront exporté ou se seront engagés sous caution, d'exporter de ce Royaume pour les possessions en Amérique de la même puissance, des marchandises ou objets de luxe en dans la proportion de la valeur des marchandises importées qui sera reglée par le conseil.

---

5. Amérique (Etats d')

L'acte de l'an 37. de George III. ch. 97. rendu pour mettre à éxécution le traité de commerce, a assujetti les Vaisseaux américains à certains règlemens d'import. et d'exportation et mis sur leurs Cargaisons différens droits détaillés à chaque art.e dans le tarif. Voici les dispositions principales de cet acte

1.° Les marchandises de toutes espèces, produit du sol ou des manufact.es des Etats unis dont l'importation des pays étrangers n'est pas prohibée, peuvent entrer, dans des Vaisseaux construits anglais navigants suivant les Loix, ou dans des Vaisseaux construits américains ou bâtimens de prise capturés par des Sujets américains condamnés régulierement et possedés par eux, pourvu que le Capitaine et les trois quarts de l'Equipage soyent du même pays, en payant les droits suivans:

2.° Toute marchandise de cette espèce (excepté celles qui sont nommément rapportées ci après) peuvent entrer en payant les droits les plus foibles auxquels elles sont sujettes lors de leur importation de l'étranger sur des Vaisseaux anglais en de plus le droit de la balance du commerce, si elles arrivent sur des Vaisseaux américains

3.° Le fer en saumon et en barre, la poix, la résine, la thérébentine, le Goudron, la potasse, la soude, le bois d'acajou, les mats, Verques, bois propres en bois de construction et toute marchandise manufacturée dont l'importation de l'Etranger est permise, sont admises à l'entrée en payant les droits de douane et d'accise auxquels elles sont tenues lors de leur importation dans des Vaisseaux anglais avec certificat qu'elles viennent des colonies anglaises d'Amérique, et en payant de plus le droit de balance si elles sont venues sur des Vaisseaux Américains.

4.° Les droits d'entrée sur le froment, la farine ou fleur de froment, le seigle

l'orge, la bierre, l'avoine, la farine d'avoine, les pois, les féves, le bled de Turquie et le maïs doivent être reglés suivant les prix du port où ils arrivent, comme il est dit à chacun de ces articles

5.° L'huile de poisson, l'huile, les fanons et le blanc de baleine payent les mêmes droits que ceux sur l'importation dans des Vaisseaux anglais, des pays non sujets de la grande Bretagne et de plus le droit de balance sur des Vaisseaux américains.

6.° Le Tabac payera les mêmes droits de douane et d'accise que s'il étoit importé par des Sujets anglais des Etablissemens anglais d'Amérique et le tabac en poudre le même droit que celui des manufactures d'Europe, importé d'Europe, l'un et l'autre payeront en outre le droit de balance s'ils sont apportés sur des Vaisseaux américains

7.° Le riz importé peut être entreposé à 8.^{ch} 1/16. (8 sterlings) par Quintal en donnant caution de payer le surplus des droits dans l'espace de 18. mois comme il sera plus amplement expliqué au mot *Riz*

8.° On allouera pour les marchandises américaines, lors de leur export.^{n} les mêmes Drawbacks que pour celles de même nature exportées à l'étranger et lors de l'exportation de marchandises pour les Etats-unis, les mêmes primes et drawbacks que pour les colonies anglaises

9.° Les Drawbacks sur les chanvres et le fer de l'étranger exportés aux colonies anglaises ou aux Etats unis sont les mêmes que pour les autres pays étrangers.

10.° Les droits de balance dus sur les marchandises américaines venus dans des Vaisseaux des Etats-unis (et qui sont additionnels aux droits payables lors de leur importation dans des Vaisseaux anglais) sont ainsi fixés. Savoir: Sur le fer en saumon et en barre, la potasse et la soude, 10 p.^{c} des droits de douane dus à leur importation des colonies anglaises d'Amérique sans certificat: Sur la poix, la résine, la thérebentine, le goudron, les mats, les vergues, les beaupré et marchandises non manufacturées (excepté les bois, les douves et le tabac) 10 p.^{c} des droits d'entrée payables à leur importation des Colonies anglaises d'Amérique; Sur tous les bois non travaillés, 10 p.^{c} des droits d'entrée dus lorsqu'ils arrivent d'Europe dans des Vaisseaux anglais, Sur l'huile de poisson, l'huile, les fanons et le blanc de baleine 10 p.^{c} des droits d'entrée dus lors de leur importation des Pays indépendans de la grande Bretagne. Sur le tabac en feuilles 1 sh 6 d (1.^{ch} 16.^{c} de France) par 100.^{lb} pezant et sur toutes les autres marchandises Américaines 10 p.^{c} des droits qu'elles doivent lors de leur importation

Amérique Etats d'

des Etats unis, dans des Vaisseaux construits anglais. Ces droits de balance doivent être calculés d'après les différens droits d'entrée, tels qu'ils étaient avant l'acte de l'an 37. de George III. ch. 15. & c'est pourquoi les nouveaux ne peuvent servir à les évaluer.

11.° Un droit de 2 sh. (2.ᵗ 8.ᵈ) par tonneau sera percu sur les vaisseaux des Etats-unis arrivans dans quelque port de la Grande Bretagne que ce soit, après le 5. Janvier 1798.

---

6. Amidon.

L'Amidon ne peut être importé en paquets au dessous de 224 ℔ poids net le droit ci-dessus sur l'amidon a été réduit par l'art. 41. George III. ch. 19. jusqu'au 1.ᵉʳ 8.ᵇʳᵉ 1801. à 3.ᵈ 1/4 (6.ᶜ 6.ᵈ de France) par livre avoir du poids.

---

7. Anacarde cachou.

Les noix de cachou qui croissent dans les Indes occidentales, payent le droit de balance comme marchandises non énoncées.

---

8. Anneaux.

Les anneaux de cuivre ou de laiton doré et les anneaux pour rideaux (qui ne viennent par des fabriques de France ou d'Hollande *Voyez ces mots*) ne sont pas importables pour le commerce; *Voyez chenets.*

---

9. Annotto.

Plante pour les Teinturiers. L'annotto, l'archelia ou autres art.ᵉˢ ci après énoncés dans le tarif ou renvoyés à celui-ci, servant pour la teinture, sont admis francs de ce droit, s'ils sont légalement importés 8. George 1.ᵉʳ chap. 15. § 10. mais ils payent le droit de convoi.

---

10. Argent & Or.

L'argent & l'or monnoyé ou en lingots peuvent être importés même dans déclaration, dans quelques Vaisseaux ou de quelque endroit que ce soit en exemption de droits. 12. Charles II. ch. 18. il ne paye par non plus de droit de convoi. 38. George III. ch. 76.

---

11. Armes

Les armes, les munitions, la poudre à canon et les Ustenciles de guerre ne peuvent entrer comme marchandise dans la permission de Sa Majesté, sous peine d'une amende triple de leur valeur. 1 Jacques II. ch. 8. Les épées de luxe ne sont pas comprises dans cette prohibition.

---

12. Asie

Les Réglemens généraux sur l'importation des marchandises d'Asie, d'Afrique & d'Amérique, qui ne proviennent pas des colonies anglaises, sont extrêmement courts: mais les exceptions en sont très nombreuses. La loi générale de navigation est que les marchandises de toute espèce de ces pays ne sont importées que dans des Vaisseaux construits anglais ou dans des Vaisseaux anglais possédés par des sujets anglais, naviguans suivant les loix et venant du lieu de production croissance ou manufacture, ou des ports d'où on les exporte habituellement. 12 Charles II. ch. 18. et quelles sont prohibées, si elles sont manufacturées dans les pays étrangers, à moins que ce ne soit dans le lieu de leur origine, sous peine de confiscation d'elles & du Vaisseau. 19. George III. ch. 48. cette regle générale est cependant adoucie en faveur de plusieurs art.es pour l'importation desquels on peut trouver les réglemens particuliers à leurs noms respectifs, dans le tarif. tels, par exemple, que, huile de macis, Gomme du Sénégal, Cochenille, diamans &c elle est également modifiée par rapport à certains art.es de places particulières comme on peut voir aux mots *Etats-unis, Açores, Canaries, Indes orientales, Madère, Maroc, Perse, Portugal, Echelles du Levant, Quebec et Turquie*. ces éxemptions n'ayant lieu qu'en faveur de différentes villes et marchandises, il suffit de consulter leurs noms et celui des colonies anglaises, qu'on y a ajouté, afin d'avoir une parfaite connoissance des loix maritimes qui établissent les rapports commerciaux de la grande Bretagne avec l'Asie, l'Afrique & l'Amérique.

---

13. Autruche (Duvet de)

On remet le tiers du droit pour les tuyaux de plumes d'Autruche non préparées.

---

14. Baleine (Côte de)

Les Baleines coupées ne peuvent être importées, si ce n'est les fanons seulement.

261

15. Baleine Faons de

Quant aux Loix sur les libres entrées, Voyez la note Huile de Baleine.

16. Basin

Les Drawbacks sur ce droit sont accordés pendant le cours d'une année après leur entier payement, si les marchandises ont été imprimées, peintes, tachetées ou teintes dans ce Royaume. 29. George III. ch. 29.

17. Batistes

Par l'acte 37. George III. ch. 72. continué jusqu'au 25. mars 1800. (Et il ne paraît pas dans le fait avoir été prorogé au delà) les batistes en linons français sont prohibés, mais peuvent être entreposés pour la réexportation qui n'est permise que du Port de Londres en bâtimens de Vaisseaux de 100. Tonneaux au plus. Elles ne sont importables qu'en balles, caisses ou boëtes couvertes de toille d'emballage ou de canevas contenant 100. pièces ou 200. demi-pièces dans des bâtimens d'au moins 60. tonneaux construits anglais et naviguant suivant les Loix, et après avoir obtenu la permission du Commissaire des Douanes qui doit être délivrée sur une simple demande et sans rétribution. 32. George II. ch. 32 & 7 George III. ch. 43. A leur exportation pour les colonies anglaises d'Amérique, elles sont sujettes à un droit de sortie Voyez les exportations. mais par acte 5. George III. ch 39. aucuns ne peuvent être exportés à l'Isle de man.

18. Bêtes à cornes.

Les Bêtes à corne, cochons et moutons ou la Viande de bœuf et de porc (excepté le Jambon) à moins que ce ne soit pour l'usage des Vaisseaux & Et excepté aussi 600. têtes de bétail venant annuellement de l'Isle de Man à Chester sont prohibés sous peine de confiscation du Vaisseau & de la saisie des marchandises 18. charles II. ch. 2. 20. ch. II. ch. 7. 32 charles II. ch. 5. Guillet marie ch. 2 Voyez cependant quant aux admissions temporaires qui en sont permises, Vers les Provisions.

19. Blanc de Baleine, fin.

Quant aux reglemens sur les libres entrées, Voyez Huile de baleine.

20. Bled ou Grain.

Voyez les droits respectifs qu'ils doivent payer aux mots Orge, Froment & mais tous les bleds ou grains sont exempts du droit de convoi. Quant aux primes sur

Bled ou Grain

l'importation du bled, Voyez ci après le chap. des Primes. Il ne peut être importé que sur des Vaisseaux construits anglais, ou sur des Vaisseaux anglais possédés par des sujets de ce Royaume, ou sur des Vaisseaux construits, soit dans le pays dont il est le produit, soit dans les Etats dépendans du même Souverain, soit enfin dans les ports d'où s'en fait ordinairement l'exportation. Tous ces bâtimens doivent naviguer légalement, autrement eux & leurs marchandises seraient confisqués 5. 12 Charles II. ch. 18 & 27. George III ch. 19. Par un acte 31 George III. ch 30 § 19. le froment, la fleur ou farine de froment le seigle, les pois, les féves, l'orge, la bierre, l'avoine et farine d'avoine, les bleds de turquie & maïs, peuvent être importés dans les lieux où il se trouve un Receveur des Douanes ou dans tout autre approuvés par le Conseil de Sa Majesté pour être emmagazinés sous la double clef du Roy et des Propriétaires & aux dépens de ces derniers, sous la surveillance des Commissaires de la Douane et sans qu'il soit besoin de déposer aucune somme, avec la liberté de les vanner, retourner et d'en prendre tous les soins nécessaires, en présence d'un officier des douanes. Si on les retire pour la consommation de l'intérieur, il faut payer le droit auquel cette sorte de grains est sujette, lors de son entrée dans ce Port de quelque pays étranger et en outre le plus fort des deux plus bas droits payables pour la même espèce de grains. Le mesurage doit s'en faire hors du mag.in Si on retire les bleds pour la réexportation, ou pour le cabotage (ce qui est permis par l'art.e susdit § 19. on est tenu de donner des sûretés pour leur vraie réexportation ou pour leur débarquement dans le port pour lequel on les expédie. La seule mesure que l'on puisse employer est le boisseau de Westminster, dont 8 font un quartier

21. Bled moulu

Les bleds moulus (excepté la farine de froment et celle d'avoine) sont prohibés sous peine de confiscation d'eux et du Vaisseau 31. George II. ch. 30. § 15.

22. Bois

Les différentes espèces de bois manufacturé ou non, ainsi que les droits & Drawbacks qui les concernent se trouveront à leurs noms respectifs dans le tarif tels que Bar d'ancre, Poutres, chevrons, les planches et madriers de sapin ne peuvent être importés des Pays bas, mais les bois, planches, mats et madriers de sapin de l'allem.gne peuvent être importés de tous les ports allemands par des sujets anglais sur des Vaisseaux construits anglais, naviguant suivant les Lois 13. et 14 Charles II. ch. 11. et 6. George 1.er ch. 15 et par l'acte 33. George III. ch. 3. les sapins planches & madriers de ce bois peuvent être importés dans des Vaisseaux construits

Bois.

-anglais, possédés et navigant d'une maniere conforme aux Loix, de Hambourg d'altona, de Bremen et de Gluckstad, jusqu'au 1.er août 1802. les mats, madriers et planches sont importables de tout autre Pays dans des Vaisseaux construits anglais possédés par des Sujets de la grande Bretagne, ou dans des Vaisseaux construits soit dans le Pays qui les a produit, soit dans quelqu'autre contrée de l'Europe dépendante du même Souverain, soit enfin dans le port d'où s'en fait habituellement l'exportation. Tous ces bâtimens doivent navigueo également sans quoi ils seraient confisqués, ainsi que leurs cargaisons 12. Charles II. ch. 18 & 27 George III. ch. 19.

23 Bois d'Amérique.

Par l'acte 8 George 1.er ch. 12 (continué par des actes subséquens jusqu'au 29. 7.bre 1802. et de la jusqu'à la fin de la session suivante du Parlement) toute espèce de bois, planches ou madriers quelconques travaillés ou non, et toute espèce de bois appelés gros meubles, tels que ais de sapin, poutres de différentes dimensions, planches de baril, douves à futailles et à Tonneaux, planches de bois blanc pour les cordonniers, Barres de bois pour mats et coupler, bois courbes, Cherrons, merrain, bois d'ébène, fonds de tonneaux, muids en baril, cercles pour les tonneliers, Tamers, fonds de pipes, de muids et de quarteaux, bois marqueté en poli, petites barres, planches de chêne en boiserie, production de quelqu'une des Colonies anglaises d'amérique (excepté les mats et Verguers) peuvent être importés directement de ces Pays par quelque personne et dans quelques Vaiss.x que ce soit, pourvû qu'ils ayent la liberté de commercer avec ces Colonies et qu'ils navigueni conformément aux Loix sans payer aucuns droits par l'acte 2. George III. Chap. 41. (rendu pour eclaircir l'acte précedent) la liberté de l'importation se trouve encore étendue; Car il y est dit que toute espèce de bois non manufacturé provenant de l'Amérique (excepté les mats Verguers en beaupré) pourra être importée en Angleterre par quelques personnes et de quelques contrées de l'Amérique que ce soit, dans des Vaisseaux anglais navigant suivant les Loix sans payer de Droits, si ces bois sont régulierement déclarés en mis à terre; autrement ils doivent payer les droits. Le bois de vie est expressément compris dans cette Liberté d'importation 1.er George II. Stat. 2 ch. 17. §. 8. tant que la mesure du droit de convoi sera en vigueur, les art.es cy dessus y seront assujetis Voyez Droit de convoi. Les droits de balance payables sur l'importation dans des Vaisseaux américains se trouveront aux différentes

espèces de bois Voyez aussi l'art. Etats unis de l'Amérique.

24. Bois de fer.

Par acte 36. George III. ch. 113. le bois de fer peut être importé des Colonies anglaises d'Amérique dans des vaisseaux anglais, naviguant suivant les loix, en exemption de tous droits, excepté celui de convoi de 3 p.c de la valeur.

25. Boucles.

Les Boucles, boucles de souliers et autres art.es renvoyés à celui ci, pourvu qu'ils ne tombent pas dans la classe de Quincaillerie Française et Hollandaise, coutellerie verrerie, mercerie, acier, cuivre ou airain, Sellerie, Porcelaine, Fayance, Poterie, meubles ouvrages autour, étoffes de laine qui tous sont admis 27. George III. ch 13. Voyez France & Hollande ne peuvent être importés pour être vendus par les étrangers seulement, sous peine de confiscation ou de payement de la valeur 1. Richard III ch. 12.

26. Bourses.

Les bourses ne peuvent être importées pour le Commerce et toutes les marchand.es du Bourdier ne peuvent l'être par des Etrangers. Voyez Boucles.

27. Bouteilles.

Voyez France & Hollande. le seul droit additionnel de 15 1/2 par cent de la Valeur, paraît limité à la durée du traité de commerce avec la France.

28. Boutons Etrangers.

Les boutons étrangers, soit de fil ou de soye et tous autres boutons étrangers (excepté ceux de fabrique Française et Hollandaise Voyez France et Hollande) sont prohibés sous peine de confiscation et de 100 £ St. (2400.ℳ) d'amende 13. & 14 ch.s II. ch. 13 & 4. Guillaume et Marie ch. 10.

29. Broderie Etrangère.

Les Broderies en rangers étrangères de soye ou de fil ne peuvent être ni importées ni employées sous peine de confiscation et de 100 £ St. d'amende. 13. & 14 Charles II. ch. 8. Voyez également fils d'or & d'argent.

30. Bugle. grande.

5. George III. ch. 30. quelque Bugle (herbe) peuvent être importée en payant les plus foibles droits, et entreposées et sont sujettes lors de leur sortie aux mêmes reglemens que les marchandises de la Compagnie des Indes orientales dont l'usage est prohibé en Angleterre. Si elles ne sont pas réexportées ou que tous les droits n'en soyent pas payés en 5. années, elles seront mises en vente et les frais et droits prélevés, le surplus en sera remis au Proprietaire.

---

31. Cacao, (Noix de)

Les noix de cacao doivent aussi les droits d'accise, elles encourent la confiscation si on les importe dans des balots au dessous de 100.ᵗ pesant 10 George 1.er ch.ᵉ 10 § 26. les noix de cacao peuvent être entreposées lors de leur importation en payant les droits les plus faibles. Le reste doit être acquitté avant qu'elles puissent passer à la consommation de l'Interieur.

32. Si elles sont entreposées pour être réexportées et ne sont pas destinées à la consommation de l'interieur, elles ne payent pas de droit de convoi.

33. (Ecailles ou Gruchuzes de cacao.) Les écailles de noix de cacao importées sans les noix qu'elles renfermaient sont saisissables avec leur emballage. 4 George II. ch 14. § 12.

---

34. Café.

Le café est aussi sujet aux droits d'accise, et confiscable s'il est en balots de moins de 112.ᵗ pez.ᵗ chacun. L'entrepot en est accordé 10. George 1.er ch. 10. § 26. comme pour les noix de cacao 6. George III. ch. § 2. le café anglais peut être importé en exemption de droits dans toutes les colonies anglaises d'amérique pour y être entreposé et en être exporté dans 12. mois soit pour la grande Bretagne ou pour quelqu'autre Colonie anglaise. Le café étranger peut également être importé dans payés de droits, dans quelqu'une de ces colonies pour être entreposé et exporté dans 12. mois 10. Anne ch. 6. § 45. les commissaires des Douanes sont autorisés à permettre de retirer les pierres, la poussiere et les fruits gatés du café emmagazziné, à la demande des interessés.

35. Lorsque le café est entreposé pour la réexportation et qu'on ne l'employe pas à la consommation de l'interieur, il ne paye pas de droit de convoi.

---

36. Calicot.

Aucune piece de calicot de la largeur d'une Verge et un quart ou moins

Calicot.

ne doit avoir plus de dix verges de long et aucune pièce au dessus de cette largeur ne peut être longue de plus de 6. verges. Si quelques unes excédaient ces dimensions, elles seraient taxées suivant le nombre de longueurs de 10. et de 6 verges, quelles contiendraient respectivement et payeraient les droits dans cette proportion pour une plus ou moins grande quantité. 39. George III. ch. 19. Sous la dénomination de calicots blancs sont comprises les marchandises suivantes savoir Bastas, Byrampauts blancs, Callipates, Cassas de Patna, Chotars, Doosotes, Dottes blancs, Draps longs, Dunglas blancs, Emmertes, Gurrahs, Guingans blancs, Humhums Jaconas, Lanowries, Moores, Mammodes, Percales Sictahs, Salampores, Sannos, toiles blanches.

Les calicots, mousselines et autres marchandises ou étoffes faites de fil ou de coton mêlés, ou entièrement de coton, dans le canevas desquels on doit ajouter un tissu d'un ou d'autre sens ou des deux, et dans la totalité ou une partie de la longueur desquels il se trouve une ou plusieurs rayes bleues d'un ou plusieurs fils, sont prohibées sous peine de confiscation et de 10 £ st. d'amende par pièce. 14 George III. ch. 72. § 9.

57. Ces droits sont remboursés, lors de l'exportation de pièces qui auraient été imprimées, tachetées, peintes ou teintes dans ce Royaume, pourvu quelles soyent exportées dans un an après le payement de la totalité des droits. 39. George III. ch. 19.

58. Cannelle.

La Cannelle des colonies anglaises d'Amérique ne paye pas de droits de convoi.

59. Carménie.

24 George III. Session 2. ch. 21. le Poil ou la laine de chevre de Turquie peut être importé sans payer de droits dans un Vaisseau anglais après déclon valable./.

40. Chandelles de Suif.

Les chandelles de toute espèce importées en balots de moins de 224. ℔ pesant sont confiscables.

41. Chanvre.

Le chanvre produit des colonies Anglaises d'Amérique, trempé dans l'eau

Chanvre.

42 brillant et propre, peut entrer dans payer de droits 8. George 1.er ch. 12.

Le chanvre non préparé et autres substances de même nature et pouvant servir au même usage, sont importables en exemption de droits des Pays qui se trouvent dans les limites du commerce exclusif de la compagnie des Indes Orientales en payant toutefois les redevances que cette Comp.ie serait fondée à reclamer, en vertu de quelqu'acte du Parlement 41. George III. ch. 25.

43 Chapeaux.

Les chapeaux ou bonnets de natte ou de paille, ou les nattes en la paille préparée pour les faire, ne peuvent être importés qu'à Londres par paquets de 75. douzaines de chapeaux au moins ou de 224.lb pez.t de matière première, sous peine de confiscation ou d'une amende de même valeur, le vaisseau doit être également saisi s'il n'en part de plus de 50. tonneaux. 10. George III. ch. 40.

44. Chêne (Ecorce de).

12 George III. ch. 60. (Continué pour 7 ans par des actes subséquents depuis le 24 mars 1796. et delà jusqu'à la fin de la session suivante du Parlement) les écorces de chêne peuvent être importées quand elles sont du prix de 10 l.st. ou plus, par charge de 4 T. quintaux d'écorce à écouiller, ou quand l'écorce de chêne en longues lanières est de 2. l.st. 10 sh. (ou 60.s) ou plus par charge contenant 30. Verges de trois écorces d'épaisseur avec deux bords, et une enveloppe; ces prix doivent s'évaluer lorsque la marchandise est rendue dans les magasins de l'acheteur, ou dans les villes de Londres et Westminster ou dix mille à la ronde. Si on importe les écorces de chêne dans un moment où elles sont au dessous de ce prix, on encourt la confiscation & une amende de 20 l.st.

45. ——— Noir (écorce de).

32 George III. ch. 49. L'écorce de chêne noir pour la teinture peut être importée par quelques personnes et de quelque pays que ce soit de l'Europe, dans des vaisseaux construits anglais, possédés et naviguant suivant les loix, mais seulement en tonneaux de 150.l pez.t en payant ce droit, quoique l'écorce de chêne soit à des prix inférieurs à ceux de la Note précédente.

46. ——— Rouge, (écorce de).

L'Ecorce rouge de chêne n'est importable que dans des tonneaux d'au moins 150.l poids net. 32 George III. ch. 49. § 2.

47. ## Chenets.

Les chenets, balles de paume & autres art.es ci-après énoncés dans le tarif en renvoyés à celui ci (pourvû qu'ils ne soyent pas compris dans la dénomination de quincaillerie Francaise ou hollandaise, coutellerie, Verrerie, ouvrages de fer, d'acier, de cuivre ou d'airain, Sellerie, porcelaine, fayance, meubles, ouvrages au tour ou étoffes de laine qui tous sont admis Voyez France et Hollande) ne peuvent être importés pour le commerce, excepté ceux fabriqués en Irlande pris sur mer, ou naufragés Sous peine de confiscation.

---

48. ## Chèvre.

16. George III. ch. 35. (Perpétué par l'acte 31. George III. ch. 43.) les peaux de chèvre non préparées peuvent être importées de quelque port que ce soit, dans des Vaisseaux construits anglais qui naviguent légalement, sans payer d'autre droit que celui de convoi, si elles sont déclarées et débarquées régulierement, autrement elles payent les droits.

49. ## Chevreau (Peaux de)

Les droits sur les peaux de chevreau ont été ainsi réduits 39 & 40 George III. ch. 63.

50. Mais les peaux d'agneau et de chevreau provenant ou importées des Colonies anglaises d'Amérique sont franches.

---

51. ## Chiffons.

Les chiffons, vieux cordages ou vieux filets de pêcheurs, propres seulement à faire du Papier ou du carton peuvent être importés en exemption de droits pourvû qu'ils soyent déclarés et débarqués légalement, autrement ils seraient confisqués, mais ils payent le droit de convoi.

---

52. ## Chocolat Préparé

Le chocolat préparé et le bœurre de cacao sont prohibés sous peine de confiscation et d'une amende double de leur valeur. 10. George 1.er ch. 10.

---

53. ## Cidre.

Le cidre importé de Guernsey, Jersey, Alderney ou Sark avec certificat, est exempt des droits d'entrée. Voyez Alderney.

---

54. Ciseaux.

Les ciseaux (excepté ceux de France et de Hollande) Voyez ces mots, ne peuvent être importés pour le Commerce, Voyez Abenets.

55. Clous de girofle.

Les clous de girofle des colonies anglaises d'amérique ne payent pas le droit de convoi.

56. Cochenille.

La cochenille et l'indigo (13. George I.er ch. 25. & 7 George II. ch. 18) (continué par 36. George III. ch. 40. jusqu'au 29. 7.bre 1802 & jusqu'à la fin de la session suiv.te du Parlement) peuvent être importés de quelque endroit que ce soit dans des Vaisseaux anglais ou amis sans payer d'autres droits que celui de Convoi.

57. Colonies anglaises.

Les Loix maritimes qui règlent l'importation et l'exportation des colonies anglaises, sont rangées sous les 4 chapitres suivans qui pour faciliter l'intelligence de l'ensemble du Système sont divisés en regles et en exceptions.

1.° *Vaisseaux qui ont la faculté de faire le Commerce d'aller et de retour avec les colonies anglaises.*

Aucunes marchandises ne peuvent être importées dans quelqu'une des colonies d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique appartenants à la grande Bretagne ou possédées par elle et ne peuvent également en être exportées que dans des Vaisseaux construits anglais, armés par des Sujets de ce Royaume et dont le Capitaine et les trois quarts de l'Equipage au moins soyent Sujets anglais 7. et 8 Guill.e III. ch. 22

Excepté ainsi qu'il suit par l'acte 27. George III. ch. 27.

Perpétué 32. George III. ch. 37.

Le bois de campêche et de fustel et toutes sortes de bois de teinture, le bois d'acajou, le bois de fer et toutes sortes de bois pour faire des meubles, la laine, le coton, l'indigo, la cochenille, le cacao, les drogues de toutes espèces, les peaux, les cuirs, et le suif, le castor et toutes sortes de fourures, les écailles de tortue, les chevaux, les ânes, les mulets et les bestiaux venus des colonies d'amérique sous la Domination d'une puissance étrangère de l'Europe et tous lingots diamants ou pierres précieuses.

Excepté aussi 33. George III. ch. 50. §. 8. le tabac récolté dans une

Colonies anglaises.

Isle des Indes Occidentales ou sno une partie du continent de l'amérique appartenant à un Etat étranger de l'Europe qui peut être importé de ces endroits, dans les ports de Kingston, Savanah la mer, et Montego-bay en St. Lucie à la Jamaique, ainsi qu'au port antoine de cette Isle 33. George III. ch. 50 à St. George à la grenade, Roseau à la dominique en Nassau dans la nouvelle Providence, de même qu'à St. Jean à Antigue jusqu'au 10 Juillet 1801, 33 George III. ch. 50 et 37 George III. ch. 99. dans le port de Scarborough, à tabago 36. George III. ch. 55. à St. Joseph à la Trinité 37 George III. ch 77. et au port d'Amsterdam dans l'Isle de Curaçao 41. george III ch. 23. sno un vaisseau étranger quelque soit sa capacité pourvu qu'il n'ait pas plus d'un pont et qu'il soit possédé en monté par des sujets d'une puissance étrangère de l'Europe ou possédé et monté par des habitans d'un des pays susdits du continent de l'amérique sous la Domination de quelque Etat Européen, 27. George III. ch. 27. § 2. 30. George III. ch. 29. § 1. & 31. George III. ch. 38. § 7. Le Sucre et le café qui sont également le produit d'une colonie étrangère peuvent être importés à port Nassau, dans la nouvelle providence et dans les autres ports des Isles de Bahama ou des Isles de Bermude qui seroient choisis par le Roy en son conseil en sno l'espèce de vaisseaux que l'on vient de désigner 32. George III. ch. 43. de même que dans quelques unes des Isles appelées Caïques 33. George III. ch. 50. toutes les autres marchandises importées de cette manière sont confiscables, ainsi que le batiment. 27. George III. ch. 27. § 3.

En retour ces vaisseaux peuvent exporter des dits ports aux colonies américaines ci dessus désignées appartenantes à une Puissance Européene les art.es suivans, savoir: du rhum produit de quelqu'Isle anglaise, des negres rapportés dans ces Isles sno des Vaisseaux construits anglais, possédés enregistrés et naviguant conformément aux loix et toute espèce de marchandises qui doivent avoir été importées légalement dans ces Isles, excepté les mats, les Vergues et beaupré, la poix, le goudron, la thérébentine et le tabac et excepté aussi le fer apporté des colonies anglaises d'Amérique 27 George III. ch. 27. § 4 et 31. George III. ch. 38. § 8

On peut ajouter à ces exceptions que par l'acte 28 George III. ch. 6. §. les Vaisseaux des Etats unis d'amérique venant en lest peuvent entrer dans les ports des Isles de Turck dans la vue d'y prendre une cargaison de sel

Colonies anglaises

qu'ils peuvent exporter en payant préalablement un droit de 2 sh 6 d 3.m tournois pau tonneau de la capacité de chaque tonneau

2.o Exportation directe des Colonies Anglaises

Aucuns Sucres, tabacs, Cotons, Indigo, bois de fustet ou autres bois de teinture, pau l'acte *charles 11. ch. 18 § 18.* aucuns riz ou melasses pau l'acte 3 et 4 *anne ch. 5. § 12.* aucunes mines de cuivre pau l'act. *8. George 1.er ch. 18 § 22.* aucuns café, piments, Cacao, fanons de baleine, soye écrue, cuirs ou peaux dorder ou potasse en fer ni aucune espèce de bois nommé gros meuble *4 George 111. ch. 15. § 37 et 38* produits du sol ou des manufactures des Etablissemens anglais en asie en afrique ou en amérique ne peuvent être importés dans quelqu'endroit que ce soit, autre que les colonies anglaises et la grande Bretagne ou pau l'acte 20. *George 111. ch. 29.* l'Irlande.

Sont exceptés les Sucres *12 George 11. ch. 30. et 15 George 11 ch 33. § 5.* cau des sujets anglais sur des vaisseaux construits anglais et possédés pau des sujets de la grande Bretagne qui font voile de ce pays pour les colonies anglaises d'amérique, peuvent y charger du Sucre de leur production et le porter dans d'autres pays étrangers de l'Europe pourvu qu'ils en ayent obtenu la permission des Commissaires de la douane à londres ou à Edimbourg.

Sont également exceptés, le Sucre, les melasses, le café et les noix de cacao, qui, comme le gingembre, le piment et toutes les marchandises qui, en 1788. n'étaient pas prohibées pour les pays étrangers, peuvent être exportés des Isles anglaises des Indes occidentales pour les Etats unis de l'Amérique, mais ni ces marchandises, ni aucune autre, excepté le sel des Isles de Turk, comme il est dit dans la 1.re règle, ne sont exportables que pau des sujets anglais sur des vaisseaux construits anglais possédés et naviguant conformément aux loix *28. George 111. ch. 6. § 3.*

Sont encore exceptés les gros meubles qui pau l'acte *5 George 111. ch. 45 § 22.* peuvent être exportés des Colonies anglaises et transportés a Madère et aux Acores ou dans quelque partie de l'Europe au sud du Cap finistère

Toutes les autres marchandises qui ne sont pas énoncées ci dessus provenant du sol ou des manufactures de quelque Colonie anglaise en Asie, en Afrique ou en amérique peuvent être transportées directement à quelque endroit que ce puisse être.

Excepté les marchandises suivantes, savoir, le houblon qui ne peut être transporté en Irlande S. George II. ch. 9. de même que le rhum et autres liqueurs spiritueuses à l'Isle de Man. S. George III. ch 39. et le rhum à Guernsey et Jersey. 9. George III. ch 28. ainsi que les marchandises des Indes Orientales qui doivent être apportées à Londres. 7. George 1.er Stat 1.er ch. 21. et excepté qu'aucunes marchandises ne sont exportables aux Isles de Turk pour les possessions britanniques en amérique ou dans les Indes occidentales, si ce n'est le sel, ni dans la grande Bretagne ou l'Irlande à moins que ce ne soit du sel ou toute autre marchandise admissible en Angleterre, en exemption de droits.

Excepté aussi qu'aucuns chapeaux, ni fourres, de manufacture coloniale ou étrangère ne peuvent être exportés d'une colonie à une autre ni dans quelque endroit que ce puisse être, sous peine de 500.# St. d'amende S. George II. ch. 22.

Excepté aussi que les laines, peaux à laine, laine filée, draps Serge, &c. ou autres étoffes drapées ou lainages provenant des fabriques de quelque Colonie anglaise d'Amérique, ne peuvent être exportées de l'une d'Elles à l'autre, sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de confiscation de ces marchandises et du Vaisseau et de 500.# St d'amende. 10. & 11 Guillaume III. ch. 10. § 19. 20.

3.° Exportation des Colonies Anglaises de Marchandises d'un autre Sol.

Différentes marchandises d'Europe peuvent être exportées dans des Vaiss.x construits anglais possédés & navigant conformément aux Loix, de la Grenade, de la Dominique, d'Antigue, de la Trinité ou de Bahama pour les colonies anglaises des Indes Occidentales. 38. George III. ch. 39. § 1.

Les marchandises importées d'une colonie d'amérique appartenant à une puissance étrangère de l'Europe, à la Grenade, à la dominique, à Antigue ou la Trinité ou aux Isles de Bahama, peuvent en être exportées dans des Vaisseaux anglais possédés et navigants suivant les Loix pour tous les Etablissemens anglais des Indes occidentales. 38. George III. ch. 39. § 2.

Les marchandises des grandes Indes ne peuvent être exportées de la grenade, de la Dominique ou des Isles de Bahama pour quelqu'autre colonie des Indes Occidentales sous peine de confiscation du Vaisseau et des marchandises. 27. George III. ch 7. § 7.

Colonies anglaises

Tous les artes énoncés dans l'exception de la 1re règle (excepté le bois de fer) qui auraient été importés dans les ports francs de la maniere susdite, peuvent en être réexportés pour l'Angleterre et pour l'Irlande sous les mêmes reglemens que les productions des Colonies anglaises. 27. George. III. ch. 27. §. 6.

Excepté le Sucre et le café qui pourraient avoir été importés de cette maniere à Port nassau ou autre Ports des Isles de Bahama ou des Bermudes, ou dans les Isles appellées Caiques. Ce Sucre et ce café, lors de leur entrée en Angleterre sont considérés comme ne venant par des Etablissemens anglais et payent en conséquence les droits de douane et d'accise.

Le Tabac des Etats unis qui par un commerce légal se trouve réexporté de quelqu'une des Isles anglaises d'Amérique, peut entrer dans la grande Bretagne. 29. George. III. ch. 68.

4e. Importation dans les colonies Anglaises.

Les marchandises, produits du sol ou des manufactures d'Europe ne peuvent être importées dans aucune colonie, possession ou Etablissement de la grande Bretagne, d'asie, d'afrique ou d'Amérique, si ce n'est celles embarquées en Angleterre ou en Irlande 15. Charles II. ch. 7 §. 6. & 20. George III. ch. 10.

Excepté le sel de tous les Pays de l'Europe pour les pêcheries de terre neuve et les vins de Madère ou des açores pour les Colonies anglaises. 15. Charles II. ch. 7. §. 7. et excepté les provisions de bouche produits du sol et des ateliers de la grande Bretagne, de l'Irlande, de Jersey et de Guernsey et les mécaniques, vêtemens et autres objets des mêmes Pays qui pourraient être embarqués à Jersey et à Guernsey pour terre neuve ou quelqu'autre Etablissemens anglais, où se fait la pêche et à son usage. 9. George. III. ch. 28.

Aucun Tabac, poix, Goudron, thérébentine, chanvre, lin, mats, Verques beaupré et bois de construction, planches, madriers en bois de toute espèce, pain bisculn, fleur de farine, pois, féves, pomme de terre, froment, seigle, avoine, Orge ou grains de toute espèce, ne peut être importés dans une Isle anglaise des Indes occidentales (en y comprenant les Isles de Bahama et des Bermudes) d'une Isle étrangère de cette partie du monde, ni d'un Etablissement dans le continent de l'amérique meridionale appartenant à un Etat étranger de l'Europe, sous peine de confiscation de ces objets et du vaisseau. 28 George III. ch 6. §. 10. et 31. George III. ch. 38. §. 31.

Exception, les Gouverneurs des Isles anglaises dans les Indes

occidentales en cas d'urgence publique, peuvent autoriser pour un tems limité l'importation de ces artes d'une des Isles ou établissemens étrangers dans le continent de l'amérique méridionale, mais seulement par des Sujets Britanniques dans des Vaisseaux construits anglais possédés et naviguans conformément aux Loix 28 George III. ch. 6. §. 11. et 31. George III. ch. 38. §. 1. et ces articles ne peuvent être réexportés

Autre Exception 33. George. III. ch. 50. tous Vaisseaux anglais possédés, enregistrés et naviguans suivant les loix peuvent importer dans quelqu'Isle des Indes Occidentales que ce soit, des Etablissemens du continent de l'Amérique meridionale sous la Domination d'une Puissance Européene, ou de la Trinité et de Porto-Rico dans les Indes occidentales les espèces suivantes de bois, Savoir; Le brunier, le cœur de chêne pourpre, vert ou noir, le bois de mastic, le Vallaba, le Sandaljaune, le carougier, ou acajou batard qui sont les productions de ces contrées.

Aucunes marchandises ne peuvent être importées des Etats unis de l'Amérique dans les Isles anglaises des Indes occidentales (y compris celles de Bahama et les Bermudes),

Excepté le tabac, la poix, le Goudron, la thérébentine, le chanvre le lin, les mats, les vergues, les beaupré et les bois de construction, les planches, les madriers et les gros meubles de toute espèce, les bêtes à corne, les moutons, les porcs, la volaille et les bestiaux vivans de toute espèce, le pain, le biscuit, la fleur de farine, les pois, les féves, les pommes de terre, le froment, le seigle l'avoine l'orge et les grains de toute espèce produits du Territoire des Etats unis et importés par des Sujets anglais et dans des Vaisseaux construits anglais possédés & naviguant d'une manière conforme aux Loix. 28. George III. Ch. 6. §. 1.

Aucunes marchandises ne peuvent être importées des Etats unis de l'Amérique par mer ou le long des côtes à Quebec ou dans les Pays ou Isles du Gouvernement ou dans le fleuve de St Laurent, non plus que dans les provinces de la nouvelle Ecosse & de Nouv Brunswick, les Isles du Cap Breton de St Jean ou de terre neuve ou tout autre Pays ou Isle de leur Gouvernement respectifs. 23. George III. ch. 6. §. 12. 14.

Colonies anglaises

Excepté que les Gouverneurs de la nouvelle Ecosse, des Isles du Cap Breton ou de St. Jean, peuvent en cas de nécessité publique et pour un tems limité autoriser l'importation des chevrons, planches, bois de construction, Mats, Bardeaux, cercles pour la mature ou et adriers de toute espèce, chevaux, Bêtes à cornes, moutons, porcs, volaille ou bestiaux vivans de toute espèce, pain, biscuit, fleur de farine, pois, féves, pommes de terre, froment, seigle, avoine, orge, grain ou farines de grain de toute espèce et excepté aussi que le Gouverneur de terre neuve, autorisé par un ordre du Conseil, peut permettre l'importation dans cette Isle, du pain, de la fleur de farine, du bled de Turquie et des bestiaux vivans en cas de nécessité pour la saison suivante

Des circonstances semblables de besoin pressant, peuvent également autoriser le Gouverneur de Quebec à permettre d'importer dans cette ville par mer ou le long des côtes, des bêtes à corne, des moutons, des porcs, de la volaille ou des bestiaux vivans de toute espèce, du pain, du biscuit, de la fleur de farine, des pois, des féves, des pommes de terre, du riz, de l'avoine, de l'orge et des grains de toute espèce, de tous les Etats unis mais seulement par des Sujets Anglais dans des Vaisseaux construits Anglais possédés et naviguant conformément aux Loix sous peine de confiscation de la marchandise et du Vaisseau. 30. George III. ch. 8. §. 1. et excepté aussi que la poix, le Goudron et la thérébentine des Etats unis peuvent en être importés dans la nouvelle Ecosse et à Newbrunswick par des Sujets anglais sur des Vaisseaux construits anglais possédés et naviguant suivant les Loix. 33. George III. ch. 30.

38. Convoi (Droit de)

38. George III. ch. 76. On a mis certains droits de convoi, outre tous les autres droits sur le tonnage des Vaisseaux & sur l'entrée et la sortie de différentes marchandises qui sont détaillées au mot Tonnage et à chacun de ces articles dans le tarif. Toutes les marchandises, telles qu'elles soyent, qui ne sont pas particulierement taxées du droit de convoi et qui ne sont pas éxemptées, si importées par la Compagnie des Indes orientales

payem à leur entrée, outre les autres droits 3 p% de leur valeur.

(Tous les articles sujets à cette taxe de 3 p% en addition aux autres sont précédés de cette marque *) on peut ajouter aux articles qui sont exempts de ce droit, en dont nous avons parlé, les espèces de marchandises suivantes savoir, les productions d'Irlande importées dans la grande Bretagne, les marchandises exportées en Irlande, les marchandises importées de la Baye d'Yoson ou exportées pour ces endroits par la Compagnie. Les productions de Guernsey, Jersey, Alderney, Sark ou Man à leur importation directe de ces Isles, en cas que ces marchandises ayent pu être importées avant le 5. juillet 1798. sans payer de droits, excepté ceux d'accise ou autres auxquels les productions anglaises de même nature sont assujeties. Les marchandises exportées à l'Isle de Man avec l'autorisation des Commissaires de la Douane.

Le coton des manufactures d'angleterre exportées.

Les bateaux, vivres, Vêtemens ou autres objets propres ou nécessaires pour les pêcheries anglaises de terre neuve ou pour l'usage et l'entretien des personnes qui y sont employées à bord ou à terre en exportés pour cette Isle

Le droit de convoi doit continuer jusqu'à la signature des préliminaires de la paix.

Par l'acte 39. George. III. ch. 95. toutes marchandises produits du sol ou des manufactures de quelque Colonie ou Isle étrangère en amérique qui en sont importées directement soit sur des bâtimens des Etats unis, ou sur ceux d'une Puissance amie, peuvent être déclarées et débarquées dans ce Royaume sans payer le droit de convoi, pourvu qu'on ait obtenu un ordre du conseil pour les mettre à terre et les emmagasiner, elles peuvent être également réexportées, mais si on les retire des magasins pour la consommation de l'intérieur, alors elles sont sujettes au droit de Convoi.

59. Cordonnet étranger.

Les cordonnets sont prohibés sous peine d'une amende de 100 ℔ sb. 138 14. charles II. ch. 13.

60. Cordonnet tressé par 12. Nœuds.

D'après l'usage établi le nœud est de 32. Verges (29 2/10 Metres)

61. Coton (Toile de)

6. George III. ch. 52. le coton peut être importé dans la grande Bretagne de quelque endroit que ce soit en exemption de droits dans des Vaisseaux construits anglais qui naviguent légalement, s'il est déclaré et débarqué régulièrement, autrement il est sujet aux droits.

62. Coton Filé.

38 George III. ch. 63. qui doit continuer jusqu'au 5. Juillet 1801. le fil & toiles de coton manufacturés dans l'Isle de Man peuvent entrer en angleterre dans payes de droits & aucun fil de coton ne peuvent être importés dans l'Isle de Man si ce n'est d'angleterre, sous peine de confiscation.

63. Courbes de Chêne.

Les courbes de chêne de 8 pc. ou plus d'équarrissage sont regardés comme madriers de chêne et payent en conséquence, Voyez et Madriers de chêne.

64. Couteaux.

Les couteaux & manches de couteau, fourreaux et gaines (qui ne sont pas de fabrique francaise ou Hollandaise) faits à l'Etranger ne sont pas importables pour le commerce, Voyez Marchandises prohibées.

65 Daim (Peaux de)

Par ce mot à moitié préparées, on entend les peaux qui n'ont subi d'autre opération que celle de l'enlevement des poils 28. George III. ch. 37. § 7.

66. Davis (Détroit de).

Les fanons et l'huile de baleine, l'huile et la peau de veau marin ou tout autre partie de ces animaux et les poissons (pris dans l'océan par des sujets anglais demeurans habituellement dans la grande Bretagne, en Irlande ou à Guernesey, Jersey, Alderney, Sark ou Man, duo des Vaisseaux construits dans l'un de ces pays, possédés, enregistrés et naviguans suivans les Loix) sont importables dans payes de droits, pourvu que le Capitaine du Vaisseau fasse serment qu'ils ont été pris ainsi de bonne foi et pourvu qu'on tienne à bord un journal de navigation tel que ceux prescrits pour les Vaisseaux qui reclament des primes pour la pêche du Groenland et du détroit de Davis. 32. George III. ch. 22. § 14. ces primes sont détaillées ci après.

67. # Dentelle

La dentelle étrangère de Soie ou de fil est prohibée, sous peine de confiscation & de 100 £ St d'amende 13 & 14 Charles 11. ch 13. mais cette prohibition a été levée pour toutes les dentelles étrangères de fil, faites dans les Pays bas espagnols ou dans tous autres Etats que ceux du Roi de France ou du Duc d'Anjou, 5. Anne ch. 17. Les dentelles montées en mode peuvent être importées de France jusqu'au 10 May 1800. 27. George III. ch. 13 Voyez France

68. # Diamants

Les diamants, perles, rubis, émeraudes &c. ne sont sujets à aucune déclaration en peuvent être importés de quelques Lieux et dans quelques Vaisseaux que ce soit.

69. # Drèche

La drèche de toute espèce est prohibée, sous peine de confiscation d'elle et du Vaisseau 31. George III. ch. 30. § 15. quant à son admission temporaire Voyez Provisions.

70. # Drogues

Quant aux droits & drawbacks sur les drogues, Voyez leurs noms respectifs dans le tarif. et Mais observez que le Quinquina, la Salsepareille le Baume du Perou ou de tolu et autres drogues qui croissent en Amérique, peuvent être importées de toutes les colonies anglaises d'Amérique, dans des Vaisseaux qui naviguent légalement, en payant les mêmes droits que lorsqu'elles viennent du Lieu qui les produit 7. Anne ch. 8. § 14.

71. # Drogues

Sous le nom de drogues fabriquées, on comprend les suivantes, Savoir, l'Emplastre, l'alkali fossile, les pierres de Goa, les huiles chymiques la teinture de rhubarbe et toutes les autres Teintures.

72. # Drogues

Sous le nom de drogues non manufacturées, sont compris les arts suivans, Savoir, aloès du cap, arsenic, Cassia minea, graine de cardamone graines de Castor, graines de Jardin, Gomme copale, quinquina, Noix vomique perles irrégulières, graines de perles, Cornes de cerf, Squinanthe, terre du Japon Turbith. Thapsie en drogues Inconnues.

73. Eaux de Vie ou Esprits

Les droits & drawbacks sur les art.es compris sous la dénomination d'Esprits se trouveront à chacun d'eux en particulier. et Mais les esprits venans de l'Etablissement anglais au Cap de bonne Espérance, sont par les actes 39 et 40. George III. ch. 60. pris sur le même pied en soumis aux mêmes droits et drawbacks, tant de Douane que d'accise que le Rhum et les Eaux de vie des colonies, à Sucre, anglaises dans les Indes occidentales.

Voici les Reglemens relatifs aux Vaisseaux, au Tonneaux et à la force des Esprits

1° Quant aux Vaisseaux servans à l'Importation:

Si les esprits ne sont pas importés dans des vaisseaux de plus de 100. tonneaux (excepté les Eaux de vie des colonies, à Sucre, anglaises qui sont importables dans des vaisseaux de 70. Tonneaux 6. George III. ch. 46.) ils doivent être confisqués, ainsi que le Bâtiment 5. George III. ch. 43. tous les autres Vaisseaux peuvent en avoir à bord une certaine quantité pour leur usage, qui ne doit pas excéder 2. gallons (9 Bouteilles) par homme d'équipage l'eau de vie et le brandevin ne peuvent être importés que dans des Vaisseaux construits anglais ou dans des bâtimens anglais possédés par des Sujets britanniques ou dans des bâtimens construits soit dans le pays qui a produit ces liqueurs, soit dans quelque contrée de l'Europe dépendante du même Souverain, soit enfin dans les ports d'où on a coutume de les exporter, tous ces Vaisseaux doivent naviguer conformément aux Loix, autrement ils seroient confisqués ainsi que leur cargaison 12. Charles II. ch. 18 et 27 George III. ch. 19.

2° Quant aux Tonneaux.

Les Eaux de vie (excepté le rhum des colonies anglaises et l'arack) ne sont importables que dans des tonneaux de 100 gallons (450. bouteilles) au moins sous peine d'être confisqués ainsi que le bâtiment 26. George III. ch. 73. mais les Esprits étrangers d'Europe dans des tonneaux d'au moins 60. Gallons, autrement ils seraient confisqués ainsi que le Vaisseau 19. George III. ch. 69. le rhum dans des tonneaux d'au moins 60. gallons (excepté les petits barils des colonies anglaises destinés pour des usages particuliers ou pour des présens) sous peine d'être confisqués ainsi que les Vaisseau 5 George III. ch. 39.

3.° Quant à la force des Esprits.

Aucun (Excepté ceux des Colonies à Sucre anglaises) ne peuvent être importés s'ils sont au dessus de

Eauxdevie ou Esprits

9 dégrés à l'hydrometre jusqu'au 1.er Juin 1801 27. George III. ch. 31 a 38. George III. ch. 35.

74. Ebène

27. George III. ch. 32 § 25. l'Ebène non travaillé produit direct de l'Affrique peut être apporté dans la grande Bretagne dans des Vaisseaux construits anglais, qui naviguent légalement, dans payer d'autre droit que celui de convoi

75. Eperons

Les Eperons (excepté ceux de france ou de hollande. Voyez ces mots) ne sont pas importables pour le commerce. Voyez chenets. Les Marchandises qui font partie du même commerce ne sont pas importables pas des Etrangers. Voyez Boucles

76. Epiceries

On comprend sous le nom d'Epiceries les Articles suivants savoir Anis, Amandes, Dattes, Figues, Gingembre, Limons, Poivre, Pruneaux Secs, Prunes, Raisins de Corinthe, Raisins Secs de toute espèce, reglisse, Poudre & racine de, Sucre Candi et Succes.

On trouvera sous leurs noms respectifs, les reglemens de leur importation aussi bien que les Droits et Drawbacks qui y sont relatifs, il faut observer ici que les Epiceries de toute espèce (excepté l'anis, par un long usage) ne peuvent être importées de l'Allemagne ou des Pays bas sous peine de confiscation du Vaisseau, de sa cargaison et de ses dépendances. 13. & 14 Charles II. ch. II.

77. Epices

Les Droits & Drawbacks sur les Artes compris sous cette dénomination se trouveront à leurs noms respectifs; on peut seulement observer ici que les épices ne sont pas importables de l'Allemagne ou des Pays bas 13 & 14. Charles II. ch. II. excepté la Cannelle, les clous de girofle, les macis et les muscades qui peuvent être importés de tous les Pays étrangers, à bord de Vaisseaux construits anglais, naviguant suivant les Loix et avec la permission des Commissaires de la Douane. cette permission doit être accordée sur une simple demande et sans rétribution 8 Anne ch. 7. La Cannelle en balles de 70.tes chacune

Spices

les muscades, clous de Girofle en macis en tonneau de 300.ᵗ net chacun, sous peine de confiscation de ces marchandises et du vaisseau 6. George 1.er ch. 21. et 8 George 1. ch. 18. qui sont continuer par des actes subséquens jusqu'au 29. 7.bre 1802. & delà jusqu'à la fin de la Session suivante du Parlement.

Les Loix de magasinage pour la Cannelle, les clous de girofle, le macis et la muscade importés par la Compagnie des Indes Orientales et les droits qu'ils payent, tels qu'ils sont fixés dans le tarif, sont établis en vertu de l'act. 38. George III. ch. 68. & doivent continuer jusqu'à la fin de la Guerre actuelle et deux mois après le Commencement de la Session suivante du Parlement.

78. Espagne

Les Marchandises en produits du Sol ou des Manufactures d'Espagne et de Portugal ou de leurs Colonies, peuvent être importées de tous les Ports de ces Roy.s des Açores, de Madère ou des Isles Canaries dans des Vaisseaux anglais navigants suivant les Loix, par quelques personnes que ce soit 12 Charles II. ch. 18. et 17. George II. ch. 36.

79. Espagne (Laines de)

39. George III. ch. 98. La laine d'Espagne peut être importée, par quelque personne que ce soit de toutes les places étrangères, à bord de vaisseaux anglais ou appartenants à un Etat ami.

80. Etriers

Les Etriers faits à l'Etranger qui ne sont ni français ni hollandois ne sont pas importables pour le Commerce *Voyez Mords*.

81. Europe

Les rapports commerciaux des Royaumes unis de la grande Bretagne et d'Irlande avec les Pays étrangers de l'Europe peuvent se réduire aux trois règles suivantes

1.° *Pour les Vaisseaux*. aucunes marchandises produites du Sol ou des Manufactures de Moscovie, ou de tout autre territoire dépendant de l'Empire de Russie, ni aucuns mâts, bois de construction ou madriers, del étranger, poix résine, Goudron, Chanvre, Lin, raisins secs, figues, prunes, huile d'olives, Bled ou grain, Sucre, potasse, vins, vinaigre ou Esprits appellés Eaux de vie ou brandevin

ne peuvent être importées que dans des Vaisseaux construits anglais, ou dans des Vaisseaux anglais possédés par des Sujets britanniques, ou dans des Vaisseaux construits soit dans quelque Pays de l'Europe appartenant au Souverain du territoire dont ces marchandises sont le produit, soit enfin dans le porte où on les embarque ordinairement, tous doivent se conformer aux Loix. Les raisins de Corinthe et marchandises provenants de l'Empire de Turquie ne peuvent être importées que dans des Vaisseaux construits anglais, ou dans des Vaisseaux construits soit dans le Pays dont ces Marchandises sont le produit, soit dans les Ports où on a coutume de les embarquer. Cette 1re. regle est fondée sur l'acte 12. Charles II. ch. 18. amendé par 27. George III. ch. 19. § 10.

2.° *Pour certaines Marchandises venant de certains endroits.* Aucune espèce de Vins, autres que ceux du Rhin aucune espèce d'épicerie, tabac, potasse, Poix, Cédine, Sel, Goudron, madriers Planches de Sapin ou huile d'olive, ne peuvent être importées des Pays bas ou de l'allemagne sous quelque prétexte et dans quelque bâtiment que ce puisse être, 13 & 16. Charles II. ch. 11. Excepté les planches de sapin et les bois de même espèce, les mats et ais de sapin, venus en allemagne qui peuvent en être apportés de quelque port que ce soit par des Sujets britanniques à bord de Vaisseaux anglais navigants suivant les Loix 6. George I. ch. 15. § 2. le vin d'Hongrie qui peut être importé d'Hambourg 1.re Anne St. 1. ch. 12. et les vins de Hongrie ou de tout autre Pays de l'Allemagne qui sont importables des Pays bas autrichiens ou de tout autre endroit dépendant de l'Empereur sur les Vaisseaux dont l'espèce est désignée dans la premiere règle 22. George III. ch. 78. § 2. et 27. George III. ch. 19. § 10.

3.° *Pour les Articles entièrement libres*

Les Lingots d'or & d'argent, les marchandises de prise et toutes autres marchandises produits du Sol ou des manufactures d'Europe, qui ne sont pas absolument prohibées, ni spécifiées dans les deux règles précédentes, peuvent être importées de quelques lieux et à bord de quelques Vaisseaux que ce soit, navigant de toutes manières. Les raisons de cette règle sont évidentes, l'acte 18. Charles II. ch. 18. § 15. déclare francs les lingots d'or & d'argent et les marchandises de prise, et comme il n'y a point de loix concernant l'Import.on des productions Européennes autres que celles apportées dans les deux premières règles, il s'ensuit que toutes les articles qui n'y sont pas désignés sont entièrement libres

Europe

les seules autres branches du Commerce Européen sont le Commerce de l'Interieur et des Côtes et les pêcheries du Pays. Le 1.er ne peut se faire que par des Vaisseaux construits anglais ou par des Vaisseaux anglais possédés par des Sujets anglais et naviguant suivant les Loix 12. Charles II. ch. 18. & 6. quant aux Pêcheries elles ne peuvent se faire qu'avec des Vaisseaux construits anglais naviguant suivant les Loix et équipés conformément aux différentes dispositions des actes du Parlement sur les pêcheries

82 Fer

23. George II. ch. 29 & 30. George III. ch 16. le fer en daumon et en barre peut être importé en Angleterre des Colonies anglaises d'Amérique, sans payer d'autres Droits que celui de convoi, avec un certificat du lieu de départ, qui constate que c'est du fer de la Colonie légalement marqué et sur le serment du Capitaine du Bâtiment, qui atteste que c'est bien le même fer qui avait été embarqué, autrement il payerait les Droits

83. Figues

L'acte 33. George III. ch. 70. qui diminue les droits sur les figues n'accorde aucune remise sur les figues avariées, comme cela est d'usage pour toutes les marchandises, excepté les vins, le tabac, les raisins de Secs et de Corinthe 27. George III. ch. 13. § 33. les figues ne sont importables que dans l'espèce de Vaisseau désignée au mot Raisins, mais elles sont prohibées venant de l'allemagne et des Pays bas. Voyez Epiceries.

84. Fil.

Les droits & Drawbacks &c. des différentes sortes de fils se trouvent dans le tarif, aux mots Cable, Coton, fil écru, fil de mêche, fil de laine, fil tors, grogram & poil de Chameau.

85. Fil écru.

29. George II. ch. 15. § 13 & 14. Continué par des actes subséquens jusqu'au 24. Juin 1801., toutes toiles de lin écrues ou grises comme sous le nom de toiles de France et de Hollande et de toiles de Moscovie ou autres toiles de lin écrues ou grises de l'Etranger, peuvent être importées dans des Vaisseaux construits en Angleterre, en Irlande ou dans les Colonies qui naviguent légalement, en exemption

Fil écru

detour droits, excepté celui de convoi, si elles sont déclarées et débarquées régulièrement, dans quoi elles sont sujetes aux droits.

86. Fil écru.

Ce droit de Convoi, est fixé par l'acte 39. George III. ch. 61.

87. Fil écru

Ce droit de convoi, est fixé par l'acte général des Convois

88. Fil de métal

Le fil de fer pour faire des cardes, ne peut être importé pour le commerce sous peine de confiscation ou d'une amende égale à la valeur 13 & 14 ch. II. ch. 19. ni aucune sorte de fil de fer plus mince que le Supersin, ni les cardes à laine, ni autres instrumens ou objets faits de fil de fer (à moins qu'ils ne viennent d'Irlande ou qu'ils ne soyent naufragés ou compris dans la classe de quincaillerie Française ou Hollandaise) sous peine de confiscation. Voyez aussi Oz (fil de) et Argent (fil de)

89 Flacons

Les flacons dans les quels, on importe le Vin ou l'huile sont éxemptes de droits 37. George III. ch. 32. § 9.

90. Fourreaux

Les gaines et manches de couteaux, (Ceux de fabrique Française ou Hollandaise &c excepté) ne peuvent être importés pour le commerce. Voyez Mozl.

91. France

Jusqu'au 10. may 1800. Tout le monde peut importer directement dans la grande Bretagne pour le commerce ou autre usage, de tous les ports Français en Europe, dans des Vaisseaux construits anglais qui navigues également ou dans des Vaisseaux Français appartenant en totalité à des Sujets Français navigant aussi suivant les Loix; le Vinaigre, l'Eaudevie, la toile, la quincaillerie et tous les autres articles désignés comme Français dans le tarif, produits du territoire Français en Europe, en payant les droits aux quels ils sont sujets 37. George III. ch. 13. Cet acte est cependant expiré, mais les articles dont il permettoit

France

l'importation et l'exportation sont toujours marquées dans le tarif afin de pouvoir les y trouver, dans le cas où il seroit remis en vigueur à la paix

92. Fromage

Voyez cependant pour l'Exportation temporaire l'art.e Provisions

93. Gants

Les gants ou mitaines, de soie, et les bas de soie faits à l'Etranger sont prohibés, sous peine de confiscation et de 200 Liv. st. d'amende 5. George III. ch. 48. Les gants en général de fabrique étrangère (excepté ceux de laine ou de Coton de France et d'Hollande qui sont permis Voyez France & Hollande) ne sont pas importables pour le commerce, comme les mots, Voyez ce mot, Les marchandises du gantier ne sont pas importables pour le commerce par des Etrangers Voyez Boucles.

94 Gaze

Les gazes de Soie sont importables sous ce nom

95. Gomme de Cachou.

La Gomme de cachou provenant d'une Isle anglaise des Indes occidentales (y compris celles de Bahama, de Bermude & de Sommer) peut être importée dans des Vaisseaux anglais, possédés et navigants suivant les loix, en payant les mêmes droits que la gomme arabique ou la gomme du Sénégal 30. George III. ch. 26.

96. Gomme du Sénégal

L'Importation de cette Gomme est permise d'Europe 25. George II. ch. 32 par des Sujets britanniques dans des Vaisseaux construits anglais navigants suivant les loix.

97. Goudron.

Ces droits sur le Goudron sont fixés par 34 & 40. George III. ch. 51.

98. Graisse

7. George III. ch. 12. (continué par des actes subséquents jusqu'au 25. mars 1806. et delà jusqu'à la Session suivante du Parlement) la graisse y compris

Graisse

le lard peut être légalement importée de quelque endroit que ce soit dans ce Royaume dans payer d'autres droits que celui de convoi après déclaration valable

99. Hollande

les divers articles qu'il est permis d'importer de France jusqu'au 10 mai 1800. (Voyez France) peuvent venir directement (excepté les toiles) dans la grande Bretagne de toutes les possessions en Europe des Etats généraux, pourvu qu'ils soyent le produit de leur sol et de leurs manufactures en payant les mêmes droits et toutes les autres marchandises importables des Provinces unies (excepté les toiles) ne payent que les droits les plus faibles, mis sur les mêmes marchs. des autres pays de l'Europe. 28. George III. ch. 27. les toiles d'Hollande avaient été préalablement taxées par l'acte de consolidation 27. George III. ch. 13. Il est évident neanmoins que pendant la durée des hostilités actuelles, ces relations se trouvent suspendues.

100. Homards.

1. George 1.er Stat. 2 ch. 18. § 10. les homards peuvent être importés librement par toute espèce de personnes et sur toute espèce de vaisseaux sans droits ni déclarations ils sont aussi exemts du droit de convoi.

101. Houloges

Voyez la Note sur les Marchandises non énoncées dans le tarif

102. Houblons

Si les houblons sont malpropres, gatés ou mêlés avec de la poudre de la poussiere de l'écume, du sable ou du fumier, ils doivent être confisqués 1. Jacques 1. ch. 18 § 2. - 3 Charles 1.er ch. 4 § 22. - 16. Charles 1.er ch. 4. § 2.

Par l'acte 41. George III. ch. 4. les droits sur les houblons tels qu'ils sont porter ci dessus, sont suspendus jusqu'au 20. août 1801. et à leur place on a imposé un droit de £ 12/20 d'un Jardin (2.s 2.d de France) par livre

103. Hudson (Baye d')

les marchandises importées de la Baye d'Hudson ou exportées pour ce pays par la Compagnie ne payent pas de droits

104. Huile

Les vases dans lesquels on importe du vin ou de l'huile ne payent point de droits 27. George III. ch. 32. § 9.

105. Huile de Macis

L'huile de Macis, la Cannelle, les cloux de Giroffle et les muscades peuvent être importés indistinctement de tous les pays ——— 19. George III. ch. 48.

106. Huile d'Olive

L'huile d'olive ne peut être importée d'allemagne, ni des pays bas, sous peine de confiscation, et de la saisie du vaisseau 13. & 14. Charles II. ch. 11. et de tout autre endroit seulement dans des vaisseaux construits anglais ou dans des vaisseaux anglais possédés par des sujets de ce Royaume, ou dans des vaisseaux construits soit dans le pays qui la produite, soit dans quelqu'autre partie de l'Europe appartenant au même souverain, soit enfin dans les ports ou on a coutume de s'embarquer; ces bâtimens doivent naviguer légalement, sous peine de confiscation d'eux et de leur cargaison 12. Charles II. ch. 18. et 27. George III. ch. 19.

107. Huile de Baleine

L'huile et les fanons de baleine, l'huile et la peau de veau marin ou autres parties de ces animal ou tous autres poissons pêchés dans l'océan, par des sujets britanniques demeurant en Angleterre ou en Irlande, à Guernesey, à Jersey, Sark Alderney et Man, dans des vaiss.x construits dans l'un de ces endroits, possédés enregistrés et naviguans suivant les loix, ne payent point de droits d'entrée en angleterre, pourvu que le capitaine fasse serment qu'ils ont été pris *bona fide* de la manière susdite et aussi que l'on ait tenu exactement un journal de navigation à bord, dans lequel on ait inséré, les situations et les différentes circonstances du voyage, particulierement lorsqu'on étoit à la vue des terres, ayant soin de les nommer et de désigner leur distance, aussi bien que les sondes, le moment et la latitude où une baleine &c.a été prise. Ce journal vérifié par le serment du Capitaine et de son second doit être remis en même tems que la déclaration au Receveur des Douanes pour qu'il l'examine 26. George III. ch. 50. et 32 George III. ch. 22. § 4. et par l'acte 31. George III. ch 26 (continué jusqu'au 24. Juin 1804.) cette liberté d'importer des peaux de veau marin, s'étend à celles préparées de la manière susdite et salées avec du sel étranger, en

Huile de Baleine

Supposant que ce sel ait été pris à bord, aux Isles du cap vert ou dans les parages voisins, ce que le capitaine doit affirmer sous serment à son arrivée. On accorde des primes aux Vaisseaux employés à la pêche de la Baleine, dans le midi, à celle du Groenland, de terre neuve, et à la pêche du Hareng, comme il est expliqué ci après au chapitre des primes &c.

108. Huile de Baleine du Groenland.

Les fanons en l'huile de baleine, l'huile et la peau de veau marin et les autres parties de cet animal ou tout autre poisson pris par des sujets anglais demeurant habituellement dans la grande Bretagne ou en Irlande à Guernesey, Jersey, alderney ou Sark) dans les mers du Groenland, le détroit de Davis ou autres mers adjacentes, sur des Vaiss.x construits anglais possédés et naviguant de la manière requise, pour leur donner droit aux primes accordées par le Parlement peuvent être importés, dans aucun droits pourvu que le Capitaine et son Second jurent qu'ils ont été pris par l'Equipage d'un Vaisseau susdit et dans l'une des pêcheries dont on vient de parler. 26. George III. ch. 41. les primes et leurs règlements se trouveront ci après sous le chapitre des primes &c.

109. Huile de Baleine de Terreneuve.

par l'acte 26. George III. ch 26. l'huile de baleine et les peaux de veau marin de la pêcherie de terre-neuve peuvent être importées sans droits quoique non pêchées en totalité par les vaisseau à bord duquel elles arrivent, de manière cependant que le tout provienne de pêche anglaise, et ce fait doit être attesté sous serment. ces primes et leurs règlements se trouveront ci-après au chap. des primes.

110. Huile de Térébenthine

Ces droits sont établis par les actes 39 & 40. George III. ch. 51.

111. Indes Orientales (marchandises des)

par l'acte 39. George III. ch. 89. les marchandises des Indes orientales ont subi relativement à leur importation, des changements considérables, tant pour les droits que pour les drawbacks. Il assujetit la presque totalité des marchandises de l'Inde à un système très étendu de magasinage. En vertu

Indes Orientales

de cet acte, toutes les marchandises après le 31. août 1799. (Excepté l'argent monnoyé et en lingots, les Diamants, les pierres précieuses, le thé, le coton la muscade, les cloux de géroffle, le macis et la Cannelle et excepté aussi les dispositions 39 & 40. George II. ch. 38.. peuvent être emmagasinées, sous la caution donnée par la compagnie de payer dans 4 mois, après leurs ventes respectives certains droits de la valeur dont on ne remet rien lors de leur réexportation. ces droits sont désignés à chaque art.e dans le tarif, sous le nom de Droit de magasinage. les marchandises sont vendues par la Compagnie quittes de ce droit, qui est renfermé dans le prix de la vente. Les acheteurs peuvent exporter quelques uns de ces art.es directement des magasins de la compagnie dans payer d'autres droits en observant cependant que si c'est pour l'Europe, il faut que ce soit dans des Vaisseaux d'au moins 100. tonneaux. Mais si quelques uns de ces marchandises sont retirées par les acheteurs ou propriétaires pour la consommation de l'Interieur, c'est à eux et non à la Compagnie à payer préalablement aux officiers de la douane, les différents droits, tels qu'ils sont désignés à chaque article sous le nom de droit de consomm.on par ce règlement tous les drawbacks sont abolis excepté sur les articles suivans; savoir: Les mousselines unies, Vanthys, Mousselines ou calicots blancs à fleurs ou brodés, Calicots blancs unis et thé aux noms de ces quels ils se trouvent détaillés. Comme il s'est élevé des doutes pour savoir si ce règlement regardoit divers droits d'accise payables lors de l'entrée de ces marchandises. l'acte 39. & 40. George III. ch. 59. déclare que les droits d'accise sur les espritz, les vins, les verres, le cacao et le café n'étaient ni rappelés ni changés en aucune manière par ledit règlement.

L'effet de ce reglement équivaut à une augmentation du capital de la compagnie en la dispensant de payer les anciens droits sur la consommation, de même comme les acheteurs ne payent ce droit que dans le moment ou ils disposent de la marchandise il est evident que la masse de leurs capitaux en est aussi soulagée On peut donc dire que le gouvernement devient créancier de ces droits (gardant en gage les marchandises) jusqu'à ce que le négociant juge à propos de les retirer pour le commerce de l'Interieur, mais il n'en exige rien lorsque les marchandises sont exportées

112. Indes Orientales

(Marchandises prohibées des) Sous le nom de marchandises prohibées sont compris les articles suivans. Arrack, arréjack, alchabamer,

abbawarie, attar cutanneed, Bezutapaute, Byrampaute, Brawler, Bandanner, Stoffer de Bombay, Carridarer, chillaser, pièces ou coupons de chintz, coton romal, chilloer cooper, cushtar, Callaswassorer, mouchoirs de coton romal, chanderbaner, chercomar, chutslar, Cuttaner, Dick moudoys, Disoowdoys, basins peints, Gatched ginghans rayés ou de couleurs. Stoffer de guinée, gurrar couleurs de Suie, atlar Dorés, Habasser, Herbalunger, Silmika, Samwarer à fleurs, Sandamiser à fleurs, Kypaloys, Kiasters royales, long draps bleus, Lemmaner lunger, nillar, nicaner, Neganepaute, Shotaler, Soiser, Seniasseler, Salamporer, gaze de soye peinte, Romals, Sastracundises, Samoises, Tersuckers, mouchoirs de Soye, Sutersoys, Soodeys, Shallbafts, écherpes de Soye, Soye travaillée, Taffetas, Tepoys, Tapseils, Cula Humdey, toiles lustrées et toutes étoffes rayées, tachetées peintes ou nuancées. Voyez la note 115. pour les ports & vaisseaux hors & dans lesquels elles peuvent être exportées et importées.

Le Lord de la Tresorerie peuvent permettre l'importation de quelques uns des articles cy dessus, comme aussi de l'arrangoes, des cauries et du thé, par la Compagnie des Indes orientales, de tout pays Européen indépend. de sa Majesté, dans des Vaisseaux construits anglais qui navigueront légalement pour les besoins du commerce africain et pour les approvisionnemens dethé à l'interieur, dans le cas où la Compagnie n'en fourniroit pas la place, l'importation peut en être permise à d'autres personnes 3. George III. ch. 30. 11. George I. ch. 30. 18. George II ch. 26. et 16. George III. ch. 51.

113. Indes Orientales

Marchandises manufacturées des) Sous ce nom de Marchandises manufacturées, on comprend les suivantes

Achar, ambre gris de) Bambous, Bouteilles de Verre, Corail gris de) Cornalines, Chapeaux, Nates et ouvrages de canne, Cherongs, cuivre travaillé, commode et meubles de Bois noir ou de Sandal, cote des Indes, Cannes de Bambous peintes, cadres de bois ciselés et dorés, cannes marquetées, cire d'abeille blanche, draps de lin, Encre de la chine, Eventails, Estampes sur papier, Etoffes de cuir, fleurs artificielles, fleurs et images de riz, feux d'artifice, grains

Indes Orientales

colliers en jettons de nacre de perle, Instrumens (de musique) chinois joujoux d'yvoire, Kittisols, manches de couteau, machines pour les étoffes de cuir, mangos, marinades, meubles de bois de rose peaux préparées, pierres de moka et de Cambay, paysages en pierre, papillons et insectes conservés, Shawls, soies, sucre brun, tapis de turquie

---

114. Indes orientales

Marchandises non manufacturées des)

Sous le nom de marchandises non manufacturées, on comprend les suivantes:

Agathes brutes petites en larges, algue de l'Inde, Bambous morceaux et rosseaux de) cachou noix de) cire jaune, coquillages, bois de rose, bois d'ébène, dents de cheval marin, Ecailles de tortue dents et griffes de tigres, nids d'oiseaux, poil de chameau, poivre de la chine en cosse, gingembre, pierres brutes, riz non emondé, rosseaux de canne, sandal (bois de) Tabac.

---

115. Indes Orientales (Soies de)

Les soyes travaillées de l'Inde, les bengalles ou étoffes mêlées de soye ou matières végétales manufacturées en perse en chine ou dans les Indes orientales et les calicots imprimés, peints, teints ou tachetés (particulièrement ceux désignés dans la note 112. Sur les marchandises prohibées) ne peuvent être Importées que dans Londres, pour y être entreposées et réexportées 11 & 12. Guillaume III. ch 10., l'acte 39. George III. ch. 39, § 16. 17. interdit l'exportation de chacun de ces articles après leur saisie, et vente pour tous les pays de l'Europe sur des vaisseaux de moins de 100. tonneaux. Ils ne peuvent être non plus exportés d'un autre port que celui de Londres et s'ils sont saisis à quelqu'autre endroit, il faut qu'ils soyent renvoyés dans cette capitale avant leur réexportation

---

116. Indes Orientales

Les objets de commerce des Indes orientales, peuvent être importés sur des vaisseaux construits anglais, naviguant suivant les loix des lieux ordinaires d'embarquement à l'est du cap de bonne Espérance, quand même ceux ne seroit pas du pays de leur origine.

117. Lacets

Les filets de cuir faits a l'Etranger ne sont pas importables pour le Commerce *Voyez Mots*. Ceux d'or ou de fil ou les filets en général ne sont pas non plus importables *Voyez Chenets*. Quant aux filets ou lacets de soye ou mêlés de soye et d'autre matiere *Voyez Rubans*.

118. Laine

Les droits, drawbacks &c. sur les differentes espèces de laine se trouveront aux mots laine de castor, laine de carmenie, poil de lapin, laine de coton, poil de lievre, laine d'agneau, laine de Pologne, laine rouge, laine de Brebis et laine d'Espagne.

119. Levant (Echelles du)

Les marchandises des échelles du Levant sont importables des lieux ord.res de leur exportation dans des Vaisseaux anglais naviguant suivant les Loix, quoique ces marchandises n'en soyent pas les productions 12. *Charles II. ch. 18.* excepté la soie écrue et le fil de Mohay en asie pour lesquels *Voyez Soie écrue*. Les marchandises du Levant sont exposées a propager la contagion de la peste, et c'est pourquoi les Vaisseaux qui viennent de ces parages sont assujetis aux Loix de la quarantaine qui sont completement detaillées dans le manuel du Capitaine de Vaisseau

120. Lin

Les lins et les chanvres, ne peuvent être importés, que dans des Vaisseaux construits anglais, ou des Vaisseaux anglais, possédés par des sujets anglais ou dans des Vaisseaux construits, soit dans le pays qui les a produits, soit dans quelqu'autre pays appartenant au même Souverain, soit enfin dans les ports où on les embarque ordinairement, pourvu que tous ces bâtimens ayent navigué légalement, sous peine de confiscation des Vaisseaux et de la Marchandise 12. *Charles II ch. 18.* et 27. *George III. ch. 19.* Sur l'acte 4 *George II. ch. 27.* les lins peuvent être légalement importés dans la grande bretagne sans payer d'autres droits que celui de convoi, s'il est déclaré et débarqué régulierement, autrement il est sujet a payer les droits.

121. Lin (Graine de)

3. *George III. ch. 7.* confirmé par l'acte de consolidation, la graine de lin peut

293.

Lin (Graine de)

être importée franche de tout droit (excepté celui de convoi) par qui que ce soit

122. Livres

Les livres dont le texte est la propriété d'un habitant de la grande Bretagne ne peuvent être importés pendant 14 ans après la publication sans le consentem.t du propriétaire, (Excepté les livres grecs et latins ou dans d'autres langues étrangères imprimés au dehors) sous peine de confiscation et de L.d (2.s) d'amende par feuille et les livres ainsi importés peuvent être détruits 8 Anne ch. 9. l'acte de l'an 12 de George II. ch. 36. qui prohibe les livres composés et imprimés pour la 1.re fois en angleterre et réimprimés au dehors a été continué par acte jusqu'au 29. 7.bre 1795. et de la jusqu'a la fin de la session suivante du Parlement, mais il semble qu'il n'a pas été renouvellé

Des livres de la Religion papale, savoir des primers, psautiers de la Vierge, manuels, rosaires, catéchismes, missels, breviaires, légendes et vies des S.tes renfermant des objets de superstition dans quelque langue que ce soit ou toute espèce de livres superstitieux anglais, sont prohibés, sous peine d'être brulés et d'une amende de 40. Sh.gs (A 8.m Tournois) par volume. 3 Jacques 1.er ch. 5. § 25.

123. Londres

Ce droit de tonnage a été crée 39. George III. pour l'amélioration du port de Londres au moyen d'un Canal navigable à travers l'Isle des chiens et de chantiers dans cette Isle pour les Vaisseaux destinés aux Indes occid.les il est payable à la Douane au moment de la déclaration à l'entrée et du certificat de visite à la sortie, mais les Vaisseaux suivans en sont exemptés, savoir les Vaisseaux de la Marine Royale, les Vaisseaux employés au cabotage de la grande Bretagne à moins qu'ils n'excèdent 45. tonneaux: les Vaisseaux qui portent du bled sur les côtes et en font la plus grande partie de leur cargaison. Les bateaux pêcheurs, ceux pour huitres & homards. Les bâtimens qui prennent des passagers en tout s'ils.s naviguant sur la tamise au dessus et au dessous du pont de Londres jusqu'a Gravesand. Ce droit sera perçu pendant 14 ans a compter du 1.er août 1799. mais il cessera quand il en sera fait un fonds suffisant pour défrayer les Dépenses des chaines d'amarrage et des salaires des officiers du Port. Sous ce droit sur les Vaisseaux côtiers Voyez Droit de Cabotage /

124. Macis

Le macis venant des Colonies Anglaises d'Amérique ne paye aucun droit de convoi

125. Man (Isle de)

Le Commerce de l'Isle de man est restreint par différens Règlemens

1.° Esprits tous Esprits ou Eaux de vie dans quelque espece de tonneaux que ce soit sont prohibés en Angleterre, venant de l'Isle de man sous peine de confiscation d'eux et du vaisseau 5. George III. ch. 39. aucuns esprits anglais ne sont importables dans cette Isle sous la même peine 38 George III. ch. 63. §1., mais les commissaires des Douanes peuvent permettre d'en exporter de quelque endroit que ce soit, dans le port de Douglas sur des vaisseaux construits anglais qui naviguent et sont enregistrés légalement et contiennent au moins 50. tonneaux, une quantité qui n'excede pas 10,000. gallons d'Eau de vie étrangère, aussi bien que 10000. gallons de genièvre étranger par chaque année, en payant 3. Shellings d'entrée par gallon (ou 3.tt 12.s) ces esprits ne doivent pas être d'une force depuis de 9. dégrés de l'hydrometre sous peine de confiscation, ils ne peuvent non plus être portés le long des côtes que dans leurs tonneaux primitifs, autrement ils seraient saisis ainsi que les Vaisseaux 38 George III. ch. 63. § 2. 3 & 4.

2.° Tabacs Les commissaires des Douanes après le 10. 8.bre de chaque année peuvent accorder la permission d'importer de la même maniere à bord des vaisseaux de même nature et de même capacité que ci dessus de quelque port que ce soit, une quantité de tabac qui n'excede pas 60,000.lb pesant en payant 6.d (12.s Tournois) d'entrée par livre 38 George III. ch. 63. § 5.

3.° Vin Une quantité de vin n'excedant pas 70. tonneaux peut être importée annuellement dans le Port de Douglas de la même maniere et aux mêmes conditions que le tabac, en payant un droit additionnel de 8 ls par tonneau, il ne peut l'être dans un tonneau contenant moins d'un muid ni transporté soit par terre soit par mer que dans des tonneaux primitifs, sous peine de confiscation du vin et des Bâtimens ou voitures et le Cabotage doit s'en faire dans des Vaisseaux d'au moins 50. tonneaux 38. George III. ch. 63. § 6. 7. 8.

4.° Bestiaux Six cens têtes de bétail peuvent être importées annuellement de cette Isle à Chester 18 Charles II. ch.e 2.

Man (Isle de)

20 Charles 2 ch. 7 et 32 Charles 2 ch 2 et 38 George III ch 63 § 9. Les Commissaires des Douanes peuvent permettre annuellement l'exportation de quelque endroit que ce soit de l'Angleterre de 100. moutons vivans pour le port de Douglas ou celui de Ramsay, il est de plus décidé 5 George III. ch. 43. § 11. qu'il peut être importé de cette Isle, par ses habitans, des bestiaux dans la grande Bretagne, sans payer de droits, sur un certificat du p.er Magistrat qu'il a été fait serment devant lui, que ces bestiaux dont il énonce le nombre sont le produit de cette Isle. L'officier de la douane doit l'attester et le Capitaine prête de nouveau serment dans le port où il relâche, que ce sont bien les bestiaux dont il est parlé dans le certificat.

5.° Toutes les autres Marchandises du produit du sol ou des manufactures de ladite Isle peuvent être importées en Angleterre sans payer d'autres droits que ceux d'accise que payent les articles de même nature de fabrique anglaise, excepté cependant les étoffes de laine, la bierre & l'aile qui sont sujetes à tous les droits d'entrée 5. George III. ch. 43. § 11. mais cette liberté d'importation de ce Pays dans la grande Bretagne s'étend par aux marchandises étrangeres, manufacturées dans cette Isle en tout ou en partie, excepté les toiles faites de chanvre ou lin étranger § 12. et excepte les fils et toiles de coton, des fabriques de l'Isle 38. George III. ch. 63 § 15. ces deux derniers articles ne pouvant être importés dans l'Isle de Man § 16. que de la grande Bretagne seule.

6.° On ne peut importer en Angleterre de l'Isle de man, que les produits de son sol et de ses manufactures sous peine de confiscation de la marchandise et du vaisseau, la quelle confiscation est encourue si le vaisseau est trouvé dans les limites de quelque port de la grande Bretagne dans même avoir débarqué une partie de sa cargaison 12 George I. ch. 28. quant à l'exemption du droit de convoi pour aller à cette Isle ou en venir, Voyez l'art. Droit de Convoi. Tous les réglements à rapporter dans cette note de l'acte 38 George III. ch. 36. doivent continuer jusqu'au 5. juillet 1801.

126. Marchandises

Les Marchandises prohibées des Indes orientales saisies et vendues pour l'exportation, payent ce droit

127. Marchandises

Les montres et horloges françaises par un arrêté des commiss.rs de la douane payent ce droit (18. juillet 1787.)

128. Marchandises peintes et du peintre)

Les marchandises peintes (excepté Stampes, tableaux et autres art.es énoncés dans le tarif et qui sont sujets à des droits particuliers) ne sont pas importables pour le commerce, Voyez Cheveux. Les marchandises qui sont partie de l'état du peintre ne peuvent être importées pour le commerce par des étrangers, Voyez Boucles.

129 Maroc

Toute marchandise provenant des Etats de l'Empereur de Maroc, peut être importée dans la grande Bretagne de Gibraltar dans des Vaisseaux anglais qui naviguent légalement (en supposant que ces objets ayent été importés directement de quelque lieu de ces Etats, qui ne soyent point au Sud de Mogadore, dans des Vaisseaux construits anglais ou de propriété anglaise, naviguant suivant les loix dans des Vaisseaux appartenans à des Sujets de Maroc), en payant les mêmes droits que si elle venait directement d'affrique. Il faut qu'elle soit accompagnée d'un certificat du Gouverneur de Gibraltar concernant la Vre Importation 27 George III ch 19

130. Miel

Le gallon de Miel est fixé à douze livres avoir du poids

131. Modes.

Tout autre article dont on y fait usage paye les droits comme s'il étoit importé seul.

132. Monnoye

La monnoie courante fausse ou altérée, est confiscable à l'entrée, si on la découvre et ceux qui l'importent encourent le châtiment du crime de haute trahison 9 et 10 Edouard III. ch. 2 et 1. et 2. Ph. et Marie ch. 11. et 14 George III ch 42. (renouvellé à perpétuité 39 George III. ch. 75.) l'argent monnoyé de ce Royaume qui n'est pas au titre établi, soit pour le poids ou pour la finesse est prohibé sous peine de confiscation.

133. Mors

Les mors faits en Pays étranger (excepté ceux de France ou de Hollande qui sont admis (Voyez France & Hollande) ne peuvent être importés pour être vendus) sous peine de confiscation ou du payement de la valeur S. Elizabeth ch 7. 3. Charles 1.er ch 4 et 16. Charles 1.er ch. 4.

134. Mousselines

Sous le nom de Mousselines &.a on comprend les marchandises suivantes

Allabales, Mouchoirs de Bellodore, Berelles, Cospas, Chundraconnes, Dorcas, Dorcas Dorées, Jandannes, Mulmules, Naindoks, Nanthoy, Seersandconnas, Seerbettes, Seersbands, Seershands, Subnums, Terrindans, Tanjebs, Tartores, Voiles et toutes les mousselines blanches ou à fleurs ou brodées avec du fil

135. Mousselines

Le Drawback ou partie de ce droit tel qu'il est détaillé ici est accordé, lors de la réexportation, dans une année après le payement entier des droits, si les marchandises ont été imprimées, peintes, rayées ou teintes dans ce Royaume 39 George III. ch. 59.

136. Mouton

Le mouton est probibé sous les mêmes peines que les bêtes à corne Voyez ce mot 32 Charles II. mais quant à son admission temporaire Voyez Provisions.

137. Munitions Navales

39. George III. ch. III. Il est réglé que depuis le 1.er août 1799. jusqu'au 1.er août 1802 la poix et le goudron aussi bien que les planches de sapin et madriers de ce bois peuvent être importés en Angleterre dans des Vaisseaux construits anglais possédés et naviguans suivant les loix des ports de Hambourg, Bremen, altona et Gluckstad.

138. Muscades

Si elles viennent des Colonies anglaises d'Amérique les muscades ne payent aucuns Droits.

139. Navette (Tourteaux de)

30 George III. Ch. 41 Les tourteaux ou pains de navette pour l'engrais des Bestiaux, des colonies anglaises d'Amerique, peuvent être importées sans payer de droits et 36. George III. ch. 113. les gateaux de navette et de graine de lin sont importables par tout le monde dans des Vaisseaux anglais qui naviguent légalement, de tous les pays étrangers après déclaration en exemption de droits; bien plus pour en faciliter l'importation, il est dit 39 & 40 George III. ch. 64 que jusqu'au 1.er Janvier 1804. ils peuvent être importés dans quelques vaisseaux que ce soit d'un Etat ami. Mais ces gateaux de navette et de graine de lin de quelque endroits qu'ils viennent payent le Droit de convoi de 3 p.c de la valeur.

140. Navette (Graine de)

30. George III. ch. 41. quand la graine de navette anglaise de moyenne qualité est à 17.tt 10. Sh. (420. tournois) ou plus la charge, cette graine ou tout autre servant à faire de l'huile, peut être importée des colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale, en payant les droits les plus foibles portés dans le tarif. Outre cela la graine de navette de ces colonies peut être importée sans droits et entreposée comme le grain. par l'acte 36 George III. ch. 117. continué par des actes subséquents jusqu'au 24 Juin 1804. les graines susdites peuvent être importées à bord des vaisseaux anglais qui naviguent légalement d'un pays quelconque, en payant les Droits les plus faibles, toutes les fois que la graine de navette de moyenne qualité est à 20. Liv. Sh. par charge (480.tt Tournois) ou environ.

141. Neutres (Vaisseaux).

39. George III. ch. 112. Sa Majesté peut par un ordre donné dans son Conseil permettre que des marchandises, qui y seront spécifiées, soient importées dans ce Royaume sur des Vaisseaux appartenants aux sujets de quelque Etat ami. Cet acte a été limité 41. George III. ch 20. jusqu'à six semaines après le commencement de la prochaine Session du Parlement.

142. Opium

Jusqu'au 11. may 1800. l'opium payait un droit de 1.sh 2.d ½ (29.s tournois par livre) mais depuis cette époque il a commencé à payer le droit général de convoi de 3. p.c de la valeur. /.

143. Orbattu

L'or battu, travaillé en feuilles, pour les peintres et les marchandises. Du Batteau d'or ne sont pas importables pour le commerce par des étrangers. Voyez Bouzier.

144. Or.

Les fils, dentelles ou franges d'or ou d'argent, ou tous autres ouvrages dont ils sont partie, ou tous fils tissus ou autres ouvrages faits de cuivre ou autre métal inférieur, la vaisselle, les fils d'or ou d'argent sont prohibés sous peine d'une amende de 100. L. St. et de la confiscation et fonte de ces marchs. 10. Anne ch 26. § 6. 15 George II. ch. 20. et 22 George II. ch. 36.

145. Ouvrages (de coupe étrangère)

Les Ouvrages de coupe étrangère en soie, fil &c ne peuvent être importés sous peine de confiscation et d'une amende de 100. Liv St 13 & 14. Charles II. ch. 13.

146. Ouvrages (d'Aiguille)

Les ouvrages (d'aiguille) étrangers faits de soie ou de fil (excepté les modes de France ou d'Hollande et les ouvrages d'aiguille des Indes Occidentales) sont prohibés sous peine de confiscation et de 100. L St. d'amende 13 & 14 Charles II. ch. 13.

147. Papier

On ne peut importer de papier en moindre quantité, que d'une rame, sous peine de confiscation, et il est aussi sujet au droit d'accise 11. George III. ch 8. § 5. tout papier gris (excepté celui fait de vieilles cordes seulement sans en avoir retiré le goudron ni y avoir joint d'autres matières) est censé appartenir à la 2.de classe.

148. Papier (Rebuts de)

39 & 40. George III. ch. 70. le papier de rebut peut être importé sans autre droit que celui de convoi pourvu qu'il soit convenablement déclaré et débarqué

149. Papisme.

Les emblêmes papaux, agnus Dei, Images, chapelets et autres objets de superstition, ne peuvent être importés, sous peine d'amende 1e3. Elisabeth ch. 2.

150. Paquebots

Les paquebots ne peuvent importer ni exporter de marchandises sans la permission des commissaires des Douanes, sous peine de confiscation des marchandises outre 100. liv. st. d'amende et la destitution du Capitaine 13 & 14 charles 11. ch. 2.

151. Peaux

Les peaux non préparées de quelque espèce que ce soit, (excepté celles de cheval, jument ou hongre) peuvent être importées des colonies Anglaises d'Amérique en exemption de droits, si elles sont duement débarquées et déclarées 9. George III. ch. 39. continué par 36. George III. ch. 40. jusqu'au 1.er Juin 1803. et de là jusqu'à la fin de la Session suivante du Parlement, s'il arrive elles sont sujètes au droit de Convoi.

152. Peaux Fourrures.

Les droits et règlemens des différentes peaux en fourrures se trouveront aux mots Blaireau, Hermine &c. On peut seulement observer ici que les peaux en fourrures provenant de quelque colonie anglaise d'amérique, ne payent pas de droit de convoi.

153. Perse.

Les marchandises produits du sol ou des manufactures de Perse (pourvû que les matières premières des objets fabriqués en soient également originaires) peuvent être importées, tant de Vaisseaux construits anglais qui naviguent également, de toutes les parties de l'Empire Russe, par des personnes de la Compagnie Russe, pourvû que ces marchandises ne soient données qu'en échange d'autres objets (excepté l'or et l'argent monnoyés) ou que le produit en soit exporté de la grande Bretagne en Russie et de là porté en Perse 14. George II. ch. 36. Voyez pour la soie de Perse l'art.e Soie brute. Les marchandises de Perse sont également importables par la Compagnie des Indes orientales 1.

154. Planches

Les planches pour fonds detonneau payent les droits, suivant leur differentes longueurs, si elles n'ont pas plus de 3. pouces d'épaisseur et de 7. de largeur. Si elles excèdent ces dimensions, mais quelles n'ayent pas plus de 6. pieds 3 pouces de long, elles sont censées douves et payent en conséquence, si elles ont plus de 3 pouces d'épaisseur ou de 7 de largeur et quelles excedent la longeur de 6 pieds 3 pouces, elles sont censées planches à conduite et payent en conséquence.

155. Points

Les aiguilletes faites à l'Etranger ne sont pas importables pour le commerce Voyez 11028. quant à celles de soie, Voyez Soie ~~&~~ tous les objets de fabrique du faiseau d'aiguilletes ne peuvent être importés pour le Commerce par des Etrangers

156. Poisson

Si le poisson est importé dans des Vaisseaux anglais possedés, enregistrés et naviguant suivant les loix, il est franc même sans déclaration. Les harengs cods pelamides, saumons ou morues fraiches ou salées, sechées ou enflées, coalfish Mouettes, grilles, maquereaux, merlus, merlans, melettes, congres, prlies, ni aucune espèce de poisson frais ne peuvent être importés en Angleterre, s'ils sont pris par un étranger achetés ou recus de lui, ou pêchés sur un fonds étranger, excepté celui pris par les protestans étrangers habitans ce Royaume, sous peine de confiscation et de 20 l. st. d'amende 1. George 1. St at 2. ch. 18. les actes 15 charles 2 ch 7 et 18 charles 2. ch. 2 ont ajouté la saisie du vaisseau qui par conséquent doit être jointe à l'amende de 20. l st. mais les anguilles, la morue sèche, les anchois, l'Esturgeon, le caviaire, les homards et les turbots sont importables par tout le monde 1. George 1. st 2 ch 18.

Par l'acte 41. George III. ch 3. les harengs et autres poissons, produits de la pêche de la nouvelle Ecosse, de Nesbrunswick, de terre neuve et des côtes de Labrador peuvent jusqu'au 1.co 8.bre 1801 être importés dans des Vaisseaux construits anglais possedés et navigans suivans les loix, en exemption de droits mais après déclaration valable

157. Poivre

Le poivre ne peut être importé qu'à Londres; On peut le cribler et le nétoyer

Poivre.

dans les magasins pour le rendre commerceable, il est prohibé de l'allemagne et des Pays bas. Voyez Epicerie.

158. Poix.

La poix, le Goudron et la résine ne peuvent être importés de l'allemagne ou des Pays bas sous peine de confiscation des marchandises et du vaisseau 13. et 14 Charles II. ch. 2. même de tout autre endroit sur des vaisseaux construits anglais ou dans des vaisseaux construits, soit dans le pays de la marchandise soit dans quelque autre Pays de l'Europe, dépendant du même Souverain, soit enfin dans les ports où s'en fait habituellement l'embarquement. Tous ces Bâtimens doivent naviguer légalement 12. Charles II. ch. 18. et 27 George III. ch. 19. La charge contient 12 Barils de 31 ½ gallons chacun (Voyez cependant la note sur les munitions navales pour la permission d'importer de la poix et de la résine pendant un tems limité du port d'Hambourg &c.

159. Pommeaux.

Les pommeaux faits à l'Etranger, ne sont pas importables pour le Comce à moins qu'ils ne soient de France ou de Hollande, Voyez ces deux mots, Vo. Mots.

160. Potasse.

La potasse ne peut être importée de l'allemagne, ou des Pays bas sous peine de confiscation, d'Elle et du Vaisseau 13 & 14 Charles II. ch 2. et elle ne peut l'être des autres endroits, qu'à bord des vaisseaux anglais, ou des vaisseaux construits soit dans le pays qui la produite, soit dans quelque contrée de l'Europe, dépendante du même Souverain, soit enfin dans les ports d'où on a coutume de l'exporter. Tous ces bâtimens doivent naviguer légalement, autrement ils seraient, ainsi que les marchandises, sujets à être confisqués 12 Charles II. ch. 18 et 27 George III. ch. 19.

161. Prise, (Marchandises de).

L'acte 33. George III. ch 34. fait pour l'avantage des corsaires contient les réglemens suivans.

§. 1. Toutes marchandises de prise après condamnation, peuvent être entreposées sous la clef du Roi, aux dépens du Corsaire et c'est pourquoi lors de leur admission dans les magasins on doit payer les droits suivans savoir

Prise (Marchandises de)

Vin ou Vinaigre, pau tonneau de 252 Gal.s	3.	sh.	d.
Eau de vie prise p. un Vaisseau de guerre	2.	5.	.
——— p. un Vaisseau particulier	.	15.	.
Sucre brun, prix pau un Vaisseau de guerre p. C.t al	.	6.	.
——— p un Vaiss. part.er p. C.t al	.	2.	.
Café, prix pau un Vaiss. de guerre p C.t al	.	10.	6.
——— p un Vaiss. part.er	.	3.	6.
Cacao, prix pau un Vaiss. de guerre p. C.t al	.	3.	9.
——— pau un Vaiss. part.er p. C.t al	.	1.	3.
Toute autre marchandise, qui nest ni exceptée ni taxée particulierement, prise pau un Vaisseau de guerre, payera pau cent de la valeur ci	7.	10.	.
prise pau un Vaisseau part.er	2.	10.	.

§. 2. On ne peut éxiger aucune droits quelconque pour des marchandises de prise, consistant en munitions navales et militaires savoir. Voiles, cordages, ancres et cables, Mats et Vergues, beaupré Blocs, Canons, poudre à canons, balles, mèches, affuts, cartouches et autres choses en dépendant, et tout bois en fer faisant partie d'un Vaisseau et destiné à son usage, pour le bœuf salé, le porc et le beurre, le biscuit la petite bierre, les pois et la farine d'avoine, les habillemens de matelots, les hamacs, les lits, les Ustenciles et instrumens de chirurgie ou pour toute marchandise qui pouvait avant le 1.er mai 1793. être importée sans payez de droits

§ 3. Tous froments de prise, farine de froment, seigle, orge, bierre, avoine, farine d'avoine, pois, féves, bled de turquie en maïs sont sujets aux mêmes loix et droits que s'ils étaient importés comme marchandises Voyez la note 44. & 45. sur le Bled.

§. 4 & 9. La porcelaine et les Marchandises des Indes orientales condamnées comme prises doivent être vendues publiquement, à londres aux mêmes conditions &.c que celles visitées aux ventes de la Compagnie des Indes, elles doivent être sujetes aux mêmes droits et avoir paru aux mêmes Drawbacks, que celles importées pau la Compagnie des Indes Orientales

§ 5. Les Tabacs (en feuilles et en poudre) de prise apportés dans quelque Port non autorisé pour l'entrée du tabac (les quels sont désignés

dans la note sur le tabac) doivent être reconduits à un des ports jouissant de ce privilége, ou tous doivent après condamnation être entreposés dans les magasins de Sa Majesté, à raison d'un sol et demi par semaine, pour chaque muid ou autre ballot et en être retiré pour l'exportation sans payer de droits. On pourroit également les en retirer, pour la consommation de l'intérieur, en payant les mêmes entrées que pour les tabacs en feuilles et en poudre des colonies anglaises d'Amérique.

§ 6. Les marchandises de prise, produits du sol ou des manufactures de France vendues pour la consommation payent les mêmes droits que si elles étoient importées comme marchandises

§ 7. Les commissaires des Douanes, peuvent permettre que les marchandises de prise emmagasinées (excepté le tabac en feuilles et en poudre) soient transportées à un autre magasin de la douane dans un autre port de la grande Bretagne

§ 8. Les marchandises de prise condamnées au dehors, jouissent en entrant en Angleterre des mêmes avantages, que si elles avaient été apportées directement dans des ports anglais.

§ 9. Des vaisseaux pris et condamnés, si la condamnation s'est faite au dehors, payent les droits auxquels ils sont assujétis à leur 1re arrivée dans un port de la grande Bretagne, et ils ne peuvent jouir de privilèges accordés aux Vaisseaux construits anglais, qu'après les avoir acquittés. Si ces droits ne sont pas payés dans les 3. mois après leur arrivée, les Bâtimens seront vendus par les commissaires des Douanes et les droits prélevés, le surplus sera remis au Propriétaire mais 34 George III. ch. 70. les Vaisseaux de guerre et les Corsaires pris sur l'ennemi ne sont assujétis à aucuns droits

§ 10. Les marchandises de prise emmagasinées peuvent être exportées, en payant seulement les Droits ci dessus mentionnés dans cet acte, sur caution qu'elles ne seront pas débarquées de nouveau, dans la grande Bretagne à Guernsey, Jersey, Sark ou Man ou dans les Isles de fer

§ 11. Le reste des droits sur les marchandises de prise retirées des magasins pour la consommation, doit être payé comme si elles avaient été importées pour le commerce.

Nous pouvons ajouter à ces règlemens, cette observation générale que toutes les marchandises de prise sont exemptes des formalités requises par l'acte 12. Charles II. ch. 18. relatif aux import.ons du lieu d'origine

303

162. Provisions.

Par l'acte 39. George III. ch. 87. Sa Majesté est investie d'un pouvoir illimité, pour permettre la libre importation et interdire l'exportation de certains articles de provisions, lequel pouvoir a été continué 41. George III. ch. 5. jusqu'à 40. jours après le commencement de la 1.re Session du Parlement postérieure au 1.er 7.bre 1801. En voici les principales dispositions à l'égard des provisions ou denrées

1.° quelque puisse être le prix général des grains, l'exportation de l'Angleterre et de l'Ecosse de tout bled, froment, Seigle, Orge, Bierre, Pois, Fèves, avoine de toute fleur ou farine, de tout pain, Biscuit ou Brêche, de tout bled de turquie ou Maïs ou de leur fleur ou farine, peut être défendue. Pareillement on peut permettre l'importation de ces mêmes articles dans des Vaisseaux anglais ou amis, naviguant de quelque maniere que ce soit et en exemption de droits. Ces mêmes art.es peuvent encore être transportés le long de la côte au moyen d'une permission semblable

2.° Sa Majesté peut également par un ordre du conseil permettre la libre importation en angleterre, de quelque endroit que ce soit, à bord de Vaisseaux anglais, ou d'autres Vaisseaux amis, et naviguant de toute maniere, des haricots, lentilles et de toute espèce de légumes, de même que des taureaux, Vaches, bœufs, Veaux, moutons, agneaux et cochons, Viande de Bœuf, de porc, de mouton, Veau et agneau, Salée ou autrement, lard, Jambons, langues, beurre, fromage, Sommes de terre, riz Sagou, poudre de Sagou, Vermicelle, graine de millet, Volaille, gibier, œufs Sauvegrain en exemption de droits, mais ces articles doivent être déclarés exactement sans quoi ils seraient confisqués

163 Pruneaux.

Les pruneaux ne sont importables, que dans des Vaisseaux tels que ceux décrits au mot raisins secs, et ils sont prohibés de l'Allemagne et des Pays bas Voyez Epicerie.

164. Quarantaine.

39 & 40. George III. ch. 80. Les propriétaires de Vaisseaux, qui doivent avoir fait quarantaine, payent les droits de douane suivants,

S'ils arrivent de quelque lieu de la Turquie ou de l'Affrique dans la Méditerranée, ou de la Barbarie occidentale sur l'Ocean

Quarantaine.

atlantique avec un certificat de Santé 7.sh 6.d ou 9.m tournois, pau tonneau et s'ils n'ont pas de semblables certificats 15 sh (18.m tournois) p. tonneau s'ils arrivent de toute autre place quelconque, avec un certificat de Santé, 3. sh pau tonneau et sans ce certificat 10 sh (12.m) pau tonneau, s'ils arrivent dans ce Royaume, avec une cargaison de Marchandises qui soient les produits du Sol ou des manufactures de la Turquie, ou de quelqu'autre place ou port d'afrique, en deçà du détroit de Gibraltar ou de la Barbarie occidentale sur l'océan atlantique et qu'ils viennent d'une place d'Hollande ou de toute autre place quelconque dans laquelle il n'y a point d'Etablissement régulier pour faire la quarantaine 7.sh 6.d pau tonneau, et s'ils arrivent dans des circonstances qui déterminent Sa Majesté, pau l'avis de Son conseil privé, à les soumettre à la même quarantaine que les Vaisseaux venant de Turquie, sans certificats de Santé 15.sh pau tonneau. chaque Vaisseau ou bâtiment dont la cargaison ou une partie aura fait quarantaine dans ce Royaume et qui doit entrer dans le port de londres, payera un droit additionnel de 1.sh pau tonneau. mais par cet acte aucun Vaisseau arrivant de quelque endroit que ce soit (excepté de quelque partie de la Turquie ou de quelque port d'afrique, en deçà du détroit de Gibraltar, ou de la Barbarie occidentale sur l'ocean atlantique avec un certificat de Santé (en Vers ou dont la cargaison consiste entièrement en Sel) ne peut être assujeti à aucun droits. Celui qui aurait ainsi que sa cargaison fait quarantaine dans les Lazarets de Malte, Mahone, Venise, Messine, Livourne et fait voile ensuite pour ce Royaume avec des papiers et certificats qui l'attestent, ne sera pas sujet aux droits établis pau cet acte. la Trésorerie peut ordonner la diminution de ces droits et les retablir ensuite dans leur entier. Aucun Vaisseau soumis au droit de quarantaine, ne peut entrer, avant de l'avoir acquitté, et alors le tonnage du Vaisseau se détermine d'après le règlement *George III. ch. 60.* les proprietaires des vaisseaux, qui ont payé les droits de quarantaine, en peuvent reclamer une certaine partie des négocians qui font venir les Marchandises

165. Quebec.

Les marchandises en productions des pays voisins de Quebec, apportées dans cette ville pau terre ou pau la navigation intérieure, sont importables en Angleterre aux mêmes termes et conditions

Quebec.

que si elles étoient les produit de Quebec, pourvû qu'elles soient accompagnées de certificats de l'officier des Douanes dans ce pays qui attestent qu'elles ont été ainsi légalement importées dans cette province 30. George III. ch. 39. Voyez pour les loix maritimes de cette contrée, l'article Colonies anglaises.

166. Raisins de Corinthe.

Les raisins de corinthe ne peuvent être importés, que dans des Vaisseaux construits anglais, ou dans des vaisseaux construits, soit dans le pays de la marchandise, soit dans quelque pays de l'Europe dépendans du même souverain, soit enfin dans les ports où on a coutume de l'embarquer, pourvû que ces bâtimens naviguent légalement, sous peine de confiscation de la marchandise et du vaisseau 12 Charles II. ch. 18. et 27. George III. ch. 19. Il faut qu'ils soient en un seul ballot et dans des tonneaux de cinq quintaux net, sous peine de confiscation d'eux et de l'emballage. Mais les vaisseaux venant des lieux d'où on les tire peuvent en avoir jusqu'à cinq quintaux pour leur usage, pressés dans des tonneaux de même capacité et non fermés, en en faisant déclaration 23. George III. ch. 2. ils sont prohibés de l'Allemagne et des pays bas Voyez Epiceries

167. Raisins Secs.

Les raisins, figues, prunes, huile d'olive, Bled ou grain, sucre, potasse, vins, vinaigres, eaux de vie ou brandevins provenant du sol ou des fabriques d'Europe, ne peuvent être importés que dans des Vaiss.x construits anglais ou dans des vaisseaux anglais possédés par des sujets anglais, ou dans des vaisseaux construits soit dans quelque pays appartenant au même souverain, que celui qui a produit la marchandise, soit dans les ports où on l'embarque ordinairement. Ces bâtimens doivent tous avoir navigués légalement, sans quoi ils seroient confisqués ainsi que leur cargaison: 12 Charles II. ch. 18. et 27. George III ch. 19. les raisins secs sont prohibés de l'allemagne et des pays bas Voyez Epiceries.

168. Rasoirs.

Les rasoirs (qui ne sont pas de fabrique française ou hollandaise voyez France ou Hollande) ne sont pas importables pour le commerce voyez Chenets

169. Riz.

pour la libre admission temporaire du Riz Voyez Provisions

170. Riz des Colonies anglaises.

Lorsqu'il est entreposé et réexporté il ne paye pas de droit de Convoi.

171. Riz des Colonies anglaises

5 George III. ch. 45 § 21. et 12 George III. ch. 60. § 10. le riz des colonies anglaises peut être importé, dans l'un ou l'autre des ports susdits, pour être exporté immédiatement, pourvu que celui qui l'importe donne avis, à son arrivée, au Receveur des Douanes, de son intention d'exporter toute la cargaison dans le même Vaisseau pour l'étranger. le Capitaine doit en conséquence rester et le négociant donne promesse sous caution de payer le reste des droits dans 60. jours. Sous le riz qui pourrait être mis à terre, cette promesse devient nulle soit à l'époque du payement du reste des droits ou lorsque ce riz est convenablement rembarqué et réexporté.

172. Riz des Etats unis.

Le riz des Etats unis d'amérique, peut être emmagasiné en payant 8.d (16.S) par quintal en donnant caution pour l'acquit, du surplus des droits dans 18. mois, à Londres, Bristol, Portsmouth, Cowes, Liverpool, Lancastre, Falmouth, Poole, Whitehaven, Hull, Greenock et Glascow, il peut être entreposé sans payer lesdits 8.d: lorsqu'on le retire pour la consomm.on il faut payer les droits, et celui de balance. Si au contraire on le réexporte dans 18 mois il n'y a rien à débourser, mais si ce riz n'est pas exporté dans cet intervalle, les Droits doivent en être payés et ne peuvent plus ensuite donner lieu au Drawback, Si enfin il n'était pas réexporté et que les Droits n'en fussent pas payés il serait vendu en déduction faite sur le produit de la vente des dépenses et des droits, le surplus en serait remis au Propriétaire.

173. Rubans.

Les rubans lacets et ceintures, faits à l'Etranger, de soie seule ou de soie mêlée avec d'autres matières, sont prohibés sous peine de 100. liv st. d'amende et de la brulure de ces objets 3. George III. ch. 21.

174. Russie.

Voyez l'art.e Europe en pour les marchandises de perse apportées par la Russie. Voyez soie écrue en perse

175. Sagou.

La poudre de Sagou et le Vermicelle, peuvent être également importés de toutes les colonies anglaises de l'amérique septentrionale, en exemption de droits. Cette liberté d'importation ne doit pas l'acte 7. George III. ch 30. et 21. George III. ch 29. continuez, que jusqu'au 1.er 9.bre 1796. et ces actes ne paroissent pas avoir été renouvellés

176. Salpêtre.

Ces droits ainsi réduits sont tirés de l'acte 31. George III. ch. 42 qui permet d'importer du Salpêtre de quelque pays que ce soit, et supprime tous les Drawbacks sur cet art.e. Le Salpêtre est exempt de droits de magasinage lorsqu'il est importé par la Compagnie des Indes orientales 39 & 40. George III. ch 38.

177. Savon.

Le Savon ne peut être importé en balles moindres de 224.lb poids net 23 George II. ch. 21.

178 Savon (Rebuts de).

Par l'acte 18. George II. ch. 22 §1. les raclures et morceaux de Savon, sont importables sans payer de droits, dans des vaisseaux qui navigent légalement

179. Sel.

Le Sel ne peut être importé, de l'Allemagne ou des pays bas, sous peine de confiscation du vaisseau et de la marchandise 13. & 14 ch.r 2 ch 2 et par l'acte 38. George III. ch. 89. aucun sel ou pierre de sel

soit qu'il vienne de la grande Bretagne ou d'ailleurs, ne peut être importé dans ce Royaume, de Guernsey, Jersey, alderney, Sark ou man (à l'exception de 2^{lbs} pezant pour l'usage de chaque matelot et du sel que les vaisseaux pêcheurs portent pour saler le poisson) sous peine d'être confisqué ainsi que le vaisseau et ses dépendances: Le sel étranger ne peut être importé, dans des vaisseaux au dessous de 40. tonneaux, ni autrement qu'en masse, il ne peut non plus l'être que dans des vaisseaux construits anglais ou dans des vaisseaux anglais possédés par des sujets anglais, ou dans des vaisseaux construits soit dans le pays de la marchandise, soit dans quelqu'autre pays de l'Europe appartenant au même Souverain. soit enfin dans les ports d'où on l'exporte ordinairement. Tous ces bâtimens doivent naviguer suivant les loix sous peine d'être confisqués, ainsi que leur contenu. 12 ch.^{er} 11. ch. 18. et 27. George III. ch. 19. mais par l'acte 38 George III. ch 25. du 5 avril 1798. pendant la guerre actuelle, le sel de Portugal peut être importé dans tous les vaisseaux amis

26. George III. ch. 26. § 10. celui qui importe, du sel étranger peut donner caution, pour le payement de tous les droits d'entrée dans douze mois. Si dans cet intervale il venait à être exporté, la caution se trouve déchargée. En payant la totalité des droits dans 12 mois et l'exportant ensuite dans le tems limité par la loi, on a droit aux Drawbacks portés dans le tarif.

180. Selles.

Les Selles qui ne sont ni de France ni d'Hollande, faites à l'Etranger ne peuvent être importées pour le commerce, Voyez mots, Les bois de Selle et objets de sellerie, qui ne sont ni de france ni de Hollande, ne sont pas importables pour le commerce par des Etrangers Voy. Boucles

181. Soie torse.

La Soie torse de Turquie, de Perse, des Indes Orientales, de la Chine ou de tout autre Pays, ne peut être importée (excepté celle d'Italie, de Sicile, de Naples venant directement de ce pays par mer dans des vaiss.^{x} anglais naviguans suivant les Loix) sous peine de confiscation 2. Guill.^{e} et Marie ch. 9. La Soie torse organsin, produit des manufactures

Soie Corse.

de Hongrie, ou des Etats Autrichiens, ou de tout autre Pays, de l'allemagne, peut être importée des Etats de l'Empereur 22. George III. ch. 78.

---

182 Soie écrue.

La Soie écrue, recueillie dans les Colonies anglaises d'amérique, en est importée directement à Londres, dans des vaisseaux autorisés à faire ce commerce, en éxemption de droits si elle est légalement déclarée, et débarquée, et accompagnée d'un certificat d'origine. Le Capitaine doit de plus affirmer sous Serment l'identité des ballots autrement elle serait sujete aux droits 23 George II. ch. 20. § 1. la Soie écrue et le fil de mohair en asie, s'ils viennent des échelles du Levant ne peuvent être apportés que d'un Pays, sous la domination du grand Seigneur 12 Charles II ch. 18. et 6. George I. ch. 14. On peut les débarquer pour les ouvrir et les mettre à l'air dans les Lazarets d'Ancône Gênes, Livourne, et Malthe, et Marseille, et Messine ou Venise. s'ils sont apportés du 1er Port d'embarquement sans certificat de Santé 11 George III. ch. 41. mais Voyez au mot Echelles du Levant la manière dont par l'acte 39 George III. ch. 99. les marchandises peuvent être importées, sans avoir été mises à l'air dans les Lazarets. La Soie écrue de Perse est importable, dans des Vaisseaux construits anglais, qui navigueront légalement, des Etats de Russie par des personnes libres, de la Compagnie de Turquie, pourvu que ces marchandises soient payées par des echanges avec nos manufactures (excepté l'Or et l'argent monnoyé ou en lingots) ou que la valeur en soit exportée en Russie de l'Angleterre, quand même elle ne serait pas destinée pour la Perse. Celui qui importe cet art.e doit garantir tous ces faits sous serment sous peine de confiscation 23. George II. ch. 34.

---

183. Soies (fabriquées à l'Etranger).

Les Soies ou velours fabriqués à l'étranger, excepté celles des Indes orientales et les crêpes et taffetas d'Italie et les gazes de soie française ou hollandaise, ne peuvent être importées sous peine de confiscation et de 100 Lst. d'amende 6. George III. ch. 28. continué jusqu'au 14 Juin 1802 et de là jusqu'à la fin de la session suivante

Soies fabriquées à l'Etranger.

du Parlement 35. George III. ch. 38. Voyez soie travaillée, au mot Inde orientale. La prohibition des soies étrangères, étoit également prononcée par d'anciens réglemens, car par l'acte 19. Henri VII. ch. 21. la soie fabriquée seule ou avec d'autres étoffes, venant de l'Etranger en rubans, corsets, lacets, ceintures, coëffes et filets ou tissus, ne peut être importé pour le commerce sous peine de confiscation, ou du payement des valeurs; mais quant aux rubans, lacets et ceintures, Voyez à rubans les autres loix pénales qui les concernent.

184. Soieries d'Italie.

importables du seul lieu d'Origine

185. Soude.

par l'acte 24. George III. ch. 57. § 2. 3. la potasse et la soude, importées dans la grande Bretagne, des colonies anglaises d'Amérique sont exemtes de ce droit si elles sont légalement déclarées et débarquées et accompagnées, du certificat du Receveur, ou officier du port d'embarquement, mais elles payent le droit de convoi comme dans le tarif.

186. Soufre.

l'acte 23. George III. ch. 77. qui permet ce Drawback expirera le 24 Juin 1803.

187. Sucre.

Le Sucre n'est importable, que dans l'espèce de Vaisseaux, décrite au mot raisins secs et il est prohibé de l'Allemagne et des pays bas Voyez Epicerie, en rédigeant ces droits sur le Sucre, l'éditeur a retranché les différentes espèces, qui ne sont point connues au Bureau des Douanes anglaises. Il y en avait deux dans l'acte de consolidation 27. George III. ch. 13. dont la 1re étoit nommée blanc et par laquelle très probablement on avait voulu désigner le Sucre terré, il ne croit pas que l'on ait jamais fait de différence dans les Sucres bruts à la Douane, jusqu'à ce qu'un acte du Parlement rendu en dernier lieu, ait imposé spécialement une taxe additionnelle sur les Sucres terrés des Colonies

Sucre.

anglaiser, l'autre qualité qu'il a omise, est le Sucre des Colonies anglaises sur le continent d'Amérique, dont aucun, au moins à présent, ne vient en Angleterre, ainsi les différentes espèces de Sucre connues à la Douane sont les suivantes, savoir, le Sucre raffiné, le Sucre brut ou terré qui ne vient point des colonies anglaises, le Sucre brut qui en vient ainsi que le Sucre terré et le Sucre, importé par la Compagnie des Indes orientales.

188. Sucre étranger.

Le Sucre qui ne vient point des colonies anglaises, lors de son importation dans la grande Bretagne, sur des Vaisseaux construits anglais possédés, enregistrés et naviguant suivant les loix, venant d'un pays hors de l'Europe, doit en entrant à Londres, à Bristol, à Liverpool, à Lancaster, à Glagow ou à Leith, être emmagasiné aux dépens de celui qui l'importe sans payer d'autres droits que celui de convoi de 1.sh 10.d (2.r 4.d) par quintal et il peut ensuite être réexporté moyennant 2.sh 6.d (3.r) par quintal outre le droit de convoi; mais si on le retire pour la consommation de l'intérieur il faut avant tout acquitter la totalité des droits 32 George III. ch. 43. § 11. et 39 George III ch 63. Le Sucre des Etats unis d'Amérique ne paye pas de droit de convoi lors de son importation ou de sa réexportation, après avoir été entreposé: Voyez la note 57 sur les colonies anglaises, pour les ports dans lesquels et de quels le Sucre peut être envoyé et pour savoir aussi quels Sucres sont censés étrangers quoique venant des Colonies anglaises

189. Sucres Importés par la Compagnie des Indes Orientales.

Ce droit additionnel de Sortie est établi par l'acte 39 George III. ch. 63.

190. Tabac.

Les actes 29 George III. ch. 68. et 31. George III. ch. 47. règlent le commerce des tabacs, en feuille et en poudre, en voici l'extrait.

Le Tabac en feuilles ne peut être importé, que des colonies anglaises d'Amérique, des Etats unis, des territoires espagnols et portugais

Tabac.

ou d'Irlande, mais amener tiges ni poudres de la tige du tabac, ne sont importables sous peine d'être confisqués, ainsi que le vaisseau; les tabacs en feuille ou en poudre ne peuvent être importés dans des vaisseaux de moins de 120. tonneaux ni dans des tonneaux de moins de 450^lbs pesant, sous peine d'être saisis ainsi que le vaisseau &c; On accorde cependant une certaine quantité de tabac non emballé, pour l'usage de l'Equipage, mais qui ne doit pas excéder cinq livres par tête; Si le tabac provient des colonies anglaises, il doit être importé dans des vaisseaux construits anglais, naviguant d'une manière conforme aux loix, s'il provient des Etats unis, il doit l'être soit dans ces mêmes vaisseaux ou dans des bâtimens américains, aux mêmes conditions. les tabacs en feuilles ou en poudre ne peuvent être importés, en Angleterre que dans les ports suivans. Savoir.

Londres, Bristol, Liverpool, Lancastre, Cowes, Falmouth, Hull, Whitehaven, Port glasgow, Greenock, Leith, & Newcastle sur la Tyne.

Le tabac des Etats unis peut être apporté, par un commerce légal, dans les Isles Britanniques, des Indes occidentales, par des vaisseaux construits anglais possédés et naviguant suivant les loix et de la être introduit en angleterre, des bâtimens entièrement chargés de tabac peuvent entrer dans les ports de Cowes et de Falmouth, pour y attendre des demandes et y rester ainsi quinze jours en en donnant signification à l'officier des douanes. Aucun tabac (excepté celui d'Espagne et de Portugal et le tabac en poudre) ne peut être importé s'il est fabriqué de quelque maniere que ce soit, et il ne peut être exporté dans des vaisseaux moindres de 70. tonneaux. Les commissaires des douanes et de l'accise doivent faire bruler tous les tabacs gatés et de mauvaise qualité dont le propriétaire refuserait de payer les droits. Ils en feront vendre les cendres dans que le propriétaire puisse y rien prétendre, le Tabac est aussi sujet à l'accise

191. Tabac en poudre.

Le tabac en poudre est également sujet à l'accise, il peut être entreposé sans payer aucun droit, si ce n'est quand on le retire pour la consom^on quant aux règlemens pour l'Importation. Voyez Tabac. /.

192. Terre-neuve.

Voyez droit de convoi pour certains articles, qui en sont exemts, lors de leur exportation pour cette Isle. Les primes sur la pêche de terre-neuve sont insérées au Chapitre d'exprimer. Quant aux autres droits d'importation et d'exportation. Voyez Colonies anglaises.

193 Thé.

Le thé n'est importable que des pays qui le produisent, à moins qu'on n'ait une permission, comme il est dit dans la note sur les marchandises prohibées des Indes orientales, il est aussi sujet à un droit d'accise, et n'est pas compris dans les réglements sur l'entrepôt des marchandises des Indes orientales, contenus dans l'acte 39. George III. ch. 50. Voyez la note sur les marchandises importées des Indes orientales

194 Thé exporté.

Ce drawback est accordé sur les exportations en Irlande, à Jersey, Guernsey et Gibraltar ou dans quelque endroit du continent de l'Europe, où réside un Consul anglais, ou aux colonies anglaises d'amérique et il est payable en se conformant aux réglements contenus dans l'acte 21 George II. ch. 14. qui portent que le thé doit être réexporté des magasins où il était en entrepôt dans les mêmes caisses ou emballages dans lesquels il avait été originairement importé et dans le tout entier vendu par la compagnie des Indes, après avoir donné caution pour son exportation véritable. Le certificat de débarquement nécessaire pour lever ce cautionnement doit être présenté dans six mois, si le thé a été expédié pour l'Irlande, Jersey et Guernsey; en 18. mois s'il a été pour l'amérique; et en un an s'il a été pour Gibraltar ou toute autre place de l'Europe; lorsqu'on apporte au Garde magasin l'attestation qu'on a fait sa déclaration et donné caution, le thé est rendu avec un permis en l'accompagnant jusqu'au vaisseau, ce permis doit être remis aux visiteurs qui marquent en quatre endroits différens les ballots en dehors. Ce Drawback est egalement accordé sur la sortie du thé pour la côte d'afrique, et la preuve de son débarquement doit être fournie dans trois années de la date du cautionnement, par le serment du Capitaine et de son Secon

Thé exporté.

25 George III. ch. 74 & 29 George II. ch. 59. Le thé ne peut être exporté en Irlande dans des Vaisseaux de moins de 80. tonneaux. 12 George III. ch. 60.

195. Toiles.

Les toiles peintes ou tachetées sont aussi sujetes au droit d'accise.

196. Tonnage.

Ce droit de tonnage pour convoi est payable sur le tonnage mesuré des Vaisseaux qui entrent dans un port de la grande Bretagne ou en sortent pour l'étranger (excepté les Vaisseaux en lest) il est additionnel aux droits de convoi, dont certains articles sont taxés. Voyez la note AA. sur le droit de Convoi.

197. Tonnage (droit de).

Sur les Vaisseaux des Etats unis, ce droit est établi par 37. George III. ch. 97. Voyez la Note 5. sur les Etats unis de l'Amerique

198. Tranchans.

Les tranchans faits à l'Etranger, qui ne viennent ni de France ni de Hollande, Voyez ces mots. ne sont pas importables, pour le commerce Voyez mords.

199. Turquie.

Les marchandises et produits du sol ou des manufactures de l'Empire Ottoman, ne sont importables que dans des Vaisseaux construits anglais, ou dans des Vaisseaux construits soit dans le pays de la marchise soit dans les ports où l'on fait habituellement l'embarquement. Tous ces bâtimens doivent naviguer suivant les loix sous peine d'être confisqués ainsi que leur cargaison 12 Charles II. ch 18. 27 George III. ch. 19. §10

200. Vache (Poil de).

Pour les loix sur la libre importation des Colonies Voyez Peaux

317

201. Peau (Peaux de).

par l'acte 9. George III. ch. 39. continué 36. George III. ch 40 jusqu'au 1.er Juin 1803 et jusqu'à la fin de la session suivante du Parlement) les peaux de veau non préparées, peuvent être importées en exemption de droits des colonies anglaises d'Amérique, sur déclaration valable et autrement elles sont sujetes aux droits, elles payent toutesfois celui de convoi

202. Verrerie.

Par l'acte 33. George III. ch. 33. tous ballots importés, contenant de la verrerie de table, du verre en couronnes ou en carreaux non encadrés, doit être marqué à l'extérieur du mot Verre, en lettres d'au moins 4 po. de long autrement le ballot et son contenu seraient confisqués. En outre chaque ballot ne doit pas contenir moins de 500.lb sous peine d'amende à moins qu'il ne renferme des feuilles de verre d'au moins 60 po. de longueur

203. Vin.

Le vin ne peut être importé, que dans des Vaisseaux construits anglais ou dans des vaisseaux anglais possédés par des sujets Britanniques, ou dans des Vaisseaux construits soit dans le pays qui l'a produit, soit dans quelque partie de l'Europe dépendant du même Souverain, soit enfin dans le port d'où s'en fait habituellement l'exportation. Ces bâtimens doivent naviguer légalement sous peine d'être confisqués ainsi que leur cargaison. 12 Charles II. ch. 18. et 27. George III. ch. 19. De plus ces Vaisseaux doivent être d'au moins 60. tonneaux. On ne permet pas de vin dans ceux de moindre capacité, si ce n'est pour l'usage de l'Equipage à raison de deux gallons (9. bouteilles) par tête, tant de vin que d'autres liqueurs spiritueuses, sous peine de confiscation du vaisseau et dépendances. 24 George III. ch. 47. & 26. George III. ch. 59.

Quant aux Tonneaux. Les vins de France de Portugal et d'Espagne doivent être dans des tonneaux, contenant au moins un minot de 63. gallons, à moins que ce ne soit pour un usage particulier et non pour le commerce, et que ce ne soit du vin de France en bouteilles, venant de France, de Guernsey de Jersey ou d'Aldernay et par balots de 3. douz.es de bouteilles d'un quart de gallon, telles quelles sont admises jusqu'au 10. mai 1800. 10. George III. ch. 27. et 25 George III. ch. 69. Les autres vins ne peuvent être dans des Tonneaux, flacons ou bouteilles

Vin.

contenant moins de 2 ℔ gallons excepté le vin de toscane dans des flacons ouverts, le vin de turquie ou des mers du Levant et du vin destiné à des usages particuliers et non au Commerce 1. George II. stat 2 ch 17. & 25. George III. ch. 69.

Quant aux lieux d'où le Vin peut être importé

Le Vin autre que celui du Rhin ne peut l'être, de l'allemagne ou des Pays bas, sous peine de confiscation du vaisseau ou de la marchandise 13 & 14 Charles II. ch. 2. mais le vin d'Hongrie peut être importé d'Hambourg et tout vin d'Hongrie ou de quelque partie de l'allemagne peut l'être des Etats de l'Empereur et de l'Empire Germanique Anne St. 1. ch. 12 & 22 George III. ch. 78.

39 & 40. George III. ch. 83 (quoique le tems limité par l'acte 37. George III. ch. 13. pour l'importation des vins français soit expiré) les vins français en bouteilles ou en flacons, tant pour la vente que pour des usages particuliers peuvent être importés de Guernesey Jersey et alderney dans des vaisseaux construits anglais, possédés et naviguans d'une maniere conforme aux Loix en payant les droits de Douane et d'accise spécifiés ci dessus. Par l'acte 37. George III ch. 32 § 9. les Vases dans les quels on importe le vin ou l'huile sont exemts de ce droit

204 Vin du cap.

39 & 40. George III. ch. 60. les vins de l'Etablissement anglais au cap de bonne espérance sont mis sur le même pied que ceux de Portugal.

205. Vinaigre.

Le vinaigre n'est importable, que dans l'espèce de Vaisseaux décrite au mot raisins Secs.

206. Voiles (toile à).

toute toile pesant plus de 17. $\frac{6}{10}$ onces par verge carrée est censée toile à voile, mais si cette toile est sujete à une taxe plus forte que celle sur les toiles à voiles, elle payera le droit le plus considérable

319

207. Voiles.

toutes les Voiles faites à l'étranger ou cannevas importés en Angleterre comme marchandises, doivent être timbrés à leur débarquement par les commissaires de la Douane 9. George III. ch 37. continué par 39 et 40. George III. ch. 45. jusqu'au 29. 7.bre 1804 et de la jusqu'à la Session suivante du Parlement.

Loix

Sur l'Exportation

208. Armes & Munitions.

Les armes et munitions, lorsque la prohibition en a été proclamée ne sont pas exportables sous peine de confiscation et de 100 £ St. d'amende pas 25 armes, ou pas 2 Quintaux de munition. 29. George II. ch. 16. les armes et munitions (d'après un ordre du Conseil du 3. X.bre 1800.) sont prohibées, pour six mois, à la sortie à compter du 7. X.bre 1800. à moins qu'on n'obtienne une permission du Conseil privé.

---

209. Batistes.

Elles ne sont pas exportables à l'Isle de man 5. George III. ch. 39. ni d'aucun autre port que de Londres ni dans des vaisseaux de moins de 100 tonn 37. George III. ch 73.

---

210. Bled.

L'exportation du bled anglais ou étranger est (31. George III. ch. 30.) réglée pas les prix des lieux d'exportation, savoir quand le froment est à 46. St ou au dessus pas quartier, alors le froment et la farine, la fleur de farine, la drêche, le pain ou le biscuit de froment ne sont pas exportables. quand le seigle les pois et les fèves sont à 30. St ou au dessus pas quartier, alors le seigle, les pois, les fèves, la farine, la fleur de farine et le pain, ou les Biscuits qui en sont faits ne sont pas exportables, quand l'orge et la pamelle sont à 23 shellings ou au dessus pas quartier, ~~[illegible]~~ l'orge et la pamelle dans ce cas la farine, la drêche, le pain et les Biscuits qui en sont faits, ne sont pas exportables. quand l'avoine est à 15. St ou plus pas quartier, l'avoine et la drêche, le pain ou le biscuit qui en sont faits, ne sont pas exportables quand la farine d'avoine est à 14. St ou au dessus pas mesure (Boll) alors elle n'est plus exportable. Celui qui contreviendrait à ces reglem.s encourrerait une amende de 20 St pas chaque boisseau de grain et de 12.d pas livre de biscuit et de pain outre la confiscation du vaisseau et de ses dépendances

Mais quelques puissent être les prix du grain, les export.ns suivantes sont permises en tout tems savoir, le grain ou quelqu'autre des articles précédemment détaillés, nécessaires à l'usage d'un vaisseau partant pour le cabotage, ou pour se rendre à l'étranger, tant pour les matelots et les passagers que pour la nourriture des Animaux embarqués, ou pour l'approvisionnement des Vaisseaux du Roi et des

Bled.

garnisons anglaises, de fèves, pour les Forts et Comptoirs anglais en afrique ou pour l'approvisionnement des Vaisseaux anglais, qui font le commerce sur les côtes de ce pays. Outre ces éxemptions les quantités de bled ci après peuvent être exportées, en une année dans les lieux suivans, quand même leurs prix seraient plus forts que ceux mentionnés plus haut. Savoir.

A Gibraltar, de Londres du froment, de la farine ou fleur de froment, du Seigle, de l'orge, de la Vêche ou des pois pourvû que le tout n'excede pas 2500. quartiers

A Guernesey, Jersey et Aldernay de Southampton, du froment, de la fleur ou farine de froment, du seigle, de l'orge, de la Vêche du pain, du Bisquit ou des pois, pourvû que le tout n'excede pas 9800. Quartiers

A l'Isle de man une quantité de froment de fleur ou de farine de froment, d'orge ou d'avoine qui ne passe pas 500. quartiers de Kirkcudbright 1000. quartiers de Liverpool, et 1000. quartiers de Whitehaven.

A Ste Helène, à Bencoolen et aux Etablissemens des Indes orientales; de la grande Bretagne par la Compagnie des Indes orientales une quantité de froment de fleur ou farine de froment, de Seigle d'orge ou d'avoine qui ne passe pas 1500. quartiers

Aux forts anglais &c. en afrique par la compagnie d'afrique 33. tonneaux de fleur de farine et 15. tonneaux de Bisquit

Aux colonies à Sucre anglaises, dans les Indes occidentales, y compris les Isles de Bahama et les Bermudes, des ports et dans les quantités, que les lords du commerce désigneront pour chaque Isle 5000. quartiers d'orge, 2000. quartiers de fèves, 2500. quartiers d'avoine; 600. Tonneaux de gruau d'avoine 4000. quartiers de pois, 500. Quartiers de Seigle, 1000. quartiers de froment 3220. tonneaux de fleur de froment et 950. tonneaux de bisquit. Les lords du Commerce peuvent cependant (34 George III. Ch. 71.) autoriser pendant la présente guerre et six mois après la paix, une exportation double de graine pour les Colonies anglaises des Indes occidentales aussi bien que pour les Colonies françaises qui seraient au pouvoir de la grande Bretagne.

Bled.

A la Baye d'Honduras ou d'Yucatan, des ports désignés par les bords du commerce 250. tonneaux de fleur de farine, 50. tonneaux de biscuit, 20. tonneaux de poix 20. tonneaux de farine d'avoine 115 q.x en d'orge

A la Baye d'Hudson pour la compagnie, de Londres 500. tonneaux de fleur ou farine de froment, 1000. quartiers d'avoine, farine d'avoine orge poix, fèves, Breche et Biscuit

A Sierra Leone pour la compagnie, de Londres 21. tonneaux de farine de froment et d'avoine et 25 Quartiers d'orge et de poix,

A Terre neuve de Londres 500. quartiers de poix, 500. tonneaux de Biscuit 64 tonneaux de fleur de farine. De Bristol 450 quartiers de poix 500. tonneaux de biscuit 48. tonneaux de fleur de farine; de Poole 1300. quartiers de poix 1400. tonneaux de Biscuit, 400. tonneaux de fleur de farine; de Darmouth, 850 quartiers de poix 850. tonneaux de Biscuit 240 tonneaux de fleur de farine. De Topsham et Teignmouth en tout de ces deux endroits, 1200. Quartiers de poix 900. tonneaux de biscuit 240 tonneaux de fleur de farine. De Liverpool 280 quartiers de poix 300. tonneaux de biscuit 48. tonneaux fleur de farine. De Plimouth 200. Quartiers de poix, 200. tonneaux de biscuit, 40. tonn.x fleur de farine. De Chester 240. quartiers de poix. 200. tonneaux de Biscuit 48. tonneaux de fleur de farine, de Deux villes de port Glasgow et de Greenock en tout 100. quartiers de poix 150. tonneaux de biscuit, de Barnstaple 150. quartiers de poix, 150. tonneaux de Biscuit, 64 tonneaux fleur de farine, de Southampton 300. quartiers de poix ou fleur de farine, 150. tonneaux de biscuit, de Cowes 300. quartiers de poix ou farine 120. tonneaux de biscuit

A la nouvelle Ecosse. de Londres 600. Quartiers de poix, 400. tonn.x de Biscuit 48. tonneaux de fleur de farine. de Bristol 400. quartiers de poix 350. tonneaux de Biscuit 32. tonneaux de fleur de farine, de Darmouth 300 quartiers de poix, 300. tonneaux de Biscuit 48. tonneaux de fleur de farine, de Topsham et Teignmouth de ces deux endroits en tout 400. quartiers de poix, 400. tonneaux de Biscuit 48 tonneaux fleur de farine. De Plimouth 300. quartiers de poix 300 tonneaux de Biscuit 40. tonneaux fleur de farine

A la Baye de Chaleur, de Londres 500. Quartiers de poix, 400. tonneaux

Blé.

de biscuits, 80 tonneaux de fleur de farine de Bristol, 400. quartiers de poix, 300 tonneaux de biscuits, 32 tonneaux de fleur de farine, de Poole 200 quartiers de poix, 200. tonneaux de biscuits, 48 tonneaux de fleur de farine. De Darmouth 300. quartiers de poix 300. tonneaux de Biscuits 56. tonneaux de fleur de farine, de Topsham et Teignmouth, de ces deux endroits en tout 400. quartiers de poix, 400. tonneaux de biscuits, 48 tonneaux de fleur de farine. De Plimouth 200. quartiers de poix 300 tonneaux de biscuits 30 tonneaux de fleur de farine

A la Bradoz de Londres 500. quartiers de poix, 400. tonneaux de Biscuits, 32 tonneaux fleur de farine; de Bristol 400. quartiers de poix 300 tonneaux de biscuits et 32. tonneaux de farine. De Poole 200. quartiers de poix 200 tonneaux de biscuits 32 tonneaux de farine, De Darmouth 300. quartiers de poix, 300 tonneaux de Biscuits 56 tonneaux de farine. De Topsham et Teignmouth de ces deux endroits en tout 400. quartiers de poix 400. tonneaux de Biscuits 48 tonneaux de farine. De Plimouth 200. quartiers de poix 300. tonneaux de biscuits 30. tonneaux de farine

En Portugal ou ailleurs, de Kirchwal sous les restrictions prescrites par les Lords du commerce 3000. quartiers de panelle récoltée dans les orcades

En cas de nécessité Sa Majesté, sur l'avis de son Conseil peut permettre d'exporter, outre les quantités spécifiées ci dessus jusqu'à la concurrence de 6000. quartiers de chaque espèce de grain non moulu, et 3000. tonneaux de chaque espèce de farine ou biscuits

N. B. 56.lb avoir du poids de farine de froment et 45.lb de fleur de froment sont respectivement égaler à un Boisseau de froment non moulu et 22.lb avoir du poids de farine d'avoine formant un boisseau.

---

211. Bois de Vie.

par un ordre du Conseil privé daté du 3. xbre 1800. l'exportation du bois de vie est prohibée (pour dix mois à compter du 6. xbre 1800.) excepté en Irlande, à Jersey, Guernsey, Alderney, Sark ou man ou aux colonies anglaises d'amérique ou aux Indes occidentales, à terre neuve, aux forts et Etablissemens anglais en afrique, à l'Isle Ste hélène et aux Etablissemens anglais des Indes orientales et excepté aussi ce qui peut être nécessaire pour l'usage des Vaisseaux.

---

212. Campêche (Bois de).

Par l'acte 7. George III. ch. 47. le bois de campêche peut être exporté dans des vaisseaux construits en angleterre, naviguant suivant les loix, dans lieu payez, s'il est déclaré et débarqué régulierement, autrement il paye les droits.

213. Charbon de terre.

On peut exporter tous les ans pour ces Isles une quantité limitée de charbon de terre de Newcastle et de Swansea en payant les droits d'avoir.

De Newcastle à Jersey 350. chaldrons de Swansea à Jersey 150 chal. de Newcastle à Guernsey 1000 chaldrons, à Alderney 110. de Swansea à Guernsey 150 chaldrons, à alderney 10.

Celui qui exporte ces quantités de charbon doit être désigné par le Gouverneur de ces Isles respectivement et doit donner caution pour leur importation. 6. George III. ch. 40. confirmé par 27. George III. ch. 13.

214. Convoi (Droit de)

pour les exemptions générales de ce droit, voyez la note 58. toutes les exemptions particulieres, aussi bien que les taxes particulieres du droit de convoi sont jointes aux articles quelles concernent et quant au droit de tonnage pour convoi à la Sortie, voyez ce mot aux import.ons

215. Cornes.

Les cornes anglaises non travaillées ne peuvent être transportées ou vendues à des Etrangers sous peine de confiscation, et d'une amende double de leur Valeur. 4. Edouard IV. ch. 8. 1. Jacques 1. ch. 24 et 7 Jacques 1. ch. 14.

216. Coton.

par l'acte 19. George III ch. 53. la laine de coton des colonies anglaises d'Amérique peut être exportée dans des vaisseaux construits en angleterre qui naviguent suivant les loix dans lieu payez, si elle est déclarée et débarquée régulierement, autrement elle est assujétie aux droits.

217. Culm (espèce de charbon de terre.)

L'Editeur a conservé ces droits dans le tarif quoique les actes 31. Geor. II. ch 15. et 13 George III. ch. 70. qui permettent cette exportation et qui ont été continués par 34. George III. ch 36. jusqu'au 25 mars 1795. et de là jusqu'à la fin de la Session suivante du Parlement, paraissent expirés.

218. Etain

par l'acte 30. George III. ch 4. l'étain non travaillé exporté au delà du cap de bonne espérance n'est assujéti à aucuns ——— droits en donnant caution de le débarquer de l'autre coté de ce cap.

219. Gommes

Ces gommes peuvent (par l'acte 6. George III. ch. 46.) être exportées de la grande Bretagne en Irlande par les habitans de l'un de ces Royaumes sujets du Roi avec la permission des Lords de la trésorie de manière que l'exportation de ces deux gommes n'excede par dans un an la quantité de 30 tonneaux pesant avoir du poids.

220. Indes Orientales

les soies de l'Inde, les Bengales et étoffes mêlées de soye des manufactures de la perse de la chine ou des Indes Orientales et les calicots imprimés, peints, tachetés ou teints dans ces contrées ne sont pas exportables à l'Isle de man. 5. George III. ch 39. Voyez en outre pour leur exportation, la note 83.

221. Instrumens

Les instrumens, machines, mécaniques, pompes, presses, papiers ou les plans et modeles de ces objets employés dans les manufactures de coton, de toile, de soie ou de laine, ne peuvent être embarqués à moins qu'on ne les transporte directement dans quelqu'autre partie de l'Angleterre ou de l'Irlande sous peine de confiscation, de 200 Lt. d'amende et d'un an d'emprisonnement. 23. George II. ch. 13; 14. George III. ch. 7. et 21. George III. ch. 37. Mais cette prohibition ne s'étend point aux cardes à laine qui ne passent pas la valeur de 4.st la paire et les cardes à filer dont la valeur ne passe pas 1.st 6.d la paire exportées aux colonies anglaises de l'Amerique par l'acte 15. George III. ch. 5.

Instrumens

Les instrumens suivans dont on fait usage dans les manufactures de fer et d'acier ne peuvent non plus être exportés dans les mêmes peines; Savoir:

Les machines à empreindre à la main, celles dites à tête de chien, celles à poulies et machines à empreindre de toutes espèces. Les écrous et chevilles de fer qui en dépendent, les marteaux et enclumes propres à les faire, les presses de toute espèce appelées presses à couper, les formes et emportepièces qui doivent y être jointes, les presses à percer de toute espèce et les formes et emporte pièces qui en dépendent, soit séparement, soit réunies, les teintures de fer et d'acier dont on fait usage dans les presses avec ou sans impression, les cilindres de fer fondu, de fer forgé ou d'acier pour le laminage des métaux et les former qui en dépendent, les moules et tables qui y sont jointes, les tours de toute espèce pour tourner, brunir et polir en tout ou partie. Des ciseaux à tour, brosses à polir, machines à effacer ou à ombrer, presse et teinture pour les boutons de corne, des ciseaux pour couper le métal, de l'acier laminé recouvert d'une feuille d'argent des parties de Boutons non achevées, des instrumens pour ciseler et pour fondre des boucles, des boutons et des anneaux, les enclumes de fer fondu et les marteaux pour les moulins à forger le fer et le cuivre, les cilindres, les coins, les formes et les pilliers pour les moulins à fendre les outils de toute espèce à couler les teintures, les machines à faire les queues de bouton, les machines à forer, les instrumens à fondre le verre et à couvrir les fouets et les brosses à polir, les barres de métal recouvertes d'or et d'argent, les formes à écrou de fer ou d'acier, ou tous autres outils quelconques ou modeles d'outils dont on peut faire usage dans les manufactures de fer et d'acier de la grande Bretagne! 25. George III. Ch. 67.

---

222. **Laine.** L'acte 28 George III. Ch 38. a réduit en un seul acte toutes les loix relatives à l'exportation de la laine de Brebis vivantes. & par cet acte les beliers, les brebis ou agneaux vivans de la grande Bretagne, de Jersey, Guernsey, Alderney, Sark ou Man n'en sont pas exportables sous peine de confiscation, de la saisie du vaisseau, de 3. £ st. d'amende par mouton et d'un emprisonnement de 3 mois p.r le Contrevenant.

Laine.

En cas de récidive l'amende sera portée à 5.^{ls} et l'emprisonnement sera de 6 mois. Mais les moutons embarqués avec la permission de l'officier des douanes pour l'usage du vaisseau seulement, sont permis par le §. 9, la laine produite dans l'une de ces Isles, les peaux en laine, les laines de brebis morte, le fil ou l'estame de laine, la bourre, les couvertures, l'ouate et tous les autres art.^{es} de fabrique de laine faits légèrement de manière qu'on puisse encore en faire usage comme de la laine, ou des matelats de laine peignée ou de la laine propre à être peignée et cardée, de la terre à foulon, de la terre de pipe, n'en sont pas exportables sous peine d'une amende de 3.^{ls} par livre de ces articles ou de la somme de 50 l. st. pour le tout et de 3. mois de prison. En cas de récidive on s'expose aux mêmes peines pécuniaires et à 6 mois de prison. Mais la terre de pipe peut par l'acte 17. George III. ch. 43. continué par des actes subséquens jusqu'au 24 Juin 1802. être exportée pour toutes les Colonies anglaises à sucre des Indes Occidentales et aussi par l'acte 28 George III. ch. 38. § 16. On peut exporter annuellement de Southampton à Jersey 4000. tods de laine non peignée 2000. tods à Guernsey, 400 à Jersey et 200 à Dart, chaque tod n'excédant pas 32.^{lb} § 19. Aucune laine &.^{a} ne peut être mise à bord d'un vaisseau dont la propriété ou partie de la propriété est à un Etranger ou à un Sujet né dans la grande Bretagne, mais résidant hors de ce Royaume. Les peaux d'agneau appretées propres à faire des fourures et doublures sont exemptes des prohibitions de cet acte.

---

223. Métal

La fonte, le cuivre, le laiton, le métal de cloche et autre pur et mêlé (excepté l'étain, le plomb, le cuivre et le métal fait de mine anglaise, ainsi que le cuivre étranger en barre) ne peuvent être exportés sous peine d'une amende double de leur Valeur et de 10. l. st par 1000^{lb} pesant. 2 & 3. Edouard VI. ch. 37. § et 6. Guillaume et Marie ch 17. mais par un ordre du Conseil daté du 11 fev 1801. Le cuivre en chevilles, en barres, en feuilles, en anneaux et en clous ou le cuivre propre à être facilement converti en munitions navales, ne peut prendant 6. mois à compter du 12. février 1801. être exporté dans la permission du Conseil privé, sous peine de confiscation du métal et du vaisseau, outre une amende de triple Valeur 33. George III. ch. 2.

---

224. Métiers

Les métiers à faire les bas d'estame ou de soie, les gants, les gilets &a ne sont pas exportables sous peine de 40 £ d'amende 7 & 8 Guillaume III. ch 20. § 8.

225. Monnoie

L'Exportation de la monnoie d'or ou d'argent de ce Royaume est défendue par plusieurs anciens Actes du Parlement depuis le regne d'Edouard III. jusqu'à celui d'Henry VII. mais la monnoie d'or ou d'argent étrangère peut (par l'acte 15. Charles II. ch. 7. § 12.) être exportée par quelques personnes ~~que ce soit~~ après déclaration valable.

226. Munitions Navales.

Par un ordre du Conseil daté du 14 Jer 1801. le fer en barres ou en barre, le chanvre, la poix, le goudron, la resine, la Terébenthine, les ancres, les cables, les cordages, les mats, les Vergues, les beaupré les rames, les étoupes, l'ocre, le cuivre en feuilles ou d'autres munitions navales sont prohibées à la sortie. (pendant 6 mois à compter du 14. Jer 1801.) dans l'autorisation du Conseil privé sous peine d'être confisquées ainsi que les vaisseaux et d'une amende triple de leur valeur 33. George III ch. 2. excepté dans les Vaisseaux du Roy, ou celles necessaires pr. l'usage des autres Vaisseaux. Excepté aussi pour l'Irlande, pour les chantiers du Roi ou les villes de garnison, les colonies anglaises d'amérique ou des Indes Occidentales, Terre neuve, les Etablissemens anglais d'afrique, l'Isle de Ste. Helene ou les possessions anglaises des Indes Orientales.

227. Or ou Argent.

L'argent fondu en lingots ou sous quelque forme que ce soit, n'est pas exportable à moins qu'il ne soit controlé à la Cour des orfevres qu'on ne produise un certificat des Echevins qui constate que l'on a prêté serment devant eux que cet argent est étranger et ne provient pas de la fonte ou de la rognure des monnoyes de ce Royaume. Si c'est de l'argent fondu, on est aussi obligé de produire un certificat des gardiens de la Cie des orfevres qu'il a été prêté serment devant eux qu'aucune partie de cet argent, avant qu'il fut fondu, n'était de la monnoie courante ou de la vaisselle

Or ou Argent

faite dans ce Royaume 6 & 7. Guillaume III. ch 17 § 3. 6. 7 & 8 Guill.
III. ch 19. § 6. quand il est exporté légalement, il est exempt de droits même
de celui de convoi.

228. Peaux.

Les peaux de Bœuf, Vache, Génisse, Taureau ou Veau (excepté
les peaux de Veau préparées sans poil et excepté aussi celles pour l'usage
du Vaisseau, dont le nombre ne doit pas passer six peaux non préparées et
trois tannées) ne peuvent être exportées sous peine de 500 £ d'amende
et de défense pour l'avenir de faire le commerce des cuirs 13 & 14
Charles II. ch. 7. celui qui exporte ces peaux d'une Isle appartenant
à la grande Bretagne, excepté l'Irlande dans toute autre ville d'Angleterre
encourre une amende du Double de leur Valeur. § 3.

229. Peaux.

Les peaux et poils de lièvre et poils de lapins anglais et les
peaux de lapins qui ne sont ni préparées, ni tannées ne sont pas
exportables.

230. Pendules.

Aucune Boîte intérieure ou extérieure, étui ou cadran d'or ou d'arg.t
de fonte ou autre métal pour montres et pendules dans le mouvement et
tout ce qui en dépend, ainsi que le nom de l'horloger ne peut être exporté
sous peine de confiscation et de 20 £. d'amende. 9 & 10. Guillaume III
ch. 28. § 2.

231. Potasse

Par l'acte 34 George III. ch. 34. Sa Majesté peut par une
proclamation ou un ordre de son conseil, prohiber l'exportation ou le cabotage
de la Soude et de la potasse ou tout autres articles utiles aux ateliers
de la Marine; et tous les articles exportés malgré cette défense
doivent être confisqués ainsi que le Vaisseau et on encourre de plus une
amende triple de leur valeur. C'est en vertu de ce droit que l'exportation
de la Soude et de la potasse est prohibée par un ordre du Conseil du 17.
mai 1799. (pendant six mois à compter du 7 mai 1799. excepté pour

Potasse

l'Irlande, Guernesey, Jersey, Alderney Sark ou may et les Colonies angl.es d'Amérique, Terre neuve, les Etablissemens Anglais d'afrique, l'Isle de Ste Helène et les possessions britanniques dans l'Inde.

232. Poudre à tirer.

La poudre à tirer n'est pas exportable quand elle contient plus de 5. Str par Boul. 12. Charles II. ch 4. § 11. La poudre à tirer de même que le Salpêtre ne peuvent être exportés quand la Sortie en a été défendue par proclamation. 29. George III. ch 16. Sous peine de confiscation et d'une amende de 100 £ par chaque quintal, la poudre à tirer et le Salpêtre ne peuvent dans ce moment être exportés qu'avec la permission du Conseil privé.

233. Provisions.

par l'acte 41. George III. ch 2. Sa Majesté peut par un ordre de son Conseil prohiber de tems à autre l'exportation des articles necessaires à la subsistance de l'homme et si malgré cette défense quelqu'un embarquait des provisions, le contrevenant payerait le triple de leur valeur et l'on saisirait le Vaisseau. Mais les vins nécessaires à l'approvisionnement d'un Vaisseau et ceux transportés par voie de cabotage ne sont point dans ce cas. C'est en vertu de ce pouvoir attribué à Sa Majesté qu'il a été ordonné dans son Conseil par une proclamation du 10. X.bre 1800. que jusqu'au 1.er 8.bre 1801. les articles suivans ne peuvent être exportés savoir

Les Taureaux, les Vaches, les Bœufs, les Veaux, les Brebis les agneaux, les cochons & la viande de ces animaux salée ou autrement le Jambon, le Beurre, le fromage, les Oignons, les pommes de terre et legumes de toute espèce, l'orge mondé ou perlé, les Harengs rouges et blancs sont également prohibés pour le même tems par un ordre du 31. X.bre 1800. Ces prohibitions ne s'étendent pas à l'exportation de ces Articles en Irlande par le même Ordre.

234 Riz.

par l'acte 41. George III. ch. 2. l'exportation du riz est prohibée jusqu'au 1.er mai 1801. mais il peut être embarqué pour l'usage des Vaisseaux ou transporté par voie de Cabotage.

235. Sel de roche

par l'acte 36. George III ch. 54. Sa Majesté peut par une proclamation ou un ordre du Conseil prohiber l'exportation ou le cabotage de toute espèce du Sel de roche; si malgré cela on l'exportoit il devoit confisqué ainsi que le Vaisseau et le contrevenant encourroit une amende du triple de leur valeur. En vertu de ce pouvoir l'exportation du Sel de Roche a été prohibée par un ordre du conseil daté du 26 avril 1799. pendant 6. mois à compter du 10. avril 1799. à moins qu'on n'ait obtenu une permission particuliere excepté par voye de Cabotage en Irlande et aux autres possessions Anglaises.

---

236. Suif

Le Suif embarqué pour être transporté est confisqué et expose à une amende du triple de sa valeur, à un an d'emprisonnement pour le Capitaine et les matelots et à la perte de leurs biens si la contravention s'est faite par leur faute, ou à la confiscation du Vaisseau si elle s'est faite à la connoissance du Proprietaire. 18. Elizabeth. ch. 9. /.

Loix

Sur le Cabotage

en Angleterre.

Cabotage

237. On ne peut se servir d'autres Vaisseaux que de ceux construits anglais ou anglais possedés par des Sujets de la grande Bretagne dont le Capitaine et les trois quarts au moins de l'Equipage soient Sujets anglais pour charger et transporter des Marchandises de quelque nature que ce soit d'un port ou hâvre de la grande Bretagne ou de l'Irlande ou des Isles de Guernsey et Jersey à un autre port ou hâvre de ces mêmes pays, sous peine de confiscation de la marchandise et du Vaisseau. 12. Charles 2. ch. 18. §. 6. chaque Vaisseau construit à l'étranger ou acheté au dehors puis amené en Angleterre pour y être employé au Cabotage, doit payer au port de déchargement 5.^{sh} par tonneau 1. Jacques II. ch. 18.

238. Ardoises.

Les art.^{es} suivans sont éxemts de ce droit savoir le marbre, la pierre à chaux ou Pierre de fer, la pierre taillée en meules de moulin, meules à repasser et pierres à aiguiser, les pierres taillées en bornes et couvertures, ou bases de meules de bled, en auges, seuils de porte ou autres objets dont on se sert dans le ménage, la pierre de grosvan ou celle appelée pierre de la chine ou tout autre employée dans les manufactures de porcelaine ou de fayance. Si elle est accompagnée des expéditions ordinaires du Cabotage et que le propriétaire ou gardien en fasse une déclaration en forme. Si cette pierre de la chine ou tout autre servant à faire de la porcelaine ou de la fayance étoit employée à d'autres usages, elle seroit confisquée et le propriétaire condamné à une amende de 20.^{sh} par tonneau. Mais ce droit ne peut être mis sur de l'ardoise importée dans l'unique intention de la réexporter, si le propriétaire ou son agent en a fait une déclaration en forme, et si cette ardoise est ensuite employée dans ce Royaume sans que le propriétaire en ait acquitté le droit elle sera confisquée et celui-ci condamné à une amende de 20.^{sh} par tonneau pesant. Ce droit n'est par non plus perçu sur de l'ardoise dont la valeur ne passe par 20.^{sh} par tonneau ou toute pierre qui ne vaut pas plus de 6.^{sh} par tonneau, si elles sont accompagnées des expéditions ordinaires de Cabotage. 3 A. George III. ch. 51. § 6. &

Ardoises

par l'acte 39 et 40. George III. ch 51. les pierres suivantes en sont aussi exemtes Savoir celles taillées en meules, celles qui servent à paver, à faire ou raccommoder les routes.

239. Charbon de terre.

Le charbon, le culm et le fraisil venant du pont de Sterling sur les détroits de forth, à la ville de Dumbar et à Rebbad ou tout autre endroit entre eux, ou d'Allenfort à Bank-end dans le Cumberland ne payent aucun droit pour transport. 27. George III. ch. 13.

240. Charbon de Terre

Les dimensions et la grandeur du boisseau à charbon de terre sont fixées ainsi qu'il suit (par l'acte 12. anne. c. 11. ch. 17. à 19 p. ½ du dehors au dehors contenant un boisseau de Winchester et un quart d'eau. le boisseau de Winchester est une mesure ronde avec un fonds uni de 18 ½ pouces de diametre et de 8 pouces de profondeur, le chaldron de charbon contient 36. Boisseaux mesure de Winchester.

241. Charbon &c.

Sur tous les charbons dont on se sert pour cuire les mines de cuivre et d'étain dans les pays de Cornouailles et de Devonshire ou dans les pompes à feu pour épuiser l'eau des mines d'étain et de cuivre du pays de Cornouailles, on accorde un drawback de tous les droits, en faisant preuve par serment devant le Receveur des Douanes que tous les droits avaient été payés et que le charbon a été employé à cet usage. 9. anne. ch. 6. § 54. 14 George II ch 41. § 3.

On accorde sur tout le charbon dont on se sert pour calciner ou fondre les mines de cuivre et de plomb dans l'Isle d'anglesey, ou dans les pompes à feu pour épuiser l'eau des mines de cuivre ou de plomb dans cette Isle, un drawback de tous les droits (mais qui ne doit pas excéder 2500 £ par an) en donnant par serment les mêmes preuves que ci dessus 26. George III. ch. 104. 33. George III. ch. 81.

242. Charbon du Culm.

Le Culm sujet à ce droit doit être envoyé, le long des côtes, dans des

Charbon du Culm

Vaisseaux, navires ou bâtimens qui ne contiennent pas plus de 80 tonneaux, de quelque lieu situé dans les limites du port de Milford, au comté de Pembroke, à quelqu'autre endroit des comtés de Pembroke, Carmarthen Cardigan ou Merionneth. le Culm est embarqué avec l'agrément du Receveur de la douane ou de son commis à Milford et après qu'on y a payé les droits, le capitaine du vaisseau à son retour doit faire serment du débarquement du culm dans quoi il n'en pourroit plus prendre d'autre. S'il prouve au contraire que le charbon a été perdu, on lui permettra d'en recharger la même quantité en exemption de droits, en payant un shelling de rétribution. 33. George II. ch. 15.

243. Laine.

Ceux qui possèdent des laines du produit de la grande Bret.ne de Jersey, Guernsey, Alderney, Sark ou Man ou des peaux en laine des laines de Brebis morte, des fils ou estames de laine, de la bourre des couvertures et de l'ouatte et tous les autres articles des fab.ques de laine légerement travaillées, de maniere qu'ils puissent encore être employés comme matiere premiere; les matelats faits de laine cardée ou les laines propres à être cardées, et qui les transporteront à quelque port des côtes britanniques pour les expedier par voye de cabotage, seront tenus d'en faire d'abord une déclaration en forme au port où ils ont dessein de les embarquer, avant qu'ils soient arrivés à 5 milles de ce port; et si l'on trouvait de la laine des espèces détaillées plus haut dans la route du port d'embarquement dans qu'il en ait été fait déclaration préalable, on la confisquerait avec les chevaux et voitures servans à la transporter.

244. Londres. (droit du Port de)

Voyez plus particulierement par rapport à ce droit et aux exemptions qui en sont accordées, la note 123.

245 Vins.

Ces droits sont payables sur les Vins en bouteille lorsqu'il y en a plus de 3. douz.ne ou dans un ou plusieurs tonneaux contenant plus de 10. gallons et envoyés par cabotage, ou par la voie de terre dans le port

Vins

de londres ou ses dépendances ou dans quelque endroit que ce soit dans le rayon de 20. milles de l'emplacement de la bourse de londres. ces droits doivent être payés à l'officier des Douanes le plus voisin du lieu d'où l'on a dessein de transporter ces vins, outre cela, l'acte 27 George III ch. 13 § 13 et 14 porte que toute espèce de vin en plus grande quantité que 10. gallons qui seroit venu de l'Etranger dans quelque port extérieur doit être conduit dans le port de londres ou ses dépendances, ou dans quelque endroit situé dans le rayon de 20 milles de la bourse de londres, par terre ou par eau, mais auparavant le propriétaire doit avoir payé au Receveur des Douanes le plus voisin du lieu d'où l'on a dessein de transporter ces vins, la différence entre les droits respectifs payables dans les ports extérieurs et dans celui de londres, en outre de ce qui a été acquitté lors de la 1re importation dans les ports extérieurs et si une quantité quelconque de vins en bouteille au nombre d'au moins 3 douzaines ou contenus dans un ou plusieurs tonneaux d'au moins 10. gallons, était en même tems ou par la même voiture apportée dans le port de londres ou ses dépend.es ou dans quelque lieu situé dans le rayon de 20. mille de la Bourse de londres par terre ou par mer, dans un certificat de l'officier des douanes qui exprime la qualité et la quantité du vin et constate que la différence entre les droits a été acquittée exactement ou que le vin a été vendu pour sauvetage ou qu'il provient de prise par composition ou condamnation; il doit être confisqué aussi bien que les tonneaux ou les vases qui le renferment. Si après le transport de ce vin et le payement des droits dus dans les ports extérieurs aussi bien que de la différence de ces droits et avant qu'il soit arrivé dans le port de londres ou ses dépendances ou dans le rayon de 20. mille de la bourse il venait à se perdre, les Commissaires des Douanes de Sa Majesté après que l'on aura prouvé ce fait sous serment à leur satisfaction, feront rendre au propriétaire une somme égale à la différence entre les droits payables pour ces vins dans les ports extérieurs et ceux auxquels ils sont assujétis dans le port de londres.

Les vins étant aussi sujets au droit d'accise il est également nécessaire d'obtenir une permission de l'officier de l'accise pour le déplacer et l'on doit se conformer aux réglemens adoptés par les Comm.rs de l'accise pour le transport des vins appartenant à des personnes qui ne font pas commerce. /.

Loix
sur l'Accise.

246. Alambics.

Ce droit de patente ne permet pas la distillation de plus de 2,025. gallons d'Eaudevie, ~~par chaque gallon d'eaudevie~~ (par chaque gallon du contenu de l'alambic dans une année) de la force de 1 a 10 dégrés de l'hydrometre

247. Alambics.

Ce droit de patente n'autorise pas la distillation de plus de 4050 gallons d'eaudevie par chaque gallon du contenu de l'alambic (dans une année) de la force de 1 à 10. dégrés de l'hydrometre. Ce droit cependant est limité à 40. jours après le commencement de la 1.re Session du Parlement tenue après le 30. avril 1801 à 316. £ par l'acte 41. George III. ch. 29. §. 4.

248. Alambics.

Ce droit de patente n'autorise pas la distillation de plus de 3645 gall.s d'eaux devie pour chaque gallon du contenu de l'alambic (dans une année) de la force de 1 à 10 dégrés de l'hydrometre.

249. Alambics.

Ce droit de patente ne peut pas autorisee à distiller plus de 52 gallons d'eaux devie pour chaque gallon du contenu de l'alambic (dans une année) de la force de 1 a 10 dégrés de l'hydrometre.

250. Alambics.

Si l'on distille plus d'eaudevie que les quantités permises (telles quelles sont désignées dans les notes 246. 247. 248. et 249.) les quantités excédentes payent les droits suivans outre ceux de patente. Savoir: Si elles sont distillées avec de la drêche, du grain ou des productions anglaises 3.sh par gallon, si elles sont distillées des melasses ou du Sucre 4.sh 9.d par gallon cependant jusques à 40. jours après le commencement de la premiere Session du Parlement tenue après le 30. avril 1801. le droit sur les quantités excédentes, distillées des melasses ou du Sucre, est réduit à 3.sh par gallon. par l'acte 41. George III. ch. 29. § 5.

251. Bierre.

Par l'acte 12. Charles 2. ch. 23. le baril de bierre doit contenir 36. gall.s

Bierre

et celui d'aile en contient 32 et par l'acte 1. Guillaume & Marie. Sess. 1 ch. 24. cette mesure est bornée aux villes de Londres et de Westminsther et à leur banlieue. Par l'acte 1. Guillaume & Marie Sess 1. ch 21 le baril de Bierre et d'aile brassée dans quelque partie de l'Angleterre, du Pays de Galles ou à Berwik sur la Tweed (mais non à Londres, Westminsther ou leur banlieue) doit contenir 34 gallons. Par l'acte 27. George III. ch 31. le baril de bierre francaise, aile ou mum doit contenir 36. gallons. Par l'acte 31 George III. ch. 82 le droit d'un dixieme de liard sterling est continué sur chaque pinte d'aile ou de bierre, brassée pour être vendue et importée dans la ville de Kirkaldy et son territoire.

---

252. # Briques.

Les tuiles de l'espèce suivante servant à dessécher les marais sont exemtes de ce droit par l'acte 34. George III. ch. 15. savoir les tuiles de 19. p.o 3/10 de longueur, 13 p.o 3/10 de largeur courbées en demi-ellipse dont la fléche de la courbeze de l'arc a au moins 7 pouces et dont les côtés ne sont pas écartés de plus de 5 p.o intérieurement.

---

253. # Eaux de vie.

Le rhum ou les Eaux de vie des colonies à sucre anglaises peuvent être emmagasinées aux dépens de celui qui les importe et l'on doit donner caution pour le payement du droit, soit à l'epoque où elles seront vendues, soit dans l'espace de 6 mois au plus. Ce reglement est tiré de l'acte 15. George II. ch. 25. et continué par 39 et 40 George III. ch 45. Jusqu'au 29. 7.bre 1805 et delà jusqu'à la fin de la dession suivante du Parlement.

Les eaux de vie de l'Etablissement anglais du Cap de bonne esperance sont par les actes 39. et 40. George III. ch. 60. mises sur le même pied que les eaux de vie des colonies à sucre anglaises des Indes occidentales.

---

254. # Eaux de vie.

Une partie de ce droit sur le mout fait de melasse ou de sucre, a été supprimée pour un tems limité, c'est à dire que l'on en a retranché 4 d 3/4 (de maniére qu'il ne reste à payer qu'un droit de 11. d 1/4) jusques à 40 jours après le commencement de la 1.re Session du Parlement tenue après le 1.er 7.bre 1801. 39. George III. Sess. 2. ch. 8; 39 & 40 George III. ch. 61; 41. George III. ch. 5

255. Houblons.

Par l'acte 26. George II. ch. 5. les houblons peuvent être exportés en Irlande avant le payement des droits, en en donnant avis en forme aux officiers de l'accise et se soumettant aux différens reglemens des Commissaires de l'accise.

256. Marchandises peintes.

Par l'acte 27. George III. ch 31. on éxige que 30 jours après le rapport de l'arrivée d'un vaisseau qui apporte des calicots français imprimés, de la futaine, du velours, du basin ou d'autres étoffes à dessin, ou de la bierre de l'aile et du mum de France (dans lesquels il éxiste des droits d'accise en conséquence dudit acte) on en fasse déclaration sous serment au Receveur, et que les droits en soient acquittés avant que ces marchandises soient mises à terre, autrement le tout serait confisqué; les calicots doivent être estampés pour constater le payement des droits, de même ceux qui vendent des calicots avec des marques contrefaites doivent par ce même acte subir la peine de mort. Les calicots français non marqués trouvés dans quelque endroit que ce soit excepté quand ils sont embarqués pour l'exportation, sont confisqués et payent une amende de 100 £.

257. Papier

Le carton fait de papier qui a payé les droits n'est assujéti à aucune autre taxe!

258. Peaux.

Les peaux d'agneau tannées dans la grande Bretagne sont assujeties à ces droits, par les actes 39. et 40 George III. ch. 63. qui ont supprimé les anciennes exceptions en faveur de ces peaux qui payent les droits entiers à l'importation.

259. Sel.

Ces droits, drawbacks et remises sur le sel résultent de l'acte 38. George III. ch. 89. qui porte que 35.^ts^ avoir du poids de sel de roche ou 56.^ts^ avoir du poids de tout autre sel sont censés faire un boisseau, quant aux primes sur l'exportation du poisson salé qui sont payables en outre de ces droits. Voyez ci après le Chapitre des primes.

Sel.

Par l'acte 41 George III. ch. 21. le sel peut être pris à bord de tout Vaisseau employé à pêcher et saler des harengs, des Sélamides, des maquereaux et toute autre espèce de poisson sain, en exemption de tout droits, mais non en plus grande proportion que de 10. boisseaux par tonneau. La prime de sel pour chaque espèce de poisson salé est de 6 S.ls de sel pour chaque caque de harengs de 34 gallons, de 9 S.ls pour chaque Baril de pelamides ou Maquereaux contenant 30. Gallons et de 22 S.ls de sel pour chaque quintal de tout autre poisson. Ces Réglemens doivent continuer jusqu'au 10. 8.bre 1801.

260. Tabac en poudre.

Le tabac en poudre peut être entreposé à son importation sans payer de droits, par l'acte 29. George III. ch. 68. Ils ne sont exigibles que quand on le retire pour la consommation. Les Droits ci dessus sur le tabac en poudre, les suivans, par l'acte 39. George III ch. 3. ne doivent continuer que jusqu'au 25. mars 1800. Savoir: Sur le tabac des Indes orientales 2.sh Sur celui des colonies anglaises et des Etablissem.ts Espagnols dans les Indes occidentales 1.sh et Sur tous les autres 1.sh 4.d

261. Tabac.

Le Tabac peut être emmagasiné franc de droits, et ils n'en sont éxigibles que lorsqu'on le retire pour la consommation.

262 Ventes.

Les éxemptions des droits ci-dessus ont lieu dans les cas suivans, en vertu de l'acte 19. George III. ch. 56.

Dans les Ventes faites par ordre des cours de la chancellerie ou de l'Echiquier, en présence des Conseillers de chancellerie ou du rapporteur de l'Echiquier, celles faites par les Compagnies des Indes orientales et de la baye d'Hudson, celles faites par les Commissaires des douanes ou de l'accise, le conseil des Arsenaux, les Commissaires de la Marine ou des vivres, celles faites par le Prévost en vertu de jugemens, celles de biens saisis pour rentes ou non payemens de dimes, celles de Mrs. et effets de Banqueroutiers faites par ordre des Commissaires. Dans la Vente

de marchandises importées des colonies anglaises d'Amérique, par ordre ou pour le compte du Négociant qui les a fait venir, chez lequel elles ont été déposées et au nom duquel la déclaration en a été faite à la douane du port d'importation, si elles sont vendues dans les douze mois après leur arrivée.

Dans les Ventes de vaisseaux, agrès, meubles et dépendances ou des cargaisons de prises et condamnées comme telles vendues au profit des capteurs, dans celles des vaisseaux ou marchandises naufragées ou échouées, vendues au profit des assureurs ou propriétaires, ou vendues en exemption de droits pour payer le Sauvetage.

Dans les Ventes au profit des créanciers en vertu de quelques actes et les Ventes faites par des Curateurs choisis en vertu de l'acte 12 George III. ch. 23.

Les Ventes d'effets achetés par le propriétaire ou son agent, après qu'on a donné par écrit à l'huissier priseur un avis signé du Propriétaire et des personnes autorisées à faire opposition.

La vente des biens qui doivent être tenus à bail ou à ferme pour la vie ou plusieurs années, celle des bois et taillis, celle des matières provenant des mines et des carrières et celle des matériaux dont on se sert pour les travailler, celle de Bestiaux vivans ou provisions d'animaux morts et des productions brutes de la Campagne faites par les propriétaires ou leurs agens.

Les Ventes faites par les Seigneurs de fiefs pour accorder des cens ou biens rédevables pour la vie ou plusieurs années et des bois et taillis, produits de mines et carrières ou des droits qui en concernent l'exploitation et celles de Bestiaux vivans ou morts.

Si une Vente est nulle par défaut de titres les Commrs. de l'accise ou les Juges du Pays peuvent exempter du serment des droits payés; Mais par l'acte 28 George III. ch. 37. § 19. On peut faire des réclamations dans les 12 mois après la vente si elle est annullée dans cet intervalle ou dans les 3. mois après que sa nullité aura été reconnue.

Les Ventes des peaux de la floride Orientale et occidentale qui en sont le produit, faites dans l'espace de 12. mois après leur importation par l'acte 28. George III. ch. 37.

Ventes

Les Ventes de marchandises en pièces faites par le fabricant ou le.r acheteur, si ces marchandises ont été tissues dans les manufactures de ce Royaume, quelles soient vendues dans un lieu convenu avec l'officier de l'accise que cela regarde et montrées et exposées publiquement au lieu et au moment de la vente. par l'acte 29. George III. ch. 93.

La vente des marchandises importées d'yucatan dans l'Amérique méridionale, faites de première main par, ou pour le compte du négociant qui les importe et auquel elles ont été expediées si elles sont vendues dans les 12. mois après leur importation, 30. George III. ch. 26.

263. Vins Doux.

Le Barril contient 31. ½ gallons.

264. Vins.

Par 39 & 40. George III. Ch. 60. les Vins de l'Etablissement anglais au cap de bonne espérance, sont mis sur le même pied que les Vins de Portugal.

Primes d'Exportation.

265. Blé.

Par l'acte 31. George III. ch 30. ces Primes sont accordées sur l'exportation dans des Vaisseaux construits anglais, des différentes espèces de blé moulu ou non dont il est parlé ci-dessus qui ont été récoltées dans ce Royaume. La fleur de farine de froment n'est jugée telle que lorsqu'elle passe à travers un Drap de 14.^{lb}

266. Cordages.

Par l'acte 6. George III. ch 45. continué par des actes subséquens jusqu'en 1800. On ne doit exporter aucuns cordages à moins qu'on ne produise un certificat signé de trois commissaires de la Marine de Sa Majesté qui déclare que ces cordages leur ont été offerts pour l'usage du chantier du Roi au prix courant du marché de Londres et qu'ils les ont refusés.

267. Salaisons.

Cette prime sur les Harengs blancs est suspendue par l'acte 41. George III. ch. 21. § 31. jusqu'au 15. 8.^{bre} 1801.

268. Salaisons.

Toutes ces primes d'exportation sur le poisson salé et les provisions sont établies par l'acte 39. George III. ch. 89. mais la prime additionnelle

Salaisons.

Sur les pélamides est allouée par l'acte 39 George III. ch 65 ce dernier acte accorde également des primes pour l'exportation des pélamides aux possessions anglaises des indes occidentales, en caques moindres que de 50. gallons et dans la proportion de leur grandeur; des primes proportionnelles sont aussi accordées pour les muids jusqu'au 1.er Juin 1800.

Mais on n'accorde pas de primes sur le poisson (excepté les harengs rouges) salé avec du Sel franc de droits, d'après les réserves de l'acte 1.er George III. ch 21. qui doit continuer jusqu'au 15. 8.bre 1801.
Voyez la note sur le Sel au chap.e des droits d'accise.

269. Toile.

Par les actes 21. George III. ch. 40. 23. George III. ch. 21. et 24 George III. ch. 14. ces primes doivent être payées pendant la Durée d'un acte passé en Irlande dans la 20.e année du Regne du Roi actuel qui accorde certaines primes d'exportation sur les toiles, Bougrans et treillis fabriqués dans ce Royaume.

270. Voile.

Cette prime est établie par l'acte 12. anne ch. 16. mais par l'acte 29. George III. ch. 55. la prime d'exportation sur les voiles ne se paye que lorsqu'elles ont été estampées avant l'embarquement. On n'accorde point de prime d'exportation pour l'Irlande. Il est continué par 39. et 40 George III. Jusqu'au 29 7.bre 1804 et de là jusqu'à la fin de la Session suivante du parlement.

271. Vaisselle d'argent.

Ceci est une remise à l'exportation des droits imposés par l'acte 24 George III. ch. 53. toute Vaisselle d'or ou d'argent doit être portée au Bureau des essais et y être marquée du Contrôle de la grande Bretagne, mais aucunes boites, Caisses d'or ou d'argent, ni cadrans pour montres et pendules, ne peuvent sortir sans les mouvements accessoires, et doivent porter le nom de l'horloger qui les a faites.

Primes d'Importation.

272 ## Chanvre.

Lorsqu'on débarque des chanvres qui ont droit à cette prime, les Commissaires de la Marine doivent avoir le droit de préemption ou de refus et si dans 20. jours après qu'il leur a été offert, les commissaires ne l'acheteront pas, le marchand peut en disposer de toute autre manière.

Importations d'Irlande en Angleterre.

273 ## Eaux de Vie.

Les Esprits au dessus de 10. dégrés de l'hydrometre doivent être taxés à proportion de leur force et quant aux Liqueurs ou Esprits composés, le droit sera perçu d'après le plus haut dégré auquel ils puissent être faits.

274. ## Laine.

Tous les objets de laine manufacturés qui ont passé par les moulins à draps, unis ou croisés, comme les casimirs, draps, serges, ratines et autres étoffes semblables, quelque soit leur dénomination, tombent dans la classe de vieille draperie et payent en conséquence.

Tarif américain

Droits d'Entrée

Payables dans les Etats unis d'Amérique à bord de Vaisseaux étrangers ou Américains

avec

Un Extrait des Loix et usages relatifs aux Douanes de ce pays

Le tableau des Officiers des Douanes dans les différens ports ou Districts

La liste des Ports où les Vaisseaux peuvent relâcher

Les rétributions payables aux officiers des Douanes

Les monnoies courantes des Etats unis et le rapport de ces monnoies à celles de France.

Officiers des Douanes & leurs Districts respectifs

New Hampshire

Districts	Ports	Receveurs	Com.res de Marine	Inspecteurs
Portsmouth	Portsmouth	Jos. Whipple	Eleazer Russel	Tho. Martin
	Vermont			
Vermont	South Hero *	Stephen Keyes		

Districts	Ports	Receveurs	Com.res de Marine	Inspecteurs
	Massachusetts			
Newbury Port	Newbury Port	D. Athyns Tyng	Jona. Titcomb	Mich. Hodge
Gloucester	Gloucester	Wm Tuck	.....	S. Whittmore
Salem &	Salem	Joseph Miller	Wm. Pickman	Bart. Putnam
Beverly	Beverly			
Ipswich	Ipswich	Asa Andrews	.....	Jod. Batchelder
Marblehead	Marblehead *	S. Russel Gerry	.....	Tho. Melvill
Boston et charle T.	Boston	Benj. Lincoln	James Lovell	.....
Plymouth	Plymouth *	Wm. Watson	.....	.....
Barnstable	Barnstable	Jos. Otis	.....	.....
Nantucket	Sherburne *	Steps. Mussey	.....	.....
Edgarton	Edgarton	John Pease	.....	.....
New Bedford	New Bedford	Edw. Pope	.....	.....
Dighton	Dighton	Elodijah Bayliss	.....	.....
York	York	Jos. Tucker	.....	.....
Biddeford et Kepperelborough	Biddeford	Jerem. Hill	.....	.....
Portland et	Portland	Natth. Fosdick	.....	.....
falmouth	falmouth	.....	.....	James Lurk
Bath	Bath *	Wm. Webb.	.....	.....
Wiscasett	Wiscasett *	francis Cook	.....	.....
Penobscot	Penobscot *	John Lee	.....	.....
frenchman's bay	Frenchmans bay	Melat. Jordan	.....	.....
Machias	Machias	Steph. Smith	.....	.....
Passamaquady	Passamaquady	Peter Dernier	.....	.....
Waldoborough	.....	Waterman C	.....	.....

Ile de Rhode

Newport	Newport	Wm. Ellery	Rob. Crooke	Dan. Lyman
.....	North Kingston	.....	.....	Dan. E. Updike
.....	Catt. Greenwich	.....	.....	Tho. Arnold
.....	Warenel Barrington	.....	.....	Nath. Philips
.....	Bristol	.....	.....	Sam. Bosworth

Districts	Ports	Receveurs	Com.tes de Marine	Inspecteurs
.....	Sawcatuk River	.....	.....	George Stillman.
Providence	Providence	Jerem. Olney	Eb. Thompson	Wm. Barton
.....	Paturxet	.....	.....	Jos. Aboure
Connecticut				
New London	New London	J. Huntington	.....	Nath. Richards
.....	Groningon	Geo. Philips	.....	Jonath. Palmer
.....	Middletown		.....	Comfort Sage
New Haven	New Haven	David Austin	.....	Wm. Munson
Fairfield	Fairfield	Sam. Smedley	.....	.....
New-York				
Sagg harbour	Sagg harbour	H. S. Dering	.....	.....
Newyork	Newyork	Joshua Sands	Richd. Rogers	John Lasher
.....	Albany	.....	.....	H. I. Bogart
.....	Hudson	Hen. Mallcomb	.....	I. C. Tenbrock
Champlain	Champlain *	M. I. Woolsey	.....	.....
New-Jersey				
Perth Amboy	Perth. Amboy	John Halsted	.....	.....
Burlington	Burlington *	Mod. Kempton	.....	.....
Little egg Harbour	Tuckerton	E. Tucker junior	.....	Eben Tucker
Bridge town	Bridge town	Eli. Elmer	.....	.....
Great egg harbour	Somers Island	Const. Somers	.....	.....
Pensilvanie				
Pensilvanie	Philadelphie	Sharp Delany	Wm. Sheredon	Wm Jackson
Delaware				
Delaware	Wilmington	Alley M Lane	.....	.....
Maryland				
Baltimore	Baltimore	R.t Purviance	Natth. Ramsay	Dan. Delozier
Chester	Chester	Jerem. Nicholds	.....	.....

Districts	Posts	Receveurs	Com.res de la Marine	Inspecteurs
Oxford	Oxford *	Nt. Banning	.....	.....
Vienna	Vienna *	James Groizier	.....	.....
Snow hill	Snow hill *	Wm. Selby	.....	.....
Annapolis	Annapolis	John Randall	.....	.....
Havre de Grace	Havre de grace	Roger Bayce	.....	.....
Nottingham	Nottingham *	George Biscoe	.....	.....
.....	Town Creek	.....	.....	chs. Chilton
Nanjemoy	Cedar point *	John C. Jones	.....	.....
.....	Saint Margs	.....	.....	Rob. Chesley
.....	Lewellensburg	.....	.....	Richd. Jordan
Georgetown	Georgetown	Is M. Lingan	.....	.....

Virginie

Hampton	Hampton *	Wm. Kerbey	.....	.....
Norfolk	Norfolk	Wm Lindsay	Sh. Gatewood	Dan. Biddinger
&	Suffolk	.....	.....	Ebo. Swepson
Portsmouth	Smith Field	.....	.....	Copel Parker
Bermuda hundred	Bermuda hundred *	Wm. Heth	.....	Rob. Walker
.....	Petesburg	.....	.....	Js. Gibbon
.....	Richmond & Winchester	.....	.....	Js Roslo
York town	York Town	Wm. Reynolds	.....	.....
.....	Wm. Point & Cumberland	.....	.....	steph. Bingham
Rappahannock	Rappahannock	Lawr. Muse	.....	.....
.....	Urbanna *	.....	.....	Peter Kemp
.....	Port Royal *	.....	.....	George Castles
.....	Fredericksburg	.....	.....	Tho. Moffett
Yeocomico	Yeocomico	Js. A. Thompson	.....	.....
Dumfries	Dumfries	Dup. W. Scott	.....	.....
Alexandrie	Alexandrie	Jn. fitz Gerald	.....	Vincent Gray
Coly Landing	Accomack courthouse	W. m. Gibb	.....	.....
Cherry Stone	Cherry Stone	Natts. Wilkens	.....	.....
South. Quay	South. Quay	Tho. Bowne	.....	.....
Louisville	Louisville	Rich. Taylor	.....	.....

Districts	Poste	Receveurs	Com.res de Marine	Inspecteurs
Caroline Septentrionale				
Wilmington	Wilmington	James Read	John Walker	Tho. Callender
Newbern	Newbern	John Daves	.....	.....
.....	Beaufort	.....	.....	John Easton
.....	Swansborough	.....	.....	Jn M'cullough
Washington	Washington	Nath. Keais	.....	.....
Edenton	Edenton	Sam. Cridwell	.....	.....
.....	Hertford	.....	.....	Steph.s Skinner
.....	Winton	.....	.....	Law. Moorey
.....	Bennet's creek	.....	.....	Eben Graham
.....	Plymouth	.....	.....	Levi Blount
.....	Windsor	.....	.....	Wm. Benson
.....	Shewarkey	.....	.....	Henry Hunter
.....	Marfrees borough	.....	.....	Hardi Murfee
Camden	Plankbridge *	Enoch Sawyer	.....	.....
.....	Nixonton	.....	.....	Augt. Knox
.....	Indian Town	.....	.....	Tho. Williams
.....	Currituk Inlet	.....	.....	Sam. Jasper
.....	Pasquotanker bridge	.....	.....	M. E. Sawyer
.....	Newbiggin Creek	.....	.....	J.s B. Sawyer
Caroline Méridionale				
George Town	George Town	ch.s Brown	.....	.....
Charlestown	Charlestown	James Simond	Wm. Storr	Edw. Weyman
Beaufort	Beaufort	John Grayson	.....	.....
Geozgie				
Savannah	Savannah	Jn. Hubersham	Lach.n M.c Intosh	Edw White
Sunburry	Sunburry	Geo. Forster	.....	.....
Brunswick	Brunswick *	John M.c Intosh	.....	.....
Saint mary's	Saint mary's	J.s Seagrove	.....	.....

Districts	Ports	Receveurs	Com.res de la marine	Inspecteurs
Georgie				
Hardwick	Hardwick	Sim. Maxwel	.....	.....
Tennesée				
Tennesée	.....	Morgan Brown	.....	.....

N. B. Les ports distingués par une étoille * ainsi que Newcastle & Pon Penn dans la province de Delaware, Chestertown, Digges et Cartolsborough dans celle de Maryland, Kindale Newport et rockets dans la Virginie et Frederica dans la Georgie, sont les ports auxquels les Vaisseaux étrangers sont restreints et ceux dont les noms sont soulignés sont ceux auxquels les Vaisseaux venants du Cap de bonne Espérance ou au delà sont obligés de relâcher.

Liste des Ports Américains ou les Vaisseaux étrangers peuvent entrer.

Aucun Vaisseau qui n'appartient pas en totalité à un Citoyen ou à des Citoyens des Etats-unis, n'a la liberté de décharger sa Cargaison dans d'autres Ports que les suivants:

Savoir:

Newhampshire	— Portsmouth
Messachusetts	— Portland, Falmouth, New bedfort, Deighton, Salem, Beverly, Gloucester, Newbury port, Marblehead, Sherburne, Boston et charlestown, Bath, frenchman's bay, Plymouth, Widcaper, Machias, Penobscot.
Ile de Rhode	Newport & Providence
Connecticut	Newlondon & Newhaven
Newyork	Newyork

New Jersey	Perth amboy & Burlington
Pensilvanie	Philadelphie
Delawaze	Wilmington, Newcastle, Fort penn.
Maryland	Baltimore, Annapolis, Vienne, Oxford, Georgetown et Potomack chester town Nottingham, Cedar point Town creek, Nanjemoy, Digge, Snowhill et Carrolsburgh maintenant la ville de Washington
Virginie	Alexandrie, Kinsale, Newport, Rappahanock Fort Royal, Fredericksburg, Urbanna, York town, Westpoint, Hampton, Bermuda, hundred, Citipoint Rocket Norfolk Portsmouth
Caroline Septentrionale	Wilmington, Newbern, Washington Edenton et Plankbridge
Caroline Méridionale.	Charles town, Georgetown, Beaufort
Georgie	Savannah, Sunbury Brunswick, St Mary et Frederica

Aucun vaisseau venant du Cap de bonne espérance ou de quelque Port au delà ne peut être admis que dans les ports dont les noms sont ecrits en ronde et soulignés dans la liste ci-dessus.

N. B. Les villes de Alexandrie, Carrolsburgh, aujourd'hui Washington et Georgetown sur la riviere de Potomack sont situées dans le District libre de Columbia qui comprend un espace carré de dix milles.

Tarif

des Droits percus sur toutes les Marchandises importées dans les Etats unis de l'Amérique après le 1.er avril 1797.

La 1.re Colonne présente les droits payables sur les marchandises importées dans des Vaisseaux des Etats unis & la 2.eme ceux payables pour les Vaisseaux étrangers y compris le droit additionnel auquel chacun est assujéti. Ces Droits sont exprimés en centièmes pour cent de la Valeur, à moins qu'on ne dise positivement autre chose.

Importations des Marchandises dans les Etats-Unis	Pour cent centièmes	Pour cent centièmes	Droits sur les Vaiss.x étrang.rs en monoies de France
Acier ..... par Quintal	100	110	13. 25 le 2.at 3.at
Feu ou Fonte (Cadenats, gonds enclumes et vis de)	10.	11	11. p%
& Tous autres ouvrages d'acier	15	16 ½	16 ½ p%
Aile Bierre & porter en tonneaux ou bouteilles par gallon	8.	8 4/5	8 4/5 p%
Sur la Valeur des bouteilles	10	11.	11. p%
Amidon	15	16 ½	16 ½ p%
Ancres	10	11.	11. p%
Anis (Graine de)	15	16 ½	16 ½ p%
Ardoises Pierre & ouvrages en pierre	15	16 ½	16 ½ p%
Argenterie & ouvrages plaqués	15	16 ½	16 ½ p%
Armes à feu ou autres sans exception	15	16 ½	16. ½ p%
Articles de toute espèce (produits du Sol ou des manufactures des Etats unis excepté les Eaux de vie — francs	"	"	" "

Importations des Marchandises dans les Etats unis	Pour cent. Cent.es	Cent.es	Droit sur les Vaiss.x étrang.s en monoies de france
Bas	15	16 ½	16 ½ p.c
Batistes	10	11.	11. p.c
Bijouterie	15	16 ½	16 ½ p.c
Blanc de baleine (chandelles des)	6	6 3/5	79. 20 p 2. d.t
Bois non travaillé franc	"	"	" "
——— Travaillé excepté l'Ebénisterie	12 ½	13. 3/4	13. 3/4 p.c
Bonnets & chapeaux de toute espèce	15.	16 ½	16 ½ p.c
Bottes par paire	75	82 ½	4. 56. p paire
Boucles de souliers & de Jarretières	15	16 ½	16. ½ p.c
Bougie par livre	6.	6 3/5	79. 20 p 2. d.t
Boutons de toute espèce	15	16 ½	16 ½ p.c
Briques et tuiles	15	16 ½	16 ½ p.c
Brosses	10.	11.	11. p.c
Bronze (Canons de)	15	16 ½	16 ½ p.c
——— fer ou acier, Cadenats, gonds, enclumes et vis bronzés	10	11.	11. p.c
——— Tous autres objets bronzés	15	16 ½	16 ½ p.c
Cables & Cordages goudronnés par q.l	180	198	22. 03 le q. d.t
Cacao par livre	4	4 2/5	52 80 d.c
Café par livre	5	5 ½	67. 10 d.c
Calicots ou Cotonnes peints, chintz et toutes marchandises imprimées, mouchetées ou teintes de coton ou de fil ou de deux et dont ces substances forment la plus grande valeur	12½	13 3/4	13 3/4 p.c
Cannelle clous de girofle, raisins de Corinthe et confitures	15	16 ½	16 ½ p.c
Cannes & fouets	10	11.	11. p.c
Canon de Bronze	15	16 ½	16 ½ p.c
Capots	15	16 ½	16 ½ p.c
Caractères d'Imprimerie	10	11.	11. p.c

Imprortations des Marchandises dans les Etats-unis	Pour cent Cent.es	Cent.es	Droits sur les Vaiss.x étrangers en monnoies de france
Cardes à laine et à coton par douz.e	50.	55 1/2	3. 08 p. douz.e
Carosses Voyez Voitures	20	22	22 p.o
Cartes à Jouer par paques	25	27 1/2	1. 53 le Sac.quet
Carton Parchemin et Vélin	10	11.	11. p.o
Carreaux de Vitre	15	16 1/2	16. 1/2 p.o
Chandelles de Suif par livre	2	2 1/2	30. 61. le 2.e d.t
——— de cire ou de blanc de Baleine	6	6 3/5	6. 3/5 p.o
Chanvre par Quintal	100	105.	12 25 le 2.e d.t
Chapeaux et Bonnets de toute espèce	15	16 1/2	16. 1/2 p.o
Charbon par boisseau	5	5 7/20	o 10.c le Boisseau de Paris
Chocolat	3	3. 3/10	3. 3/10 p.o
Citrons et Limons	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Clous par livre	2	2 1/5	26. 40 le 2.e d.t
——— Long.e par livre	1	1 1/10	13. 20. d.o
Colle forte	15	16 1/2	16. 1/2 p.o
Composition pour les dents & les gencives	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Cordages non goudronnés par Quintal	225	247 1/2	27. 57. le 2.e d.t
——— Goudronnés par quintal	180	198	22.f 03. d.o
Cosmétiques	15	16 1/2	16. 1/2 p.o
Coton	3	3 3/10	3. 3/10 p.o
——— Marchandises faites de coton ou de fil ou de ces deux substances et dont le fil et le coton forment la plus grande Valeur, Si elles sont peintes ou teintes	12 1/2	13 3/4	13. 3/4 p.o
——— S'il n'est ni peint, ni mouchetté, ni teint	10	11.	11. p.o
Couleurs pour les peintres	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Coutelas	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Crémaillères	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Cuirs Tannés ou corroyés et tous les ouvrages de cuir ou ceux dont il fait la plus grande Valeur sans autre explication	15	16 1/2	16. 1/2 p.o

Importations des Marchandises dans les Etats unis	Pour cent cent.es	cent.es	Droit sur les Vaiss.x Etrangers en monoies de france
Cuivre Manufacturé	15	16 ½	16 ½ p.%
——— En feuilles, en barres et en Saumon	F.	F.	
Dattes et Figues	15	16 ½	16. ½ p.%
Dentelles, Cordons, franges, gallons et garnitures employés ordinairement pour les tapissiers, Selliers Carossiers et Dentelle d'argent	15	16 ½	16 ½ p.%
Drèche par boisseau	10	11	0 18. p. Bois. de F.
Drogues medecinales excepté celles dont on se sert ordinairement pour la teinture	15	16 ½	16. ½ p.%
——— & Bois pour la Teinture franches	-	-	-
Eaux de Senteur Voyez Poudres, Pâtes &.r	15	16 ½	16 ½ p.%
Eaux de Vie et Esprits distillés en Pays Etranger.			
——— Eau de Vie de grain 1.re épreuve par gallon	28	30. 4/5	0. 43. la pinte de F.
——— ——— 2.e epreuve d.°	29	31. 9/10	0 45. d.°
——— ——— 3.e epreuve d.°	31	34. 1/10	0 47. d.°
——— ——— 4.e epreuve d.°	34	37. 2/5	0 51. d.°
——— ——— 5.e epreuve d.°	40	44	0 61. d.°
——— ——— 6.e epreuve d.°	50	55.	0 76. d.°
——— Eaux de vie d'autres Fruits			
——— ——— 1.re epreuve par gallon	25	27 ½	0 38. d.°
——— ——— 2.e epreuve d.°	25	27 ½	0 38. d.°
——— ——— 3.e epreuve d.°	28	30 4/5	0 43. d.°
——— ——— 4.e epreuve d.°	32	35 1/4	0 48. d.°
——— ——— 5.e epreuve d.°	38	41 4/5	0 57. d.°
——— ——— 6.e epreuve d.°	46	50 3/5	0 70. d.°
——— Eaux de vie distillées dans les Etats unis importées sur les mêmes Vaisseaux dans lesquels elles avaient été d'abord exportées de ce Pays Savoir.			

Importations des Marchandises dans les Etats unis	Pour cent cent.es	Pour cent cent.es	Droits sur les Vaiss.x etrang.s monoies de France
Eaux de vie de Mélasse			
——— ——— 1.re Epreuve pr. gallon	7	7	o 09. la Pinte de S.
——— ——— 2.e Epreuve pr. d.o	8	8	o. 11. d.o
——— ——— 3.e Epreuve d.o	9	9	o 12 d.o
——— ——— 4.e Epreuve d.o	11	11	o 15 d.o
——— ——— 5.e Epreuve d.o	13	13	o 18 d.o
——— ——— 6.e Epreuve d.o	18	18	o 24 d.o
Ebenisterie	15	16 ½	16 ½ p.c
Epées et coutelas ou partie de l'un ou de l'autre	15	16 ½	16. ½ p.c
Essences (Voyez Poudres, Pâtes &.a)	15	16 ½	16 ½ p.c
Etain (Ouvrages d')	15	16 ½	16. ½ p.c
——— En Saumons et en feuilles ... Francs	"	"	"
Eventails ou Parties d'Eventails	15	16 ½	16. ½ p.c
Fer Acier ou fonte, (Cadenats, gonds, Boues enclumes & Vis de)	10	11	11. p.c
——— Coulé ou roulé et tous autres ouvrages de fer d'acier ou de fonte ou dont l'un de ces métaux fait la plus grande Valeur s'ils ne sont détaillés ailleurs	15	16 ½	16. ½ p.c
Fil d'emballage ou ficelle par quintal	400	440	49. o/ le 2.d
Fil de Fer ou de Fonte ——— Franc	"	"	" "
Fleurs artificielles plumes et autres ornemens pour la toilette des Femmes	15	16 ½	16 ½ p.c
Fourrures de toutes espèces non apprêtées	Fr.	Fr	
Franges employées communément par les tapissiers, Selliers et carossiers	15	16 ½	16. ½ p.c
Fromage par livre	7	7 7/10	94. 50 le 2.d
Fruits de toute espèce	15	16 ½	16. ½ p.c
Gallons &.a (Voyez Franges)	15	16 ½	16. ½ p.c

Importations des Marchandises dans les Etats Unis	Pour cent cent.es	Pour cent cent.es	Droit sur les Vaiss.x étrang.s en monoie de france
Gallloches par paire (Voyez Souliers)	15	16 ½	91.e la paire
Gants & mitaines de toute espèce	15	16 ½	16 ½ p.%
Gaze	10	11	11 p.%
Geniève (Voyez Eaudevie)			
Gingembre	15	16 ½	16 ½ p.%
Girandoles	20	22	22 p.%
Glaces	20	22	22 p.%
Habillemens tout faits	10	11	11. p.%
Habits, Livres, Meubles et instrumens du metier ou de la profession des personnes qui viennent pour s'établir dans les Etats-unis			
Huile de Odeurs (Voyez Poudre et Pâte)	15	16 ½	16 ½ p.%
Indigo	par livre	25.	27 ½	336. 86. le 2.d.
Instrumens de physique importés pour une maison d'éducation	franc	-	"	" "
Jouets sans autre explication		10	11.	11 p.%
Laine non apprêtée	franche	"	"	" "
Livres & Registres blancs		10	11	11 p.%
Livres des personnes qui viennent s'établir dans les Etats unis	franc	"	"	" "
Macis		15	16 ½	16 ½ p.%
Marbre ardoises & autres pierres briques, tuiles, tables, mortiers et autres ustenciles de marbre ou de pierre et généralement toute poterie de terre ou de grès		15	16 ½	16 ½ p.%
Marchandises importées directement de la chine ou des Indes sur des Vaisseaux étrangers aux Etats unis excepté				

Importations des Marchandises dans les Etats Unis	Pour cent. cent.cs	Pour cent. cent.cs	Droit sur les Vaiss.x étrang.s en monoies de France
Marchandises excepté le thé, la porcelaine et tous les autres articles soumis à de plus fortes taxes	"	12 ½	12 ½ p.c
——— Destinées à être reexportées dans un port étranger sur le même Vaisseau qui les avait apportées et toutes les productions du Sol ou des manufactures des Etats unis excepté les eaux de vie fz.	"	"	"
——— Marchandises sans autre explication	10	11	11. p.c
——— Peintes, mouchetées ou teintes de coton de toile ou de ces substances	12 ½	13 ¾	13. ¾ p.c
Marinades de toute espèce	15	16 ½	16. ½ p.c
Medecine (drogues de) excepté celles dont on se sert communément dans la teinture	15	16 ½	16 ½ p.c
Melasse ——— par gallon	3	3 1/10	0 04 la Sinte des
Meubles des personnes qui viennent pour s'établir dans les Etats unis fz.	"	"	"
Mitaines & Gants de toute espece	15	16 ½	16 ½ p.c
Modes, toutes faites	15	16 ½	16 ½ p.c
Montres ou Pendules ou parties en dépendantes	15	16 ½	16 ½ p.c
Mousquets et Pistolets, Bayonettes, balles	15	16 ½	16 ½ p.c
Mousselines et mousselinettes peintes tachetées et teintes	12 ½	13 ¾	13 ¾ p.c
——— Sans être imprimées, tachetées ni teintes	10	11	11. p.c
Moutarde en poudre	15	16 ½	16 ½ p.c
Munitions Navales ... franches	"	"	"
Nankin	12 ½	13 ¾	13 ¾ p.c
Noir de Lampe	10	11.	11. p.c
Olives	15	16 ½	16. ½ p.c

Importations des marchandises dans les Etats Unis	Pour cent		Droit sur les Vaiss.x étrang.s en monnoies de France
	Cent.es	Cent.es	
Or ou Argent en lingots Franc	"	"	" "
——— Ouvrages de) & plaqué	15	16 ½	16 ½ p.%
—— Dentelle de)	15	16 ½	16 ½ p.%
Oranges	15	16 ½	16 ½ p.%
Ornemens pour la toilette des femmes	15	16 ½	16 ½ p.%
Oublis	15	16 ½	16 ½ p.%
Ouvrages d'Etain et de cuivre	15	16 ½	16 ½ p.%
——— de fer d'acier ou de bronze sans autre explication	15	16 ½	16 ½ p.%
——— de cuir sans autre explication	15	16 ½	16 ½ p.%
——— de Plomb sans autre explication	1	1 1/10	1 1/10 p.%
——— de Terre ou de pierre	15	16 ½	16 ½ p.%
——— d'or ou d'argent & de plaqué	15	16 ½	16 ½ p.%
——— de coton ou de fil ou de ces 2 substances imprimés mouchetés ou teints	10	11	11 p.%
——— de Verre Voyez Verre			
——— de Bois Voyez Ebénisterie & Bois			
——— des Etats unis, excepté l'Eaudevie	"	"	Franc.
——— & Marchandises importées directem.t de la Chine ou de l'Inde dans des Vaiss.x étrangers excepté le thé, la porcelaine et les autres articles assujétis à de plus fortes droits	-	12 ½	12 ½ p.%
Papier à cartouche	15	16 ½	16 ½ p.%
——— de Ceinture	15	16 ½	16 ½ p.%
——— à Ecrire & à envelopper	10	11	11. p.%
—— a Gaine & à cartouche	15	16 ½	16 ½ p.%
Parfums doux, Voyez Poudres Pâtes &.a	15	16 ½	16 ½ p.%
Parfumerie	15	16 ½	16 ½ p.%
Peaux non apprêtées Franches	"	"	" "
Pendules & montres ou objets qui en dépendent	15	16 ½	16 ½ p.%

Importations des marchandises dans les Etats Unis	Pour cent cent.es	cent.es	Droit sur les dits Mses étrang.s en monoie de France
Phaéton ou parties qui en dépendent	20.	22	22. p.o
Physique (Instrumens de) importés pr une maison d'Education — franc	"	"	" "
Pierre Calamite — franche	"	"	" "
Piment — par livre	4	4 2/5	31. 92 le 2. dal
Pistolets ou parties qui en dépendent	15	16 1/2	16. 1/2 p.o
Platre de Paris — franc	"	"	" "
Plomb & balles de fusil — par livre	1	1 1/10	7. 98. le 2. dal
Ouvrages de plomb ou dont le plomb fait la principale valeur	1	1 1/10	7. 98. d.o
Plumes et autres ornemens pr les femmes	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Poivre — par livre	6	6 3/5	47. 88. le 2. dal
Porcelaine de la chine	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Porter Bierre et aile en tonneau ou en bouteille par gallon	8	8 1/5	o. 12 la sinte de la.
Poterie de terre ou de grès	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Poudre à poudrer	15	16 1/2	16 1/2 p.o
—— à tirer	10	11.	11 p.o
Poudres, pâtes, savonnettes, beaumes, huiles, pommades, eaux, teintures, essences ou autres préparations ou compositions appelées parfums doux, odeurs ou cosmétiques et toute espèce de poudre ou composition —— pour les dents ou pour les gencives	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Prunes Pruneaux et raisins secs	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Raisins secs	15	16 1/2	16 1/2 p.o
Rum Voyez Eaudevie			
Sabots & Galoches — par paire	15	16 1/2	o. 91.c la paire
Voyez Souliers			

Importations des Marchandises dans les Etats unis	Pour cent cent.es	cent.es	Droit sur les Vaiss.x étrang.s en monoie de france
Salpêtre ..... franc	"	"	
Satin & autres Soiries	10	11	11. p%
Savon ..... pau livre	2	2 1/2	15. 96. le 2.d ad
Savonettes & Beaumes (Voyez Poudres, Pates &a)	15	16 1/2	16 1/2. p%
Sel pesant plus de 56.t pau boisseau	12	13 1/6	5. 84 le 2. d.at
pesant 56.t ou moins ..... pau boisseau ..	12	13 1/6	5. 84. d°

Note Les droits sur le sel doivent être estimés au prorata de 12. Cent. pau boisseau pesant 56.t ou moins, mais les droits additionels sur le sel importé dans des Vaisseaux étrangers, résulteront de la quantité seule des mesures. Ainsi,

Supposons qu'une cargaison de sel contienne 40,00. boisseaux et que cette même cargaison pese 280,000.t les droits en seront perçus ainsi qu'il suit

Savoir

S'il est importé sur un Vaisseau américain 280,000.t a 12. cents pau 56.t font 600 dollars

S'il est importé sur un Vaisseau étranger 280,000.t à 12 cents pau 56.t font 600 Dollars

& le droit additionel sur 4000. boiss.x a 1 1/6 cents pau Boisseau fait 48. Dollars ce qui donne pour la totalité 648. Dollars

Sel de Glauber	pau quintal	200	220	24. 51. le 2. d.al
Selles		10	11	11. p%
Souffre	franc	"	"	"
Souliers & pantoufles de Soie	pau paire	25	37 1/2	1. 53.
autres Souliers et pantoufles pour hommes et pour femmes Sabots et galoches		15	16 1/2	0. 91. la paire

Importations des Marchandises dans les Etats Unis		Pour cent cent.es	Pour cent cent.es	Droit Sup. Vaiss.x étrang.s en monoie de france
Sucre	Brun ... par livre	1 ½	1 3/20	19. 60 le 2.al d.al
———	Blanc terré ... d.°	3	3 3/10	39. 20. d.°
———	Blanc en poudre ... d.°	3	3. 1/10	39. 20 d.°
———	Tout autre terré ou en poudre ... d.°	4 ½	5 18/20	67. 09 d.°
———	En bloc ... d.°	6 ½	7. 3/10	89. 45. d.°
———	En pain ... d.°	9.	9 3/10	121. 31. d.°
———	autre Sucre raffiné ... d.°	6 ½	7 3/10	89. 45 d.°
Sucre candi ... d.°		10	11	34. 79. d.°
Suif (chandelles de) ... d.°		2	2 ⅕	39. 39. d.°
Tabac en poudre ...		22	24 3/5	24 3/5 p.°
Tabac fabriqué autre que celui en poudre ...		10	11.	11. p.°
Tables de marbre, d'ardoise ou d'autre pierre ...		15	16 ½	16 ½ p.°
Tableaux & Estampes ...		10	11	11 p.°
Tapis & Natte ...		15	16 ½	16 ½ p.°
Thé de la chine et de l'Inde				
———	Boue ...	12	15	15. p.°
———	Souchong et autres Thés noirs ...	18	27	27 p.°
———	Hyson Impérial, poudre à Canon ou gomée ...	40	50	50 p.°
———	autres thés verts ...	24	30	30 p.°
———	De tout autre endroit Boue ...	15	16 ½	16 ½ p.°
———	De tout autre endroit Souchong et autres Thés noirs ...	27	29 7/10	29. 7/10 p.°
———	Hyson impérial, poudre à canon ou gomée ...	50	55.	55. p.°
———	autres thés Verts ...	30	33	33. p.°
	Le thé importé de la chine ou de l'Inde à bord de navires étrangers paye la moitié plus et d'Europe un quart de plus que celui importé sur des Vaisseaux américains et toutes les autres marchandises importées sur des bâtimens étrangers payent un droit addit.el d'un 10.e			

Importations des Marchandises dans les Etats unis	Pour cent cent.es	cent.es	Droit sur les Vais. étrang. en monoies de france
Toile ou Coton (Ouvrages de) ou ouvrages de toile et coton ou dont la toile et le coton font la plus grande Valeur imprimée ou teintes	12 ½	13 ¾	13. ¾ p°.
——— Si elle n'est imprimée ni mouchetée ni teinte	10	11	11 p°.
——— a Voile	10	11	11 p°.
Toiles et Briques	15	16 ½	16 ½ p°.
Velours pleins et petit velours	10	11 ½	11 p°.
Verre Bouteilles noires d'un quart de gallon	10	11	11 p°.
——— Carreaux de Vitre	15	16 ½	16 ½ p°.
——— Tout autre Verre ou objets faits de Verre	20	22	22 p°.
Vins de Bourgogne	40	44 ⅗	44 ⅗ p°.
——— de Champagne	40	44	44 p°.
——— de Sayal ——— ℔ gallon	20	22	0. 31 ℔ pinte de ℔.
——— de Lisbonne & d'oporto ℔ gallon	25	27 ½	0 37. d°
——— de Madere (Voyez Vin venant de Londres)			
——— de Malaga ——— ℔ gallon	20	22	0 31. 1 a pinte de ℔.
——— de S.t Lucar ——— ℔	30	33	0 46. d°
——— de Sherry ——— ℔.	33	36 ¾	0 51. d°
——— de Ténériffe ——— ℔.	20	22	0 31. d°
——— En Tonneaux, Bouteilles ou autres vaisseaux venant de Londres en particulier le Vin de Madere ℔ gallon	$6	61 ⅗	0. 85 $ 1 a pinte de ℔
——— Venant de Londres	49	$3. 9/10	$ 3. 9/10 p°.
——— Tout autres vins dont le prix n'excede pas 30 cents (ou centiemes de dollars) ℔ gallon sur des Vaisseaux américains, ou 33 cents ℔ gallon à bord de Batimens étrangers, ou n'est pas au dessous de 10. cents ℔ gallon, sur des Vaiss.x américains et de 11. cents ℔ gallon à bord de Vaiss.x étrangers ℔ cent de la Valeur	40	44	44. p°.
——— Sur la Valeur des Bouteilles	10	11	11 p°.

Droit de Tonnage

qui, par un acte du 20. juillet 1790., doit être payé dans les 10. jours après l'entrée ou avant la Sortie.

Droit de Tonnage	dollard	cents	Valeur en francs
Sur les Vaisseaux des Etats Unis venant des ports Etranger	"	6	0. 33.
— Construits dans les Etats unis après le 20 juillet 1789 mais possédés en tout ou en partie par des Etrangers	"	30	1 65.
Toute autre espèce de Vaisseaux	"	50	2 78.
Sur toute espèce de Vaisseaux employés à transporter des marchandises par voye de cabotage excepté ceux construits dans les Etats unis ou appartenant à des habitans de ces pays à chaque entrée	"	50	2. 78.
Les Vaisseaux construits dans les Etats unis et possédés par des habitans employés au cabotage ou à la pêche payent une fois par an seulement s'ils ont une Licence	"	6.	0. 33.
S'ils n'ont pas de licence payent			

Droit de Tonnage	dollars	Cents	Valeur en francs
lorsqu'ils sont chargés de marchandises pour les transporter d'un Etat dans un autre à moins qu'il ne soit contigu au premier à chaque entrée		6	0. 33.
Rétribution du Receveur & du Commissaire de marine			
A l'entrée d'un Vaisseau de 100. tonneaux ou plus	2	50.	14. 26.
A sa sortie	2	50	13. 92.
A l'entrée d'un Vaisseau de moins de 100. tonneaux	1	50	8. 35
A sa sortie	1	50	8. 35.
Permis de débarquer les marchandises	0	20	1. 11
Pour chaque Serment reçu officiellement	0	40	2. 23.
Permis de débarquer des marchandises pour l'exportation, avec Drawback	0	20	1. 11.
Pour tout certificat officiel ou certificat de Santé	0	20	1. 11.
Pour autre Pièce officielle, Excepté l'enregistrement	0	20	1. 11.
Rétribution de l'Inspecteur			
Pour le mesurage d'un Vaisseau de 100. tonneaux ou moins par tonneau	1	.	5 37.
De 100 à 200. tonneaux	1	50	8. 35
Au dessus de 200. tonneaux	2	.	11. 14
Sur chaque Vaisseau de 100. tonneaux ou plus chargés de marchandises sujetes à des Droits	3	.	16. 71.
au dessous de 100. tonneaux	1	50	8. 35.
Sur tous les Vaisseaux qui ne portent point de marchandises sujetes à des Droits	.	66 2/3	3. 71.

Droits payables en

		Dollar.	Cent.mes	Valeur en francs
Monnoies d'or d'angleterre ou de portugal de leur titre actuel	27. gros valent	1	"	5. 57.
Monnoies d'or de france, d'Espagne et des possessions Espagnoles	27. 3/5 grains valent	1	"	5. 57.
Dollars Espagnols frappés	17. gros 7 grains valent	1	"	5. 57.
Ecus de france	18. gros 17 grains valent	1	10	6. 12

Taux des monnoies étrangères pour l'évaluation des droits

	Dollar	Cent.es
Livre Sterling	4	44
Florin hollandais	0	39
Marck banco d'hambourg	0	33 1/3
Réal d'Espagne	0	10
Real de portugal	1	24
Livre Sterling d'Irlande	4	10
Tale de la chine	1	48
Pagode de l'Inde	1	94
Roupie du Bengal	0	55 1/2

Extrait

des Loix sur les Douanes dans lequel les différentes parties des actes sont rangées par chapitres conformément aux sujets auxquels ils ont rapport.

Du devoir du Capitaine de Navire

Tout Capitaine de navire destiné pour le district de Nottingham, doit, sous peine d'une amende de 500. dollars, déposer pour l'Inspecteur du port de Cowcreek un manifeste de sa cargaison à moins qu'il n'en ait préalablement remis un à un officier des Douanes venu à son bord; s'il va dans le district de Rappahannock pour l'Inspecteur du port d'Urbania, dans le district de Bermuda hundred ou City-point, pour le receveur de Norfolk et de Portsmouth ou de Hampton, et dans le district de Southquay pour le receveur d'Denton. Ce manifeste, après que les receveurs ou Inspecteurs les ont fait enregistrer, sont transmis à l'officier du port où l'entrée doit se faire.

De même tout capitaine de navire appartenant en tout ou en partie aux habitans des Etats unis, doit, à son arrivée de l'étranger avoir un manifeste vrai et exact de sa cargaison, à défaut de quoi il est tenu de payer une somme égale à la valeur de toutes les marchandises qui n'y sont pas comprises, à moins qu'on ne fournisse authentiquement la preuve qu'aucune partie de la cargaison n'a été retirée du vaisseau depuis son embarquement et que ce manifeste a été perdu, égaré ou altéré par accident, ou qu'il s'y est glissé par erreur quelque incorrection. Ce manifeste doit être remis par le Capitaine d'un navire de l'espèce dont on a parlé plus haut et sous peine d'une amende qui ne peut excéder 500. dollars, à l'officier des douanes qui se rendra à son bord, après son arrivée

à la distance de 4 lieues des côtes des Etats unis et aussi après son arrivée dans un district où il doit débarquer une partie de sa cargaison en en donnant dans l'un et l'autre cas une copie signée de lui, l'officier des Douanes doit certifier sous peine d'une amende de 500. dollars, la production du Manifeste et le recu de la copie en relatant sur l'original le jour et l'an où il a été produit et la remise de la copie et sur la copie le jour et l'an de son expedition. Il doit aussi transmettre cette copies au Receveur du district pour lequel ce navire fait voile

Si quelque partie de la cargaison des navires qui sont chargées de marchandises et destinés pour les Etats unis, après leur arrivée à 4 lieues des côtes de ce pays et avant leur entrée dans le port et une autorisation légale d'effectuer le débarquement, venait à être retirée ces marchandises seraient confisquées aussi bien que le navire ou le bateau qui les auroit reçues, le capitaine du bâtiment, ainsi déchargé ainsi que son second sont condamnés chacun à une amende de 1000. dollars et toute autre personne qui les auroit aidés, à payer le triple de la valeur des objets retirés. ces amendes n'ont cependant pas lieu dans les cas d'accident inévitable, de nécessité ou de gros tems, si l'on en fait la déclaration dans les formes et qu'on en donne la preuve rigoureuse

De même si après l'arrivée de l'Etranger, d'un navire dans les limites d'un district des Etats unis, le capitaine en sort ou tente d'en sortir (à moins que ce ne soit pour avancer dans l'intérieur) avant d'avoir fait son rapport & sa déclaration d'entrée il encourre une amende de 100. Dollars. le Receveur, le comm.re de marine, l'Inspecteur ou quelque cutter de l'Etat peuvent arrêter le Vaisseau et le ramener, à moins que son départ n'ait été occasionné par un gros tems, l'approche des ennemis ou quelque autre circonstance urgente qui dans tous les cas doit être prouvée

De plus tout capitaine de Navire (excepté les Vaisseaux de guerre et les paquebots publics) doit dans 24 heures après son arrivée dans quelque port des Etats unis (si le tems ordinaire de travail le permet) en faire rapport au principal officier des douanes du port et donner dans 48. heures au Receveur, la déclaration

de sa cargaison et son Manifeste, à défaut dequoi il s'expose à une amende de 1000. Dollars

Mais les Capitaines des navires dont une partie de la cargaison seulement est destinée pour un port particulier des Etats unis, après avoir payé ou donné sureté pour les droits de cette partie et promis sous caution de la valeur des droits sur le surplus que rien n'en sera mis à terre dans les Etats unis, sans une déclaration en forme, peuvent faire voile pour le lieu de leur destination

Lorsque la cargaison d'un vaisseau est destinée pour plusieurs ports de différens districts, le Capitaine peut aller de district en district en payant dans chacun les droits des marchandises qu'il y dépose et donnant caution au Receveur du District où il relache en premier lieu, pour son entrée régulière dans les autres et prenant successivement ainsi de chaque receveur des districts où il aborde, expédition de débarquement qu'il y fait et un certificat détaillé de la quantité et de la nature des marchandises. Le Capitaine qui négligerait de remplir ces formalités ou de produire ces pièces aux autres receveurs payerait une amende de 500 dollars mais s'il s'agit d'Eaux de vie ces certificats doivent être délivrés par les officiers de l'Inspection.

Les munitions navales étant exemtes de droit doivent être désignées comme telles dans le rapport du capitaine, mais s'il y en a d'avantage on peut évaluer les droits sur l'excédent et si le Capitaine n'en acquitte la valeur, il s'expose à la confiscation et à une amende triple de la valeur des articles qu'il débarqueraient pour les vendre. Si des Vaisseaux qui ne sont pas destinés pour les Etats unis sont forcés par le gros tems de aborder, le capitaine et son Second doivent faire un protêt dans les 24 heures ayant soin de constater les circonstances de la tempête devant un Notaire public ou toute autre personne autorisée à le recevoir et donner dans 48 heures l'état de leur cargaison comme dans les autres cas; après que le besoin en aura été constaté par les gardiens du port, on pourra même accorder la permission de débarquer, Les receveurs exigent alors l'emmagasinement des marchandises et si le Vaisseau est endommagé

ou qu'il ait besoin d'être réparé, ils peuvent en permettre la vente (après l'acquit des droits)

Les Capitaines des vaisseaux faisant voile pour les ports étrangers, avant d'obtenir leur sortie doivent remettre au receveur du district dont ils partent, des manifestes de leur cargaison et le Capitaine qui sortirait sans autorisation encourrerait une amende de 200. dollars.

La peine pour un faux serment tant pour les Capitaines de navire que pour les propriétaires ou consignataires des marchandises est l'amende ou l'emprisonnement, ou les deux à la fois, l'amende ne peut excéder 1000. dollars et l'emprisonnement la durée d'un an.

Aucun capitaine de navire arrivé dans un port où il y a un Bureau de poste ne peut faire son rapport ou sa déclaration jusqu'à ce qu'il ait remis au Directeur de la poste toutes les lettres qu'il a pour des habitans des Etats unis

Du Devoir des propriétaires ou Consignataires des marchandises

Dans l'espace de 48. jours, après qu'un Capitaine aura fait son rapport au receveur, les propriétaires ou consignataires doivent sous serment déclarer à ce receveur toutes les marchds. qui leur sont consignées en spécifiant les marques les numéros et le Contenu de chaque ballot, ou si elles sont en cale, la quantité et la qualité, en produisant les factures originales et les certificats de chargement et ajoutant que si par la suite il s'en découvrait d'autres, ils en feraient sur le champ la déclaration en forme.

Les articles exempts de droits tels que les draps, les livres et les meubles &c. doivent être déclarés séparements et distinctements par le propriétaire ou consignataire qui, conformément à ce qu'il peut savoir doit sous serment, faire connoitre la profession de ce propriétaire et l'époque de son arrivée présumée et affirmer que ces articles sont reellement destinés pour son usage ou celui de sa famille et non à être vendus. Ce serment

endossé sur la déclaration doit être signé par la personne qui le fait. Dans le cas où ce ne seroit par le propriétaire lui même, il doit donner caution que celui-ci viendra dans un an prêter ce serment entre les mains du Receveur qui reçoit la déclaration, ou le lui enverra dressé en bonne forme. La copie du serment et de la déct.on doit être envoyée au Secrétaire de la Trésorerie.

On doit faire également la déclaration des articles qui sont le produit du sol ou des manufactures des Etats-unis lors de leur exportation. Comme ils sont exempts de droits on en doit prouver rigoureusement l'identité. On demande pour cela le serment des personnes qui ont connoissance des faits tant sur l'époque de leur exportation, que pour le vaisseau à bord duquel elle s'est faite, et les personnes qui l'ont effectuée, et s'ils sont importés dans d'autres districts que celui d'où on les a tirés on exige un certificat du Receveur constatant leur exportation, on en dispense néantmoins si sa présentation nécessitait des delais, auquel cas on donnerait caution de le produire dans 6. mois.

Aucunes marchandises venant de l'Etranger ne peuvent être déchargées que les droits n'en ayent été acquittés ou soumissionnés conformément à l'estimation faite par le Receveur ou le commissaire de marine (s'il y en a un dans le port) et qu'on n'ait obtenu la permission signée de ce Receveur et contre-signée du même commissaire (s'il y en a un). Le débarquement dans tous les cas à moins d'une autorisation particulière ne peut s'en faire que entre le lever et le coucher du Soleil. Des marchandises mises à terre en contravention à ces règlements doivent être confisquées (aussi bien que le Vaisseau et ses dépend.ces si leur valeur monte à 400. dollars) toutes les personnes qui y auraient pris part sont condamnées à payer chacune 400. dollars, à être notées dans les papiers publics, et déclarées incapables de remplir aucun employ pendant sept années. Les marchandises qui faut peser ou jauger ne peuvent non plus être enlevées du quai où elles ont d'abord été débarquées, sous peine de confiscation, si ce n'est en présence d'un officier de la Douane

Les marchandises qui ne sont pas détaillées dans la

déclaration sont emmagasinés jusqu'à ce qu'on ait pu en spécifier la valeur et en déterminer les droits. Dans tous les cas si le compte définitif des droits excède l'estimation provisoire qui en avait été faite, on est tenu de payer la différence au Receveur. Si ces droits au contraire ne montent pas à la somme perçue celui qui les a payés ou garanti doit recevoir le remboursement ou une décharge du surplus.

Du Devoir des Officiers des Douanes

Les officiers des douanes sont tenus à promettre par serment et sous caution qu'ils s'acquitteront fidelement des obligations de leurs emplois respectifs et faute par eux de remplir la premiere de ces conditions, ils s'exposent à une amende de 200. Dollars.

Les Receveurs sont autorisés à recevoir en présence du commissaire de la marine, lorsqu'il y en a un, les sermens exigés des Capitaines de navire, des propriétaires des marchandises &c et à leur en donner acte. Les receveurs, les commissaires de marine et les Inspecteurs de port peuvent en cas d'absence ou de maladie se faire remplacer par des substituts.

Pour surveiller le débarquement des marchandises, les Inspecteurs peuvent aller à bord des Navires, s'il reste dans le port, ou s'ils sont d'un district à un autre, ils peuvent défendre que rien ne soit déchargé sans un permis et après le coucher du Soleil, faire fermer les écoutilles qu'on ne peut ouvrir ensuite qu'en leur présence sous peine de 200. dollars d'amende. De la même manière les officiers des douanes y compris ceux des cutters de l'administration peuvent soit au dedans ou au dehors de leurs limites, se rendre à bord de tous les Vaisseaux qui sont prêts pour les Etats unis, ne sont pas éloignés de plus de 4 lieues de ses côtes, ils peuvent se faire représenter les manifestes, examiner les cargaisons et designer quelque malle ou ballot séparé du reste de la cargaison, y apposer des plombs, s'ils le jugent à propos et en transmettre un rapport aux Receveurs des districts pour les quels ces Vaisseaux sont destinés. S'ils

maller ou balots ainsi désignés ne se retrouvaient pas à l'arrivée du Navire ou que les plombs en eussent été enlevés, le capitaine payeroit une amende de 200. Dollars. Ces Officiers peuvent en pareilles circonstances faire des saisies de marchandises également confisquées et s'ils rencontraient de l'obstacle ou de la resistance dans l'exercice de leurs fonctions, le contrevenant s'exposerait à une amende qui ne pourrait excéder 400. dollars.

Les certificats du débarquement des Cargaisons doivent lorsque ce débarquement est terminé être comparés avec les décl.ons des propriétaires ou consignataires et le résultat endossé sur ces deux pièces et signé par les officiers qui font cette comparaison et dans le cas où quelque ballot déclaré viendrait à manquer, le Capitaine paye une amende de 500. dollars, cependant il peut en être dispensé s'il prouve évidemment devant une autorité compétente qu'aucune partie de sa cargaison, depuis l'embarcation n'a été retirée de son bord excepté celle contenue dans son rapport et que l'erreur est venue d'une méprise ou d'un accident.

Dans le cas ou quelques marchandises autres que du sel et du charbon, resteraient à bord du Vaisseau 15. jours après que le rapport du capitaine a du être fait, les Inspecteurs doivent les remettre sous la garde du Receveur aux risques du propre et peut au bout de 9. mois, s'il n'y a aucune réclamation, les faire apprécier par deux marchands bien connus (afin d'en évaluer les droits) et les faire vendre publiquement. alors les droits prélevés il versera le surplus, s'il y en a, dans le Trésor des Etats unis à la disposition du Propriétaire. Lorsque les marchandises sont endommagées et ne sont pas accompagnées de factures originales, les droits peuvent être évalués par l'estimation de deux négociants choisis l'un par le Receveur, l'autre par le propriétaire, ou bien les Marchandises qui ne sont point accompagnées de factures peuvent au choix et au risque du propriétaire être gardées par le receveur jusqu'à ce qu'on ait pu se les procurer. Mais les marchandises importées et non manufacturées sont sujettes à confiscation et un receveur qui suspecte les factures de ne pas être d'accord avec la valeur véritable, peut en faire faire l'estimation, comme pour les marchandises endommagées.

Sur le soupçon de fraude, les ballots débarqués peuvent en présence de deux ou plusieurs négocians bien connus, être ouverts et examinés, et en cas que leur contenu ne soit pas conforme à la déclaration, à moins qu'on ne prouve que cela s'est fait par erreur ou par accident, les articles qui diffèrent de leur déclaration respective sont sujets à la confiscation. Les personnes qui achetent des marchandises saisissables avec connoissance de cause s'exposent à payer le double de leur valeur.

Les officiers de Douane qui demandent ou reçoivent d'autres retributions que celles que la loi leur accorde encourrent une amende de 200. dollars, et s'ils acceptent de l'argent pour favoriser par connivence une fausse déclaration de navire ou de marchandises, elle sera d'au moins 200. dollars, mais ne pourra excéder 2000. Les personnes qui donnent ou offrent cet argent encourrent de leur coté la même peine.

Du payement des Droits.

Dans tous les cas où les droits n'excedent pas 50. dollars ils doivent être payés sur le champ, mais s'ils sont plus forts que cette somme, on peut les payer par une obligation à 4 mois, s'ils proviennent de marchandises des Indes Occidentales, autres que du Sel; sur le Sel dans 9 mois, sur les vins dans un an et sur tous les autres articles excepté le thé la moitié dans six mois, le quart dans neuf et le reste dans un an; cette obligation peut au choix de l'Engagé contenir une ou plusieurs Sureté, ou sinon être accompagnée du dépôt d'une partie de marchandises. Les Droits sur le thé peuvent être garantis par une obligation avec des Sureté payable dans un an, ou par une obligation avec des Sureté pour le double de leur valeur payable dans deux ans, les thés étant déposés aux risques et dépens des négocians dans des magasins convenus entre eux et un Inspecteur. En cas de dépôt une partie des Thés peut être remise au propriétaire pourvû qu'il paye les droits ou en garantisse le payement par obligation avec des Sureté payable dans 4 mois, si le droit n'excede pas 100. dollars

dans 8. mois s'il n'excède pas 500. dollars et dans un an lorsqu'il est plus fort que cette somme. Mais les délais que donne cette obligation ne peuvent excéder deux ans à compter du dépot des thés. Le Receveur a droit au bout de cet tems de faire vendre publiquement une quantité suffisante pour payer les arrérages de droits et les frais de vente.

Si les obligations ainsi contractées ne sont pas acquittées à leur échéance, les receveurs doivent commencer une action pour leur recouvrement et en cas d'insolvabilité, les créances du gouvernement des Etats unis ont la priorité.

De la manière dont les Marchand.es doivent être importées.

Les eaux de vie, les vins et les thés doivent sous peine de confiscation, au moins pour les deux premiers articles être débarqués pour la surveillance de quelque officier de l'Inspection auquel on doit préalablement produire tous les permis du Receveur pour le débarquement.

Les eaux de vie ou esprits distillés ne peuvent être importés dans des tonneaux qui ne porteraient pas la marque fixée par les loix sur ces esprits, sous peine de confiscation du vaisseau qui les importe, et aucuns esprits, excepté l'arack et les cordiaux doux ne peuvent entrer dans des tonneaux au dessous de 90. gallons sous peine encore de confiscation. L'aile, la bierre, le porter ne peuvent être importés dans des tonneaux de moins de 40. gallons, ou en moindre quantité que de six douzaines de bouteilles sous peine également de confiscation et de la saisie du vaisseau.

Aucuns effets autres que les meubles et les habits des personnes qui viennent dans les Etats-unis dans le dessein de s'y établir ne peuvent venir de l'Etranger dans un district de ce pays excepté Louisville, Champlain et South-bero, d'une autre manière que par mer, ni dans des vaisseaux de moins de 30. tonneaux sous peine de confiscation de ces effets des voitures, attelages et vaisseaux qui les transportent.

Aucuns Sucres raffinés en pains ou cassonade ne peuvent être importés d'Etrangers dans les Etats unis que dans des Navires d'au moins 120 tonneaux et dans des tonneaux ou ballots d'au moins 600. pesans sous peine de la confiscation des Vaisseaux et de la marchandise

Remise Sur le poid d'un quintal ou 112. ℔ ..... 1. ℔
de 1. a 2 Quintaux ..... 2.
de 2 a 3 ..... 3.
de 3 a 10 4
de 10 a 18 ..... 7.
au dessus de 18. ..... 9.

Tare Sur une Caisse de thé boue ..... 70.
Sur une demi caisse ..... 36.
Sur un quart de Caisse ..... 20.
Caisse de thé Byson ou Vert pesant 70 ℔ et plus ... 20.
Sur une caisse de thé poudre à canon ..... 20.
autres caisses de thé de 50. à 70. ..... 18.

Toutes les autres Suivant la facture

Sur le café en Sac ..... 2 p%
en balles ..... 3 p%
en Tonneaux ..... 12 p%
Poivre en balle ..... 5 p%
en Tonneaux ..... 12 p%

Sur les Sucres autres que ceux en pains
en Tonneaux ..... 12 p%
en bôtes ..... 15 p%

Sur toutes les autres marchandises la Tare se déduit conformément aux factures.

Coulage 2 p% Sur les liqueurs en Tonneaux

Primes.

Sur l'exportation de chaque Baril de poisson salé des pêcheries des Etats unis ..... 18. cents

Sur l'exportation de chaque baril de Denrées salées dans les Etats Unis ..... 15. cents

Et à compter du 1.er Janvier 1793 une augmentation de 20 p% aux primes accordées aux Batimens employés à la pêche

du banc de terre neuve ou aux autres pêches de morue.

Drawbacks.

Les Marchandises importées dans les Etats unis peuvent être exportées des ports dans lesquels les vaisseaux venus du cap de Bonne esperance ou des pays au delà ont la liberté d'entrer sous les conditions suivantes:

On doit donner avis de l'embarquement des marchandises 24 heures d'avance.

Les marchandises arrivées dans un District et que l'on veut exporter d'un autre doivent être accompagnées d'un certificat du Receveur du District dans lequel elles sont entrées, spécifiant les marques, les N.os la description des tonneaux ou ballots avec les noms du capitaine et du navire, le tems et le lieu de leur importation, si elles payent les droits au poids ou à la mesure, leurs quantités et dans tous les cas la valeur des sommes ou cautions qu'on a fournies.

Pour obtenir ce certificat la personne qui le demande fera une déclaration, spécifiant les marques, les numéros et la description des tonneaux ou ballots et leurs contenus les noms du Capitaine et du vaisseau, le tems et le lieu de leur Importation, le nom du navire dans lequel on veut les réexporter, celui du capitaine et le district des Etats-unis pour lequel elles sont destinées. Il faut aussi qu'il en affirme sous serment la vérité. Ces marchandises doivent encore être déclarées de nouveau au Receveur du district pour lequel on les expédie avant de les décharger.

Voyez cy-après la formule de Déclaration. (A)

Le café en tonneaux ou autres ballots, les liqueurs en tonneaux ou les sucres non raffinés peuvent être replacés ou reversés dans d'autres ballots ou tonneaux que ceux désignés dans la déclaration primitive dans le cas où les premiers seraient tellement endommagés qu'ils ne pourraient plus servir à la réexport.on et pourvu que cela se passe sous les yeux de l'Inspecteur du port d'où on a dessein de les expédier.

Si les marchandises qui ont droit à un Drawback sont destinées à être exportées dequelque autre District que celui dan-

lequel elles sont arrivées, outre la représentation du certificat dont nous avons parlé, on doit encore faire une déclaration et se soumettre au même examen que celui prescrit par les loix pour l'exportation en général.

Pour toutes les marchandises qui ont droit au drawback sortant du District dans lequel elles avaient été primitivement importées, le negociant doit prendre du Receveur de ce district un bon ou des bons pour le montant de ce drawback payable aux époques où le payement des droits sur ces marchandises sera exigible à moins qu'elles n'arrivent avant 3 mois auquel cas ces bons seront à trois mois de terme.

Si les marchandises sont exportées d'un autre district que de celui où elles avaient été importées, le receveur doit en donner un certificat, en vertu duquel le porteur obtiendra du Receveur auquel les droits d'entrée avaient été payés ou soumissionés, un ou plusieurs bons pour le montant du Drawback qui y sera exprimé, payables comme on l'a dit plus haut. On observera cependant qu'on n'accorde ce Drawback pour les marchandises que dans le cas où les droits d'exportation qu'elles auraient à payer monteraient à vingt dollars et sur les eaux de vie ou esprits distillés quelorsqu'il y en a une quantité d'au moins 150. gallons, qu'on n'en accorde aucun sur le tabac ou le sucre raffiné venu d'un port étranger dans les Etats unis et dans le cas où les marchandises seroient ré-exportées par la même personne qui les avait fait venir, on ne payerait le drawback qu'après l'acquit des droits de sortie

Celui à qui on accorde un certificat et des bons doit, avant de les recevoir, donner une obligation accompagnée de cautions admises par le Receveur pour une valeur double de la somme qui y est énoncée de produire les preuves requises par la Loi, de leur débarquement hors des Etats unis, en un an si elles sont expédiées pour l'Europe et pour l'Amérique et dans deux si c'est pour quelque port de l'Asie ou de l'affrique, par un certificat signé du consignataire à l'étranger auquel elles sont adressées, dans lequel les articles exportés soient constatés et décrits exactement ainsi que leur valeur et leur quantité et dans lequel on déclare qu'elles ont été déchargées du même vaisseau qui les avoit exportées.

Il faut de plus que la vérité de ce certificat soit confirmée par un autre signé et scellé par le Consul ou agent américain résidant dans le port de débarquement et par le serment du Capitaine ou de son second ou en cas de mort par celui des deux principaux officiers du navire dans lequel s'en fait l'exportation.

En cas qu'il n'y ait dans ce port ni Consul, ni agent des Etats unis, le certificat du consignataire doit être attesté par celui de deux négocians américains bien connus qui y résident, s'il n'y en a par, par celui des deux négocians étrangers jouissants d'une bonne réputation qui déclarent que la vérité des faits leur est connue et que le certificat du Consignataire, dans leur opinion, mérite toute confiance. Enfin si le navire a été pris, qu'il ait péri en mer ou qu'il ait éprouvé quelques accidents inévitables, il faut en donner toutes les preuves qu'il sera possible d'en recueillir.

Formule du Certificat que doit envoyer le consignat.re auquel des Marchandises exportées avec Drawback sont adressées.

" Nous ou Moi ..... Négociant résidant à .....
" Certifie par le présent qu'il a été débarqué et déposé ici du
" Vaisseau le ..... Capitaine ..... les marchandises suivantes
(Suit le détail des Ballots, leurs marques, leurs numéros et leur contenu) Les quelles marchandises m'ont été remises par .....
" Négociant en foi dequoi avons signé et apposé notre cachet
" à ..... Ce ..... ".

Le certificat ci dessus doit être accompagné d'un second signé et scellé par le consul ou agent américain (s'il y en a un) ou bien s'il n'y en a par, de celui des Deux négociants américains connus, ou enfin à leur défaut de celui des Deux principaux Négociants étrangers

" Nous ..... Négociants Américains résidans à .... Certifions
" que le contenu du certificat ci inclus ou ci dessus est vrai et éxact
" à notre connoissance ou si les faits ne sont pas à leur connoissance

Nous ..... Négocians, américains, résidans à ..... Certifions que d'après la connoissance que nous avons de ..... le consignataire Nous pensons que l'on doit accorder pleinement foi et confiance au Certificat ci inclus

On accorde des Drawbacks sur le tabac en poudre manufacturé dans les Etats unis et le Sucre qui y est rafiné lors de leur exportation à l'Etranger pourvu que leur valeur aille au moins à 12 Dollars.

A

Formule de la déclaration que doit faire une personne qui demande un Certificat concernant des marchandises envoyées dans un autre District pour y être exportées à l'Etranger.

Date de l'importation	Nom du Vaisseau où se fait l'importation	Nom du Capitaine	Lieu d'où se fait l'importation	Marques	Numéros	Description & nombre des ballots	Contenu	Nom du Vaisseau dans lequel les marchandises sont chargées	Nom du Capitaine	Port	District

Forme d'une déclaration pour profiter du Drawback

Déclaration de marchandises qui doivent être embarquées par ..... à bord du ..... Capitaine ..... pour profiter du Drawback. Newyork le .....

Date de l'importation	Dans quel Vaisseau	Nom du Capitaine	De quel endroit	Par qui est faite l'importation	Marques et Numéros	Articles désignés	Ballots et contenus	Valeur des Articles	A Contant des Droits

Serment que doit prêter la personne qui exporte des

Marchandises qu'elle avoit fait venir elle-même.

» Je Jure et affirme solemnellement que les différents articles spécifiés
» ci dessus ont été importés par moi ou m'ont été remis (suivant le cas)
» dans le Navire ..... Capitaine ..... venant de ..... que je les ai déclarées
» en forme à la Douane de ce Port et que j'en ai payé ou cautionné les droits
(suivant ce qui a eu lieu) qu'ils sont les mêmes en quantité, qualité et
» emballage (& Valeur si ces articles payent un Droit de tant pour cent de
» la Valeur) qu'à l'époque de l'importation et sont maintenant chargées à
» bord du bâtiment ..... Capitaine ..... que j'ai vraiment dessein de les exporter
» à bord de ce Vaisseau au port de ..... et qu'ils ne sont pas destinés à
» être débarqués de nouveau dans les Etats unis. ».

Serment que doit prêter celui qui importe des marchandises qui doivent être vendues ou exportées par un autre.

» Je ..... solemnellement que les différents articles spécifiés
» dans la déclaration ci dessus ont été importés par moi ou m'ont été
» adressées (suivant ce qui a eu lieu) dans le vaisseau ..... Capitaine .....
» de ..... que je les ai déclarés en forme à la douane de ce port, que
» j'en ai payé ou soumissionné les droits (suivant le cas) qu'ils étoient les
» mêmes en quantité, qualité, emballage et valeur (si les articles payent
des droits au prorata de leur valeur) au tems de la vente le ..... qu'à
» celui de l'Importation. ».

Lorsque les marchandises sont exportées par une autre personne que celle qui les a importées.

» Je ..... solemnellement que les différents articles spécifiés dans
» la déclaration ci dessus ont été achetés par moi de ..... que leur quantité
» qualité, emballage et valeur (si les articles ont payé les droits au prorata
de la valeur) sont encore les mêmes qu'à l'époque de l'achat, qu'ils sont
» actuellement chargés à bord du ..... Capitaine ..... que j'ai l'intention de
» les exporter dans le dit Navire au port de ..... et qu'ils ne sont
» pas destinés à être débarqués de nouveau dans les Etats unis. ».

Si des marchandises sujetes aux droits étoient déclarées après le dernier Jour de mai 1795. par quelque agent ou facteur autre que le véritable propriétaire ou le consignataire de ces marchandises la personne qui les déclare doit contracter une obligation de la somme de 1000. dollars au delà du montant des droits sous condition que le propriétaire de bonne foi ou le consignataire avant ou à l'époque ou le 1.er payement de cette obligation devient éxigible, remettra au Receveur un compte éxact de ces marchises dans la maniére et les formes légales, pour tenir lieu d'une déclaration préalable au débarquement. Ce compte doit être vérifié comme dans le cas de la déclaration sous serment et par affirmation devant un Juge des Etats unis, ou un Juge de quelque tribunal particulier d'un Etat, ou devant le Receveur des douanes. Dans le cas où les droits d'entrée seraient acquittés sur le champ par l'agent ou facteur il est tenu de contracter une obligation comminatoire de la somme de 1000. dollars promettant que ce compte du Propriétaire ou consig.re sera remis audit Receveur dans l'espace de 90. jours

Les droits de douane se payent de la maniére suivante;

lorsque la somme payable par une personne ou une Société monte à plus de 50. dollars

Sur tous les articles provenant des Indes occidentales (excepté le sel) la moitié en trois Mois et l'autre en six

Sur toutes les marchandises d'Europe (excepté les vins, le sel et le thé) un tiers en 8 mois le second tiers en dix et le reste en un an depuis l'époque de chaque Importation

L'Estimation des marchandises taxées d'après leur valeur se fait sur le prix actuel au lieu d'exportation en y comprenant tous les frais (sauf ceux de commission d'emballage et d'assurance.

Les Droits sur les Vins ne peuvent être moindres que de 10. cents par gallon et de plus les bouteilles dans lesquelles on importe les liqueurs payent le même droit que si elles étoient vuides

Toutes parties d'un article sont sujetes aux mêmes droits que l'article entier.

Le Capitaine d'un navire qui empêcherait directement ou indirectement un Officier de l'administration publique de se rendre

à son bord à l'effet d'y exécuter les loix des Etats unis payera une amende qui ne pourra excéder 500. dollars ni être au dessous de 50.

On accorde un drawback de six cents par ℔ sur le tabac en poudre manufacturé dans les Etats unis après le 15. mai 1795 pourvu que la quantité exportée à la fois par la même personne monte à 300. ℔ pesant et quelle soit embarquée dans l'un des ports dans lesquels les vaisseaux qui viennent du cap de bonne espérance ou des mers au delà sont admis.

Avant de retirer le tabac du moulin ou du magasin, on doit en faire la déclaration en spécifiant les ballots dans lesquels on a dessein de l'exporter, le nom du fabriquant, les marques et les N.os de chacun, la quantité de tabac en poudre contenue dans chaque ballot et le nombre des Bouteilles, paniers vessies &a qui le renferment, le nom du capitaine et du navire dans lequel on a dessein d'exporter le tabac. la vérité de cette déclaration doit être affirmée sous serment. On doit également jurer que le tabac en poudre dont on y parle a été manufacturé dans les Etats-unis après le dernier jour de mars 1795, en y joignant le nom du fabriquant et du moulin; et qu'il est véritablement destiné à être exporté des Etats unis sans qu'aucune partie y doive rentrer. Les marchandises sont ensuite examinées et mises à bord comme dans le cas des autres exportations.

Celui qui exporte du tabac doit donner sa soumission avec une ou plusieurs cautions pour une somme double de la valeur des drawbacks, les conditions sont que le tabac ne sera pas introduit de nouveau dans les Etats unis et que le Capitaine du navire dans lequel il est embarqué jurera que les ballots spécifiés dans la déclaration sont actuellement sur son bord et ne seront ni en tout ni en partie débarqués dans les Etats unis. Ces conditions étant remplies on accorde un ou plusieurs bons pour la valeur du Drawback sur ce tabac, payables dans 12 mois du moment où ils sont délivrés par le Receveur qui les emet, pourvu que la personne qui les demande produise au Receveur le serment ou l'affirmation du Capitaine du Navire dans lequel le tabac qui a donné lieu à ce bon a été exporté

qui constate son débarquement dans quelque Port étranger et qu'il n'a été à Sa connoissance ni en tout ni en partie renvoyé ou rapporté dans les Etats unis, la personne qui demande le payement de ces bons doit encore jurer que le tabac en poudre pour lequel on les a accordés, n'a pas été, d'après ce qui est venu à Sa connoissance et d'après son opinion, rapporté dans ce pays.

Le Tabac en poudre exporté sous le bénéfice du Drawback est confisqué dans le cas où on viendrait à le débarquer ou à tenter de le débarquer de nouveau. Le Vaisseau qui le porterait et le bateau dans lequel on l'auroit mis éprouveraient le même sort et de plus le Capitaine du Vaisseau encourreroit une amende de 500. Dollars

Modèle de déclaration pour l'export.on du Tabac

Déclaration du Tabac destiné à être exporté par ..... dans le ..... Capitaine ..... pour.

Newyork le

Marques	Numéros	Emballages	Nombre des Boutteller	d'ombre de bouteller Paniers ou Vessies	Quantité de tabac dans chaque Ballot	Nom du Fabriquants	Nom du Vaisseau	Nom du Capitaine	Lieu de la destination

On accorde un drawback de cinq cents par livre sur le Sucre raffiné dans les Etats unis, celui qui l'exporte doit en donner avis à l'Inspecteur du port et en faire Sa déclaration. Il doit aussi prêter serment devant le Receveur que le Sucre chargé à bord du Navire désigné dans cette déclaration est destiné à être exporté au lieu qui y est nommé et qu'il croit que tous les droits qu'il devait ont été exactement acquittés ou garantis, il doit en donner caution au Receveur avec deux répondans dont l'un est le capitaine du bâtiment dans lequel ce Sucre doit être embarqué. L'acte de cautionnement doit être de la Valeur entière du Sucre sous condition qu'il Sera réellement et fidèlement Exporté et débarqué dans un port Situé hors du

territoire des Etats unis. Ce drawback n'est payable que neuf mois après l'exportation.

L'acte obligatoire dont on vient de parler sera annullé et détruit en produisant dans un an de sa date, lorsque l'embarcation s'est faite pour quelque lieu de l'Europe ou de l'amérique, ou dans deux lorsqu'elle s'est faite pour l'asie ou pour l'affrique, un certificat du Consul ou d'un autre agent des Etats unis s'il y en a dans le lieu de débarquement, et s'il n'y en a par un certificat de deux négocians américains bien connus qui y résident, ou enfin à leur défaut un certificat de deux négocians étrangers dignes de foi qui attestent l'arrivée des sucres dans ledit port, lequel doit être confirmé par le serment du Capitaine du Navire et de son second. Dans le cas où le certificat n'est signé ni d'un agent, ni d'un Consul ni de deux négocians américains, le capitaine et son second doivent ajouter dans leur declaration assermentée qu'après les recherches les plus exactes il n'a pas été possible de trouver deux négocians américains au lieu du débarquement.

Si du sucre embarqué de cette manière pour l'étranger venoit à être remis à terre ou débarqué à moins de 4 lieues des côtes des Etats unis (excepté en cas de nécessité ou de détresse, ce dont il faudrait donner immédiatement avis à l'officier des douanes le plus voisin du lieu où le vaisseau se trouvera alors) Il serait confisqué ainsi que le navire et le bâtiment dans lequel on l'auroit transbordé.

Forme de Manifeste pour un Vaisseau Américain

Rapport & Manifeste de la cargaison à bord du ..... chargé au port de ..... Capitaine ..... de ... tonneaux construit à ..... dans l'Etat de ..... et appartenant à ..... négocians à ..... et destiné pour Newyork.

Marques	Nombre	Ballots & Contenu	Par qui ils ont été Expédiés	A qui ils sont addressés

N. B. Quand un vaisseau américain a des marchandises pour plus d'un Port, elles doivent être placées séparement sur le manifeste

Forme de Manifeste pour un Vaisseau étranger

Rapport

du manifeste de la cargaison à bord du ..... chargé au port de ..... Capitaine ... pendant le Voyage du Capitaine actuel ..... construit à ..... de ..... tonneaux parti de ..... et destiné pour Newyork

Marques	Numéros	Ballots & Contenu	Par qui ils sont expédiés	A qui ils sont adressés	Lieu de Résidence

N. B. Lorsque les consignataires ne sont pas connus on doit donner le nom des facteurs.

Serment que doit prêter un Capitaine à son arrivée concernant les Lettres qu'il a à mettre à la Poste

" Je ..... solemnellement que j'ai délivré au Directeur de la poste
" de cette Ville toutes les Lettres adressées à quelques habitans
" des Etats unis qui par mer sont ou en mon pouvoir ont été apportées
" sur le Vaisseau dont je suis capitaine venant de ..... excepté celles
" adressées aux Propriétaires ou Consignataires du Vaisseau &c.a

En présentant son Manifeste

" Je ..... solemnellement que le rapport ou manifeste que je viens de
" remettre au Receveur de ce District contient d'après ce que je sais et de
" que je crois un rapport fidele de toutes les marchandises qui étoient à
" bord du ..... au moment de son départ du port de ..... ou à quelque
" époque postérieure, du quel Vaisseau je suis aujourd'hui Capitaine et
" qu'aucune partie de sa cargaison n'a été débarquée, déchargée ou

» autrement retirée du Vaisseau, depuis Son départ dudit port, excepté ce
» qui est ici Spécifié et déclaré, et en outre je ..... que les différens art.es
» qui y Sont désignés comme munitions navales le Sont véritablement
» et ont été mis de bonne foi à bord dudit Vaisseau pour l'usage des
» officiers de l'Equipage et des passagers et qu'ils n'ont point été
» apportés pour être vendus et que Si dans la Suite je découvre une
» quantité plus forte de marchandises à bord dudit Vaisseau que celle
» contenue dans le Susdit rapport ou manifeste j'en ferai ma déclaration en
» forme au Receveur et depuis je ..... que tous les objets exprimés
» dans ce manifeste Sont à ma ferme croyance et à ma connoissance
» justes et Véritables »

Modèle de déclaration pour un Vaisseau américain

Déclaration de Marchandises importées par .... dans le Vaisseau ..... Capitaine ..... de ..... Newyork le .....

Marques	Nombres	Ballots et leur contenu	7½ p%	10. p%	15. p%	15½ p%	40 p%	Marchandises exemtes et frais	Valeur d'après la facture

Modèle de déclaration p.r un Vaisseau étranger.

Déclaration de marchandises importées par ..... dans le ..... Capitaine ..... de ..... Newyork le

Marques	Nombres	ballots et leur contenu	8. p%	8¼ p%	10½ p%	10¾ p%	11. p%	15½ p%	16. p%	16¼ p%	17.⅓0 p%	40 p%	Marchandises exemtes & frais	Valeur d'après la facture

Serment qu'il faut prêter en faisant l'une ou l'autre des décl.ons ci dessus.

„ Je Jure Solemnellement que la déclaration que je remets au R.eux
„ de ce District contient Selon mes connoissances et mon opinion un Compte
„ exact de toutes les marchandises que j'ai importées ou qui m'ont été
„ adressées dans le ..... Capitaine ..... venant du port de ..... et que
„ ladite déclaration contient aussi un compte éxact des premières
„ dépenses nettes de leur achat et que la facture et le certificat de chargem.t
„ ci joints sont véritablement les mêmes que ceux que j'ai reçus de ces dites
„ marchandises, si dans la suite il se trouvait une plus grande quantité
„ de choses que celle contenue dans ladite déclaration j'en ferai un
„ rapport en forme audit Receveur, & en outre je déclare que tous
„ les objets exprimés dans cette déclaration sont à ma connoissance
„ et dans mon opinion justes & raisonnables. ».

Modèle d'une déclaration de Bagages, meubles et Instrumens de métiers &.ta des Personnes qui viennent pour s'établir dans les Etats unis.

Déclaration du mobilier ..... importé par .... dans le .....
Capitaine ..... de ..... Newyork le.

Il faut insérer ici le détail des Ballots & leur contenu.

Serment qu'on doit prêter en faisant cette Déclaration.

„ Je jure Solemnellement que la déclaration que je remets dans
„ ce moment au Directeur de ce District est véritable et qu'elle
„ contient à ma connoissance et dans mon opinion un compte éxact
„ de tout le mobilier importé par moi dans le ..... Capitaine .....
„ de ..... et que les articles renfermés dans les différens Ballots
„ désignés dans cette déclaration sont destinés à mon seul usage
„ (et celui de la famille s'il y en a une) et ne sont ni directement, ni
„ indirectement destinés à être vendus &.a „.

Forme de Déclaration pour des marchandises destinées à être transportées par l'état de Jersey à Philadelphie.

Déclaration de marchandises destinées à être transportées

pav ..... de la ville de ..... négociant pav l'Etat de Newjersey à Philadelphie

Marques.	Numéros.	Nombre & description des Ballots.	Contenu.	Pav qui ils sont envoyés.	A qui ils sont addressés.

Forme de déclaration pour des marchandises et produits du sol ou des manufactures des Etats unis à leur rentrée.

Déclaration des Marchandises exportées du District de ..... dans le ..... Capitaine ..... pour ..... le ..... et rentrées dans le ..... Capitaine ..... de ..... Newyork le .....

Marques.	Numéros.	Ballots & leur contenu.

Serment que doit prêter la personne qui fait la déclaration précédente.

„Je jure solemnellement que les différens articles spécifiés dans „la déclaration ci dessus proviennent véritablement du sol ou des „manufactures des Etats unis et qu'ils ont été régulierement exportés „et importés ainsi qu'il est dit ci-dessus.„.

N. B. Lorsque les marchandises rentrées de cette manière sont exportées d'un autre District que celui dans lequel elles doivent arriver le propriétaire, outre le serment ci dessus donnera soumission de la valeur des droits de produire dans 4 mois un certifical du Rev des Douanes du District d'où elles viennent qui constate le mode de leur exportation, à défaut de quoi il serait condamné à payer la somme comminatoire qui fait l'objet de son obligation.

Forme d'une déclaration à la sortie pour profiter du Bénéfice des primes.

394

Déclaration de ..... destiné à être exporté dans le ..... Capitaine ..... pour ..... afin de profiter du bénéfice des primes Newyork le

Marques.	Numéros.	Ballots et leur contenu.

Serment que l'on doit prêter à l'exportation de marchandises pour jouir du bénéfice des primes.

„ Je jure solemnellement que les denrées salées désignées dans „ la déclaration que je viens de remettre au Receveur de ce district „ sont véritablement des denrées salées dans les Etats-unis et que „ la quantité de poisson qui y est exprimée provient des pêcheries des „ Etats unis „.

Forme du serment que doivent prêter le capitaine et le Lieutenant du Navire dans lequel on a exporté des Eaux de vie des Etats unis à quelque port étranger, qui doit être produit à la douane afin d'annuller l'obligation contractée lors de leur sortie et en même tems que le certificat suivant.

„ Nous ..... Capitaine et ..... Lieutenant du ..... déclarons „ solemnellement qu'il a été débarqué dudit vaisseau et laissé à ..... „ dix poinçons de rum et 20. caisses de genièvre marquées et numérotées „ comme en marge, lequel rum et genievre ont été embarqués à bord „ du vaisseau susdit par ..... négociant à Newyork et nous ..... „ Deplus que nous avons fait la recherche la plus exacte dans pouvoir „ trouver deux négociants américains résidans dans le port susdit „

N. B. la dernière partie de ce serment s'omet nécessairement lorsque le certificat produit est signé d'un Consul des Etats unis ou de deux négociants du même pays

Forme d'un manifeste à la sortie.

Manifeste de la cargaison chargée à bord du

Capitaine ..... de Newyork Destiné pour (insérez ici les détails).

Serment du Capitaine à la Sortie.

„ Je ... Solemnellement que le Manifeste que je viens de remettre
„ au Receveur de ce District contient un compte juste et éxact de
„ toutes les cargaisons à bord du vaisseau appelé .... et dont je suis
„ aprésent capitaine „.

Extrait de l'acte du congrès passé le 26. fevrier 1795 intitulé, Acte supplémentaire à celui rendu pr. pourvoir d'une maniere plus efficace à la recette des droits sur les marchandises importées dans les Etats unis et sur le tonnage des vaisseaux.

Section neuvième. Il est en outre Statué que toutes les obligations qui auront pu être données pour des marchandises exportées des Etats unis après le dernier jour de mai prochain et sur l'exportation desquelles il y a quelques drawbacks ou remises à payer, doivent et peuvent être annullées en produisant dans un an, si l'exportation s'est faite pour quelque partie de l'Europe ou de l'Amérique ou dans deux, si elle a eu lieu pour l'Asie ou pour l'afrique, un certificat signé du consig.re dans le port étranger auquel ces marchandises auront été adressées qui énonce et décrive en détail les articles ainsi exportés, ainsi que leur quantité et leur valeur et qui déclare qu'elles ont été remises du vaisseau à bord duquel elles se trouvoient dans ledit port et de plus un certificat signé et scellé du Consul ou de l'agent des Etats unis résidant dans cet endroit qui déclare ou que les faits rapportés dans le certificat du consignataire sont à son entiere connoissance ou que dans son opinion ce certificat mérite pleine confiance. Ce certificat du consignataire et du Consul ou agent doit dans tous les cas, pour ce qui concerne le débarquement et la remise des marchandises être confirmé par le Serment du Capitaine et de son Second, s'ils sont vivans ou dans le cas de

leur mort par le serment ou l'affirmation des deux principaux officiers encore existans du navire dans lequel l'exportation s'est faite. Dans le cas où il ne se trouveroit dans cette place ni agent ni Consul des Etats unis, le certificat requis du consignataire doit être confirmé par celui de deux négocians americains bien connus residans dans le dit Port, ou à leur défaut par celui de deux des principaux négocians étrangers qui attestent que les faits contenus dans le certificat du consignataire sont vrais et à leur connoissance ou que dans leur opinion ce Certificat mérite une entiere confiance. Ce certificat doit être également appuyé du Serment du Capitaine et de son Second ou des autres principaux officiers du Vaisseau de la maniere susdite; Dans le cas de perte en mer, de capture ou d'autre accident inévitable ou lorsque par la nature du Commerce les preuves et le certificat ci dessus ne peuvent être produits, la personne qui faisait l'exportation est admise à offrir au Receveur toutes celles qu'il peut avoir ou que la nature du cas requiert. Ces preuves ainsi que toutes les circonstances qui ont accompagné la transaction à la connoissance du Receveur, doivent être transmises au Contrôleur de la Trés.ie qui, s'il est satisfait de leur vérité et de leur validité, a le pouvoir d'ordonner que les soumissions primitives soient annulées.

Pour obvier aux inconvénients qui pourraient résulter du défaut de connoissance générale de la section de l'acte qu'on vient de rapporter et pour établir de l'uniformité dans les preuves requises pour annuler les soumissions contractées lors de l'export.n des Marchandises, on a préparé à la Trésorerie les modèles de certificats suivans et on en a recommandé l'usage.

A

Forme de Certificat d'un consignataire déclarant la remise des marchandises à un port étranger.

„ Je (A.A ou Nous B.B. ou C C) de la ville de ... (négocians marchands ou associés) Certifions par le présens que les marchandises „ d'écrites ci après, ont été débarquées dans cette ville au port entre le „ dix et le vingt de ..... du vaisseau le Snow Edouard de Salem dont G.G „ est à présent Capitaine

Savoir

A.B. Nos 1. à 10. Dix muids
C.D. Nos 3. 6. 9. 15. quatre tierces } contenant quatorze mille livres pesant de Café
E.F Nos 14. 18. 22. 26. 27. 30. 33. 36. 8. muids contenant dix milliers pesant de sucre brun.
G.H Nos 21 à 30. Dix caisses contenant Sept cens livres de thé Hyson
J.K Nos 7. 16. 19. Trois balles contenant Cent cinquante pièces de Nankin

„ qui suivant les certificats de chargement ont été embarquées à bord „ dudit navire Snow Edouard au port de Norfolk dans les Etats-„-unis d'amérique environ le Second jour d'août 1795 et remises à moi ou à nous par L.L. de la ville de Norfolk négocians „

Fait & Signé à ..... le.

B

Forme du Serment ou affirmation des principaux officiers d'un Navire, confirmant le débarquement de marchandises à un port étranger.

Port de

„ Nous G G. Capitaine et H.H Lieutenans du Snow Edouard „ de Salem Dernierement arrivé de Norfolk dans les Etats unis, jurons „ et affirmons Solemnellement que les marchandises énoncées et décrites „ dans le présent certificat daté du ..... et signé par A A de la „ ville de ..... négocians ont été déchargées dudit Vaisseau dans „ ce port dans le tems spécifié audit Certificat „

Juré ou affirmé à la Ville de ..... devant moi le

C

Forme de l'acte de Vérification de la remise des marchandises dans un port étranger que doit donner un Consul ou agent des Etats unis.

» Moi M. M. Consul ou agent des Etats-unis de » l'Amérique dans la ville de ..... déclare que les faits énoncés dans » le certificat ci dessus signé par a. a de ladite Ville négociant le » ..... sont à ma connoissance vrais et entierement dignes de foi ou de » croyance, En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai mis le Sceau de » mon bureau A ..... ce

Sceau

D

Forme d'un acte de Vérification de la remise des marchandises qui doit être fait par des négocians américains ou étrangers dans un port où il ne se trouve ni agent ni Consul des Etats Unis.

» Nous soussignés (Si ce sont des Négociants américains) » résidants dans la ville de ..... déclarons que les faits contenus » dans le certificat ci dessus signé par a. a. de ladite ville négociant » le ..... sont à notre connoissance justes et véritables ; ou sont dans » notre opinion vrais exacts et entierement dignes de foi. et nous » déclarons aussi qu'il n'y a par actuellement dans cette place d'agent » ou Consul américain, ni de Négociants du même Pays suivant les cas

Fait à ..... le

R. S
T. L

N Consuls des Etats-unis

Monnoies
des Etats Vuis
Telles qu'elles sont établies par la Loi.

Monnoies d'Or

		Dollars		Grains d'or Fin		au Titre de grains
L'Aigle	Vaut	10	Contenant	247. 4. 8.		270.
Le demi aigle	"	5		123. 6. 8.	ou	135.
Le quart d'aigle	"	2 ½		61. 7. 8		67. ½

Monnoies d'Argent

		grains d'argent fin		
Dollars	Contenant	371. 4. 16.		416.
Demi dollars		185. 10. 16.		208.
Quarts de Dollars		92. 13. 16.	ou	104.
Dixiemes		37. 2. 16.		41. 3. 5.
Demi dixiemes		18. 9. 16.		20. 4. 5.

Monnoies de cuivre

Le cent	Vaut	1/100. de Dollar	contenant	208.	Grains de cuivre
Le demi cent	Vaut	1/200. de Dollar		104.	

Milliemes	Centiemes	Dixiemes	Dollars	Aigle
10.	Valent	1		
100.	D°	10.	Valant	1.
1000.	D°	100.	D°	10. Valant 1.
10,000.	D°	1000.	D°	100. D° 10. valant 1.

Fin

Il y a quatre différentes espèces de monnoies courantes dans les Etats Unis, qui, depuis l'origine du Gouvernement actuel ont continué à être en usage.

Voici les rapports qu'elles ont avec la monnoie de France

N. B.

Le Dollar Valeur fédérale tel qu'il est porté dans le tarif peut être évalué à ..... 5. francs. 57. centimes

La Livre sterling de Sud caroline et de Georgie vaut	24.	".
La Livre de Newhamshire, Massachusets Rhode Island, Connecticut, Virginie	19.	7.
La Livre de Pensilvanie, New Jersey Delaware, Maryland	14.	80.
La Livre de New York, North-Carolina	13.	82.